



## **KERCHOVE 1350 – 1550**

**Édition 2005**

**Werner de Kerchove d'Exaerde**

**Rue van Ostade 37 1000 Bruxelles Tel 02/735 75 41  
werner.de.kerchove@belgacom.net**



## Avant propos

La boucle est bouclée. Avec ce quatrième volume, finit la série d'ouvrages consacrés à la famille Kerchove. « Endurer pour durer ».

Il y a plus de vingt ans, lorsque j'ai lu pour la première fois le livre KERCHOVE 1350-1550, édité en 1983 par les soins du baron (Réginald) de Kerchove d'Ousselghem et du baron Bonaert, j'ai regretté l'absence d'une suite à cet ouvrage. Une suite m'aurait permis de faire le lien entre les personnages du livre et moi-même et de trouver un semblant de réponse à certaines questions élémentaires comme : d'où venons nous ? Pourquoi la famille Kerchove est-elle noble ? Qu'est que cela veut dire ?

Grâce à l'Association Kerchove Vereniging, j'ai été mis en contact avec Réginald de Kerchove d'Ousselghem et ce dernier, en quelques visites, a su me passionner pour la généalogie Kerchove. Après la réalisation d'un petit arbre généalogique en guise d'entrée en matière, je me suis mis au travail sous l'oeil vigilant de Réginald : écrire la suite du livre Kerchove 1350-1550.

Après des années consacrées à rassembler d'innombrables informations sur les Kerchove, la réalisation d'un texte cohérent put commencer, suivi par la recherche d'une iconographie adaptée. Ce travail aboutit en 1999 par la sortie de presse du livre ; KERCHOVE 1550-1850, suivi par les livres KERCHOVE D'EXAERDE en 2001 et KERCHOVE DE DENTERGHEM - KERCHOVE D'OUSSELGHEM en 2003, couvrant les années 1850-1950.

Sur ma lancée, j'ai remis à jour le livre "KERCHOVE 1350-1550" qui avait été écrit en 1983. Ce nouvel ouvrage, que vous tenez en main, rend l'ensemble plus homogène. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Werner de Kerchove d'Exaerde

Bruxelles, le 21 septembre 2005



## Abréviations

Les crayons généalogiques qui souvent se trouvent en bas de page contiennent quelques abréviations que nous expliquons ici :

° = Né(e) à

+ = Décédé(e) à

x = Epouse ou époux de

s. p. = Sans postérité

Nn = prénom inconnu

(n.st.) = nouveau style. En décembre 1582, le calendrier julien a été réformé par le pape Grégoire XIII afin de corriger certaines erreurs. Depuis le XIIème siècle, le premier jour de l'année était fixé au samedi saint, ce qui amenait des variations dans le nombre de jours compris entre deux Pâques consécutives. Le nouveau calendrier, dit grégorien, fixe le premier jour de l'an au 1<sup>er</sup> janvier.

## Références

Les notes de bas de page contiennent parfois quelques abréviations dont voici la signification :

RAG : Rijksarchief Gent

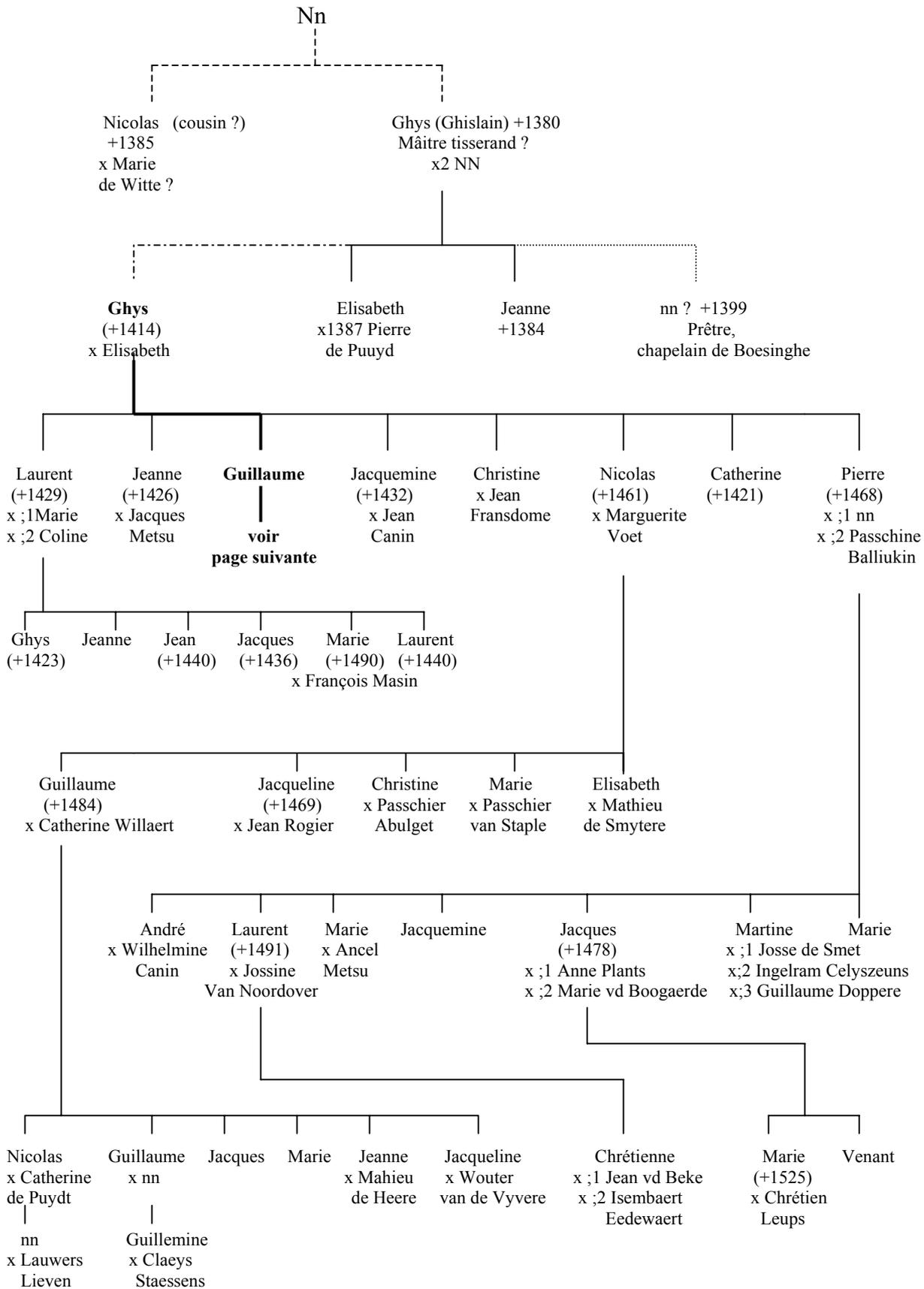
SAG : Stadsarchief Gent

AGR : Archives Générales du Royaume

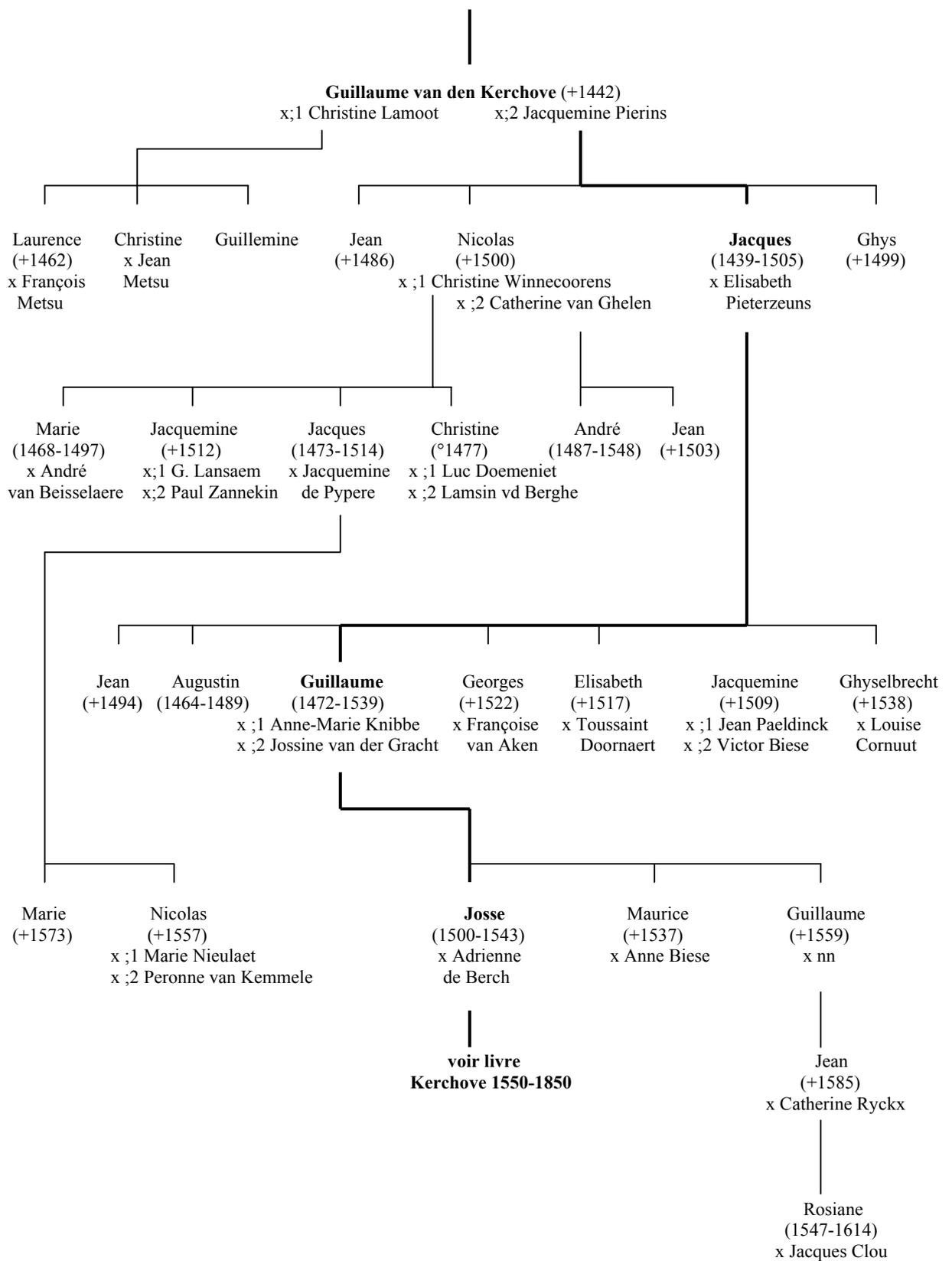
BRB : Bibliothèque Royale de Bruxelles

FM : Fonds Merghelynck, de la Bibliothèque Royale de Bruxelles

### Tableau généalogique



Voir page précédente



## Table des matières

### Chapitre I : Les origines

Un peu d'histoire	11
Le nom Kerchove	14
Les généalogies Kerchove	17
Armoiries	23

### Chapitre II : Les homonymes

Les Kerchove « aux trois cœurs »	38
Les de Lattre dit van den Kerchove « au chevron »	47
Les de Lattre dit van den Kerchove, de Pamele	49
Les Kerckhove dit van der Varent	53
Les Kerchove « aux trois griffons »	58
Les Kerchove « à trois têtes d'oiseau »	61

### Chapitre III : Les Kerchove à Ypres

Arrivée des Kerchove à Ypres	63
Les cousins de Ghys	68
Le père de Ghys	75

### Chapitre IV : Ghys van den Kerchove, première génération

Ghys, (+1414) de Vlamertinghe	81
Laurent (+1429)	98
Ghys (+1423), Jeanne, Jean (+1440), Jacques (+1436)	99
Marie (+1490), épouse de François Masin	100
Laurent (+1440)	100
Jeanne (+1426), épouse de Jacques Metsu	100
Jacqueline (+1432), épouse de Jean Canin	100
Christine, épouse de Jean Fransdome	101
Nicolas (+1461)	102
Jacqueline (+1469), Christine, Marie,	102
Elisabeth, épouse de Mathieu de Smytere	103
Guillaume (+1484)	103
Nicolas, Nn, épouse de Lauwers Lieven	103
Guillaume, Guillemine, épouse de Claeys Staessen	103
Jacques, Marie	103
Jeanne, Jacqueline	104
Catherine (+1421)	104
Pierre (+1468),	104
André	104
Laurent (+1491)	105
Chrétienne, épouse de Jean van der Beke, puis de Isembaert Edewaert	105
Marie, Jacqueline, Jacques (+1478)	105
Marie, Venant	106

Martine, Marie	106
----------------	-----

### **Chapitre V : Guillaume I, deuxième génération**

Guillaume (+1442), de Vlamertinghe	107
Laurence (+1462), épouse de François Metsu	111
Christine, épouse de Jean Metsu	112
Guillemine, décédée mineure d'âge	112
Jean, fermier des assises sur le vin	113
Ghys (+1499), conseiller de la « verkeerde wet », notaire apostolique	115
Nicolas (+1500), teinturier en rouge, échevin, seigneur du Ghistelhof	119
Marie (1468-1497), épouse d'André van Beisselaere	125
Jacquemine (+1512), épouse de Guillaume Lansaem, puis de Paul Zannekin	126
Christine (°1477), épouse de Luc Doemeniet, puis de Lamsin van den Berghe	130
André (1487-1548), boursier à l'abbaye des Dunes	133
Jean (+1503), décédé mineur d'âge	139
Jacques (1473-1514), seigneur du Ghistelhof	140
Marie (+1573)	141
Nicolas (+1557), seigneur du Ghistelhof	141

### **Chapitre VI : Jacques van den Kerchove, troisième génération**

Jacques van den Kerchove (1439-1505), drapier, clerc des gouverneurs de la draperie	145
Jean (+1494), licencié es lois	153
Augustin (+1489), novice au cloître St.Martin d'Ypres	154
Georges (+1522), sous-bailli d'Ypres	155
Elisabeth (+1517), épouse de Toussaint Doornaert	158
Jacquemine (+1509), épouse de Jean Paeldinck, puis de Victor Biese	160
Ghyselbrecht (+1538), échevin et conseiller d'Ypres	162

### **Chapitre VII : Guillaume II van den Kerchove, quatrième génération**

Guillaume II (1472-1538), échevin et bourgmestre de Nieuport	167
Maurice (+1537), échevin de Nieuport,	185
Guillaume III (+1559), premier échevin de Nieuport	187
Jean (+1585)	191
Rosiane (1545-1614), épouse de Vincent Clou	195

### **Chapitre VIII : Josse I van den Kerchove, cinquième génération**

Josse (1500-1544), échevin et bourgmestre de Nieuport	201
---	-----

<b>Annexe 1 : Généalogie Knibbe</b>	205
-------------------------------------	-----

<b>Annexe 2 : Généalogie Berch</b>	217
------------------------------------	-----

<b>Index</b>	223
--------------	-----



## CHAPITRE I

### Prélude - origine du nom – généalogies - blason

#### 1) Un peu d'histoire

Il y a environ quatre milliards d'années, dans la « soupe primitive » de notre planète en formation, se passe une chose extraordinaire : la naissance de la première forme de vie. L'énergie de la terre, assimilée aux premières molécules complexes, est à l'origine de ce miracle, même si cette vie n'est qu'une simple membrane, délimitant une cellule sans noyau.

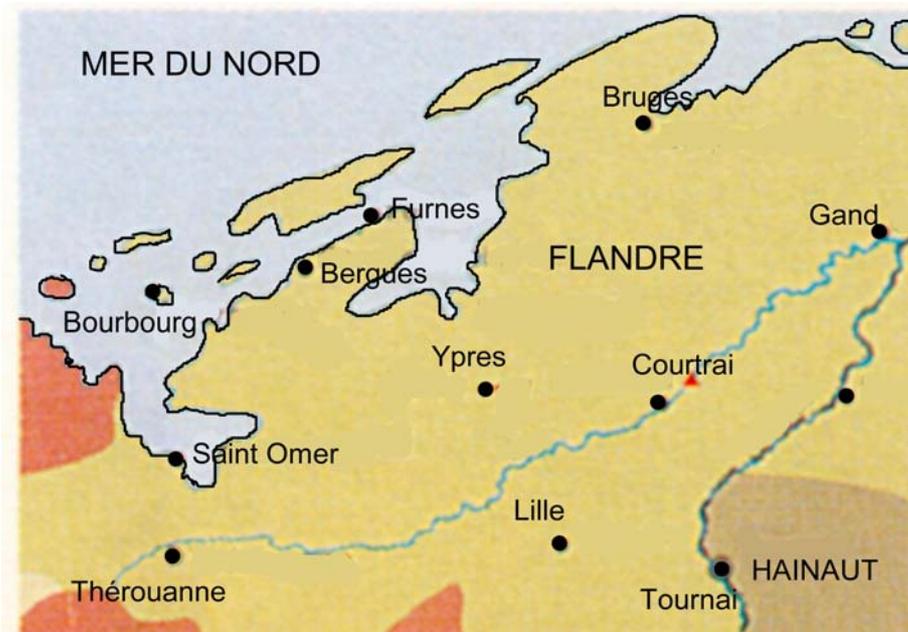
Cette cellule est la base de l'arbre généalogique des espèces initié par Darwin, dont une des branches mène à l'homme moderne (homo sapiens), né dans le rift africain, il y a environ 150.000 ans. Venu s'installer en Europe, il y a 40.000 ans, le premier groupe d'hommes modernes est avant tout du type « chasseurs cueilleurs » qui migre avec les grands troupeaux. Il faut attendre plusieurs milliers d'années avant de les retrouver le long de la côte belge. Venu de la région baltique et poussé par des changements climatiques, un groupe d'hommes en quête d'aventures s'est risqué à longer la côte et est descendu vers le sud-ouest jusqu'à ce que l'on appelle actuellement la Flandre maritime. Ce n'est alors qu'une vaste étendue de marécages avec des zones inondables par la mer. Cette mer entre profondément dans les méandres de la terre ferme, ne laissant que des petits îlots surélevés sur lesquels ces hommes ont trouvé refuge. La terre y présente assez peu d'intérêt : peu d'arbres et beaucoup de bruyères. La mer par contre offre une alimentation abondante, facile à obtenir, et par ses méandres, un moyen de transport privilégié.

Vers 6000 avant J.C., une seconde vague d'hommes modernes, les cultivateurs, venus du Moyen-Orient, s'installent durablement en Europe à des endroits fixes, s'assimilent petit à petit avec les anciennes populations locales et forment peu à peu de grandes tribus indépendantes. A partir de 3000 avant J.-C., leur mode de vie sédentaire se retrouve en Flandre maritime et ces peuples forment avec toute la région du Nord la « civilisation aux gobelets à entonnoir », d'après une forme caractéristique de la poterie qu'ils fabriquent et utilisent.

Bien des siècles plus tard, à partir de l'an 1000 avant J.C., la civilisation celte envahit la région; son arrivée concorde avec l'âge du fer et l'exploitation du sel, matière première nécessaire à la salaison des aliments. L'importance de l'industrie du sel (Kemmelberg) est suffisante pour que la population de la région croisse considérablement. Parmi les peuples celtes, ce sont plus particulièrement les Morins qui s'installent le long de la côte, habitant dans de petites masures en torchis sur pilotis. L'historien romain Pline l'Ancien précise : « *Là, l'océan s'élançe deux fois en vingt-quatre heures avec une force monstrueuse, s'étend au loin et recouvre un espace dont la nature est telle qu'on se demande s'il appartient à la terre ferme où si c'est une partie de la mer. C'est là que ce misérable peuple habite, sur des tertres ou des échafaudages élevés par la main de l'homme. On dirait des navigateurs, mais par marée basse, ils ont l'air de naufragés. Ils cuisent leurs aliments avec de la boue séchée au vent (tourbe) plutôt qu'au soleil.* »

Les Morins se soumettent en 55 avant J.-C. aux Romains qui se contentent de les obliger à payer un impôt. Au milieu du III<sup>ème</sup> siècle après J.C., d'importants bouleversements géologiques menacent les côtes : la montée des eaux marines provoque le recouvrement des

basses terres flamandes, engloutissant lentement les villages de la côte. De plus, des Germains (Frisons et Saxons), effectuent régulièrement des raids dévastateurs le long de la côte, repoussant les hommes à l'intérieur des terres. Avec l'écroulement de l'Empire Romain, les Frisons et Saxons s'installent le long de la côte, les Francs se concentrant à l'intérieur du pays.



**Les Flandres et sa découpe côtière, vers 1100**

Après bien des siècles, toutes les peuplades de la région côtière, surtout des Germains (Frisons et Saxons) et des Celtes (Morins), s'assimilent à leur tour, formant un groupe appelé « les Flamands », mot qui vient vraisemblablement du terme frison « Vlame », ce qui veut dire errant. Si les Flamands sont errants, c'est par ce qu'au IXème siècle après J.C. les Vikings pillent toute la région maritime. La barbarie dont ils font preuve fait fuir des milliers de gens. Ainsi, les populations de la Flandre maritime sont déracinées et attendent la fin des invasions vikings pour revenir dans leur région dévastée. La fin des Vikings signifie aussi le commencement de la création de la Flandre, c'est à dire l'unification de petits états locaux en une entité plus importante.

Ce regroupement se passe avec l'aide du roi de France devenu maître de la Flandre maritime depuis le partage de l'empire de Charlemagne. Le roi de France peut ainsi mieux contrôler la région et son nouveau vassal, le comte de Flandre, lui est totalement dévoué. Cependant, en deux siècles, le comte de Flandre devient très puissant, ce qui commence à inquiéter le souverain français. A partir de 1119, le roi fera ce qu'il faut pour affaiblir la puissance de son vassal. Lâché par le roi, le comte de Flandre s'allie inévitablement aux gens des villes qui, en contrepartie, obtiennent les franchises nécessaires à leur prospérité.

**Page en regard : descendance des premiers Comtes et Marquis de Flandre**

## COMTES ET MARQUIS DE FLANDRE.

**LYDERIC** (Leudesinus) de Buc, qui paraît avoir pour fils Burchard, fut sous le règne de Clotaire II, vers 621, forestier, c'est-à-dire, administrateur du territoire, alors couvert de bois et de lagunes, appelé *Pagus Flandrensis*, sur le littoral de la mer du Nord, et traversé par la rivière appelée le Zwyn. A l'occident était le *Pagus Mempiscus*. — Au delà de l'Escaut se trouvaient les quatre comtés du *Pagus Brabantensis*, qu'il ne faut pas confondre avec le duché moderne de Brabant. — Apostolat de saint Amand. — Fondation de l'abbaye de St.-Pierre au mont Blandin de Gand, vers 640. — Conversion de saint Bavon à Gand. — Martyre de saint Livin à Houthem, près d'Assche. — Saint Eloi continue avec succès la prédication de l'Évangile. 115

**LYDERIC DE HAERLEBEKE**, sur la Lys, forestier, 1<sup>er</sup> comte certain du *Pagus Flandrensis*, 765 à 775. — Il distribue les bruyères et les bois à des colonies de Saxons que Charlemagne avait exilées aux deux rives flamingantes de l'Escaut, vers 783. — Défrichement de la Flandre par ordre de Charlemagne, alors roi, 792. — Commencement de la prospérité agricole de cette contrée. — On ignore si la culture du lin commença vers cette époque, ou si elle fut importée plus tard par les Flamands qui revenaient des premières croisades. † vers 808. 116

**ENGILRAM**, forestier, 2<sup>e</sup> comte et marquis, fils du précédent, vers 808. — Selon un capitulaire du roi Charles le Chauve, dont les États se terminaient à la rive gauche de l'Escaut, ce comte administrait les comtés du Noyonnais, du Vermandois, de l'Adestise (l'Artois) et du Courtrais. — Odacer, présumé troisième comte, est peut-être son fils, selon les chroniques anciennes; selon d'autres, ce serait son surnom (Audax). Odacer fut comte et forestier, 837 ou 857. † vers 862. 117

**BAUDOIN I**, 4<sup>me</sup> marquis, 4<sup>e</sup> comte, fils ou petit-fils d'Engilram dit Ferreus, Bras de fer ou Cotte ferrée, parce qu'il portait toujours une cuirasse. On l'appelait aussi den Yzere, nom d'une rivière près de Nieupoort. — Succ. vers 862. — Judith, fille du roi Charles le Chauve, reine douairière de West-Sex, se laisse enlever par Baudouin et conduire à Rome, près du pape Nicolas I. — Le souverain pontife les réconcilie avec le roi, qui confirme à Baudouin un des marquisats de ses frontières, menacé par les Normands et situé entre la Somme et les bouches de l'Escaut. Ce marquisat fut une souveraineté héréditaire qui depuis lors est appelée Flandre, 863. — Baudouin est désigné pour accompagner Louis le Bègue, fils du roi Charles le Chauve, dans ses voyages au nord du royaume. — Capitulaire de Quiercy, 15 juin 877. Ce capitulaire accordait l'hérédité des fiefs en France et en Lotharingie. — † trois mois après, Charles le Chauve janvier 878. 118

**BAUDOIN II**, 5<sup>e</sup> marquis et comte, dit le Chauve en mémoire de son aïeul. Né 863, ép. Elstrude, † 7 juin 929, fille d'Alfred, roi d'Angleterre, 891-900. — Il ne peut défendre la Flandre, 880 à 888, contre les invasions répétées des Normands. — Il rétablit, en 881, les remparts de Bruges commencés par son père en 865. — Opposition à l'élection du roi Eudes, descendant de Childébrand, 888. — Il fait couronner à Reims Charles le Simple, son cousin, 28 janvier 893. — Il fait fortifier Ypres et St.-Omer, 902. — † 2 janvier 918. 119

**ARNOULD I**, 6<sup>e</sup> marquis et comte. Le sceau de ses diplômes porte ces mots : *Sigillum Arnulfi Flandrensis Marchisi*. — Né 873, dit le Grand à cause de sa stature, et le Vieillard à cause de son grand âge. Ép. Alix, fille d'Herbert II comte de Vermandois, 902. † 943. — Il repousse Siffrid, pirate Danois, débarqué à Guines, et qui avait enlevé Elstrude, sa fille, 928. — Il fait fortifier la plupart des villes de Flandre. — Prise du château d'Arras, qui devient la résidence du marquisat et du comté de Flandre, depuis 932 jusqu'en 1191. — Gand résidence comtale après l'aliénation du pays d'Artois. — Démarcation entre la Flandre et le pays d'Alost et de Waes par l'Escaut et la Fosse Ottonienne, creusée par ordre de l'empereur Otton I<sup>er</sup>, 949. — Encouragement donné aux foires et aux marchés pour les échanges de marchandises, le numéraire étant alors fort rare. — Prospérité du commerce de draperies dont l'origine remonte aux gynécées des anciens Tournaisiens pour l'habillement des légions romaines. — Cession du marquisat à son fils, en 958. 124

**BAUDOIN III**, 7<sup>e</sup> marquis et comte, associé à son père, 958. Ép. 951, Mathilde, fille de Conrad, roi de Bourgogne, remariée à Godefroid II, duc de Lothier (F. la maison d'Ardenne) 964-976, † prématurément vers le 1<sup>er</sup> janvier 962. Arnould le vieux reprend l'administration, 962. — Période d'accroissement de l'industrie flamande. — Prospérité du port de Bruges. — † 27 mars 966 (nouv. style). 131

**ARNOULD II**, 8<sup>e</sup> marquis et comte, fils mineur de Baudouin III, succède à son aïeul, 966; ép. Suzanne Rosella, dite Rosalie, fille de Béranger, roi de Lombardie, 950-966, remariée, 989, à Robert, roi de France. — Période de prospérité publique. — Descendant des Carolingiens par Judith, il ne veut pas reconnaître l'élection de Hugues Capet, roi de France, 987. — Une mort prématurée l'empêche de se joindre à Charles de France, duc de Lothier, qui revendiquait l'héritage de ses pères. — † 30 mars 989. 135

**BAUDOIN IV**, 9<sup>e</sup> marquis et comte, succ. 989, ép. 1<sup>o</sup>, 997, Otrgive, † 21 février 1030, fille de Frédéric, comte de Luxembourg, 998-1019; — 2<sup>o</sup> Eléonore fille de Richard II, duc de Normandie, 996-1026. — Discordes domestiques pendant sa minorité. — L'Empereur Henri II lui concède la Zélande, 1027. — Il résiste, avec l'aide du duc de Normandie, son allié de famille, à la rébellion de Baudouin V, son fils, issu de son premier mariage, qui voulait lui faire renoncer à ses domaines, 1027. — Réconciliation 1030. — † 30 mai 1036. 142

1<sup>o</sup> **BAUDOIN V**, 10<sup>e</sup> marquis et comte, succ. 1036. Ép., 1027, Adèle, dite la comtesse-reine, fille de Robert II, roi de France 996-1031, † en l'abbaye de Messines. — Le titre de comte commence à être préféré à celui de marquis. — Il est surnommé *de Lille*, à cause de son affection pour cette résidence dans la Flandre wallonne. — Il fait la guerre au comte de Frise, 1045. — Il s'empare d'Alost, fortifié Gaud, 1046. — Allié de Godefroid IV d'Ardenne, duc de Lothier, révolté contre l'empereur Henri III, 1048. — Tuteur du roi de France Philippe I, 1060. — Expédition d'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie, son gendre; il y coopère par l'envoi de ses sujets, tandis qu'étant régent de France il aurait dû s'y opposer. — Origine de l'antipathie, actuellement vieille et caduque, des Français et des Anglais. † 28 avril ou 1<sup>er</sup> septembre 1067. 152

**BAUDOIN VI**, 11<sup>e</sup> marquis et comte, 1<sup>er</sup> EN HAINAUT, succ. 1067, dit de Mons, parce que son père lui fit épouser Richilde, comtesse de Mons, veuve et héritière de Herman, comte de Valenciennes, 1051. — Gouvernement heureux et pacifique malgré le caractère violent de Richilde. — Assemblée des nobles pour désigner le patrimoine de leurs deux fils mineurs sous la tutelle de leur mère et la protection spéciale du roi de France Philippe I. — † 17 ou 27 juillet 1070. — Robert le Frison, comte d'Alost, son frère obtient, la garde noble de ses deux fils. 170

**ARNOULD III**, l'aîné, 12<sup>e</sup> marquis et comte, né 1054, succ. 1070. — Scission des villes flamingantes et des villes wallonnes de la Flandre. — Richilde, née Wallonne, prétend être tutrice. — Elle devient insupportable aux Flamands, qui sont secondés par le comte Robert d'Alost, oncle d'Arnould et surnommé le Frison depuis son mariage. Richilde envahit le comté d'Alost, domaine de Robert. — Le roi Philippe I, vient au secours de son neveu. — Guerre civile en Flandre et en Hainaut. — Grande bataille de Bavinchove sous le mont Cassel. — Richilde combat en personne. — Arnould y est tué, 22 février 1072. S. P. 178

Les premières conditions sont réunies pour que les villes de Flandre se développent rapidement, aidées en cela par leur industrie. Cependant, le développement urbain est régulièrement freiné par une plus grande mortalité, et surtout par les épidémies récurrentes qui déciment d'un coup quantité de citadins. La campagne est beaucoup moins sensible aux épidémies et jouit d'une mortalité réduite, ce qui crée constamment un « surplus » humain, qui migre inévitablement vers les villes, attiré par les richesses que ces dernières procurent.

En Flandre maritime, la première richesse vient de la principale industrie : le drap. Le drap des Flandres, c'est comme le vin du Rhin ou le cuir d'Espagne : il jouit d'une réputation internationale. Tous veulent du drap flamand qui est qualitativement nettement supérieur aux autres. Ce commerce lucratif attire des gens de partout et cette immigration permet le développement fulgurant des villes. En plus de l'ancienne population rurale, une nouvelle population de marchands et d'artisans s'est formée. Le commerce du drap produit une richesse incroyable, permettant aux grandes familles citadines, les patriciens, de former une nouvelle noblesse. C'est ainsi que, dès les XIV<sup>ème</sup> siècle les Kerchove vont gravir petit à petit, les premières marches qui mèneront aux fastes de la noblesse. Une véritable « success story » qui s'étale actuellement sur près de 700 ans.

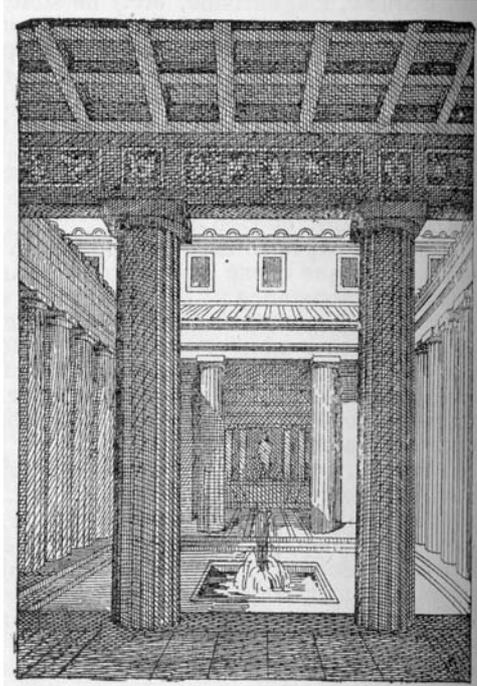
## **2) Le nom Kerchove**

C'est probablement entre 1100 et 1200 que le nom Kerchove (sous sa forme romane de l'Attre) apparaît durablement en Flandre. Jusqu'alors, seul le prénom suffisait pour désigner les hommes, mais sous l'effet d'une nouvelle mode, amplifiée par les Croisades, le nom de famille ou patronyme s'impose de façon définitive en plus du prénom. Pourtant, le patronyme est déjà quelquefois utilisé sous l'Empire Romain, avant de tomber dans l'oubli pendant quelques siècles. Ce n'est que peu avant l'an mille, qu'il fait une réapparition remarquée aux Pays-Bas. La haute noblesse en est le premier utilisateur, car il est important pour cette dernière de se démarquer et d'indiquer par cela ses possessions et ses origines. C'est un élément de pure vanité dans laquelle les raisons démographiques ne sont qu'excuses. Au fur et à mesure du temps, l'utilisation d'un nom de famille se démocratise : la petite noblesse puis les bourgeois et gens des villes s'emparent avec avidité d'un nom de famille qui devient rapidement définitif.

Le nom Kerchove ne réfère pas à un nom chevaleresque. Il s'agit simplement d'un endroit géographique bien spécifique. Kerchove est un mot flamand qui indique un terrain, entouré d'une clôture ou d'arbres, situé autour ou contre l'église et appartenant à cette même église. La traduction pourrait être « la cour ou le parvis de l'église ».

Ce qui a conduit le premier membre de la famille à prendre le nom Kerchove (sous sa forme latine), c'est que tout bonnement il devait être particulièrement fier d'habiter au centre du village, sur la place de l'église. C'est à cet endroit que se trouvent les plus belles maisons du village, où se réunit la communauté pour décider des mesures à prendre et où se déroule le marché avec son lot d'activités économiques. En bref, c'est un endroit prisé, qui permet à l'ancêtre Kerchove de démontrer une certaine réussite personnelle.

Kerchove vient du latin atrium, mot qui selon Varron et Festus a été emprunté à la ville étrusque d'Atria. Les Etrusques<sup>1</sup> sont les premiers à utiliser un « atrium », consistant en une grande salle éclairée par une ouverture rectangulaire du toit. C'est le centre de la vie de famille, le foyer, l'autel des dieux. Plus tard, l'habitation s'agrandit : des chambres s'ouvrent sur les côtés de l'atrium, un peu à la façon des médinas au Maroc.



**L'Atrium Romain**

Sous les romains, le nom « atrium » est donné à certains édifices publics qui s'en rapprochent par leur forme. Ils servent en quelque sorte de vestibules à certains temples de Rome. Lorsque l'Empereur Constantin déclare le christianisme religion d'Etat, les communautés chrétiennes s'attribuent un certain nombre de basiliques païennes. Le plan de ces édifices ne demandant que peu de remaniements pour être adapté aux besoins du nouveau culte, la basilique romaine devient le type des temples chrétiens, et même lorsque les églises s'éloignent du style de ces constructions primitives, les dispositions intérieures persistent, mais sous des noms différents, l'atrium antique étant devenu le parvis de l'église.

Les plus anciens textes mentionnant le nom Kerchove sont inévitablement en latin. Le nom Kerchove s'écrit alors « ab Atrio », puis « de Atrio ». Vers 1250, la langue latine est graduellement abandonnée au profit du français, langue de la haute bourgeoisie et du patriciat. C'est ainsi que « de Atrio » évolue vers une version plus française comme « del Atere », « del atre », « de l'atrie », « de Latre ».

Quand le patriciat est renversé par la démocratie (à Ypres en 1325), à la suite d'émeutes populaires qui amènent une élite franchement démocratique, le français utilisé dans les écrits, est abandonné au profit du flamand, la langue populaire. Le flamand est même employé exclusivement pendant toute la durée du gouvernement éphémère des « Klauwaerts » : de l'Atre devient van den Kerchove. A la chute des Klauwaerts en 1329, le français revient et se maintient en Flandre pendant la plus grande partie du XIV<sup>ème</sup> siècle. Au début du XV<sup>ème</sup> siècle, le flamand triomphe définitivement dans toutes les branches de l'administration locale.

<sup>1</sup> Peuple qui apparaît à la fin du VIII<sup>ème</sup> siècle avant J.C., en Toscane.

Cette évolution se confirme en analysant l'utilisation du nom Kerchove à Ypres : le premier personnage à utiliser le patronyme Kerchove au lieu de celui de « de l'Atre », se situe vers l'an 1320. Ainsi, un Fense (Vincent) del Atre, cité en 1322, est cité à partir de 1326 Fense van den Kerchove. Le nom « de l'Atre » fait encore de la résistance mais finit par disparaître assez rapidement de la Flandre flamande. En 1350, plus aucun Kerchove originaire d'Ypres ne se rencontre encore sous le patronyme de « de Lattre » ou ses variantes romanes.

Par contre, et toujours dans la région yproise, des nuances se font dans l'orthographe Kerchove, sans doute pour différencier certaines familles distinctes. Les comptes de la ville d'Ypres et autres documents officiels mentionnent par exemple la famille « de le Kerkstede »<sup>2</sup>, originaire de Oostnieuwkerke (à une bonne dizaine de kilomètres d'Ypres), et la famille de tisserands yprois « de le Kerke », dont plusieurs membres deviennent doyens de la corporation des tisserands<sup>3</sup>. A Vlamertinghe aussi, certaines nuances sont perceptibles ; une famille « Bachtenkerchove » est citée par deux fois au XIV<sup>ème</sup> siècle. Peut-être est ce la même qui se fait intituler ostentatoirement Kerkof au lieu de van den Kerchove (voir chapitre IV, Ghys van den Kerchove).

Kerchove est généralement précédé de la particule « van den », même si quelques exceptions subsistent, surtout lors de l'évolution du nom roman en nom flamand. D'abord, del Atre devient del Kerchove (de le Kerchove est aussi utilisé, curieux mélange de deux langues) puis seulement van den Kerchove qui prend sa forme plus ou moins définitive.

Il faut attendre le XVII<sup>ème</sup> siècle avant que les ancêtres Kerchove, seigneurs de Vaulx, adoptent occasionnellement la particule « de » au lieu de « van den ». Petit à petit, « van den » cède la place à « de » qui est adopté de façon absolue à partir du code Napoléon, qui impose de fixer les patronymes de façon durable. Jusqu'alors, ils étaient transcrits sans beaucoup de cohérence.

En ce qui concerne l'orthographe « Kerchove », même si elle reste relativement stable, elle est néanmoins marquée par l'époque, le zèle ou la science du scribe. La carte d'identité n'existant pas, le scribe se contente de transcrire ce qu'il entend. La région où se passent les actes influe également sur le nom : dans le Brabant, le nom devient parfois Kerchoven, dans le Limbourg Kirchoff, etc.

<sup>2</sup> BRB Fonds Merghelynck N°58 ; Comptes de reliefs des fiefs, relevant du comte de Flandres, à cause de sa cour féodale « la salle d'Ypres ».

I Louis de Kerkstede, possède un fief de 25 mesures à Oostnieuwkerke (10ha) , dont son fils hérite en 1386.

II Josse, +1416, x Marie de Passchendaele, héritière de deux fiefs à Passendaele, qu'elle laisse à son fils en 1408

III Louis, vend les 25 mesures à Oostnieuwkerke en 1454, laisse à son fils Jean les deux fiefs de Passendaele.

IV Marguerite de le Kerkstede x Jacques le Roy, qui vend la seigneurie de Passendaele à Josse de la Pôte, sgr.de Moorslede.

<sup>3</sup> BRB Fonds Merghelynck N°32 ; Recueil d'analyses des comptes en rouleaux de la ville d'Ypres (1277-1493)

Vers 1360, des de le Kercke se retrouvent à des positions en vue au sein de la corporation des tisserands ; Jean de le Kercke est doyen des tisserands et l'année suivante, c'est Pierre qui est le doyen de la même corporation. En 1360, Jean, Pierre, Jacques et Louis, tous membres de la famille de le Kercke partent en expédition à Alost, « pour leur parures », sans autres précisions. L'année suivante, Pierre, doyen des tisserands, est payé par la ville pour ses déplacements à Berghes, Gravelines et Calais. Louis de le Kercke a été payé par la ville pour un voyage d'un jour à Gand, en 1345. Cependant, le fait de se nommer Kercke au lieu de Kerchove, indique qu'il ne s'agit pas de la même famille. Peut-être ont ils pris le nom Kercke au lieu de Kerchove pour se distancier de ces derniers, moins influents.

L'utilisation du « C » au lieu de « K » dans le mot Ker« C »hove a également son importance. Il faut savoir que Kerchove s'écrit avec C dès le début de l'utilisation du nom. Ce n'est que lentement, surtout aux XVIIIème et XIXème siècles, et suite à l'évolution de la langue flamande, que la lettre K, (pour Kerckhove) est ajoutée. Avec le code Napoléon, bon nombre de familles homonymes adoptent inévitablement le nom Kerckove avec K, car c'est ainsi qu'il s'écrit alors. C'est sans compter avec les ancêtres Kerchove qui tiennent systématiquement à se différencier et à affirmer leur ancienneté. Puisque le C réfère à une forme ancienne, c'est celle-là qu'ils adoptent unanimement, alors qu'elle est devenue pour ainsi dire inexistante. Ainsi, Emmanuel et Jérôme de Kerchove, ancêtres des Kerchove d'Ousselghem et des Kerchove d'Exaerde actuels, font corriger leur nom dans les registres paroissiaux et obligent les administrations à corriger leur patronyme dans les textes officiels.

### 3) Les généalogies Kerchove

Nombreuses sont les généalogies anciennes concernant les Kerchove « à la colombe »<sup>4</sup>. A notre connaissance, les premiers à s'intéresser à la généalogie de la famille Kerchove sont Josse II van den Kerchove, seigneur de Vaulx, premier secrétaire de la ville de Gand (1554-1627) et son frère Guillaume IV van den Kerchove, pensionnaire d'Ypres<sup>5</sup>. Si Josse et Guillaume s'y intéressent, ce n'est pas tellement qu'ils s'intéressent à l'histoire de la famille, mais surtout parce que Josse a besoin de prouver que ses ancêtres vivaient noblement et portaient le titre d'écuyer depuis plusieurs générations. Ses recherches s'inscrivent plus largement dans la volonté de Josse van den Kerchove d'obtenir les preuves de sa propre noblesse, ce qui ne semble pas chose aisée.

Josse demande à son frère aîné Guillaume IV van den Kerchove, pensionnaire d'Ypres et juriste (1548-1617) un avis éclairé, et ce dernier répond en expliquant que « *nous ne scaurons montrer que nostre grand-père ayt porté tittle de joncker (ecuyer) bien nostre père comme en ayant esté ainssy intitulé au magistrat de cette ville mais seulement depuis la réduction d'icelle car auparavent encoires qu'il ayt trois fois esté premier échevin* ». En d'autres mots, son père n'a porté le titre d'écuyer qu'après la prise d'Ypres par Alexandre Farnèse et le changement des lois opéré en 1584. D'autres part, Guillaume mentionne aussi qu'il s'est fait intituler écuyer « *jusques a ce que je suy devenu pensionnaire car alors j'ay delaysé de m'en intituler Joncker, il samble que mes enffants se pourront ayder de ce que leur grand père et père ont eu ce tittle par les commissaires au renouvellement de loix de Flandres. Quand à vérifier que nous sommes extraict de noble rache ... je vous envoie ce que j'ai pour preuve de la qualité de feu nostre grandpere mais tout ce que nous pouvons alléguer pour monstrer que nous sommes de noble race je crains bien qu'il ne sera en justice trouvé suffisant* »<sup>6</sup>.

Si ce travail préparatoire à l'anoblissement officiel de la famille Kerchove est la première ébauche d'un arbre généalogique, le premier à réaliser un véritable travail généalogique est le chanoine Jean Jacques Kerckof, chanoine de Messines, qui appartient à une famille Kerchove de Bruges (voir chapitre II ; Kerchove « aux trois cœurs »). Jean Jacques Kerckof s'est d'abord concentré sur sa propre famille, ce n'est qu'après (peut-être vers 1655) qu'il a fait des recherches sur les familles homonymes afin d'éviter des amalgames malencontreux, ou de trouver éventuellement une souche commune qu'il n'a pas trouvée puisqu'elle n'existe pas.

<sup>4</sup> « A la colombe » référant aux armoiries de la famille Kerchove dont il est question dans le présent ouvrage.

<sup>5</sup> Voir livre KERCHOVE 1550-1850, p.71, par Werner de Kerchove d'Exaerde

<sup>6</sup> Lettre écrite à Ypres, datée du 7 janvier 1617, dont copie chez l'auteur.

VANDE KERCHOVE.



*Sphe deguette*  
*d'au d'au d'au d'au*  
*chiffon de colonne d'au*  
*honneur un' d'au d'au d'au d'au*

monbaie org. a tou d'au. & chof 3. un d'au d'au d'au  
 coif. d'au. 1. & 2. d'au d'au d'au d'au d'au d'au d'au

*1. l'it*  
*1. d'au d'au d'au d'au*  
*2. d'au d'au d'au d'au*  
*3. d'au d'au d'au d'au*  
*4. d'au d'au d'au d'au*  
*5. d'au d'au d'au d'au*  
*6. d'au d'au d'au d'au*  
*7. d'au d'au d'au d'au*  
*8. d'au d'au d'au d'au*  
*9. d'au d'au d'au d'au*  
*10. d'au d'au d'au d'au*  
*11. d'au d'au d'au d'au*  
*12. d'au d'au d'au d'au*  
*13. d'au d'au d'au d'au*  
*14. d'au d'au d'au d'au*  
*15. d'au d'au d'au d'au*

*1. d'au d'au d'au d'au*  
*2. d'au d'au d'au d'au*  
*3. d'au d'au d'au d'au*  
*4. d'au d'au d'au d'au*  
*5. d'au d'au d'au d'au*  
*6. d'au d'au d'au d'au*  
*7. d'au d'au d'au d'au*  
*8. d'au d'au d'au d'au*  
*9. d'au d'au d'au d'au*  
*10. d'au d'au d'au d'au*  
*11. d'au d'au d'au d'au*  
*12. d'au d'au d'au d'au*  
*13. d'au d'au d'au d'au*  
*14. d'au d'au d'au d'au*  
*15. d'au d'au d'au d'au*

*1. d'au d'au d'au d'au*  
*2. d'au d'au d'au d'au*  
*3. d'au d'au d'au d'au*  
*4. d'au d'au d'au d'au*  
*5. d'au d'au d'au d'au*  
*6. d'au d'au d'au d'au*  
*7. d'au d'au d'au d'au*  
*8. d'au d'au d'au d'au*  
*9. d'au d'au d'au d'au*  
*10. d'au d'au d'au d'au*  
*11. d'au d'au d'au d'au*  
*12. d'au d'au d'au d'au*  
*13. d'au d'au d'au d'au*  
*14. d'au d'au d'au d'au*  
*15. d'au d'au d'au d'au*

*1. d'au d'au d'au d'au*  
*2. d'au d'au d'au d'au*  
*3. d'au d'au d'au d'au*  
*4. d'au d'au d'au d'au*  
*5. d'au d'au d'au d'au*  
*6. d'au d'au d'au d'au*  
*7. d'au d'au d'au d'au*  
*8. d'au d'au d'au d'au*  
*9. d'au d'au d'au d'au*  
*10. d'au d'au d'au d'au*  
*11. d'au d'au d'au d'au*  
*12. d'au d'au d'au d'au*  
*13. d'au d'au d'au d'au*  
*14. d'au d'au d'au d'au*  
*15. d'au d'au d'au d'au*

*1. d'au d'au d'au d'au*  
*2. d'au d'au d'au d'au*  
*3. d'au d'au d'au d'au*  
*4. d'au d'au d'au d'au*  
*5. d'au d'au d'au d'au*  
*6. d'au d'au d'au d'au*  
*7. d'au d'au d'au d'au*  
*8. d'au d'au d'au d'au*  
*9. d'au d'au d'au d'au*  
*10. d'au d'au d'au d'au*  
*11. d'au d'au d'au d'au*  
*12. d'au d'au d'au d'au*  
*13. d'au d'au d'au d'au*  
*14. d'au d'au d'au d'au*  
*15. d'au d'au d'au d'au*

*1. d'au d'au d'au d'au*  
*2. d'au d'au d'au d'au*  
*3. d'au d'au d'au d'au*  
*4. d'au d'au d'au d'au*  
*5. d'au d'au d'au d'au*  
*6. d'au d'au d'au d'au*  
*7. d'au d'au d'au d'au*  
*8. d'au d'au d'au d'au*  
*9. d'au d'au d'au d'au*  
*10. d'au d'au d'au d'au*  
*11. d'au d'au d'au d'au*  
*12. d'au d'au d'au d'au*  
*13. d'au d'au d'au d'au*  
*14. d'au d'au d'au d'au*  
*15. d'au d'au d'au d'au*

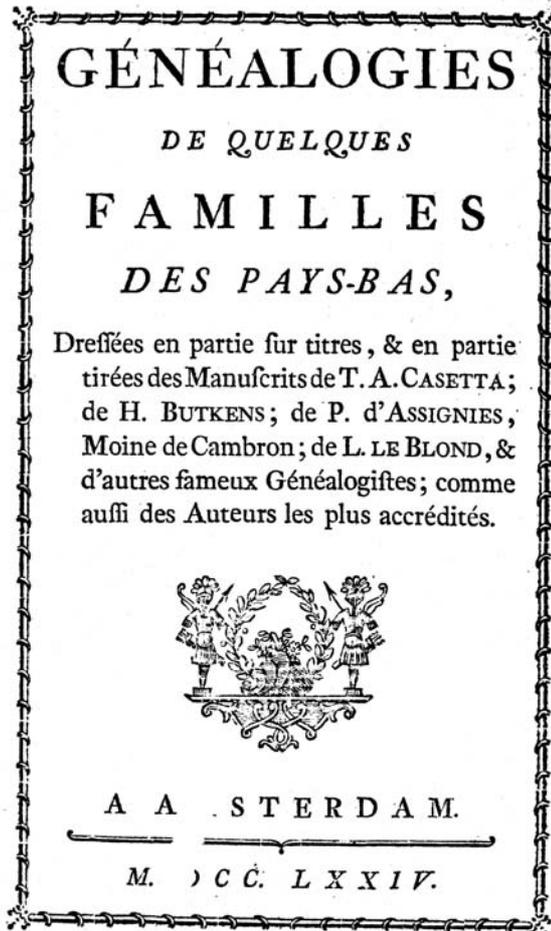
*1. d'au d'au d'au d'au*  
*2. d'au d'au d'au d'au*  
*3. d'au d'au d'au d'au*  
*4. d'au d'au d'au d'au*  
*5. d'au d'au d'au d'au*  
*6. d'au d'au d'au d'au*  
*7. d'au d'au d'au d'au*  
*8. d'au d'au d'au d'au*  
*9. d'au d'au d'au d'au*  
*10. d'au d'au d'au d'au*  
*11. d'au d'au d'au d'au*  
*12. d'au d'au d'au d'au*  
*13. d'au d'au d'au d'au*  
*14. d'au d'au d'au d'au*  
*15. d'au d'au d'au d'au*

Généalogie Kerchove par le chanoine Kerkof

Dans les années qui suivent, d'autres généalogistes s'attellent à composer la généalogie Kerchove « à la colombe » dont la plus intéressante est celle de Marius Voet, écuyer, seigneur de Knekenbourg (+1685), réalisée quelques années avant sa mort, soit vers 1680<sup>7</sup>. Il semble que Voet lui-même se soit attelé à cette généalogie car elle diffère singulièrement de celle du chanoine Kerckof. On pourrait même dire qu'elles se complètent et que celle de Voet donne plus de crédibilité à l'ensemble. Citons aussi la généalogie du chanoine Ghys et celle de l'échevin bruxellois Jean-Baptiste Houwaert (BRB II6506), qui réalise une généalogie Kerchove originale. Il est vrai qu'elle ne reprend que deux générations !

<sup>7</sup> BRB Fonds Goethals, manuscrit N°738

A une époque où les généalogies sont assez rares et où la photocopie n'existe pas, ces généalogies (surtout celle du chanoine Kerkof) sont recopiées par de nombreux copistes qui y ajoutent l'un ou l'autre détail. On retrouve aujourd'hui des généalogies Kerchove dans bien des archives familiales et dans les cabinets de manuscrits. Ainsi la fort belle généalogie Kerchove rehaussée de blasons, réalisée par le chanoine Emmanuel-Auguste Hellin et l'abbé Jean Wemaer (voir Kerchove 1550-1850 p.63-70), a été tirée du travail du chanoine Kerkof.



Généalogie Kerchove par Castro y Toledo (1774)

Dès la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, ce sont les généalogies imprimées qui permettent d'étoffer la généalogie, même s'il s'agit surtout d'ajouter les dernières générations. Le premier exemple connu étant la généalogie Kerchove par Azevedo, éditée en 1771, dans ses livres « *Généalogie de la famille van der Noot* » puis « *Généalogie de la famille Coloma* ». L'auteur y mentionne nombre de familles alliées, dont les Kerchove « à la colombe ». Emmanuel Auguste Hellin édite en 1772 son « *Supplément Généalogique et Historique, Additions et Corrections à l'Histoire Chronologique des Evêques et Chapitre Exempt de l'Eglise Cathédrale de St. Bavon à Gand* » qui comporte également une généalogie consacrée aux Kerchove. En 1774, c'est François-Joseph de Castro y Toledo qui édite une généalogie Kerchove dans son ouvrage « *Généalogies de quelques familles des Pays-Bas* » que l'auteur a tiré du généalogiste Casetta.

Le plus extraordinaire des ouvrages imprimés consacrés aux Kerchove est incontestablement l'ouvrage d'un certain de Borcht, édité à Anvers en 1839 et intitulé : « *Mémoire historique*

*généalogique sur la très-ancienne noble maison de Kerckhove, traitant spécialement de la branche de Kerckhove dite van der Varent, rédigé d'après d'anciens manuscrits et d'autres documents authentiques. ».* De Borcht démontre par cet ouvrage que tous les porteurs du nom Kerchove alias Kerckhove ont une souche commune, dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

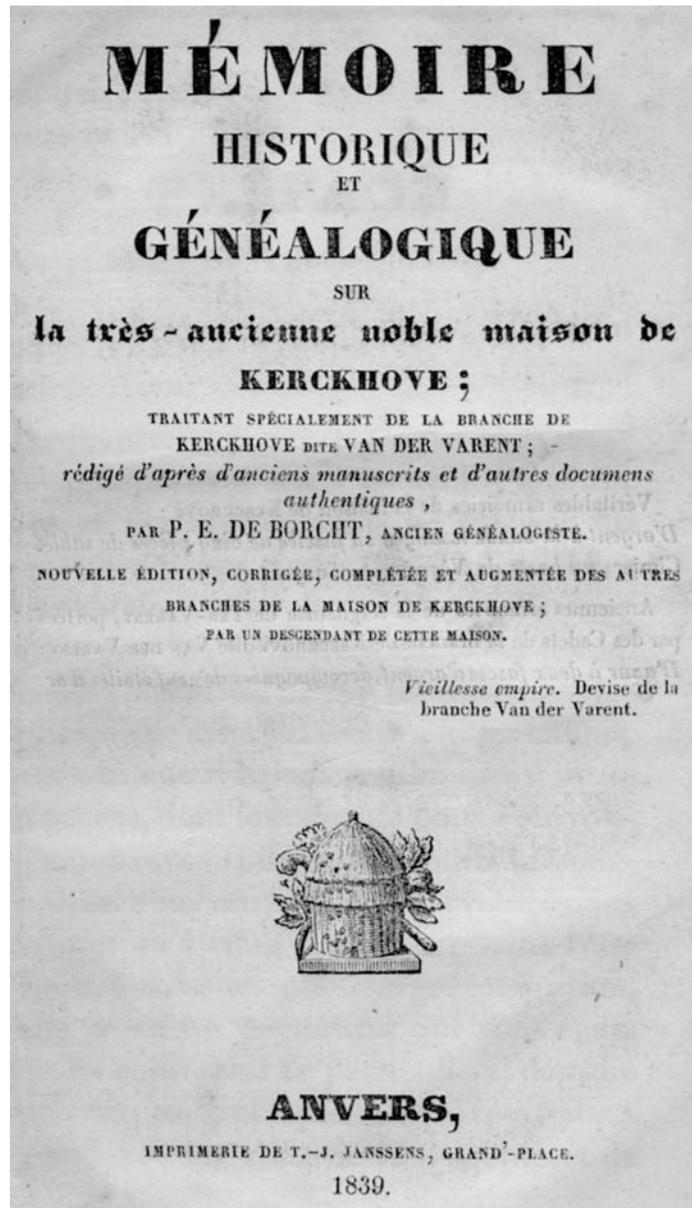
*De Borcht écrit : « La maison dont il s'agit dans ce mémoire a tenu pendant des siècles, un rang élevé dans la Noblesse. Elle a été alliée à plusieurs des plus illustres familles d'Allemagne, de Flandres et de Brabant. Elle fut encore très riche et puissante au quinzième siècle ; mais depuis le seizième, elle a commencé à décliner. Cette assertion repose sur les nombreuses recherches que j'ai faites sur cette famille, dans lesquelles j'ai été puissamment aidé par quelques-uns de ses membres et par de savants généalogistes.*

*La noblesse de cette maison se perd dans la nuit des temps. Suivant des titres curieux et une quantité d'anciens documents, sur l'authenticité desquels on ne peut former aucun doute, elle est originaire de la Franconie, où elle a été connue de temps immémoriaux comme faisant partie de la noblesse immédiate. Cette maison tire son nom d'un château qui fut situé au voisinage de Fichtelberg, et appelé dans l'antiquité, lors de l'usage général du latin : Atrium, et plus dans la langue du pays : Kirchof et Kirchofen.*

*Selon des traditions, consacrées dans un vieux manuscrit en parchemin, rédigé en ancien brabançon (traduit du latin), et appartenant à un descendant de cette antique Maison, ce château ou domaine serait provenu de Heribert, duc de Franconie, qui en fit cadeau à son neveu Maingut, l'un des chefs de ses troupes, et de ce Maingut serait issue la maison de Kirchof, dont quelques membres ont été investis sous Charlemagne de la dignité de Comte (comes, graf), devenue héréditaire, depuis le règne de Conrad I, dans une branche de cette Maison, existant à Trèves au treizième siècle, et portant d'argent à trois croisettes de gueules mal ordonnées.*

*Je n'affirmerai pas que cette Maison tire son origine des anciens ducs de Franconie, comme le prétend le manuscrit où je puise. Le temps est trop éloigné de nous pour le constater ce qui en est ; mais il est certain que dans d'anciennes chartes elle est citée comme l'une des plus illustres maisons de Franconie, et qu'elle a été désignée sous le surnom de Atrium. Ce surnom, qu'elle a porté primitivement, n'était pas abandonné par elle depuis qu'elle s'est établie en Belgique, surtout par des membres qui avaient embrassé l'état ecclésiastique. Il y eut en 1196, parmi les chanoines du chapitre de Tournay, un Walterus ab Atrio, et vers la fin du quinzième siècle, parmi les chanoines du chapitre d'Anderlecht, Renier de Atrio, alias Van den Kerckhove.*

*Il est prouvé par des actes et d'autres titres que cette famille fut déjà, au neuvième siècle, connue sous le surnom de Kirchof. Le tombeau d'un des ses membres, appelé Cunebertus, qualifié de Comte (comes), ayant été marié à une fille de la maison d'Arnsberg et tué à la bataille d'Andernach, livrée en 876, entre Charles le Chauve et Louis II, roi d'Allemagne, se trouvait à l'église de cette ville. Cela ne peut étonner quand on sait qu'en Franconie, berceau de la véritable noblesse militaire et d'un grand nombre des plus anciennes maison nobles, les surnoms ont été adoptés par les familles distinguées beaucoup plus tôt qu'ailleurs. Ceci est tellement vrai que plusieurs historiens croient que dans ce pays les noms propres de famille ont été héréditaires depuis les romains. Le fait est que, lorsque les francs entrèrent en 263 dans la Gaule, les noms propres étaient en usage parmi ces peuples. »*



Livre écrit par De Borcht , page de regard

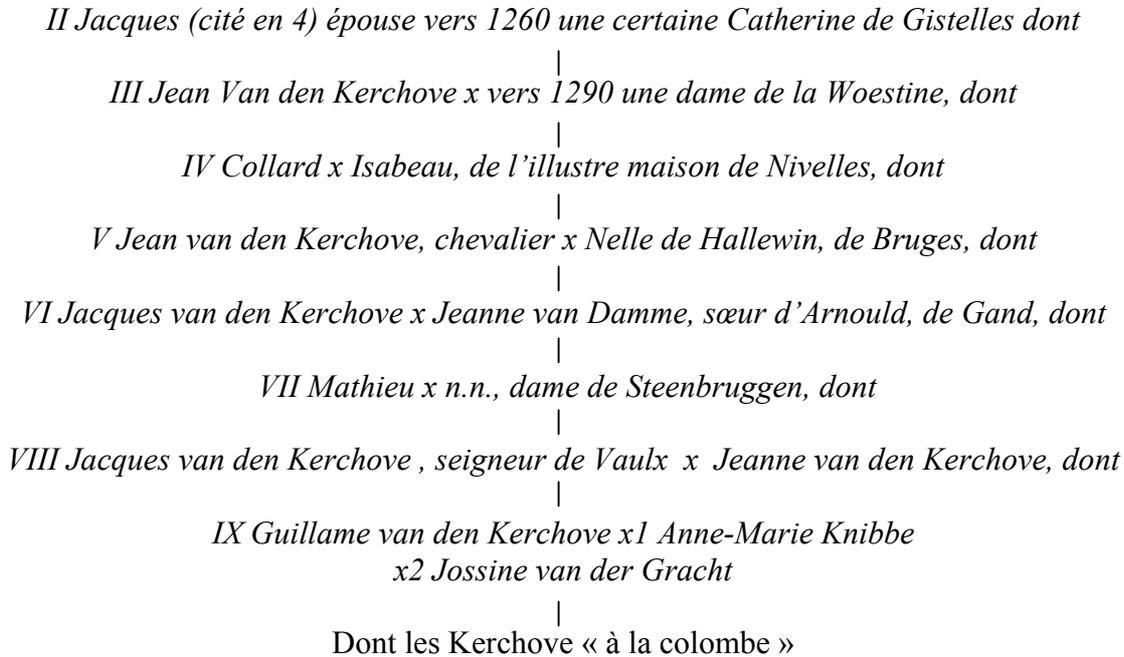
Imperturbablement, de Borcht continue à citer les illustres alliances des Kerchove, et à mettre en valeur les relations entre toutes les familles Kerchove. La technique qu'il utilise est très simple ; toutes les généalogies existantes concernant les différentes familles Kerchove sont rattachées les unes aux autres en y ajoutant une série de personnages fictifs à la base. Ainsi, pour les Kerchove « à la colombe », de Borcht invente la filiation suivante :

*« Il est dit dans un manuscrit faisant suite à celui qui est cité p.2, que Guillaume de Kerchove dit de Ter Varent, qualifié Miles, fils de Gauthier, épousa vers 1205, Magdalena de la maison des comtes von Stromberg, portant échiqueté d'argent et d'azur, et qu'il se maria en Allemagne, où il servit comme officier sous les ordres de son frère Goesart dans les troupes de Philippe-le-Souabe, et ensuite dans celles de l'empereur Frédéric II qu'il suivit à Rome en 1220, lorsque ce prince est allé recevoir la couronne des mains du pape Honorius III. Guillaume revint en Flandres vers l'an 1225. De son mariage avec Madeleine de Stromberg sont issus plusieurs enfants dont ;*

*1) Jean de Kerchove dit de Ter Varent, auteur des Kerckhove dit van der Varent actuels*

- 2) *Philippe van den Kerchove, auteur des Kerchove, seigneurs de Steenvoorde*  
 3) *François van den Kerchove, auteur des Kerchove « aux griffons » (famille éteinte)*  
 4) *Jacques van den Kerchove, auteur des Kerchove d'Exaerde, Denterghem, Ousselghem »*

En résumé ; le lien de Jacques, cité en 4 et nous se fait par le biais de la filiation suivante :



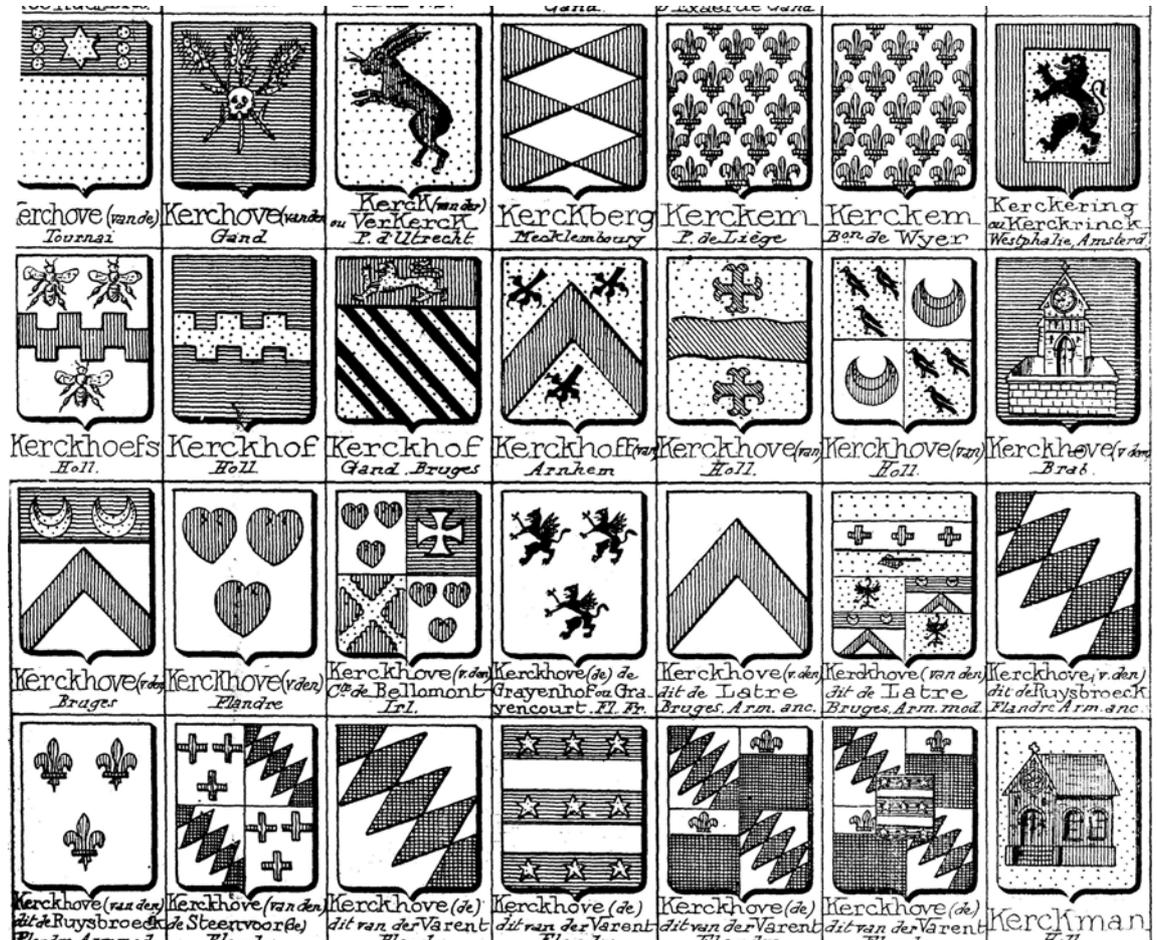
Cette extraordinaire filiation est bien entendu totalement fautive, et l'auteur a préféré utiliser un nom d'emprunt afin d'éviter d'éventuels problèmes. Les problèmes sont surtout venus avec le temps car les connaissances généalogiques de toutes les familles Kerchove ont évolué, mettant en évidence les arrangements de de Borcht. Insistons une dernière fois : il n'y a pas de souche commune et les Kerchove n'ont rien à voir avec les Ducs de Franconie.

A partir de 1850, une nouvelle série de généalogies Kerchove voit le jour, laissant heureusement de côté les extravagances de de Borcht. Citons pêle-mêle la généalogie Kerchove écrite par F.V. Goethals dans son « *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du Royaume de Belgique* » (1849-1852), la généalogie Kerchove par Gustave van Hoorebeke (1851), celle de N.J. van der Heyden « *Nobiliaire de Belgique* » (1853), la généalogie Kerchove dans l'« *Annuaire de la Noblesse* » (1859), celle de Jean Jacques Gaillard dans son volumineux « *Bruges et le Franc* » (1859), tome III p. 383-415, celle de Charles Poplimont dans « *La Belgique Héraldique* » (1863-1867), tome VI p. 85-104, et bien d'autres encore. Tous ces travaux permettent de bien situer les personnages de la famille Kerchove, mais ont le désavantage de n'être que des listes exhaustives de noms et de seigneuries alignés plus ou moins en bon ordre.

Vers 1980, c'est le Baron Bonaert qui a la chance de trouver les origines yproises des Kerchove. Allié au travail en profondeur de Réginald de Kerchove d'Ousselghem, le premier à détailler la vie des Kerchove à travers l'histoire, la généalogie connaît une nouvelle dimension avec l'ouvrage « *Kerchove 1350-1550* » édité en 1983. J'ai l'honneur d'être le continuateur de ce magnifique travail avec les livres suivants : « *Kerchove 1550-1850* » (1999), « *Kerchove d'Exaerde* » (2001), « *Kerchove de Denterghem et Kerchove*

d'Ousselghem » (2003) et finalement le présent ouvrage qui n'est somme toute qu'une remise à jour du livre « *Kerchove 1350-1550* » de Réginald de Kerchove d'Ousselghem.

#### 4) Armoiries



Quelques armoiries de différentes familles Kerchove sous l'Ancien Régime

Un peu à l'instar du nom de famille, les armoiries sont nées à l'époque de la première Croisade ou peu après, par suite de l'évolution de l'équipement militaire : les transformations du casque et du haubert rendant le chevalier méconnaissable à la bataille ou au tournoi. Celui-ci prend peu à peu l'habitude de faire peindre sur la grande surface de son bouclier des figures (animales, végétales, géométriques) servant à l'identifier au cœur de la mêlée.

On peut parler d'armoiries à partir du moment où un même chevalier fait toujours usage, pendant une longue période de sa vie, des mêmes figures et des mêmes couleurs. D'abord individuelles et réservées aux seuls combattants, les armoiries deviennent progressivement héréditaires. Puis, au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, leur emploi s'étend aux femmes, aux ecclésiastiques, aux habitants des villes, aux artisans, et même en certaines régions comme en Flandre, aux paysans. Enfin, un peu plus tard, leur utilisation s'applique aux villes, aux corps de métiers, aux communautés religieuses, aux administrations et institutions. A cet égard, il convient donc de corriger une erreur fort répandue mais qui ne repose sur aucune réalité historique : la limitation à la noblesse du droit aux armoiries. A aucun moment, dans aucun pays, le port d'armoiries n'a été l'apanage d'une classe sociale.

L'utilisation des armoiries atteint son apogée entre 1450 et 1500. Après cela, sous l'action des hérauts d'armes qui fixent les règles essentielles de l'héraldique, le blason se systématise et ne subit que des modifications secondaires. Mais parce que l'héraldique répond au besoin si humain de se distinguer de façon durable, elle subsiste jusqu'à nos jours, même si les conditions originelles, qui ont entraîné la naissance des armoiries, ont disparu depuis des siècles.

Tout comme le nombre de familles Kerchove, toutes homonymes, les armoiries sont nombreuses et variées. Parmi les plus anciennes armes, portées par un Kerchove alias de Lattre, on peut mentionner celle de Wautier de Lattre, bourgeois de Lille (ville flamande), qui porte en 1266 une croix à double traverse accompagnée d'une fleur de Lys à senestre<sup>8</sup>. Dès le début du XIV<sup>ème</sup> siècle, une famille van den Kerchove de Bruges porte d'argent au chevron de gueules, une autre famille van den Kerchove d'origine gantoise porte d'argent aux trois cœurs de gueules. Fort nombreuses sont les armoiries Kerchove, toutes différentes et rappelant ainsi qu'il est parfois hasardeux d'établir les significations cachées, surtout que le choix des figures et couleurs ne répond, bien souvent, qu'à des questions de mode (plus géographique que sociale) ou de goût (plus collectif qu'individuel).

En ce qui concerne les armoiries de la famille Kerchove « à la colombe » dont il est question dans cet ouvrage, la présentation graphique la plus ancienne connue à ce jour est le sceau apposé le 12 octobre 1514 à un acte relatif à la seigneurie du Ghistelhof par Jacques van den Kerchove, fils de Nicolas (voir chapitre 5). Dans son dictionnaire des « Sceaux armoriés » Tome IV page 495, de Raadt le décrit : « Un oiseau contourné (l'écu est assez fruste), accompagné au point de chef de ...et au flanc senestre (à droite pour l'observateur) une rose. L.S.Jacob van den Kerchove ».



**Armes reconstituées  
sur base du descriptif  
de 1514**

Du fait de la destruction d'Ypres et de ses archives lors de la guerre de 14-18, il n'est plus possible d'analyser ce sceau. En se contentant de l'analyse faite par de Raadt, on en déduit que l'écu est fruste (les formes y sont grossières), que l'oiseau est contourné (vu de profil et regardant à gauche). A noter, l'absence de l'échiqueté azur et argent qui figure sur les armoiries plus récentes, et la présence d'une rose, qui se retrouve aussi sur le blason de Guillaume II, la rose étant représentée en héraldique par un églantier, mais elle est tigée.

Il s'agit en l'occurrence d'armes parlantes, et l'oiseau a une valeur symbolique, tout comme la rose. Plusieurs théories ont déjà vu le jour concernant l'oiseau, celle du « *Kerkkauw* » qui se traduit en français par « *corneille d'église* », nom vulgaire du choucas « *corvus monedula* » en latin. C'est une petite corneille qui vit en groupe et se niche dans les vieilles tours. La corneille d'église symbolise la fidélité conjugale et l'attachement aux petits. D'autres traités concernant la symbolique des animaux au Moyen-âge parlent d'union de chasteté et longue vie.

<sup>8</sup> Demay ; sceaux de l'Artois et de la Picardie 1877. Le document concerne un sentence confirmative d'une rente à Esquernes



**Arche de Noé (Miroir du salut humain 1470-1480)**

Quand au choix d'une corneille ou d'une colombe : « Plus que l'aspect général ou les détails formels, c'est souvent la couleur du plumage qui permet de les reconnaître. Ainsi, dans cette scène de l'arche de Noé flottant sur les eaux du déluge, la colombe ne se distingue du corbeau que par son plumage blanc et par le rameau d'olivier qu'elle rapporte dans son bec; du seul point de vue plastique, les deux oiseaux sont identiques ».

Probablement parce qu'elle est parfois considérée comme oiseau de mauvaise augure et parce qu'elle porte une branche dans son bec, la corneille évolue en colombe portant un rameau d'olivier, symbole de paix. L'évolution se fait également dans le choix des couleurs ; la

colombe devient azur (bleu), ce qui rend les armoiries Kerchove plus homogènes et qui va à l'encontre des hérauts d'armes qui codifient à outrance l'art héraldique.

Une autre hypothèse, plus audacieuse, concernant l'utilisation d'un oiseau et d'une rose dans les armes, réfère au roman de la rose, l'œuvre de loin la plus lue et la plus étudiée alors. Cette œuvre est un poème allégorique et didactique du Moyen-âge, composé de deux parties. La première partie est écrite vers 1225 par Guillaume de Lorris. En voici le sujet : le poète, qui s'est endormi, rêve qu'il voit au milieu d'un verger délicieux, un bouton de rose, dont la beauté et la fraîcheur le tentent. Ce bouton est gardé par Danger (c'est à dire Refus), Male Bouche (Médiance), Peur et Honte. Encouragé par Bel-Accueil, il s'approche du parterre, puis, aidé de Franchise et Pitié, il endort la vigilance de Danger et donne un baiser à la rose. Mais Honte et Jalousie accourent, et celle-ci fait construire autour du parterre une enceinte imprenable. La rose est mise à l'abri de ses tentatives et Bel-Accueil enfermé dans une tour. L'amant se désespère et ses plaintes terminent le poème. A ce récit, l'auteur a ajouté un art d'aimer, pour faire connaître les obstacles que l'amoureux rencontre et par quels moyens il peut les surmonter.

La seconde partie du roman est rédigée entre 1264 et 1270 par Jean de Meung. Elle est toute différente, bien qu'elle ait gardé le cadre et les personnages : pendant qu'Amant (le poète) se désole au pied de la muraille qui enferme la Rose, Raison lui apparaît et l'exhorte à renoncer au service d'Amour ; Amant repousse ses propositions et va trouver Ami, qui lui indique les moyens de se faire aimer. Le Dieu Amour lui apparaît et convoque son armée pour assiéger la tour. Une première attaque n'ayant pas réussi, Cupidon envoie chercher Vénus (représentée symboliquement par une colombe). Vénus lance sur la tour son brandon, Honte et Peur s'enfuient, et la rose est donnée à l'amant. Celui-ci s'éveille et là se termine le poème, poème singulier, remarquable surtout par sa hardiesse. L'auteur y bat en brèche, pèle mêle, les superstitions grossières et les croyances de « la société d'alors ». Il s'attaque même la théorie du droit divin. Il attaque la cupidité et les vices des moines et l'institution même de la vie monastique. Ce n'est pas seulement la science de l'antiquité qui reparaît chez lui, c'est aussi son naturalisme panthéistique.

Ainsi, Venus (représentée par une colombe ou une tourterelle), donne la rose (représentée par l'églantier contourné) au poète, auquel l'ancêtre Kerchove s'est substitué.

Avant Jacques van den Kerchove, cité plus haut, d'autres Kerchove ont porté un oiseau dans leurs armes. Le 9 novembre 1340, un certain André de Lattre, bourgeois de Saint-Omer, met en bas d'un document concernant les dépenses occasionnées par les chevaux des Ducs de Bourgogne sa signature et son sceau. Il scelle d'un écu, portant un oiseau, à la bordure engrêlée dans un quadrilobe (partagé en quatre lobes). Ce document existait dans les archives du Pas-de-Calais qui ont malheureusement été détruites lors de la guerre de 1914<sup>9</sup>. Notons que Saint-Omer fait partie du comté d'Artois, appartenant au duc de Bourgogne, Eudes IV, petit-fils de Saint Louis.

L'armorial généalogique du nobiliaire français, écrit par H. Lamont, mentionne des membres d'une famille de Lattre à Saint-Omer, d'origine patricienne. Il s'agit de Charles de Lattre, seigneur de Loe et Lamoral de Lattre, seigneur de la Brique d'Or, tous deux échevins à Saint Omer entre 1595 et 1636. Le plus intéressant est le fait qu'ils portent les armes d'Azur au cygne d'argent nageant sur une onde de même<sup>10</sup>. Au même titre que les armoiries Kerchove

<sup>9</sup> Demay ; sceaux de l'Artois et de la Picardie, 1877

<sup>10</sup> Justin le Pas ; échevinage de Saint-Omer, 1906 p.297

« à la colombe », ces armoiries sont le résultat d'une lente évolution, fixée définitivement vers 1500. D'un point de vue héraldique, on peut facilement imaginer que ces armes, et la colombe des Kerchove ont une souche commune, ce qui nous permet d'avancer l'hypothèse suivante : les Kerchove « à la colombe » sont originaires de Saint-Omer, ville de Flandre Méridionale en Artois.



L'histoire de Saint-Omer débute au VIII<sup>ème</sup> siècle, lorsque les terres qui la composent aujourd'hui, sont concédées à un évêque de Therouanne, Omer, qui donna son nom au lieu. Ypres n'est située qu'à une trentaine de kilomètres à vol d'oiseau de la ville et constitue le centre d'attraction le plus puissant de la région, d'autant plus que Saint-Omer est alliée à la Flandre et restera longtemps farouchement opposée au pouvoir du roi de France qui essaye régulièrement de s'y imposer. Ce n'est qu'en 1677 que Saint-Omer devient effectivement Française.



La ville de Saint-Omer au XVII<sup>ème</sup> siècle

Dans la région de Saint-Omer, il existe de nombreuses traces de membres de la famille de Atrio, (sans avoir de précisions sur leurs armes). Un exemple parmi d'autres : un acte signé par Hughes de Atrio qui achète en 1250 dix mencaudées de terre sur le territoire de Waignincourt au chevalier Aleaume dit Lagans de Berlettes<sup>11</sup>. En 1240, Johan de Atrio figure

<sup>11</sup> Arch.Dép.du Nord, série H,27,H,41,pièce 608. L'acte est en latin du temps ; « bene et legitime vendidi et werpivi Hugoni de Atrio homini meo et ejus heredibus in augmentum feodi quem de me tenet idem Hugo... »

parmi les hommes de fief (vassaux) lors de la vente par Alenard de Selingueham (Seninghem) du château de Seninghem au comte d'Artois. Seninghem ou Seninguehem est situé près de Nielles-lez-Bléquin, à environ 20km de Saint-Omer <sup>12</sup>.

Ainsi, peut se dessiner une histoire de la famille qui commence, fort logiquement, dans un petit village perdu, peut-être à Seninghem non loin de Saint-Omer. Le châtelain du lieu a, de longue date, laissé à son vassal de Atrio la possibilité d'exploiter des terres anciennement incultes, ce qui a l'avantage d'en augmenter la valeur. En contrepartie, de Atrio lui laisse une partie des récoltes et accepte sa juridiction. A cause du nombre de descendants Atrio, certains sont poussés à quitter le village faire fortune ailleurs. Attirés par les possibilités qu'offre la ville par rapport à la campagne, un de Atrio alias de Lattre, décide de s'installer durablement à Saint-Omer, d'y fonder famille et de se mettre en contact avec la principale industrie de la ville : la draperie.

Déjà au XIIIème siècle, ces de Lattre de Saint-Omer figurent parmi les familles patriciennes de la ville, même si le terme « patricien » est quelque peu surfait : Saint-Omer n'étant somme toute qu'une ville de province, comptant quelques dizaines de milliers d'habitants (40.000 habitants en 1300), les de Lattre de Saint-Omer sont plus à considérer comme des bourgeois enrichis.

Une fois de plus, un cadet de la famille de Lattre de St.Omer, devant laisser les activités familiales à ses aînés, poursuit le périple familial le long de la vallée de la Lys. Se sentant attiré par les richesses de la grande ville d'Ypres, qui connaît alors une époque de gloire inégalée, ce jeune cadet s'y rend plein d'espoir. On peut également avancer l'idée que ce de Lattre a simplement suivi un noble seigneur dont il est serviteur, peut-être un membre de la noble famille de Visch, seigneur de la Chapelle <sup>13</sup>. Cette famille est originaire de la région de Saint-Omer et, comme les de Lattre, se retrouve à Ypres et Bruges vers les mêmes périodes.

Après quelques générations, de Lattre s'est parfaitement adapté à son entourage yprois et à partir de 1325, son nom s'écrit « van den Kerchove ». Comme on le verra au troisième chapitre, les Kerchove de la fin du XIVème siècle sont souvent alliés avec des cadets de familles patriciennes, familles généralement fermées et habituées à parler français (comme les de Lattre de Saint-Omer).

Si l'oiseau est l'élément le plus ancien des armes Kerchove, il ne faut pas oublier l'échiqueté azur et argent. Guillaume II (1472-1538) est le premier, à notre connaissance, à utiliser cet échiqueté. Historiquement, l'utilisation des armoiries qui s'était estompé vers 1400 connaît un nouvel essor lors de la renaissance flamande (fin XVème). Guillaume II est inévitablement pris par cet engouement et remet ses armoiries au goût du jour : il reprend l'oiseau qui est l'élément fédérateur de la famille et y ajoute une touche personnelle. Il est d'ailleurs préférable de la personnaliser puisqu'il n'est pas l'aîné de famille, le seul qui puisse se permettre de prendre les armes pleines. Cette touche personnelle est l'échiqueté azur et argent dont l'origine, semble-t-il, se trouve dans la famille de Gramenne. Les Gramenne portent les armes pleines, échiquetées d'azur et d'argent

L'histoire des Gramenne se perd dans la nuit des temps. Ce sont des grands seigneurs féodaux, serviteurs directs des comtes de Flandre. Ils sont principalement « Camerius

---

Wignancourt est une seigneurie dans la commune de Croisette, archevêché de Saint-Omer

<sup>12</sup> La famille de Lattre de Roubaix par Pierre et Jean de Lattre, mai 1935, page 15

<sup>13</sup> Généalogie de Visch dans l'Annuaire de la Noblesse Belge, anno 1867, p.292

flandriae », c'est à dire chambellans héréditaires des comtes de Flandre et « baro prima », parmi les premiers barons du comté. Leurs possessions sont impressionnantes, comprenant les villes d'Oudenburg et de Merckem. Ils sont encore écoutètes (représentants du comte) d'une région de Flandre maritime entre Ostende et Nieuport, appelée le Camerlinckx-Ambach, (territoires du camérier)<sup>14</sup>. La branche aînée de la famille s'éteint en 1351 dans la famille de Ghistelles. Les autres branches de la famille sont, semble-t-il, également éteintes au XIVème siècle. Parmi ces dernières, il y a la branche des seigneurs de Voormezele qui nous intéresse car Voormezele est un faubourg d'Ypres. Signalons, à ce sujet, qu'au XIVème siècle, un Jean van den Kerchove, fils de Louis, possède un fief à Voormezele de 40 escalins l'an. Au décès de Jean van den Kerchove, (fils de Jean ?) en 1421, c'est son fils Louis qui hérite du fief, qu'il vend en 1433 à Jean de Gavere, bailli de Vlamertinghe<sup>15</sup>.

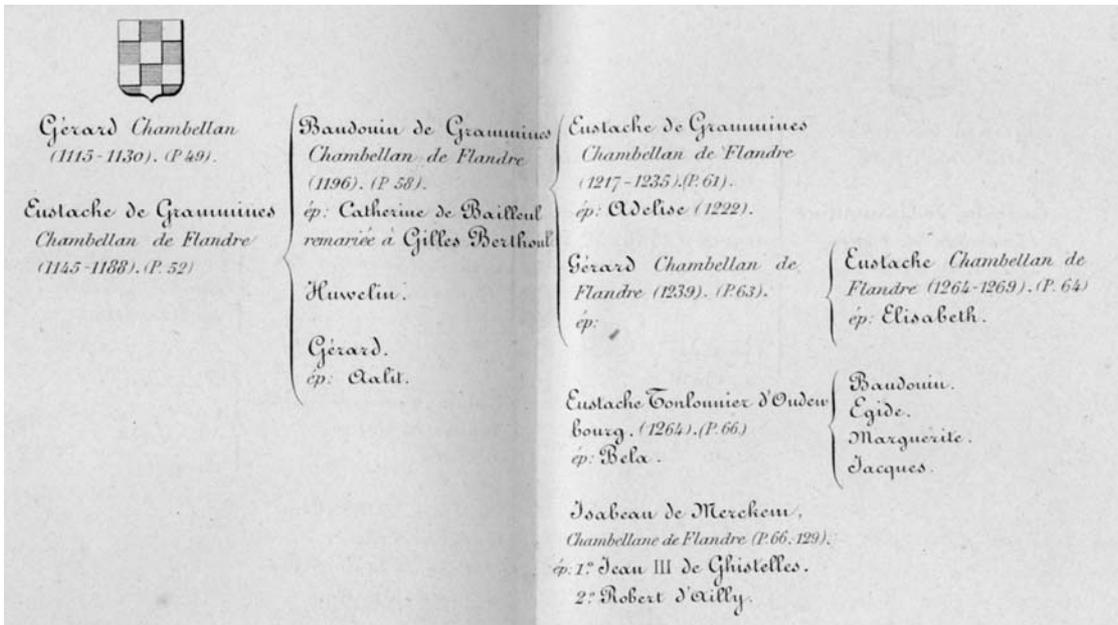


Sceaux équestres d'Eustache et Gérard de Gramenne (XIIIème siècle)

<sup>14</sup> Le Camerlinckx-Ambach regroupe les villages de Westende, Middelkerke, Leffinghe, Stene, Snaaskerke, Slype, Wilskerke, Mannekensvere, St.Pieterscapelle, Zevecote. E.Warlop, De vlaamse adel voor 1300.

<sup>15</sup> BRB Fonds Merghelynck N°58 : Compte de relief des fiefs, relevant du comte de Flandre, à cause de sa cour féodale « la salle d'Ypres ».

Un autre document intéressant concerne la transmission d'un fief appartenant à Jean van den Kerchove au début du XIV<sup>ème</sup> siècle. La fille de Jean van den Kerchove, épouse de Hugues de Heurtere, hérite (ou achète) entre 1300 et 1366 un fief de 4 livres 5 sols parisis d'or, à Merckem, seigneurie qui appartient aux Gramenne et porte de tout temps les armes échiquetées azur et argent. Ainsi, on peut compléter l'hypothèse en précisant que les Kerchove, venant de l'Artois, se sont mis au service des Gramenne qui, en contrepartie, leur ont offert certains fiefs et droits seigneuriaux sur les terres de famille.



**Petite généalogie des Gramenne**

En épousant Anne-Marie Knibbe, Guillaume II épouse en fait une descendante des Gramenne par l'intermédiaire de la famille d'Oeren (qui porte le même échiqueté). Les d'Oeren sont issus des Gramenne, possesseurs du château (motte castrale) d'Oeren, dont la descendance s'est éteinte à son tour dans la famille Knibbe, par l'alliance d'Eustache Knibbe avec la fille de Gilles d'Oeren, héritière du château. La seconde épouse de Guillaume II, Jossine van der Gracht, descend elle aussi des Gramenne par Marie de Merckem. Guillaume et ses enfants ne peuvent que se flatter de cette illustre ascendance, qu'ils rappellent dorénavant dans leurs propres armoiries.

L'adoption des armoiries d'un seigneur par un vassal, généralement en en changeant les couleurs et /ou en en reprenant une partie, est un reliquat féodal fréquent en nos régions. Un autre exemple est celui des armes de la famille Van Slypen, alliée aux Kerchove et portant le même échiqueté mais avec un chef uni, de sable.

L'hypothèse de l'origine de l'échiqueté d'azur et d'or comporte néanmoins encore des lacunes. La tombe d'un cousin germain de Guillaume, André van den Kerchove, prêtre à l'abbaye des Dunes à Coxyde, porte également cet échiqueté alors qu'il ne descend pas des Gramenne. On peut cependant imaginer que Guillaume a créé un précédent, et qu'André van den Kerchove, décédé neuf ans après Guillaume, a tout simplement repris les armes de ce dernier.

Enfin, il est encore à remarquer qu'un des défauts typiques du généalogiste est de chercher absolument une raison dans le choix des armes, alors que bien souvent, il n'y en a pas. Celui

qui prend des armes s'inspire tout simplement de ce qu'il voit et, voulant bien faire, reprend en partie des armes de vieilles familles de la région. C'est pour cela que chaque région a en quelque sorte un type d'armoirie.

Une fois que les Kerchove ont établi leurs armoiries et qu'ils possèdent des seigneuries importantes, les documents concernant ces seigneuries sont scellés par les armes du propriétaire. Ainsi, la seigneurie prend automatiquement les armoiries de son possesseur, ce qui se confirme (sous l'Ancien Régime) dans les seigneuries (villages) d'Etichove, d'Ousselghem, de Denterghem et d'Exaerde, pour ne citer que les plus connues. Toutes portent les armes Kerchove « à la colombe ». Avec la révolution française, les armoiries, témoin d'un temps passé, sont purement et simplement éliminées. Cela ne durera pas car, dès la création de l'Empire Napoléonien, les armoiries reviennent à l'honneur, mais les communes ne reprennent pas nécessairement les armoiries de leurs derniers possesseurs. Exaerde reprend les armoiries de la famille Herzeele, premiers seigneurs du lieu, mais y intègre le bonnet de baron brabançon pour rappeler qu'Exaerde a été une baronnie. D'autres communes, Etichove par exemple, sont plus inventives et créent, de toutes pièces, de nouvelles armoiries. Etichove en profite pour prendre des emblèmes de l'Empire, témoin de son allégeance au nouveau régime<sup>16</sup>. A Denterghem, les armoiries ont gardé une partie des armes Kerchove : l'oiseau portant un rameau, même si le champ est de gueules au lieu d'azur (rouge au lieu de bleu) et que l'échiqueté est éliminé. (voir illustration ci-dessous)



Commune de Denterghem



Une exception à la règle est la commune de Beervelde. Par lettre du 6 juin 1923, le comte de Kerchove de Denterghem, gouverneur de la Flandre Orientale, « autorise » l'ancien hameau de Beervelde, devenu une commune à part entière, à introduire dans son écu les armoiries du lignage Kerchove. Les nouvelles armes de Beervelde sont dorénavant : de gueule à 3 clefs d'or (du sceau de la seigneurie de St.Pierre de Gand, utilisé pour les actes relatifs à la terre de Destelbergen, dont Beervelde était un hameau) parti des armes Kerchove<sup>17</sup> (voir illustration ci-dessus).

Au moyen âge, seul l'aîné de la branche aînée, le « chef du nom et des armes », a théoriquement le droit de porter les armes pleines de sa Maison. Les autres doivent « briser » leurs armes familiales, c'est à dire y apporter une modification. A la fin de l'époque médiévale, les brisures tombent en désuétude, sauf dans quelques très grandes maisons. Dans

<sup>16</sup> Alfons Van Nieuwenhuyse ; Historiek van Etikhove. 1976

<sup>17</sup> Max Servais ; Armorial des provinces et communes de Belgique.

les familles de bonne noblesse, les brisures ne sont guère imposées qu'aux bâtards. Peut-être pour cette raison sont-elles jugées quelque peu déshonorantes, alors qu'à l'origine, le système a l'avantage de distinguer le fils aîné du père, du vivant de celui-ci, et les aînés des cadets. Afin de tourner la difficulté et de dissimuler autant que possible la brisure que leur naissance les oblige à porter, les bâtards et les fils cadets font subir à leur écu des modifications presque imperceptibles, consistant le plus souvent dans l'addition d'une figure minuscule. Un exemple parmi d'autres : Josse II van den Kerchove ajoute une minuscule étoile près de la colombe.

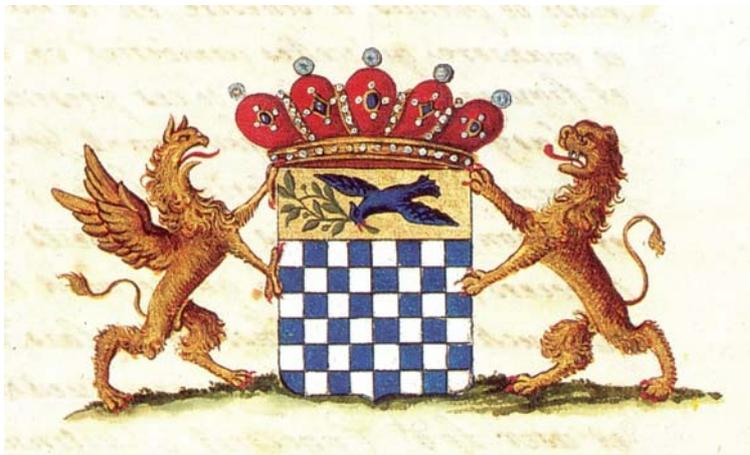


**Exemples de brisures presque imperceptibles sous l'Ancien Régime**

**Etoile en haut à gauche pour Josse II**

**Croissant en haut pour Emmanuel d'Ousselghem**

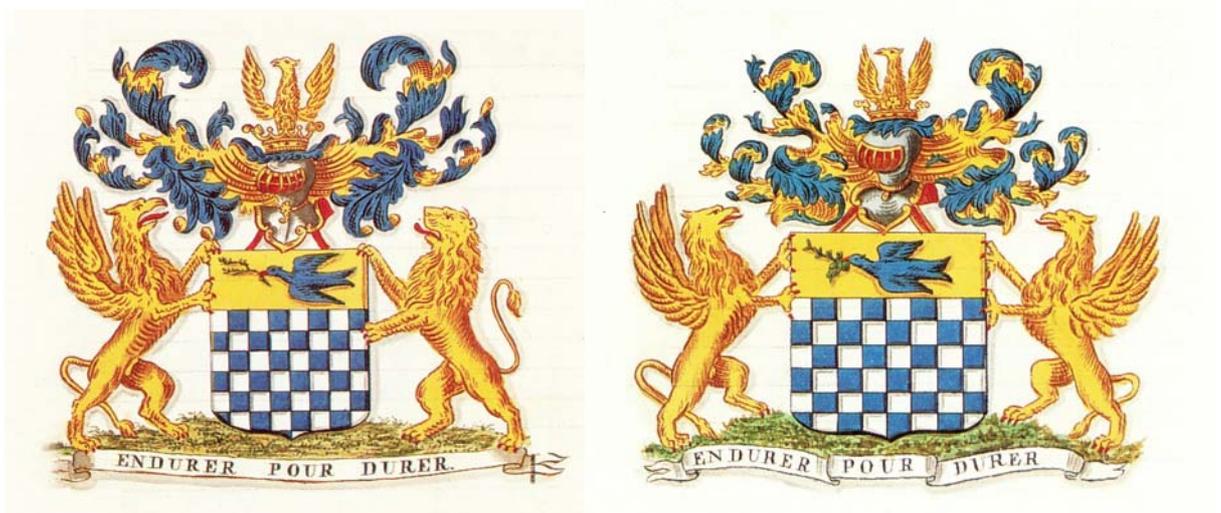
Le fils cadet a pour habitude d'écarteler les armes Kerchove avec celles de sa mère, surtout si celle-ci est issue d'une famille plus ancienne ou plus importante. Le plus ancien exemple connu est Charles de Kerchove, qui avait écartelé avec les armes de la famille de sa mère ; Isabeau de l'Espinoy, d'une famille de noblesse ancienne. Il existe encore des écartelés avec la famille la Deuse et la famille Lanchals, l'une plus ancienne, l'autre plus riche que les Kerchove d'alors. Avec la fin de l'Ancien Régime, l'obligation des cadets de porter d'autres armes disparaît presque totalement. Tous portent dorénavant les armoiries « *échiqueté d'argent et d'azur, au chef d'or, chargé d'une colombe volante d'azur, becquée de gueules, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople* ». Certains Kerchove voulant néanmoins se distinguer, la chasse aux ornements (et aux titres) est ouverte. Jusqu'en 1938, une véritable course est organisée par ceux qui ont eu les carrières les plus éclatantes et sont les plus enclins à montrer leur succès.



**Armes d'Engelbert de Kerchove, baron d'Exaerde, 1742**

Déjà en 1742, Englebert de Kerchove, des barons d'Exaerde, obtient le droit de surmonter les armoiries Kerchove du bonnet de baron, et d'adjoindre comme supports à l'écu un griffon d'or, onglé et lampassé de gueules, à dextre, et un lion de même à senestre, ceci n'étant valable que pour la branche aînée éteinte en 1850 en la personne de François de Kerchove, baron d'Exaerde.

La seconde branche, les Denterghem, suivent en 1825, par la reconnaissance de noblesse obtenue par Eugène et Constant de Kerchove de Denterghem. Ils en profitent pour mettre leurs armes au goût du jour : c'est à dire adjoindre au-dessus du blason un heaume d'argent, grillé, liseré et couronné d'or, fourré de gueules, aux lambrequins d'azur et d'or. Comme cimier, un aigle naissant éployé d'or, et sous le blason, la devise « Endurer pour Durer » d'or sur listel d'azur.



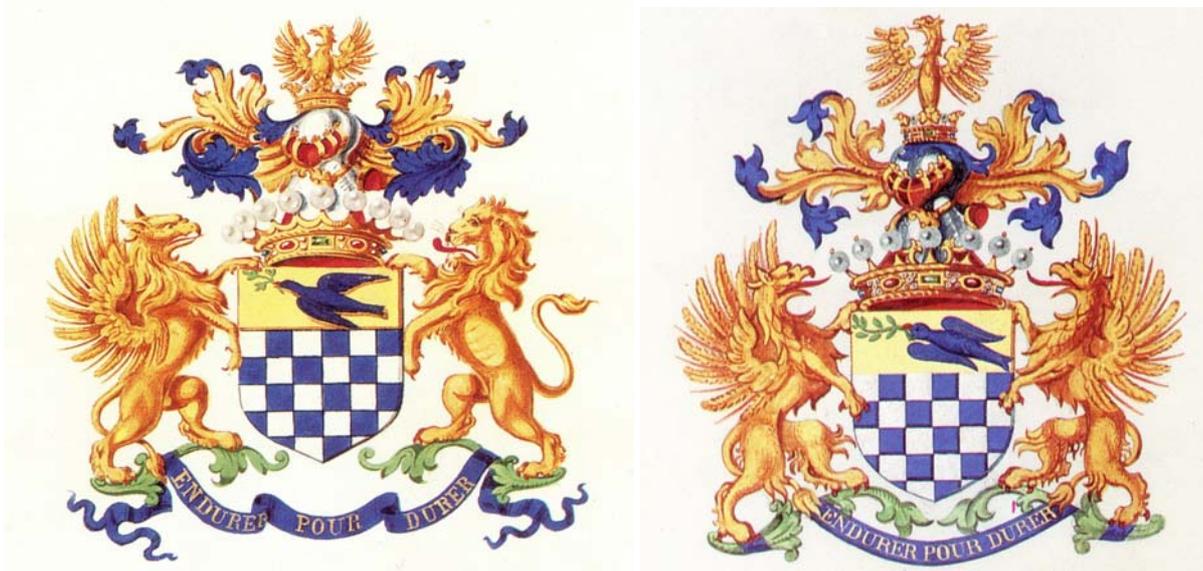
**Armes d'Eugène de Kerchove de Denterghem et de Constant de Kerchove de Denterghem**  
**Exemple de variation de support : griffon-lion à gauche, griffon-griffon à droite**

Ces armoiries sont actuellement valables pour les descendants d'Eugène de Kerchove de Denterghem uniquement. Quant aux descendants de Constant de Kerchove de Denterghem, ils ont reçu plusieurs titres nobiliaires, comprenant le droit de porter une couronne correspondante. C'est tout d'abord Constant qui obtient le titre de comte transmissible par ordre de primogéniture en 1852. Suit l'extension de ce titre au fils puîné de Constant, Ernest de Kerchove de Denterghem, en 1864. Vient ensuite l'extension à tous les descendants du titre de comte, appartenant à André de Kerchove de Denterghem, gouverneur honoraire de la Flandre Orientale et arrière-petit-fils de Constant, en 1933.

Petite particularité, l'ancienne branche aînée des Denterghem, descendants d'Emmanuel, éteinte depuis longtemps et plus connue sous le nom « Kerchove de Denterghem d'Exaerde », obtient en 1894 reconnaissance de noblesse, et ses armes sont modifiées ; il n'est pas question de support de l'écu (ni lion ni griffons) et le heaume d'argent au-dessus de l'écu est colleté d'or, et le liseré d'or au heaume est doublé et attaché de gueules, aux lambrequins d'or et d'azur.

La branche d'Ousselghem, admise depuis 1817 dans la noblesse, a depuis 1925, des armes avec la particularité suivante : les supports du blason sont deux griffons d'or (au lieu d'un griffon et d'un lion), et la devise « Endurer pour Durer » est d'azur sur un listel d'argent. D'autres part, l'aîné a le droit de porter une couronne de baron au-dessus de l'écu.

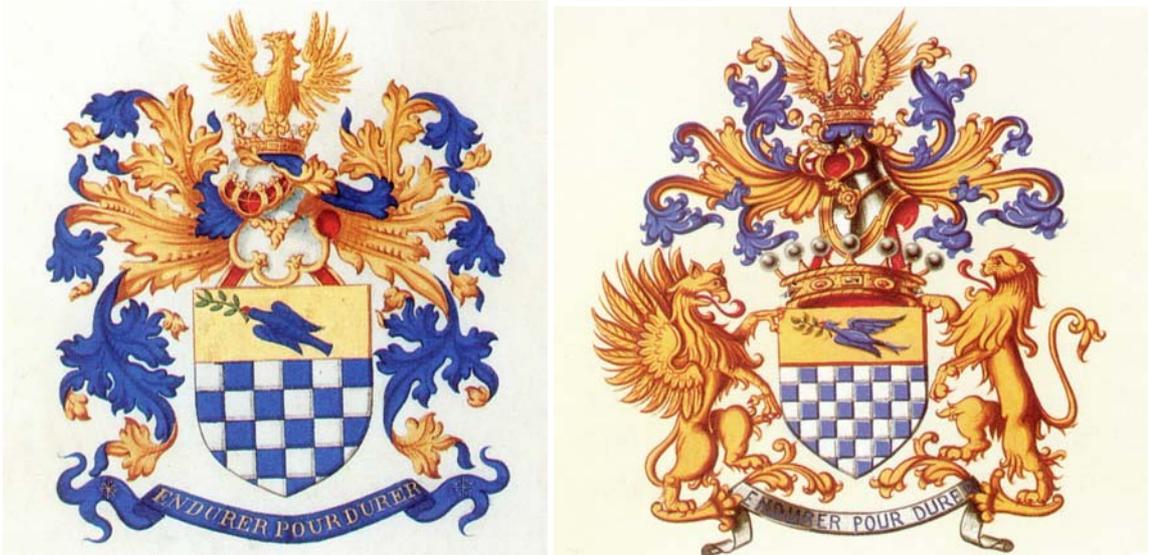
Pour la branche cadette, les Exaerde actuels, la situation est plus complexe à cause de leur nombre et de la quantité de diplômes de noblesse obtenus. Les aînés, connus sous le nom « de ter Elst » (branche éteinte en 1935) ont les mêmes armes que les Ousselghem, mais la devise « Endurer pour Durer » est d'or sur un listel d'azur. Les descendants d'Henri de Kerchove d'Exaerde (époux Lemède de Waret, habitant Hermoye), portent les mêmes armoiries que la branche des Kerchove de Denterghem d'Exaerde, c'est à dire : « *l'Écu sommé d'un heaume d'argent, couronné, grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux lambrequins d'or et d'azur. Il n'y a pas de supports de l'écu. Le cimier est un aigle naissant d'or et la devise « Endurer pour Durer » d'or sur un listel d'azur.* » Seule exception, les descendants de Carlos de Kerchove d'Exaerde, de Henri et Robert de Kerchove d'Exaerde Borluut (tous petit-fils d'Henri précité) portent un griffon et un lion comme supports, avec la devise d'azur sur listel d'argent.



**Armes de Constant de Kerchove de Denterghem et de Raymond de Kerchove d'Exaerde**  
**Exemple de variation de couronnes : couronne comtale à gauche, couronne de baron à droite**

Les cadets de la branche d'Exaerde ont également certaines particularités armoriales : les descendants d'Eugène de Kerchove d'Exaerde ont deux griffons d'or qui supportent l'écu, et la devise est d'or sur un listel d'azur. Par contre, ses cousins Jules et Edouard de Kerchove d'Exaerde portent les armoiries sans support mais gardent la devise d'or sur listel d'azur. Albert de Kerchove d'Exaerde et sa descendance ont deux griffons qui supportent l'écu et la devise est d'azur sur listel d'argent. Raymond de Kerchove d'Exaerde, ancien Gouverneur de la Flandre Orientale, dispose des mêmes armes que son cousin Albert de Kerchove cité plus haut, mais la devise est d'or sur listel d'azur. Les enfants de Raymond disposent, bien entendu, des mêmes armes, à l'exception de René de Kerchove dont le listel est d'argent avec inscription d'azur. Bien entendu, pour tous les Kerchove titrés, une couronne correspondante est adjointe au-dessus du blason (voir illustration ci-dessus), couronne à neuf perles pour un comte, sept perles pour un baron et trois perles avec deux quintefeuilles pour les écuyers<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> Crédit Communal ; Armorial de la Noblesse Belge



Armes de Henri de Kerchove et de son fils Charles de Kerchove d'Exaerde  
Exemple de variation de devise : d'or sur listel azur à gauche, d'azur sur listel d'argent à droite



## CHAPITRE II

### Les homonymes

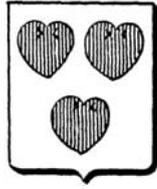
De par le nombre d'églises et de personnes habitant à côté du « kerchof », le nom Kerchove est très répandu en Flandre comme ailleurs. Ce n'est qu'à l'occasion de recherches, que l'on peut entrevoir la quantité incroyable de familles Kerchove, orthographiées avec nombre de variantes, ce qui nous rappelle à quel point il est illusoire de prouver l'existence d'une souche commune.

Parmi toutes les familles Kerc(k)hove, qui sont au Moyen-âge quelque peu à l'ombre des grands événements de l'histoire, certaines parviennent à se hisser dans l'échelle sociale, aidées par les événements du moment. Le principal événement qui permet cette ascension trouve sa source dans les Croisades. Les Croisades signent le déclin du régime féodal et le début de la puissance des villes. Petit à petit, les villes vont continuer à s'affranchir et une oligarchie des villes, où le pouvoir est tenu par quelques grandes familles patriciennes, s'installe un peu partout en Flandre. A leur tour les familles patriciennes céderont le pas à une autre classe, beaucoup plus nombreuse, les gens du commun ou « communaux ».

Le symbole didactique utilisé pour démontrer ce changement est illustré par la fameuse bataille des Eperons d'Or en 1302. Au « Groeningenveld », près des murs d'enceinte de la ville de Courtrai, les Communaux annihilent la fine fleur de la chevalerie française, alliée des grandes familles patriciennes. Ce sont alors les métiers de Gand, Bruges et Ypres qui tiennent le pouvoir en mains.



**La bataille des Eperons d'Or (1302)**



### 1) Les Kerchove « aux trois cœurs »

Si l'on se limite à la Flandre, un exemple éclatant de la réussite sociale d'une famille Kerchove est la famille Kerchove dite « aux trois cœurs », appelée ainsi car elle porte selon certains les armes d'argent à trois cœurs de gueules. Il n'est pas sûr que ce soient les vraies armes de cette famille originaire de Gand car il y a au moins quatre familles homonymes portant des armes différentes à cette période dans le même ville. Quoi qu'il en soit, les Kerchove dits « aux trois cœurs » sont intimement liés à l'influente et puissante famille gantoise de Saint-Bavon, dont les membres sont depuis toujours au service de l'abbaye de Saint-Bavon, comme voués ou baillis. Les Saint-Bavon le sont vraisemblablement pour le « dorp van Sente Baafs » à Gand même, alors que les Kerchove sont baillis des belles terres que l'abbaye possède en dehors de la ville, surtout à Heusden <sup>19</sup> où existait un lieu dit Kerchove. Bien plus tard, au XIX<sup>ème</sup> siècle, et par le plus grand des hasards, une bonne partie des terres abbatiales de Heusden, dont la seigneurie de Kerchove, a été héritée par Eugène puis Astère de Kerchove de Denterghem, avant leur vente au début du XX<sup>ème</sup> siècle. (voir livre Kerchove de Denterghem – Kerchove d'Ousselghem 1850-1950, p.48).

En plus ou à cause de leur importance acquise au service de l'abbaye de Saint-Bavon, les Kerchove « aux trois cœurs » figurent dès le XIII<sup>ème</sup> siècle parmi les « erfachtig lieden », c'est-à-dire le magistrat héréditaire de Gand, appelé les XXXIX, car ils sont toujours au nombre de 39. Par roulement annuel, 13 d'entre eux sont échevins (Keure), 13 autres voués (Gedele), les 13 derniers, membres du conseil de la ville <sup>20</sup>. Les Kerchove forment avec les

<sup>19</sup> Non seulement à Heusden mais aussi à Gontrode près de Merelbeke car le 19 septembre 1261, Walter de Atrio et son frère Henri sont mentionnés parmi les principaux détenteurs de terres appartenant à l'abbaye de Saint-Bavon. (C.Vleeschouwers, Oorkonde ... St.Baafs, 819-1321, N°394)

<sup>20</sup> Crayon généalogique des Kerchove « aux trois cœurs » (extrait d'une étude effectuée par Dominique de Kerckhove dit van der Varent.)

I Albin alias Alin van den Kerchove, proche parent de messire Mathieu de Saint-Bavon, dont, peut-être :

- 1) Jordan ? qui suit en II
- 2) Gérem (Jérôme), qui suit en IIbis

II Jordan x proche parent de Machelein de Saint-Bavon, dont :

- 1) Eustache, échevin de la ville de Gand, drapier + 1335, condamné avec son frère Willem à une amende pour avoir participé à une bagarre, tous deux impliqués dans la vendetta qui les oppose au clan Borluut et font partie des bourgeois qui jurèrent la paix d'Athis sur Orge au nom de la ville de Gand, x Gheyla Beths, dont un fils Eustache, qui eût deux filles ; a. Marie et b. Catherine x Eustache Rym.
- 2) Willem, échevin de la Keure en 1302, 1306, sans doute père de Jean, Gérard et Jacques.
- 3) de Heer alias ser (sire) Baudouin, probablement fils de Jordan, conseiller et échevin de la ville entre 1308 et 1319, drapier et fournisseur attitré de la ville.

IIbis Gérem (Jérôme) x Azevoute N, En 1280, den here Gerem van den Kerchove afferma avec deux autres bourgeois de Gand pour la somme énorme de 788 livres les redevances payées par leur concitoyens pour obtenir le droit de bourgeoisie. Dont ;

III Pierre, dit le riche, homme de fief de l'abbé de St.Bavon, échevin en 1285, +25 juin 1292. Dont ;

IV Ser (sire) Jean, 2<sup>ème</sup> échevin de la Keure en 1327 et mort cette année, dont

- 1) Jean qui suit en V
- 2) Guillebert (Ghyselbrecht) prêtre, mort avant le 24 juin 1350. En 1323, il afferme les redevances sur le blé de la ville de Gand pour 5200 livres, dont deux enfants bâtards ; Jean et Marie

Saint-Bavon un clan uni, de tendance pro-française et attaché à l'échevinat héréditaire. Ce clan est farouchement opposé à une autre puissante famille de Gand, les Borluut, qui veulent abolir l'échevinat héréditaire, et sont de tendance plus démocratique. A l'image des Capulet et des Montagu, les Saint-Bavon et les Borluut défrayent régulièrement la chronique par des rixes insignifiantes qui dégèrent et finissent dans le sang, et sont généralement suivies par une trêve qui ne dure pas.

Jan Borluut ayant giflé un ami des Saint-Bavon, la trêve est rompue. Un procès tente d'éviter l'escalade, mais sans doute à cause de la présence de Mathias de Saint-Bavon dans le collège des échevins, Jan Borluut est sévèrement puni et banni de Gand. Cette punition étant jugée disproportionnée, un ami de Jan Borluut, Pierre de Visscher, venge cette condamnation injuste en faisant tuer par ses hommes un des serviteurs des frères van den Kerchove, puis un deuxième serviteur des van den Kerchove qui se trouvait hors de la ville. La réaction ne se fait pas attendre : Pierre de Visscher, à sa sortie de l'église St. Jean, est attiré dans un guet-apens par Mathias de Saint-Bavon et les frères Kerchove. Pierre de Visscher, encerclé de ses ennemis, se bat furieusement pour sauver sa peau : Guillaume van den Kerchove est même sérieusement blessé, mais finalement Mathias de Saint-Bavon blesse mortellement Pierre de Visscher par douze coups de dague. Un nouveau procès s'en suit, mais personne n'ose témoigner, de peur des représailles.

Jan Borluut, qui est banni de Gand, attend patiemment un changement de régime qui lui permettrait de revenir en ville et de se venger. Une circonstance imprévue va l'aider : lors des « Matines brugeoises », l'oligarchie patricienne de Bruges est renversée par les communaux. Le roi de France vient à la rescousse des patriciens brugeois et envoie son armée au début 1302. Les Communaux de Gand aimeraient aider ceux de Bruges mais le collège des échevins de Gand, qui est de tendance pro-française, et où figure Guillaume van den Kerchove, défend à quiconque d'intervenir. Cependant, un groupe de 700 communaux passe outre et Jan Borluut se met à leur tête pour participer à la grande confrontation lors de la bataille des Eperons d'Or. La victoire mémorable des Communaux transforme Jan Borluut en héros, ce qui lui permet de rentrer à Gand en triomphateur et de pourchasser les patriciens pro-français. L'heure de la vengeance a sonné pour Jan Borluut : la maison des Kerchove est saccagée, mais ses habitants ont eu le temps de se réfugier ailleurs. A défaut des frères Kerchove, le clan Borluut assassine leur oncle, Pierre Uten Bogaerde, ainsi qu'un de ses enfants.

La victoire des Communaux ne sera que de courte durée : la paix d'Athis, signée en 1305 entre le Roi de France et le Comte de Flandre, met fin au gouvernement des Communs établi dans la ville de Gand. C'est à nouveau au tour des Kerchove de se venger, et de venger par la même occasion tout le parti des patriciens alliés au Roi de France. A peine trois ans après la bataille des Eperons d'Or, la décision d'éliminer le héros des communaux gantois est prise.

---

3) Elisabeth x Jean de Masseme (Masmines), chevalier, dont postérité.

4) Marie

V Jean, dit van Sint Baafs (car il habitait le fief de Saint Bavon à Gand, en relation avec l'avouerie de l'abbaye pour ses terres à Heuden.), échevin des Parchons (1328) et de la Keure (1331, 1334)

x1 Antoinette ou Aechten Putte, x2 Catherine van Parijs, qui se remaria avec Henri de Beer.

Jean fut père d'une très nombreuse famille, qui se distingua par le nombreuses charges qu'elle occupa dans la ville de Gand et par ses alliances avec les principales familles patriciennes de la ville, notamment les van Masseme (Masmines), seigneurs de Leeuwerghem, les seigneurs d'Erpe et de Meere, les seigneurs d'Axele, les de Vos seigneurs de Pollaer, les Utenhove, van Vaernewijck, de Gruutere, van de Pitte, Rijnvisch, de Pape, Gavre Mulaert cousins des seigneurs d'Exaerde, les Bette seigneurs de Lede, Serthomaes, Dhont etc. qui fournirent à l'époque la majorité des premiers échevins des deux bancs et furent souvent armés chevaliers, comme les Kerchove eux-mêmes.

Attiré dans un guet apens, Jan Borluut est purement et simplement assassiné par Eustache van den Kerchove<sup>21</sup>.

Toute cette affaire finit par un grand procès où sont condamnés tous les participants de cette rixe sanglante. Le 10 juin 1306, le jugement est rendu sous forme d'une lettre signée par Robert, comte de Flandre et les échevins de la commune de Gand à Deinze. Il stipule d'abord que celui qui enfreindra la paix paiera une amende de 2000 livres, puis il cite une longue liste d'amendes à payer aux héritiers des assassinés : pour Ghiselbrecht de Saint Bavon : 300 livres, pour Pierre Uten Bogaerde (oncle des Kerchove) : 200 livres, pour Pierre de Visscher : 300 livres, pour Jean Borluut ; 500 livres, les serviteurs, entre 20 et 25 livres. Les amendes sont assorties de toute une série de pèlerinages à Chypre, Saint-Gilles en Provence et Saint-Jacques de Compostelle en Galice.

Ces condamnations n'empêchent pas les Kerchove de faire bonne figure dans l'échevinat de Gand tout au long du XIV<sup>ème</sup> siècle<sup>22</sup>. Seule exception, les périodes de révolte populaire comme celle de 1338, quand Jacques Van Artevelde est porté au pouvoir à Gand, obligeant toutes les classes à s'entendre. Dans ces conditions, les Kerchove, jugés trop partisans, ne font plus partie du collège des échevins jusqu'à l'assassinat de van Artevelde en 1348.

Revenus à l'honneur après 1348, les Kerchove réapparaissent en nombre tout comme les documents qui attestent de leur importance ; ils font précéder leurs prénoms par le titre « de heer » ou « ser » (Sire), ce qui indique d'une part leur importance, mais aussi leur attachement aux honneurs et son inévitable corollaire : le début du déclin. Après l'âge d'or des Kerchove « aux trois cœurs », la famille perd en quelques générations sa renommée, disparaît de l'échevinat gantois, avant de disparaître pour de bon avant 1500.

La disparition soudaine d'une famille est une évolution assez typique d'une famille qui a « réussi ». Les familles riches ont toujours tendance à limiter le nombre d'héritiers en envoyant les cadets à l'armée ou sous les ordres. Cela permet de mieux préserver le patrimoine familial, mais cela fragilise les lignées qui risquent plus facilement de s'éteindre inopinément. C'est ainsi que les Kerchove « aux trois cœurs » ont soudainement disparu, du moins, tout permet de le croire.

Après quelques siècles d'oubli, la famille Kerchove « aux trois cœurs » va soudainement ressusciter. L'instigateur de cette résurrection est un gentilhomme hollandais dont les racines sont flamandes : Jean van den Kerchove. Ce dernier fréquente d'abord la cour des Pays-Bas, puis, par le mariage du prince d'Orange avec la fille du Roi d'Angleterre, la cour d'Angleterre devient son lieu de prédilection. A l'image de bien d'autres gentilshommes, Jean van den Kerchove tient à étoffer son arbre généalogique et fait appel à un généalogiste pour effectuer des recherches dans ce sens. Est-ce le généalogiste qui s'est permis quelques libertés afin de garantir ses subsides, ou est-ce Jean van den Kerchove qui s'est laissé aveugler par quelques arrangements ? Nul ne le sait. Quoi qu'il en soit, l'arbre généalogique se trouve fortement amélioré en liant sa famille à celle « aux trois cœurs » décrite plus haut.

---

<sup>21</sup> Ghendtsche Tydinghen, 32<sup>e</sup> jaargang, N°6, nov.dec.2003, p.376-382 (d'après un article écrit par Pierre Kluyskens dans le journal De Gentenaar, vers les années 1960). Une autre source, plus fiable, indique que c'est un membre de la famille Saint-Bavon qui aurait tué Jean Borluut.

<sup>22</sup> Philippe de l'Espinoy ; Recherche des antiquités de Flandre

Parmi les quelques « arrangements », notons par exemple le placement d'une épitaphe sur la tombe de son arrière-grande-tante Jossine van den Kerchove, béguine à Gand, avec la précision qu'elle est la fille de « l'illustre et très noble seigneur Jean van den Kerchove, chevalier, premier échevin de la ville ». Cette affirmation est fautive car ce dernier n'a jamais été échevin de la ville, et le titre « très noble seigneur » paraît pour le moins usurpé. Dans ce même élan, Jean van den Kerchove achète la seigneurie villageoise de Kerckhove, près d'Audenaerde.

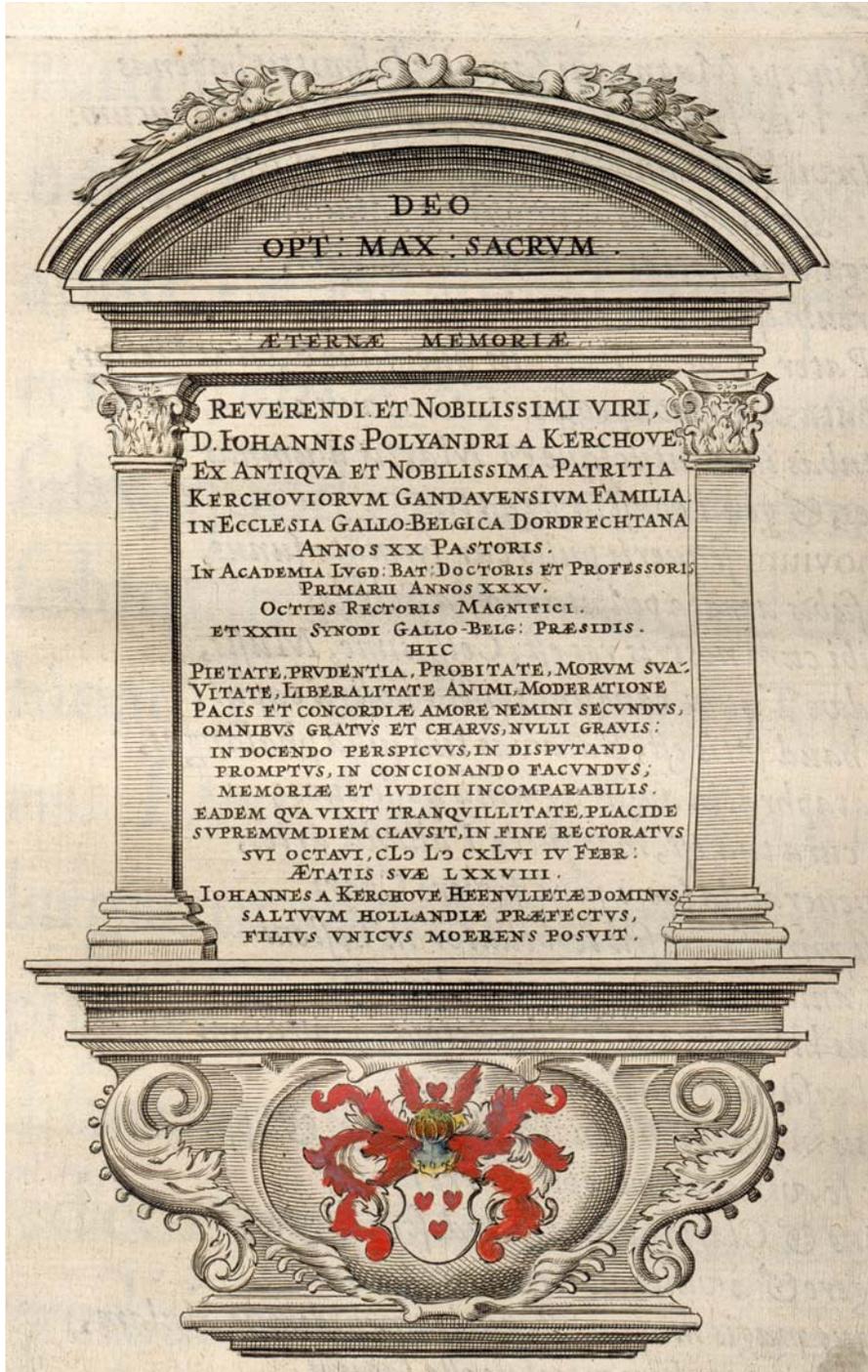
Pourtant, Jean van den Kerchove n'a pas à rougir de ses ancêtres, qui sont peut-être originaires de Grammond. Ayant choisi la religion calviniste, le grand-père de Jean van den Kerchove s'est mis dans une situation difficile ; il doit quitter le pays et ses biens en Flandres sont confisqués. Installé aux Pays-bas, il devient ministre de la communauté wallonne à Embden jusqu'à sa mort.



**Jean Polyander van den Kerchove, professeur à l'université de Leyde**

Le fils de ce dernier, Jean Polyander van den Kerchove, réalise de brillantes études à Brême (philosophie et hébreu) puis à Heidelberg (théologie), il part ensuite à Genève où il termine

ses études sous Théodore de Bèze et Antoine Lafaye. Nommé professeur de Théologie à Leyde (1611), il est élu 8 fois recteur de la célèbre université de Leyde, et y côtoie de nombreux savants, comme par exemple l'humaniste d'origine belge Juste Lipse, qui occupe la chaire d'histoire. De son mariage avec Judith Nuyts, il a un fils dénommé Jean, dont il a été question plus haut.



**Monument funéraire de Jean Polyander van den Kerchove**

Jean van den Kerchove, fils de Jean Polyander, commence sa carrière de juriste à Amsterdam, et épouse contre l'avis du père de la mariée une certaine Anne de Weseck. Devenu baron de Rupe, seigneur de Heenvliet et grand veneur de la Hollande, Jean est propulsé à de hautes fonctions au sein de la cour de Hollande comme ambassadeur à la cour d'Angleterre. Chargé

de conclure le mariage entre le prince d'Orange et la princesse Mary, fille du Roi d'Angleterre (1639), il devient surintendant de la cour et des affaires de la princesse.

En secondes nocces, Jean épouse la gouvernante de la princesse Mary, Catherine Wotton, fille du baron Wotton of Marley (Kent) et veuve de lord Stanhope, fils du comte de Chesterfield. De cette seconde alliance il a un fils, Charles-Henry de Kerckhove, comte de Bellomont (Irlande), créé baron de Wotton, premier gentilhomme de la chambre du prince Willem III d'Orange. Il n'eut pas d'enfant de son épouse Frances Willoughby, fille de William, baron Willoughby of Parham (Suffolk) et fut enterré dans la cathédrale de Cantorbéry. Sa sœur, Hélène Dorothee de Kerckhove, épouse Charles Stanley, 8<sup>ième</sup> comte de Derby, 2<sup>ème</sup> baron Strange, dont on trouve encore actuellement des descendants en Angleterre <sup>23</sup>.

Une seconde fois éteinte, on pourrait croire la famille Kerchove « aux trois cœurs » définitivement enterrée. Et pourtant, ils vont connaître une troisième résurrection grâce à un autre généalogiste pas trop regardant ; le chanoine Kerkhof. Jacques Antoine Kerkhof est né à Bruges en 1625, Alfère (sous-lieutenant) à 27 ans, il participe à plusieurs combats au sein des troupes wallonnes qui se battent contre les Français au nom de l'Espagne. La paix des Pyrénées de 1659 met fin aux activités militaires de Jacques Kerkhof, qui trouve refuge dans les ordres : il devient chanoine de Messines à Bruges et se lance avec passion dans la généalogie <sup>24</sup>.

<sup>23</sup> Descendance des Kerchove barons de Heenvliet :

I Jean, aurait acheté la seigneurie de Pontstraete (peut-être habitait-il la rue au pont = Pontstraete) x Adrienne de Cuyper, qui serait issu d'une famille de Bergues, où ils ont fondé un séminaire qu'on appelle le séminaire de Cuyper ; dont a. Lieven qui suit et b. Pierre.

II Lieven x Jvr. Josine Codde dont ; a. Pierre, b. Adrien, c. Jean qui suit en III et d. Jossine, religieuse +1616

III Jean, sgr. de Ponstraete ? °Gand 13 sept 1535 x Jossine van Houten fille de Jacques.

Jean s'enfuit en Italie (il est aussi question de la Lorraine et de Franckenthal), puis vient demeurer à Emden comme ministre de l'église calviniste française. Dont ;

IV Jean van den Kerchove dit Polyander, professeur à Leyde, huit fois recteur de l'université, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, °Metz 26 mars 1568, +Leyde 4 février 1646 et enterré à l'église St. Pierre à Leyde x1 Judith Nuyts, veuve de Hans Valckenburg. X2 Catherine Carel, vice amiral de la flotte des Indes, dont du premier lit

V Jean, baron de Heenvliet et de Rupe, haut forestier, grand veneur et fauconnier de Hollande, ambassadeur des Etats-Généraux en Angleterre, surintendant de la cour et des affaires de la princesse Mary d'Angleterre.

°Doordrecht 24 août 1594, +Leyde 7 mars 1660. x1 Anna van Weseck, fille de Dirck et d'Anette Carel, cette dernière étant la sœur de la seconde épouse de son père.

x2 Catherine Wotton, baronne Wotton, fille de Lord Thomas, 2<sup>ième</sup> baron de Wotton of Marlay (Kent), veuve de Henri, lord Stanhope. Elle fut créée comtesse de Chesterfield après la mort de son premier mari.

Dont du premier lit :

1) Walburge x Thomas Howard, frère de James, comte de Suffolk, + s.p.

2) Dorothee-Hélène x Charles Stanley, 8<sup>ième</sup> comte de Derby, 2<sup>d</sup> baron Strange, fils de James et Charlotte la

Trémouille.

Du second lit ;

3) Charles-Henri de Kerchove, crée le 31 août 1650, baron Wotton of Wotton, dans la pairie d'Angleterre et comte de Bellomont dans la pairie d'Irlande le 11 février 1680. Mort sans postérité en 1683.  
x Frances Willoughby, fille de William, baron de Willoughby of Parham.

4) Anne van den Kerchove x Wybolt van der Does, sgr. de Noordwijck, général d'Artillerie des Pays-Bas,

Gouverneur de l'Ecluse, dont : Jossine x Wilhelm de Wersenaer dont les comtes de Wersenaer

5) Magdalena, + 1645, chantée par Bodecher Banningius et d'autres poètes.

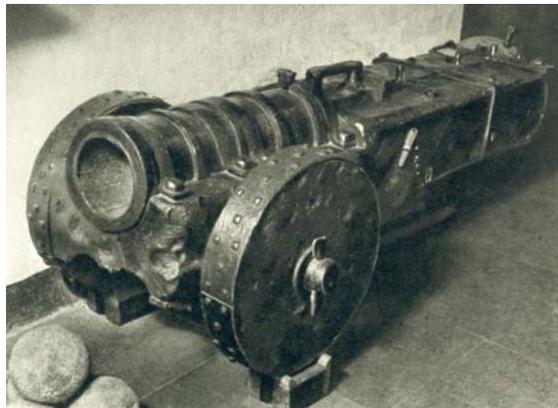
6) Emilia, naturalisée en Angleterre par acte du parlement du 13 septembre 1660, + s.p. en 1633.

<sup>24</sup> Biographie Nationale ; Jean Antoine naquit à Bruges le 27 avril 1625, fils de G. Kerkhof et Madeleine Bultinck. Après avoir terminé ses études à Bruges, Jean embrassa l'état militaire et entra au service du Roi d'Espagne. A 27 ans, il parvint au grade d'Alphère et fut appelé au commandement d'un fort situé entre Saint-Omer et Gravelines. Mais il renonça à l'avenir qui s'offrait à lui pour se consacrer entièrement au service des autels : il reçut les ordres sacrés le 27 mars 1655, et vécut, depuis lors, en prêtre séculier. En 1669, il reçut une

Bien entendu, le chanoine Kerkhof fait une étude généalogique approfondie de sa propre famille, et découvre avec regret qu'elle est en deçà de ses attentes. La solution habituelle s'impose : se rattacher à une famille homonyme, jouissant d'une plus grande notoriété, et éteinte depuis longtemps. Les Kerchove « aux trois cœurs » font parfaitement l'affaire, même si, au cours de ses recherches, le chanoine a dû apprendre que des Hollandais s'y sont déjà rattachés. Qu'importe, ils habitent loin et sont protestants.

Pour expliquer l'arrivée de la famille gantoise des Kerchove « aux trois cœurs » à Bruges, le chanoine Kerkhof avance l'idée audacieuse de la réelle mésaventure d'un certain Matthieu Kerchof lors de la bataille de Gavere en 1453. Cette bataille oppose les communaux gantois à l'autorité de Philippe le Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre. Matthieu Kerchof se trouve à la tête de l'artillerie gantoise. Suite à un stupide accident, l'artillerie gantoise est mise hors d'usage, permettant le massacre des Communaux par les vieilles bandes picardes et bourguignonnes du duc de Bourgogne. Un chroniqueur raconte :

*« Lalaing (chef des armées du duc de Bourgogne) attire les Gantois (Communaux) dans la plaine. L'artillerie gantoise donne, l'aile gauche du Duc recule pour attirer les gantois et un certain désordre se produit. L'aile droite du Duc passe à l'attaque mais les milices gantoises résistent bien. Tout à coup cette vaillante résistance cessa... En effet, pendant qu'à droite le maître de l'artillerie gantoise, Matthieu Kerchof, continuait à tirer furieusement sur les Bourguignons, voilà qu'en prenant un brandon pour allumer et décharger un veuglaire (petit canon), il laissa tomber par méchef une étincelle dans un sac de poudre qui se trouvait ouvert derrière lui. Le sac prit feu et flamme jaillit si haut que le maître d'artillerie, terrifié, crie aux servants menacés ; « Fuyez, fuyez ! » mais les Communiens entendant les cris et croyant que c'était la déroute, se mirent à fuir quoiqu'on fît pour les retenir. »*



**Veuglaire du XVIème siècle**

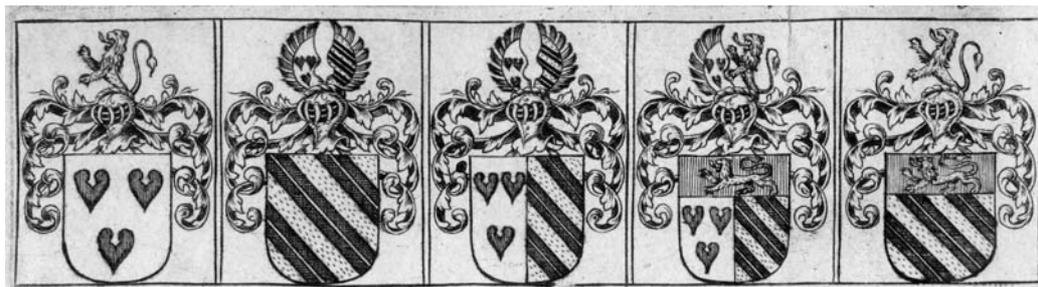
---

prébende de chanoine au chapitre à Messines. Bientôt, le désir de revoir sa ville natale et le poids des années l'engagèrent à renoncer à cette charge et à se retirer à Bruges, où il fut immédiatement nommé chapelain de l'église Notre Dame. Il y mourut le 3 avril 1685 à l'âge de 60 ans. Une grande partie des travaux généalogiques du chanoine, entièrement manuscrits, est actuellement en la possession de Réginald de Kerchove d'Ousselghem.

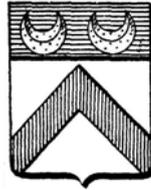


**Victoire du duc de Bourgogne contre les gantois, à la bataille de Gavere**

Selon le chanoine Kerkhof, après la défaite, Matthieu Kerchof et les siens sont bannis de Gand et prennent refuge à Bruges. Cette nouvelle situation ne dérange guère Matthieu, vu les compensations offertes par le Duc de Bourgogne, trop heureux d'avoir gagné la bataille grâce à lui : le Duc le crée chevalier, le nomme général d'Artillerie et lui donne de nouvelles armoiries. Hélas pour le chanoine Kerkhof, toute l'histoire ne tient pas debout. Matthieu Kerchof n'a rien à voir avec les Kerchove « aux trois cœurs », la famille du chanoine était Brugeoise déjà bien avant la bataille de Gavere. De toute façon, la famille du chanoine s'éteint quelques générations après lui, faisant disparaître le nom des Kerchove « aux trois cœurs » définitivement.



**Comment les armoiries des Kerchove « aux trois cœurs » (à gauche) sont devenues celles du chanoine Kerkhof (à droite)**



## 2) Les de Lattre dit van den Kerchove « au chevron »

Cette famille est sans doute originaire de la région lilloise. C'est du moins là que Jean van den Kerchove, fils de Jean, est cité bourgeois de la ville en 1373. Ce dernier, après de brillantes études, commence une carrière extraordinaire en devenant successivement Bailli de West-Ypres en 1389, c'est-à-dire représentant du Comte de Flandre dans une partie de la ville, puis Bailli de la Chambre du Duc à Lille et Bailli de Reninghes.

Ayant hérité de son père la seigneurie de Ricamez à Templeuve en Dossemez, Jean van den Kerchove vend le tout contre monnaie sonnante et trébuchante. Cet argent lui permet de s'offrir un baillage nettement plus important, celui de Bergues St. Winnock. Devenu par après, écoutête de Bruges (1394-1396), il poursuit sa carrière comme Grand-Bailli de la Salle d'Ypres (1397-1403), Grand-Bailli de Furnes (1404-1407), Bailli d'Alost-Grammond (1407-1411)<sup>25</sup> et, cerise sur le gâteau, Haut-Bailli de Gand à partir de 1411, c'est à dire premier représentant du Comte pour toute la Flandre.

Le 18 février 1397, Jean épouse en secondes noces la fille de Jacques Reubs. Le nom de la première femme de Jean n'est pas connu, par contre, on connaît le nom d'un fils du premier lit, Wauquier de Lattre, appelé plus souvent Boquet. Cité « fils de feu Jean » en 1421, il dispose d'un rôle en vue à la cour de Bourgogne puisque, selon le chroniqueur Jean de Wavrin, c'est chez lui que le Roi Louis XI reçut l'hospitalité lorsqu'il vint à Lille.

Jean de Lattre, dit van den Kerchove, a également un frère du nom de Passchier<sup>26</sup>, auteur d'une lignée fixée à Bruges. Arnould, fils de ce dernier, est nommé écoutête de Bruges en 1455 et porte les mêmes armoiries que son illustre oncle, avec la petite variante de deux merlettes au lieu de deux croissants en chef.

Arnould a plusieurs enfants dont Paul<sup>27</sup>, conseiller du duc de Bourgogne, et le remuant Jean van den Kerchove, échevin à Bruges à partir de 1462, qui a le privilège d'accueillir à cheval Charles le Téméraire lors de sa joyeuse entrée à Bruges et d'assister à la prestation de serment de ce dernier dans la salle du Franc<sup>28</sup>. Jean défraye la chronique brugeoise car « *étant en estat*

<sup>25</sup> Il existe aux archives de Bruges (Inv. des Arch Bruges ; Inv. des chartes T. IV p.29) une lettre du duc de Bourgogne, adressée « a més féaux conseillers ... Jean de Latre nostre bailli d'Alost ». Cette pièce faite de 9 feuillets de vélin est contresignée, longue de 2m45 et contresignée de 17 sceaux. Le 8<sup>ième</sup> est celui de Jean, qui porte : écu au chevron au chef chargé de 2 croissants.

<sup>26</sup> Un Passchier de Latre dit van den Kerchove était bailli de Heule en 1379, pour Rogier Botelyn, sire de la moitié de Heule du chef de Maria van Nevele, son épouse. (Mss G 1509 f°163 v°, lettre de rente)

<sup>27</sup> Paul van den Kerchove est décédé le 28 octobre 1472 et enterré à l'église des sœurs Clarisses à Bruges, sous une pierre funéraire représentant un homme couché, vêtu de sa cotte d'armes. (Vander Heyden, Nobiliaire de Belgique, page 80).

<sup>28</sup> Annales de Bruges, tome 57, p.382.

Note ; il se peut qu'il y ait confusion entre « le banni » Jean fils d'Arnould et son vénérable oncle du même nom, fils de Nicolas. Ce dernier a épousé à Bruges Antoinette van den Munte, dame de Leendyck. Échevin de Bruges entre 1456 et 1466, Jean van den Kerchove s'est chargé d'envoyer des troupes au Portugal et en Aragon, pour le roi de France. C'est sans doute pour cela qu'il se rend, en 1475, à Ysendijck et à Oostburg, afin de désigner les

*de mariage, se estoit avancé entre dix et onze heures en la nuyt de venir en la maison d'une femme qu'il avait au dit estat longuement hantée paravant.* »<sup>29</sup> un rappel de ban daté du 6 avril 1472 précise que Jean van den Kerchove « a été banni six ans pour avoir, étant marié, avoir été de nuit chez une fille, y avoir trouvé un rival et l'avoir abîmé et jeté nu dans la rue. » L'année suivante, levée du ban vu les « très grandes angoisses et tribulations, tant de la mort de sa compagne que autrement.<sup>30</sup>

Cette famille de Lattre dite de Kerchove originaire de Lille, est éteinte depuis bien longtemps mais ici aussi une résurrection s'est opérée. C'est Pierre Delattre qui en est à l'origine, comme l'indique son livre « La famille de Lattre de Roubaix » édité en 1935. Dans cet ouvrage il prétend descendre de la famille de Lattre de Roubaix, qui selon lui se rattache au Bailli Jean de Lattre dit van den Kerchove par la présence de sa famille près de Lille au même moment et par certaines concordances de noms pourtant bien improbables<sup>31</sup>. Avant Pierre Delattre, d'autres tentative de récupération avaient déjà eu lieu par entre autres les de Latre van den Kerchove, tapissiers de Pamele (voir page suivante) et par Constantin de Kerchove de Denterghem qui, en marge de son diplôme comtal, fait discrètement sous entendre que ces Kerchove Lillois sont liés aux Kerchove de Denterghem, ce qui est totalement faux.

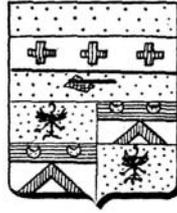
---

hommes au service militaire. Malheureusement, le parti du roi de France, Louis XI allié à Jeanne de Castille et Alphonse du Portugal, n'a pu empêcher l'unification de l'Espagne par Jeanne de Castille et Ferdinand d'Aragon.

<sup>29</sup> Inventaire des archives de la ville de Bruges, 1<sup>ère</sup> série, toms VI, p.43, par Gilliodts van Severen,

<sup>30</sup> Archives de la ville de Bruges N°1113

<sup>31</sup> Pierre et Jean Delattre ; La famille De Lattre de Roubaix, 1350-1934, avril 1935.



### 3) Les de Latre van den Kerchove, tapissiers à Pamele

Une autre famille de Latre dite van den Kerchove, également originaire de la région lilloise (Lannoy, Marquilies) mérite également notre attention<sup>32</sup>. Cette famille a aussi tenté de se

<sup>32</sup> Les de Latre dit van den Kerchove de Pamele, portent d'or à la fasce d'argent chargée de 3 croisettes de gueules à la bêche de sable en pointe placée en fasce et écartelé au 1 et 4 d'or à l'aigle de sable et 2,3 d'argent au chevron de gueules au chef d'argent à 2 croissants d'or (écu de Michel van den Kerchove vers 1600)

Crayon généalogique ;

I Michel de Latre dit van den Kerchove x Wilhelmine Peeters, veuve à son décès en 1510, dont :

IIa Passchier de Latre dit van den Kerchove, dont :

III Antoine (1526-1600) marchand tapissier, x vers 1548 Anne van Meerhaeghe (+1584). Elle laisse une belle succession ; une engagère sur le bien dit « Te Walle » gros de 45 bonniers avec tour et vivier, les biens ten Rijnne à Worteghem, ten Nieuwenhove à Worteghem Anzeghem, une cense avec maison et fief à Nukerke, le bien « Peynsement » à Berchem avec moulin à vent tenu du comte de Bossu, de terres, . . . . Dont :

IV Gilles, marchand tapissier, x Anthonine de Lannoy, dame de ter Hoeste à Bevere

V Gilles (+1650) possède des ateliers de tapisserie à Pamele et Anvers, échevin et voué d'Audenaerde

x1 Marie Stalins fille d'Arnold sgr. de Voorde , x2 Clara Wackens

VI Maître Jacques (1633-1707), avocat, x Maria Stalins, fille de Jean

VII Maître Arnold, (+1736) avocat au conseil de Flandres. x Marianne Penneman

VIII Isabelle (1714-1756) x Guillaume Kervyn, éc, avocat au conseil de Flandres. Héritiers des biens Kerchove.

IIb Jean, natif de Toufflers lez Lannoy, près de Lille, demanda son admission à la bourgeoisie d'Audenaerde en 1505. +1521, x n.n. dont sans doute ;

III Joos, admis bourgeois d'Audenaerde en 1573 x Barbe van Opstalle

IV Robrecht tapissier, reçu bourgeois de Pamele en 1565 x Agnès van Borst

V Jacques (1586-1627) x1 Marguerite van der Coyen x2 Maguerite van Coppenhole

La veuve de Jacques prit la direction du commerce de tapisserie de son mari et lui donna une extension internationale avec l'aide de ses enfants et beaux enfants, commerçant principalement avec Paris où s'était installé Frans van der Plancken, qui reçut mission en 1601 de créer une fabrique de tapisseries « façon Flandres »

VI Gilles (+1650) fabricant de tapisseries, x Anne van Coppenolle, dont :

VII Josse, marchand tapissier, parti pour la France constituer l'atelier des Gobelins, x Catherine Petit dont :

VIII NN, (Jean ?) l'aîné, s'enfuit et s'engagea pour les colonies x une créole dont :

IX Claude De Kerkhove, adopté par son beau-père N.le Roux, colonel des milices, dont :

X François Claude, officier en France, x1 Mlle André x2 Mlle d'Audiffredy dont du premier lit ;

A. Thérèse, ° Cayenne 1757, envoyée à l'âge de six ans en France, dans un couvent de Bordeaux, elle devient en 1775, en rentrant à Cayenne, l'héroïne involontaire d'une aventure malencontreuse : Le capitaine du navire l'Équité, auquel elle a été confiée, est captivé par sa beauté et tente d'abuser de son pouvoir sur elle. De jeunes officiers de marine et de terre, aussi sensibles à ses charmes, la prennent sous leur protection. La querelle entre le capitaine et les officiers tourne en guerre civile sur le navire, mais heureusement, Thérèse débarque saine et sauve à Cayenne. Durant la révolution, elle se signale par les soins qu'elle prodigue au général Pichegru et aux déportés du 18 fructidor. Quinze jours après son retour, elle épouse Louis-Joseph alias Michel-Ange dit le chevalier d'Audiffredy, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie des troupes nationales de Cayenne, dont au moins deux filles et un fils.

Du second lit :

B Claude François, (1769-1841) chef de bataillon d'artillerie, chevalier de St.Louis et de la légion d'honneur.

Dont deux filles aux prénoms inconnus ;

1° N. x Edmond Vuillaume alias Vuillame, dont le fils ajouta au sien le nom de Kerckove.

2° N. x son cousin Adolphe de Saint-Quantin, membre du conseil de la Guyane française. Ce dernier fut envoyé en France auprès de l'amiral de Mackau pour discuter avec les chambres de la suppression de l'esclavage dans les colonies. Ils eurent au moins trois fils.

raccrocher au célèbre haut bailli de Gand (voir de Latre dit van den Kerchove « au chevron ») de diverses manières, dont la plus habile est peut-être l'ajout dans leurs armoiries des armes du haut bailli, quoique placées discrètement en bas du coupé des armes, en 2 et 3 (voir armoiries sur la page précédente).

Au 16<sup>ième</sup> siècle, plusieurs membres de la famille achètent la bourgeoisie d'Audenaerde puis de Pamele, qui est un village attenant à Audenaerde, afin d'y développer un atelier de tissage de tapisseries. Cela se passe au moment où cette activité connaît un développement international. De fait, les tapisseries des Kerchove, surtout des verdure, se retrouvent un peu partout, à la cour de Bruxelles comme à l'étranger : en Espagne, en France etc. Ce sont surtout les frères Passchier et Antoine de Latre dit van den Kerchove qui réalisent une carrière fulgurante, suivis rapidement par d'autres cousins Kerchove.

De par une riche alliance avec la Jonkvrouw Anne van Meerhaeghe, Antoine de Latre dit van den Kerchove, qualifié marchand tapissier à Audenaerde, fréquente les familles aisées de la ville. Son petit-fils devient même Voué (bourgmestre) d'Audenaerde en 1636.

Quelques années avant la fondation de la manufacture des Gobelins à Paris, Philippe Robbins qui était entré au service du Roi Louis XIII afin d'organiser l'atelier de tapisseries royales, fait appel à Josse de Latre dit van den Kerchove. Moyennant un contrat attrayant, Josse van den Kerchove accepte la proposition, tout comme son frère Jacques et ses cousins van Coppenolle. Tous partent pour la France vers 1650, afin d'y développer l'atelier. Tout se passe si bien que la mère de Josse van den Kerchove s'installe également à Paris. L'atelier de tapisseries royales ayant acquis en 1662 l'hôtel des Gobelins, il prend le nom de « manufacture des meubles de la couronne aux gobelins » mis sous la direction du surintendant Colbert<sup>33</sup>. En 1664, Robbins ayant été envoyé créer les ateliers à Beauvais, Josse van den Kerchove demeure à Paris et loge dans l'hôtel même, le long de la rivière des Gobelins, à côté des fourneaux et de l'atelier. Après quelques années professionnelles fructueuses, Josse a l'honneur d'être nommé « teinturier du roi ».

L'autoritaire Josse van den Kerchove a mis beaucoup d'espoir dans son fils aîné, trop sans doute car ce dernier (dont on ignore le prénom) le trouve tellement écrasant qu'un beau jour, il s'enfuit de la maison paternelle. Ayant pris la direction de Rouen, il s'engage pour les Colonies et arrive finalement à St. Domingue (Haïti, dans la mer des Antilles). La colonie est alors prospère et couverte de plantations d'indigo, une plante qui permet la fabrication d'un colorant utilisé dans le textile. Ce domaine lui étant très connu, en un rien de temps, il fait fortune. S'étant rendu à la Martinique, il fait la connaissance d'une Créole qu'il choisit d'épouser. Une fois marié, il décide de revenir à Paris pour revoir son père et son frère cadet, présenter son épouse enceinte, apporter les preuves de sa réussite sociale et renoncer à tous ses droits en Europe. La famille est consternée par tant d'aplomb, et apprend que son fils aîné désire s'établir définitivement en Guyane. Après ce choc familial, l'épouse créole retourne à Bordeaux pour prendre le bateau vers la Guyane, en Amérique du Sud. Quelques jours plus tard, son mari prend à son tour le bateau suivant à destination de la Guyane afin de rejoindre sa famille.

---

<sup>33</sup> Les Gobelins, famille originaire de Reims, ont établi au faubourg Saint-Marceau, à Paris, une entreprise de tenture au XV<sup>ème</sup> siècle. En quelques générations, les Gobelins se sont tellement enrichis qu'ils renoncent à leur profession pour acheter titres et emplois. C'est dans leur ancienne maison qu'en 1662 Louis XIV réunit des ouvriers tapissiers, en leur adjoignant des teinturiers, des orfèvres, des ébénistes, des peintres, des sculpteurs, des fondeurs etc. dont la réunion forme « la manufacture royale des meubles de la couronne », sous la direction de Colbert. Dès 1699, on n'y fabrique plus que des tapisseries.

Par le plus grand des hasards, le navire dans lequel il se trouve périt corps et âme, laissant son épouse veuve accoucher d'un garçon qui reçoit le nom de Claude van den Kerchove. Heureusement, elle trouve un second époux en la personne de M. Le Roux, Colonel de milices, qui compte parmi les principaux colons de la région, qui adopte par la même occasion le dit Claude van den Kerchove<sup>34</sup>.

Claude van den Kerchove, né à Cayenne, est engagé dans les Dragons de l'armée française, puis se retire en Guyane et s'y marie. Le couple a plusieurs enfants, dont l'un devient chevalier de St. Louis. Un petit-fils de Claude, François-Claude De Kerckove (le nom s'est francisé), est officier en France et plus tard conseiller au Conseil Supérieur de la Guyane. Il épouse d'abord une certaine demoiselle d'André, dont il a une fille qui épouse le chevalier d'Audiffredy. Après le décès de sa première épouse, François-Claude De Kerckove épouse la soeur de son gendre, le chevalier d'Audiffredy. De ce second lit naît un fils, Claude-François De Kerckove, chef de bataillon d'artillerie, Chevalier de St. Louis, membre de la Légion d'Honneur et conseiller à la Cour Royale de Guyane.

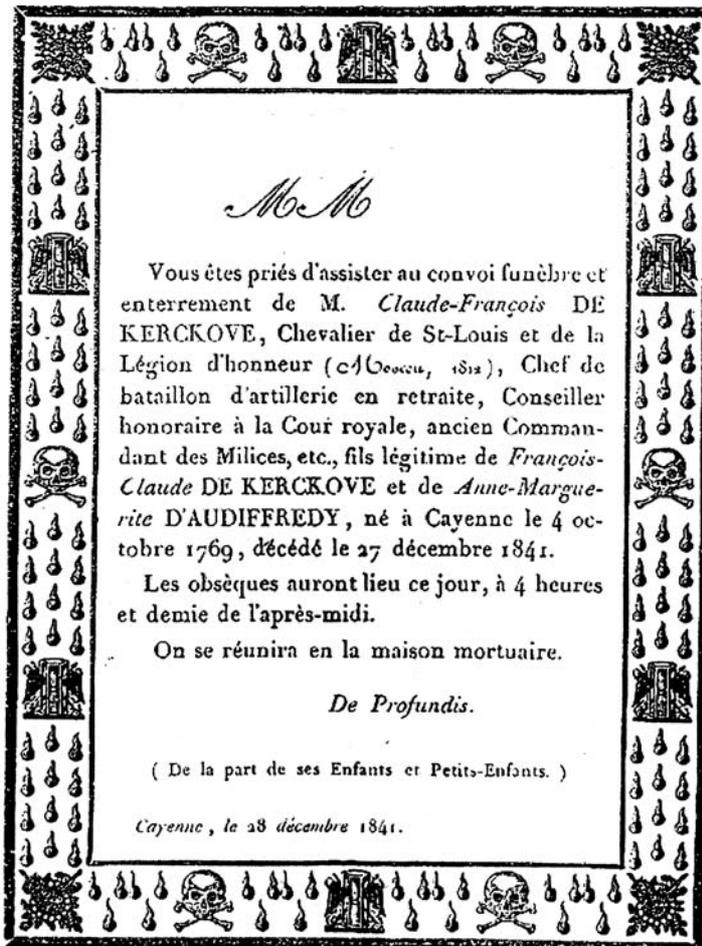
Lors de l'incendie de Moscou, Claude-François De Kerckove sauve héroïquement les munitions et vivres de l'armée française. Dans sa narration de la campagne de Russie, le général de Ségur signale le grave danger auquel Napoléon et son état major échappèrent de peu : *« Cette nuit-là même, les gardes, endormies et placées négligemment, avaient laissé tout un parc d'artillerie entrer et s'installer sous les fenêtres de Napoléon. C'était l'instant où ces flammes furieuses étaient dardées de toutes parts et avec plus de violence sur le Kremlin ; car le vent, sans doute attisé par cette grande combustion, augmentait à chaque instant d'impétuosité. L'élite de l'armée et l'Empereur étaient perdus si une des flammèches qui volaient sur nos têtes, s'était posée sur un seul caisson. C'est ainsi que, pendant plusieurs heures, de chacune des étincelles qui traversaient les airs dépendit le sort de l'armée entière »*.

Ce que le général de Ségur semble ignorer, c'est que l'on finit tout de même par éloigner les voitures de munitions qui faisaient courir de tels risques aux occupants du Kremlin. L'officier chargé de cette mission est Claude-François De Kerckove. Il commence par faire étendre des couvertures mouillées sur les caissons de poudre et, muni de cette protection tenta de sortir de la citadelle par une rue étroite, tortueuse et toute brûlante. Dès qu'ils s'y engagent, les chevaux se cabrent d'épouvante et de douleur, sous la pluie de flammèches qui leur tombe dessus, tout comme sur les fourgons de munitions. C'est justement alors que Napoléon quitte le Kremlin et s'engage dans la ruelle. Le général Ségur raconte : *« L'empereur s'engagea à pied ... sans hésiter dans ce dangereux passage. Il s'avança au travers du pétilllement de ces brasiers, au bruit du craquement des voûtes et de la chute des poutres brûlantes et des toits de fer ardent qui croulaient autour de lui ... nous marchions sur une terre de feu, sous un ciel de feu, entre des murailles de feu. »*... *« Pour échapper à cette vaste région de maux, il fallut encore que l'Empereur dépassât un long convoi de poudre qui défilait au travers de ces feux. Ce ne fut pas son moindre danger, mais ce fut le dernier. »*

La retraite de la grande armée est pour Claude-François De Kerckove un autre moment mémorable : dans un combat d'arrière-garde, livré à Krasnoé, le 24 octobre suivant, Kerckove, atteint d'une balle à la jambe et le crâne entamé par deux coups de sabre, est laissé pour mort dans la neige. Il revient à lui pour s'apercevoir que des cosaques sont en train de le

<sup>34</sup> BRB G957, manuscrit de la main du généalogiste J.B.Lanciet, qui a recueilli nombre d'archives de Jacques François Kerkhof.

dépouiller de ses vêtements, ne lui laissant que sa chemise et un grand mouchoir donné par sa femme, dont il se servit pour bander sa tête ensanglantée. Dans ce simple appareil, il n'aurait pas pu résister longtemps au froid, si les cosaques n'étaient revenus le faire prisonnier, sur l'ordre d'un officier russe, qui avait remarqué la Légion d'Honneur, dans le butin des hommes. Chacun de ses avant-bras attachés au pommeau de la selle d'un gardien, Kerckove est traîné entre deux chevaux jusqu'au village voisin, où on lui donne une mauvaise redingote, un vieux pantalon et des souliers percés. De là, on le transporte à Moscou, sur une charrette où l'entassement des blessés les préservent mutuellement d'avoir les membres gelés. Ayant reçu quelques soins, le prisonnier guérit rapidement et est envoyé à Kazan. La paix de 1814 lui permet de regagner la France à pied<sup>35</sup>.



<sup>35</sup> « Le saviez-vous », bulletin de l'association Kerchove, décembre 1980, N°50.



#### 4) Les de Kerckhove dit van der Varent

La famille Kerckhove dit van der Varent constitue un cas particulier. Les manipulations aux sujet de cette famille ont été nombreuses et il est devenu difficile de s'y aventurer. Les Kerckhove dit van der Varent seraient originaires du hameau « van der Varent » dans le village de Kerckhove, non loin d'Audenaerde. Historiquement, les terres de Kerckhove sont des terres d'Eglise appartenant à l'abbaye de Corbie. Au cours du temps, nombre des terres ont été sécularisées, comme par exemple le lieu dit Varent, qui n'est pas une seigneurie mais une terre allodiale, située sur la route qui relie Kaster et Kerckhove.

C'est grâce à la réussite sociale des frères Arent et Jacques van der Varent, au XVI<sup>ème</sup> siècle, que la situation familiale change considérablement <sup>36</sup>.

<sup>36</sup> Dominique de Kerckhove dit van der Varent; "Oorsprong van de familie van Kerckhove gezegd van der Varent" in *Handelingen van de geschied en oudheidkundige kring van Oudenaarde*, deel 39 – 2002.

Crayon généalogique Kerckhove van der Varent;

I Olivier alias Fierin van der Varent, cité en 1396 lors d'une dispute concernant la priorité à l'église de Kerckhove entre le clan des van der Varent et le clan des Akenijs, autres propriétaires du lieu. dont;

II Sohier x Yde Peerins, fille de Pierre et veuve de Jean de Pratere dont

III Goswin van der Varent, + avant 1402 suite à ses blessures reçues lors du siège d'Atrecht

x Calle van der Donckt, fille de Gérard, originaire de Berchem, dont ;

A Arent, +1471, hérite de son père le bien « hoeve bij de kerk » à Kerckhove.

x Marguerite van Maercke dite de Lummene, fille de Guillaume et d'Anne de Gavre. + s.p.

B Jacques, +23 mars 1476 héritier de son frère, échevin à Gand en 1467, bailli de Quaremont, Sulsique et Ruien.

x1 Marguerite van de Winckele, fille de Louis seigneur de Winckele à Melden

x2 20 septembre 1449 Elisabeth van der Moten dit Ruwelins, fille de Guillaume et Catheline van der Donckt

Dont, du premier lit

V Gilles, seigneur de Litzau à Maria Lierde, + en terre sainte le 14 août 1489

x Katheline du Bosch, fille de Henri, bourgmestre d'Alost, dont entre autres ;

VIa Jacques seigneur de Litzau, bourgmestre d'Audenaerde, hérite par sa femme de la seigneurie d'Azincourt à Aulnoye, + 21 lauwe 1548

x Jeanne d'Aubermont, dame d'Azincourt, fille de Jean ; dont

VII Katheline, + 22 octobre 1532, dernière du nom et héritière x Jean de Werchin, écuyer, seigneur de Preux, lieutenant gouverneur de Namur, bâtard d'Antoine de Barbançon, baron de Cisouin.

VIIb Antoine van der Varent, bâtard de Jacques van der Varent (en V) Receveur de la châtellenie d'Audenaerde pendant 40 ans. X Louise de Reckem, fille naturelle du seigneur de Bolancy dont entre autres ;

VII Arend +27 février 1565, receveur de la châtellenie d'Audenaerde.

x1 Jossine van der Donckt, fille de Dierlay et de Barbele Baert

x2 20 novembre 1563 Elisabeth Beths, fille de Gabriel.

Dont du premier lit ;

A Maître Antoine °1520, seigneur de Crombrugge à Merelbeke, de Brulette et de Craenvelde, conseiller pensionnaire à Audenaerde, puis Lieutenant civil à Gand ou il s'installa.

x Isabelle de Bevere, fille de maître Germain, conseiller au conseil de Flandres.

B Maître Jacques °1523 /+ 25 avril 1577, chanoine et prêtre à Louvain

C Richard, receveur de la châtellenie d'Audenaerde

D Louise, dame de cour de la duchesse de Clèves, x Ernest von Pylseum, s.p.

E Livine, religieuse à l'hôpital de Roubaix

F Maître Carl, 1530-1600. protonotaire apostolique et chanoine de Latran

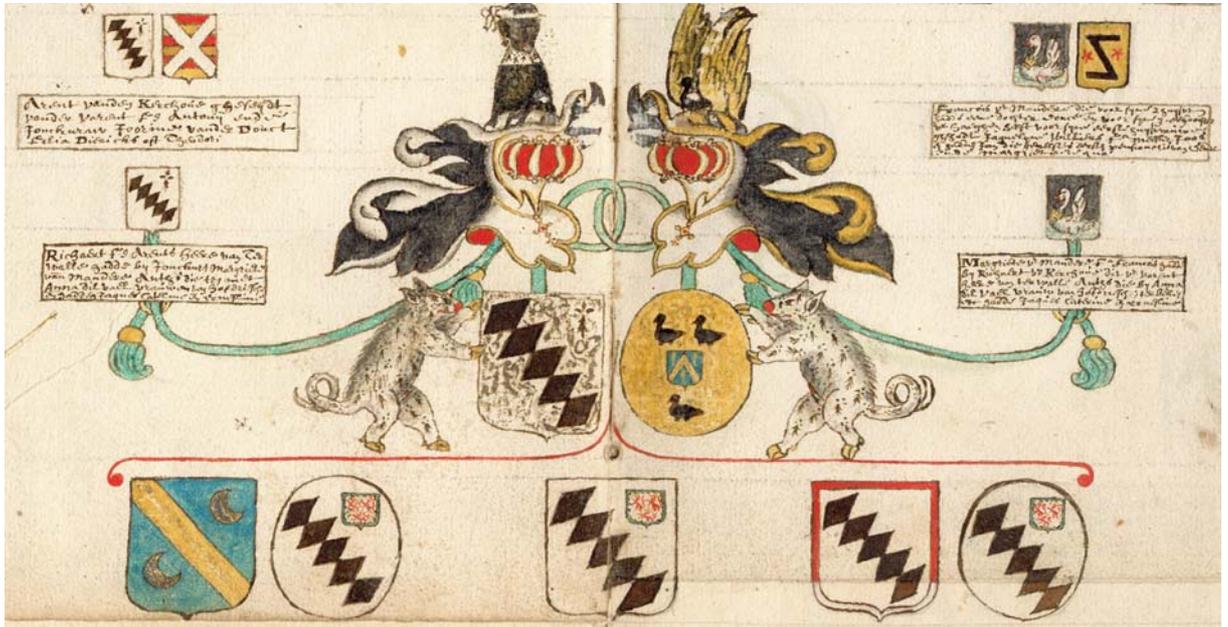
Du second lit ;



Monument funéraire de Jacques van Kerchove, dit van der Varent

G Jeanne (+1581) x Melchior Caen de Middelburg,  
H Madeleine x Jan van Roosebeke de Middelburg.

Jouissant de la confiance des Ducs de Bourgogne, ayant acheté quantité de terres à Kerckove, habitant l'important fief « hof bij de Kerk » en plein milieu du hameau Kerckhove, ils s'estiment quasi de droit seigneurs du lieu, avec port d'armoiries et nom « Kerckhove dit van der Varent ». Pourtant, l'association des noms serait apparue dès le 14<sup>ième</sup> siècle.



Quelques générations plus tard, des Kerckhove dit van der Varent sont bourgmestres de la ville d'Audenarde et disposent d'une longue série de seigneuries, témoignage de leur richesse. A la fin du XVI<sup>ième</sup> siècle, la famille Kerchove van der Varent s'éteint. Heureusement, un enfant né hors mariage mais légitimé, donne un nouveau souffle à la famille. Parmi ses représentants figure Jean van den Kerchove dit van der Varent, bourgmestre de la ville d'Alost, ancien capitaine d'infanterie au régiment d'Albuquerque, etc. qui obtient concession du titre personnel de chevalier, du roi Philippe IV, le 24 août 1664<sup>37</sup>. Un autre membre de la famille, Jean van den Kerckove dit van der Varent, seigneur de Cauwendaele, achète la seigneurie de Kerckhove nouvellement créée, en date du 1<sup>er</sup> mars 1658. Curieusement, à peine a-t-il obtenu ce que tant de générations avant lui espéraient, qu'il se résout à vendre la seigneurie de Kerckhove, le 18 juin 1659, à des intermédiaires au service de Jean de Kerchove, libre baron de Heemvliet (voir Kerchove « aux trois cœurs »). Le fief tombe en quenouille après la mort sans descendance de Jean-Henri de Kerchove, comte de Bellomont, baron de Wotton avant d'être disputée entre le conseiller de Potter et les d'Ursel. Cette dispute successorale n'ayant pas abouti avant la suppression des seigneuries par les révolutionnaires français, le village prit au début du 20<sup>ième</sup> siècle les armes combinées Ursel et Potter.

La branche légitimée des Kerchove van der Varent s'éteint à son tour à la fin du XVIII<sup>ième</sup> siècle dans plusieurs familles parmi lesquelles la famille brugeoise Le Fébvre qui hérite des biens à Audenaerde.

A l'instar des Kerchove « aux trois cœurs », les Kerckhove dit van der Varent vont également connaître une soudaine résurrection. Il faut pour cela attendre le début du XIX<sup>ième</sup> siècle afin que Romain Louis Kerckhoffs, personnage hors du commun, ranime l'histoire des Kerckhove

<sup>37</sup> ANB1866, p.340-345

van der Varent. Tout jeune, Romain Louis Kerckhoffs est inscrit au rôle de l'armée française alors qu'il est étudiant à Heidelberg. Heureusement, son père achète un remplaçant comme cela se pratique alors couramment. Docteur en médecine à 22 ans, Romain Louis demande son incorporation dans les services de la santé de la grande armée Napoléonienne. Après un court stage à Maastricht puis à Mayence, il est incorporé dans le corps d'armée du maréchal Ney comme médecin de son quartier général. Parti de Mayence le 6 mars 1812, il arrive le 15 septembre à Moscou. Quatre jours plus tard, il doit quitter la ville avec l'obligation d'y laisser les malades. Après cette horrible campagne de Russie, il se rend célèbre par la relation qu'il a écrite de ses observations durant ses campagnes.

Après la chute de l'Empire, Romain Louis est nommé médecin militaire à Liège puis à Anvers et écrit toute une série d'ouvrages concernant la médecine en général, comme par exemple « *Histoire des maladies observées à la grande armée française pendant les campagnes de Russie en 1812 et d'Allemagne en 1813* ». Romain Louis se met également à s'intéresser à l'histoire, à l'art et figure parmi les créateurs des règlements de l'Académie d'Archéologie de Belgique et est membre de quantité de sociétés savantes, dans le monde entier.

Bien que Romain Louis Kerchoffs soit issu d'une excellente famille de médecins, il n'est pas insensible aux marques d'honneur. D'abord, il se contente d'ajouter une particule à son patronyme qui devient Kirchoff de Nieuwenhof, du nom d'un bien de famille d'une cinquantaine d'hectares au Limbourg, puis d'ajouter deux ans plus tard, en 1825, une particule devant le patronyme qui devient von Kirchoff. Cette démarche est alors fort courante dans les milieux bourgeois et tolérée par la majorité des gens.

Se souvenant de sa grande tante Gertrude de Harbonier née Kerckhoffs, Romain Louis se rappelle qu'elle aimait à raconter que les Kerckhoffs étaient originaires du village de Kerchove et donc liés aux Kerchove dit van der Varent. Afin d'en établir les faits, il fait patronner des recherches dans ce sens par un généalogiste anversois connu sous le pseudonyme de P.E. De Borcht.

De Borcht n'y va pas par quatre chemins lorsqu'il écrit le fameux ouvrage « *Mémoire historique et généalogique sur la très ancienne noble maison de Kerckhove, traitant spécialement de la branche de Kerckhove dite van der Varent, rédigé d'après d'anciens manuscrits et d'autres documents authentiques.* ». Ce livre, dont il a déjà été question au chapitre précédent, est plein d'inexactitudes, dont l'une est de rattacher sans complexe les Kerckhoffs aux Kerchove van der Varent.

C'est ainsi que les grands-parents de Romain Louis, le chirurgien Franciscus Kerckhoffs et son épouse Elisabeth Dieteren, tous deux originaires du Limbourg, deviennent François de Kerckhove dit van der Varent qui épouse « *Elisabeth d'Ittre, fille de messire Jean, issu de la très ancienne noble maison d'Ittre* » (dans le Brabant Wallon) . Pour expliquer le soudain changement de niveau social, de Borcht précise que « *d'après un manuscrit allemand en possession de la famille ; rédigé par François de Kerchove dit de Varent, qualifié chevalier héréditaire, fils de Balthasar, ce dernier après la mort de sa seconde femme et ayant perdu sa fortune, qui fut considérable, s'est retiré à Heynsberg, et puis à Schinnen, pays de Limbourg.* »

Pour brouiller les éventuelles recherches futures et éviter de possibles ennuis, de fausses dates de naissance sont utilisées, et certaines pages clés des documents de l'Etat Civil sont tout

simplement déchirées. Cependant, Romain Louis Kerckhoffs est mécontent du résultat, et commande deux autres généalogistes, sous le nom de Wauters et Maréchal, qui rédigent deux nouvelles éditions du « Mémoire Historique », tout aussi fausses, mais qui le poussent à reprendre le titre de vicomte qui avait été concédé à Louis van der Varent (de Termonde)<sup>38</sup>, membre d'une famille qui n'est pourtant en rien apparentée aux Kerchove d'Audenaerde ni aux Kerckhoffs.

Avec le titre de « vicomte De Kerckhove dit de Kirchoff – van der Varent ». Romain Louis obtient le 8 novembre 1842 reconnaissance de noblesse en Belgique<sup>39</sup>, et le 27 mars 1858 il est nommé comte par le roi des deux Siciles, royaume moribond qui disparaîtra deux ans plus tard.



**Romain Louis de Kerckhove (1789-1867)**

<sup>38</sup> Louis van der Varent, fils de Jean Baptiste, amman de la ville de Termonde, obtient le 15 juin 1720, concession du titre de chevalier. Son oncle Louis van der Varent, membre du conseil de Flandre à Gand, obtient concession du titre de Vicomte. Leurs armes sont un écartelé avec en 1 et 3 les armes des Kerckhove dit van der Varent (argent à la bande fuselée de sable.)

<sup>39</sup> Romain Louis de Kerckhove obtint, ainsi que son fils, par jugement de tribunal de premières instances d'Anvers du 11 novembre 1846, rectification de l'orthographe de son nom qui, s'étant altéré dans les langues étrangères, avait pris la forme Kerckhoffs et von Kerckhoffs.

L'arrière-petit-fils de Romain Louis de Kerckhove ; Adrien de Kerckhove dit van der Varent, obtient par jugement de tribunal de premières instances de Liège, en date du 22 septembre 1938, une déclaration comme quoi son nom et celui de ses descendants était de Kerckhove van der Varent et non pas de Kerckhove. Ce jugement ordonna la rectification dans le même sens des actes d'état civil de son grand-père et père.



#### 4) Les Kerchove « aux griffons »

Plus proche d'Ypres, il y a les Kerchove « aux griffons », leurs armoiries étant d'argent à trois griffons de sable. Ces Kerchove habitent la châtellenie de Cassel, ville actuellement française mais d'origine flamande, située à une bonne vingtaine de kilomètres d'Ypres. Par le mariage en 1491 de Guillaume van den Kerchove avec une bourgeoise d'Ypres, Joachine de la Coornhuyse, la famille Kerchove se retrouve à Ypres et ses environs.

Depuis au moins 1397, cette famille Kerchove « aux griffons » fait parler d'elle par ses nombreuses possessions puisqu'à cette date, un certain Guillaume de Lattre (de Kerchove) est vassal de la châtellenie de Cassel où il possède des fiefs à Hardifort, Steenvoorde et Cassel<sup>40</sup>. Ce Guillaume est sans doute l'ancêtre de Testard de Kerchove, le premier de la lignée établi avec certitude<sup>41</sup>. Pour étayer cette relation, indiquons simplement que Testard a hérité de son

<sup>40</sup> Fonds Merghelynck N°89

<sup>41</sup> Généalogie Kerchove « aux griffons » (Sources principales ; FM47,48,50,68,129)

I Testard, seigneur de Craeyencour. Déjà décédé en 1497, laisse entre autres 1/2m de terres à Ouderzeele à sa fille, épouse de Nicolas Moenins

II Guillaume, sgr.de Craeyencour, +1518

x Houtkerke 24 sept.1491 Joachine de la Coornhuyse, fille de Nicolas et Joachine Ghijselin, +1518 (FM18III62)

tuteur des enf.: Philippe van den Coornhuyse (remplacé en 1523 par Nicolas vdK) et Guillaume van Winnezele dont 1) Jossine x1 Comines, 10 août 1535, Jean van der Linde, de Comines

x2 Jean de Wulf, bgs. d'Ypres à Steenwerck, fille de Pierre et de Catherine van Dixmude +1546, dp. quitte la bourgeoisie d'Ypres en 1514 (FM18), déjà majeure en 1518 (au décès de sa mère) (voir généalogie de Wulf, le parchemin 1990)

2) Nicolas (Colard) qui suit en III

3) Jeanne x Terderghem, 4 novembre 1518, Maître François de la Fosse, E.Y., de Flêtre (FM18,IV,39)

Maître François de la Fosse est cité tuteur en 1531 des enfants de François, fils de Léonard van den Torre, seigneur van den Borch (FM47)

dont Jeanne x Alphonse Fruitier, Colard x van Royen, Daniel, sgr.de Zoetenay x J.van Hondeghem

4) Casine, + mineure en 1523

5)? Claude, +1555 x Péronne de Courtewylle fille de François et de Jossine de Winnezele (FM70)

Un Claude de Lattre et Catherine Wijts laissent 7m de terres à Wallonscappel à Jean Ghys (fils de C.Wijts)

III Nicolas (Colard), sgr. de Craeyencour, + vers 1540

Majeur en 1520, possède des terres à Steenvoorde (FM50), Watou, Godwaersvelde et Boescepe (FM129)

Mentionné dans le registre d'admission de la gilde St.Nicolas à Ypres, il est tuteur en 1529 des enfants d'Aleume van den Briarde, il quitte la bourgeoisie d'Ypres le 22 sept.1528 (FM20), sans doute pour se marier avec;

x1 1528? Marie(tte) Baille, +1545/46 fille de Guillaume et de Catherine Lotin,

veuve de Thomas Ryckelin. Marie(tte) a hérité de 10m de terres à Wormhout en 1509/1510

x2 1547 Marie de Saint-Omer, fille de Nicolas, sgr.de Wallonscappelle et de Jacqueline de la Kethulle, veuve de Jean de Briarde

dont du premier lit:

1) Adrienne x Lille 25 octobre 1550 Antoine du Bosquiel, sgr.de Guisignan, maître d'hôtel de la princesse

d'Epinoy, dont 4 enfants, veuf en 1582. Adrienne achète à François de Crequi des terres à Crochte en 1532/33

2) Jossine, déjà décédée en 1564, elle laisse deux fiefs à Steenvoorde à son fils

x Jean Peussin, sgr.de Willecourt, fils de Jean et de Marguerite van Biene,

veuf de Françoise Davelin

3) François qui suit en IV

père un fief à Steenvoorde (Stainfort), héritage enregistré en 1458/1459. Déjà à ce moment, Testard est un personnage important, car il a acheté en 1439, à Jean Cappler, la seigneurie de Crayencour <sup>42</sup>. Il s'agit d'un magnifique fief vicomtal situé à Terdegghem, relevant de l'abbé de St. Jean, d'une superficie de 23 mesures, tenu de la cour de Cassel.

Testard et Etienne de Kerchove, se présentent en 1429 au parlement de Paris concernant une plainte pour coups et blessures, sans qu'il y ait d'autre précisions, si ce n'est que le jugement est en leur faveur <sup>43</sup>, amendes payées en amendes honorables et pèlerinages expiatoires.

A son décès vers 1475, Testard laisse la seigneurie de Crayencour à son fils mineur Guillaume, mis sous la tutelle de son oncle du même nom. Plusieurs membres de cette famille Kerchove « aux griffons » défilent à Ypres et s'y allient noblement. L'une d'entre elles, Jossine de Kerchove, inhumée aux Récollets à Ypres, fait spécifier sur sa sépulture : Jossine de Kerchove, dit « de Latre de Comines » <sup>44</sup>, afin de se différencier des autres Kerchove.

C'est avec François de Kerchove, seigneur de Fael, habitant Saint-Omer, que la famille « aux griffons » obtient les titres de noblesse tant désirés. François est créé chevalier par lettres du 20 octobre 1632, diplôme enregistré à Lille. Cette famille s'éteint deux générations plus tard. Quant à la seigneurie de Crayencour, elle passe par héritage à la famille de Latre, soit une autre famille Kerchove, qui a gardé le nom latin. En 1749, Crayencour est racheté par la

IV François, sgr.de Crayencour, homme de fief de la cour et châtelain de Berghes St.Winnoc

Receveur de l'échiquier de Furnes et d'Oeren (jusqu'en 1586), +Terdegghem 18 déc.1615

François hérite au décès de sa mère, 10m de terres à Wormhout en 1545/46

x Furnes 16 sept 1574 Marguerite van Zweene, fille de Jean et d'Elisabeth Malegeer

+ Terdegghem 16 septembre 1596

Quartiers des époux (BRB II2308) :

Kerchove, Baille, Coornhuysse, Lottin, Manuwe, Ghyselin, Bambeke, Tant

Zweene, Malegheer, Masine, Peussin, Dabitz, Burch, Cocq, Bierne

dont:

1) Walram, prêtre et chanoine Noble et gradué de la Cathédrale de Saint-Omer, + Terdegghem

2) RP Adrien, Jésuite, °Cassel, + Bergues St.Winnock le 1 août 1635, victime de la charité

3) Jossine, religieuse, fondatrice des filles dévotes à Cassel, religieuse à l'abbaye de Paix

4) Catherine alias Lutgarde, Abbessse de Ste. Godelieve à Ghistelles à Bruges, °vers 1591, +1647

5) Adrienne, bourgeoise d'Ypres par son mariage, le 10 février 1614, avec Jean Kyndt, sgr.de Steenbeke,

fils de Josse et de Marie de Dixmude, veuf de Jeanne van Appelterren, fille de Charles, maître des comptes à Lille

6) Jean qui suit en V

7) François, Chevalier (1632) sgr.de Fael, +Ypres St.Jacques 12 déc 1654, franchote de Bruges en 1636.

x sa cousine germaine, Marie van der Gracht, fille de François, sgr.de Kellenaer et d'Adrienne van Zweene.

+Ypres St.Jacques 28 novembre 1648, (quartiers Gracht-d' Avelin-Sweene-Malegheer...)

V Jean, Chevalier, sgr. de Crayencour, + Ypres 16 février 1642

Achète à Philippe de Moor le seigneurie de Leenpoel, (22.5m de terres à Wormhout) en 1587/88

Lieutenant Gouverneur de Hesdin,

x Marie de Colombi, + avant 1636, fille de Louis sgr.de Colombi

Hérite en 1603/06 d'un fief de François dont:

1) Louis, sgr.de Colombi, Montreux, Herlette. Prêtre, + Bruxelles 10 mars 1668

relève le fief de Crayencourt entre 1633/48

2) François qui suit en VI

VI François, écuyer, sgr.de Colombi +1646 x Françoise Kesteman ?

dont: Corneille °1632, Ghislain °1636, Adrien °1639 tous trois décédés avant 1668, s.p.

<sup>42</sup> BRB Fonds Merghelynck N°50 ; Comptes de relief des fiefs, relevant du comte de Flandre à cause de sa cour féodale « La noble cour de Cassel ».

<sup>43</sup> R. Van Caeneghem ; Les arrêts et Jugements du parlement de Paris, T1 1966, p.326

<sup>44</sup> L'obituaire des Récollets d'Ypres mentionne en 1564, à l'occasion de sa mort la mémoire reconnaissante de Noble dame Judoca de Atrio, Jossine van den Kerchove ou de Latre de Comines (Bibl.d'Ypres DDD F°1V°)

famille Cleenewerck <sup>45</sup>, dont descend l'écrivain et membre de l'Académie Française, Marguerite Yourcenar. Yourcenar étant l'anagramme de Crayencour.

*Epitaphes*  
De l'Eglise paroissiale de St. Jacques  
à Ypres.

*Sepulture*

*Kerckhove*

*Coornhuyse*

*Balleets*

*Looris*

*Wissens*

*Marin*

*Malleghem*

*Peussin*

*vander Gracht*

*Paeldinck*

*Davelin*

*Langheere*

*Wassena*

*Marin*

*Malleghem*

*Peussin*

Van elken Francois van Kerckhove quiden  
heere van Faëb overleden den 13 Dec: 1654  
en Mevrrouwe Marie van der Grachte syne  
gesellenede, overloot den 24 nov 1648, die samen  
boven noch andere merkelyke giften by testament  
een dese kercke en den diel hebben gelegateert 500  
Guld. s jaers, aen de kercke wetelyk aanen quiden  
met last van twee solennels jaerlyc op d'elecken  
respectwensdagh van s overlijden, en een negen  
armes gebrekycke menagien deser prochie  
te kiesens bij Pastoor, ende dielmeesters sders  
eenen quiden ter wester mitkomme houts ter hoog-  
missen, waer de distributie geschiet, verdoeken  
Des om dies onbesorghe en sders gebieden  
R. J. P.

Epitaphie de François vanden KERCHOVE († 1634)  
et de son épouse Marie van der GRACHT († 1648)  
jadis en l'église Saint-Jacques à Ypres

<sup>45</sup> Michel (IV) Cleenewerck (1702-1760), époux de Pétronille Baer de Neuville, acquiert le dit « fief de Crayencour » le 20 octobre 1749 à Monsieur Henri Joseph de Lattre, seigneur de Rombies, habitant Cassel. (Acte des archives de la famille Cleenewerck de Crayencour)



### 5) Les Kerchove « aux trois têtes d'oiseau »

A Ypres même, il existe une autre famille Kerchove dite « à trois têtes d'oiseau », contemporaine des Kerchove « aux griffons » et des Kerchove « à la colombe », et ayant presque le même niveau social que ces dernières. Sans doute originaire du nord de la France, le premier membre connu de cette famille à s'installer à Ypres est Nicolas van den Kerchove. Il s'y installe en 1545, à l'occasion de son mariage avec une bourgeoise d'Ypres : Jeanne Nemmegheer, veuve de Nicolas de Bloncke. Nicolas van den Kerchove est nommé conseiller d'Ypres en 1548, ce qui indique clairement que sa famille fait tout de suite partie des notables de la ville. Le fils de Nicolas van den Kerchove continue à garder une place plus qu'honorable en étant nommé Bailli et Receveur de la seigneurie de Reninghe. Cependant, cette famille ne parvient pas à percer plus haut et s'éteint finalement en 1623, en la personne de Jean, décédé à Cruutsnach (Bad-Kreutznach), le long du Rhin en Allemagne. Sans doute faisait-il partie de l'armée des Pays-Bas envoyée combattre l'armée protestante de Mansfeld. A sa mort, le patrimoine familial des Kerchove « à trois têtes d'oiseau » revient aux familles Moucheron et Viane <sup>46</sup>.

Il n'est pas impossible que les familles Kerchove « à trois têtes d'oiseau » et « aux trois griffons » aient une souche commune, car les similitudes des armoiries sont frappantes. Le

<sup>46</sup> Généalogie des Kerchove, portant d'argent à trois têtes et cols d'oiseau de sable

I Francois van de Kerchove, x nn dont:

II Nicolas, B.Y., conseiller d'Ypres en 1548 (FM103) +10 novembre 1558

x Ypres 26 jan 1545 Jeanne Nemmegheer +1555, veuve de Claeys de Bloncke, B.Y.

témoins: Philippe, seigneur van den Houtte et Jean Massiet

Le couple possède la maison « den Ovaere » dans la Korte Thoroutstraat, vendue par les enfants en 1581.

tuteurs des enf. en 1555: Charles Uytenddaele, pensionnaire d'Ypres et Lieven Nemmegeer de Gand

tuteurs des enf. en 1558: Jean Quatjonck et Melchior Geeraert.

tuteur de Pierre fils de Philippe, sgr.du Bois concernant le fief Ter Schrage à Bailleul en 1552/54 (FM47). Dont:

1) Nicolas qui suit en III

2) Pierre + 13 novembre 1563

3) Jeanne +Ypres 12 février 1620 x Gand 11 déc.1568 Guillaume Keingaert, de Zwevezele, ec, pensionnaire d'Ypres, fils de Nicolas et de Marie de Vos. °1533, +4 mai 1593 alias Gand 21 octobre 1584

4) Suzanne, quitte successivement la bourgeoisie de Bruges, de Furnes et d'Ypres (FM15bis). Quitte la B.Y. en 1585, assistée de son oncle Charles Baelde et Nicolas son frère

x1 Jean Vekeman

x2 31/5/1584 Jean Provengier, fils de Martin.

x3 4/5/1593 Sylvestre Vlamynck fils de Nicolas

5) Hélène + juillet 1558

III Nicolas, étudiant à Louvain en 1567, Bailli et Receveur de la seigneurie de Reninghe en 1583 et 1587

(Vlaamse stam N°3), +1606

x1 NN en West Vleteren +1592

tuteurs des enf.:Jean Provengier, ecoutête d'Ypres et Jean Maes, ecoutête de Dixmude

x2 Marie van den Coornhuyse, fille d'Adrien et d'Anne de Baempoele.

veuve elle x2 Pierre Lotin

dont, sous la tutelle de Jean Keingaert et Pierre de Cerf:

IV Jean, °1586 +1623 à Cruutsnach

Les héritiers de Jean, qui ne sont pas bourgeois d'Ypres, héritent de 101 livres. Il s'agit de François de Moucheron, époux de Marie de Cerf (FM28) et Laurent van Viane, époux de Cornelia Maes.

métal du blason des deux familles est argent, et tous deux possèdent trois têtes d'oiseau de sable puisque le griffon a une tête d'aigle. Toutes deux sont vraisemblablement originaires de l'ancienne Flandre française, ce qui les rapproche une fois de plus.

On peut même conjecturer que les Kerchove « à la colombe », dont il est question dans le présent ouvrage, se rattachent également à cette même souche, car, comme indiqué dans le premier chapitre, les armes anciennes des Kerchove sont ; un oiseau de sable (noir) sur fond or (jaune). Coïncidence ?

### CHAPITRE III

#### Les Kerchove à Ypres



#### 1) Arrivée des Kerchove à Ypres

Ypres est née juste après les grandes invasions normandes. Les Normands se sont acharnés à piller et dévaster toute la Flandre durant le IXème siècle et ce n'est qu'en 911, qu'ils ont été non pas éliminés, mais intégrés dans une région française qu'ils ont reçue : la Normandie. Jusqu'alors, la population vivait dans la terreur, se mettant à l'abri dans des endroits peu accessibles ou dans des châteaux forts bien à l'intérieur des terres. Mais après la pacification des Normands, ils peuvent quitter leurs repaires et revenir dans les endroits fertiles de la vallée, le long des berges des rivières. En peu de temps, la ville d'Ypres est créée le long de la rivière Yperlée, qui est un confluent de l'Yzer, situé à quelques kilomètres de la côte. C'est au commerce que la ville doit sa naissance, car la population se compose de marchands et d'artisans, en plus de l'ancienne population rurale.

A partir de 1100, la fabrication des tissus de laine a pris un essor incroyable à Ypres et alimente une bonne partie des affaires de la ville. Des causes diverses concourent à la prospérité de cette industrie : les troupeaux d'ovins de la côte se sont multipliés avec la

création des polders, qui proviennent de l'endiguement par les abbayes des terres basses et incultes de la région. Mais rapidement, l'essor est tel que des quantités massives de laine sont importées d'Angleterre, laine dont la qualité dépasse celle des pays concurrents et dont l'importation en Flandre est aisée.



**Les Flandres (carte de Gérard Mercator, 1609)**

Une foule d'immigrants, attirés par les richesses de la draperie, prennent le chemin de la ville d'Ypres. Avant le XII<sup>ème</sup> siècle, la ville est encore trop petite pour être un centre d'attraction majeur, et après le XIV<sup>ème</sup>, les crises drapières et les épidémies freinent l'immigration. C'est donc surtout entre 1150 et 1250 que l'immigration yproise connaît de loin sa plus forte poussée, et cette période est caractérisée par une démographie galopante : la population européenne augmente de pas moins de 35% en un siècle, un record jamais égalé.

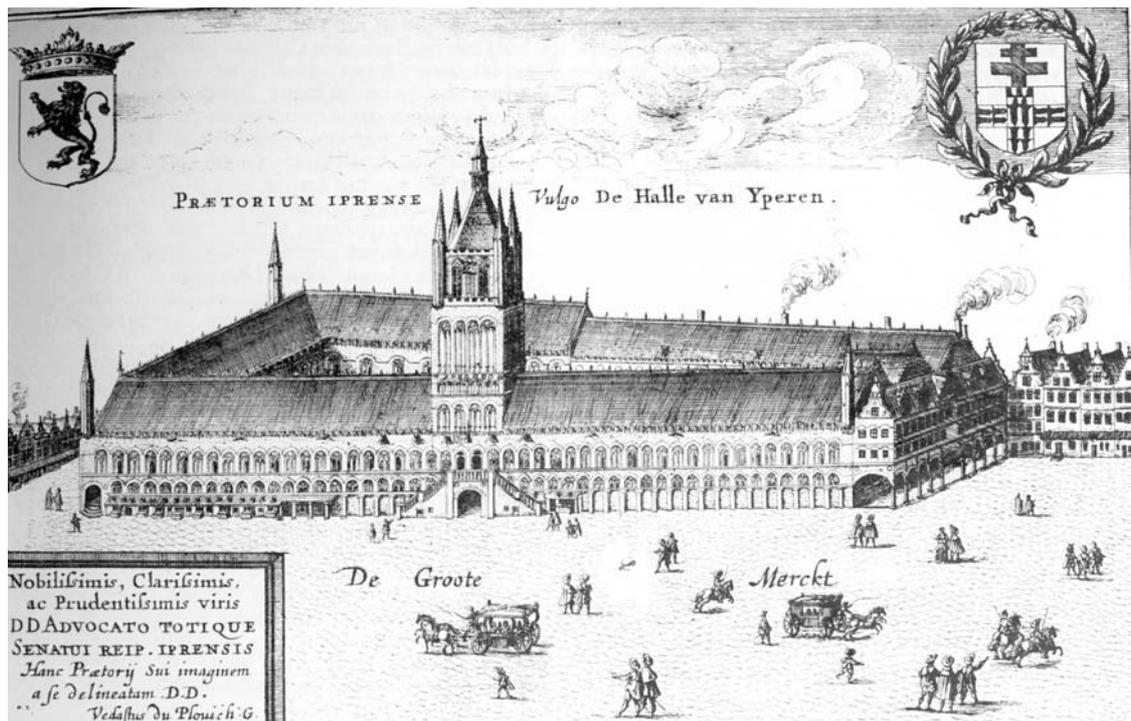
Cette forte poussée démographique est un puissant facteur de l'exode rural qui, dans la région yproise, se fait du Sud vers le Nord, c'est à dire dans le sens de l'écoulement des fleuves comme l'Escaut ou la Lys, et dans le sens du mouvement d'affaires, dirigé vers Bruges, devenu un centre de commerce international. L'hypothèse d'une origine de la famille Kerchove dans la région de St. Omer, comme décrite au premier chapitre, y trouve toute sa valeur.

C'est très probablement vers 1200 que l'ancêtre des Kerchove actuels, décide un beau jour d'abandonner la campagne et le travail agricole pour chercher dans l'exercice du commerce et de l'industrie un genre de vie inconnu jusqu'alors. Finies les prestations fiscales et les redevances foncières, maintenant il se trouve placé sous le pouvoir de l'autorité publique. Peu à peu, le marchand (negociator, mercator) qu'il était se métamorphose en bourgeois (civis).

Réunis en ghildes, les bourgeois des villes ont un but bien précis : se libérer des entraves de la féodalité (justice, libertés personnelles) et se débarrasser du tonlieu, (taxe comtale qui frappe la vente et l'achat). D'où les incessants tiraillements entre le Comte de Flandre et les bourgeois des villes.

Depuis 1116 déjà, une charte du Comte de Flandre a mis fin (moyennement finances) au régime suranné de l'administration comtale. Ce sont dorénavant les magistrats, un groupe d'habitants de la ville, qui se chargent de l'administration de la communauté. Selon un manuscrit du fonds Goethals, attribué à Hellin, un Jean van Kerchove fait déjà partie de la magistrature d'Ypres en l'an 988, mais ce document est un faux évident, car les plus anciens documents officiels de la ville d'Ypres, les comptes de la ville, ne commencent qu'à partir de 1276. Jusqu'en 1403, ces comptes ont été écrits sur des rouleaux en parchemin, dont quelques uns atteignent une longueur de plus de quinze mètres.

Les comptes d'Ypres en rouleaux commencent en 1276, et dès 1277 ils mentionnent un certain Daninus de Atrio, qui figure parmi les personnes qui obtiennent par tirage au sort une place dans la halle aux draps d'Ypres, afin de vendre leurs marchandises. Dans le cas de Daninus, il s'agit de « pannos tinctos » c'est à dire de tissu teinté. Il s'y retrouve avec Michel et Guillaume Paeldinck, François et Jacques Rugghevoet, Gauthier de Dixmude et bien d'autres <sup>47</sup>.



Halle aux draps à Ypres (Sanderus, XVIIème siècle)

Les comptes mentionnent, pour l'année 1280, plusieurs Jean de Kerchove : par exemple Johannes filius Walteri de Atrio, qui a commencé un procès à l'encontre de Baudouin Cavael. Ces Kerchove sont également mentionnés dans d'autres documents<sup>48</sup> qui précisent que Woutier (cité entre 1269 et 1274) et son fils Jean de l'Atre, (cité entre 1280 et 1297), sont tous deux teinturiers originaires de Wervik (à 20 km d'Ypres).

<sup>47</sup> G.Des Marez et E De Sagher ; Comptes de la ville d'Ypres de 1267 à 1329 - 1909

<sup>48</sup> Feys et Nélis ; cartulaire de la prévôté de Saint-Martin.

Vers la même période, un Jean van den Kerchove, fils de Simon, est pris par un autre procès, dont le résultat n'est pas mentionné. Il y a encore un Jean de l'Atre, le vieux et le jeune (père et fils), qui passent de nombreuses fois devant les échevins de la ville pour des créances et des dettes, entre 1271 et 1291. Peut-être ces derniers sont des homonymes de la même époque qui exercent le métier de boucher.

Un Pieron de l'Atrie est valet de Bartholomé de Hesdin, chanoine de Harelbeke en 1283. Le valet ou varlet du Moyen-âge étant, alors, un jeune homme apprenant son métier, en l'occurrence un métier en rapport avec l'Eglise. Cette occupation coïncide parfaitement avec le nom patronymique « Kerchove », dont le sens a été développé dans le premier chapitre, à savoir « un jeune homme au service de l'église, habitant sur place, sur des terres appartenant à la dite église. »

Un personnage qui semble important est Guillaume, alias Willaume de l'Atre, originaire de Gand et cité à Ypres à partir de 1271. Ce dernier décède vers 1316 et laisse une fille Marie, décédée en 1325. C'est sans doute elle qui fait certains dons à l'hospice de la ville. Peut-être Guillaume et Marie font-ils partie de la famille van den Kerchove « aux trois cœurs » dont il a été question au chapitre précédent.

Le registre aux sentences des échevins d'Ypres nous apprend que le 19 mars 1320, « *Marie , femme de Jean de Canigheem est jugée en amande de lx lb. (60 livres de gros) Contre le seigneur, item en lx s.(60 shilings ou livres de gros) contre Jehan del Atre comme plagneur et à restorer le dammage qu'elle avoit fait en le maison de Jehan del Atre ot acquis par loy, lequel fu à Jehan de Canigheem* »<sup>49</sup>. Le même registre, daté du 29 mars 1368 indique que « *Jehan le Mergaerd, bis lx lb. Par.(60 livres parisisis) Contre Kateline de le Kerchove et est bannis li des Jehan un an hors de la ville iij lieuwez (3 lieux) etc. , pour ce qu'il bouta par nuyt le fenestre sus de le dicte Kateline et le navra dedans se maison* »

En 1326, la ville paie pour travail et fourniture: « *Janne van den Kerchove ende Danine den Maets, van haren Taschwerke ter buitenporte ende ter posterne ter hermeldale de welke sie namen te makene glike de Thoroudsporte ende mits desen en den andren ghelde dat hem leden gleent vos so syn si ul gouden* »<sup>50</sup>. En d'autres mots, les entrepreneurs Jean van den Kerchove et Denis de Maets, ont été payés par la ville pour un certain nombre de jours de travail effectué à la porte extérieure du poste de garde de Hermendale, qu'ils ont effectués après les travaux de la porte de Thorout. Ce qui est intéressant est la présence d'un de Maets, Guillaume de Maets étant tuteur des enfants de Ghys van den Kerchove.

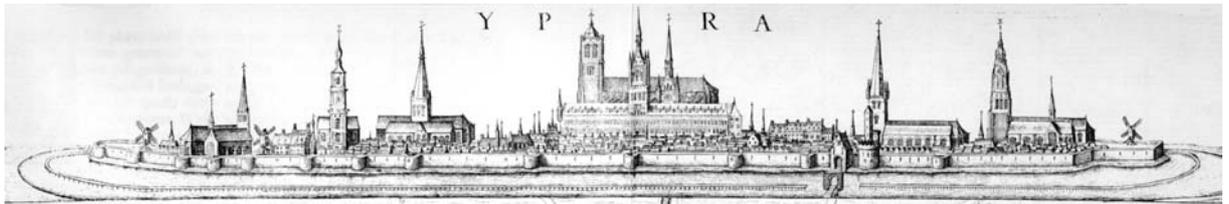
Un autre personnage intéressant est Pieter van den Kerchove, cité peu avant 1400 avec le tuteur de l'ancêtre Ghys van den Kerchove. Il est cité dans une plainte au conseil de Flandre pour fraude fiscale. Suite au décès de Stevenin Lippen, qui doit de l'argent (environ 200 livres de gros) à un bonne dizaine de personnes dont Pieter van den Kerchove, Blaise van den Hille et Pieter de Busschere,... , le seigneur de St.Venant , Bailli du Comte de Flandre, intente un procès contre les dits prêteurs car, selon les lois et coutumes du pays, il estime qu'il y a eu fraude<sup>51</sup>.

<sup>49</sup> Prosper de Pelsemaeker ; Coutumes des Pays et comté de Flandre, quartier d'Ypres. - 1914

<sup>50</sup> Fonds Merghelynck N°32 ; Recueil d'analyses, au point de vue généalogique, des comptes originaux en rouleaux de la ville d'Ypres, période 1277 à 1405

<sup>51</sup> Napoleon de Pauw ; Bouc van der Audiencie, acten van sentencien van den Raad van Vlaanderen in de XIVde eeuw. N°183 ; « *Van de Geschillen tusschen den heere van Sinte Venants, an den eenen zide, ende Renaud*

Un cas plus cocasse est celui de Marie van den Kerchove, décédée en 1410, qui donne à Paul de Passchendaele deux bâtards mineurs : André et Georges de Passchendaele, mis sous la tutelle de Eward Flocket <sup>52</sup>. Notons pour la forme, que la famille Passchendaele est d'origine chevaleresque, l'un de ses membres, Baudouin, étant un des 50 chevaliers qui accompagna le Comte de Flandre, Guy de Bethune, en France en 1303. Arrivés à Paris, ils furent tous emprisonnés comme se le rappelleront ceux qui ont lu « le Lion des Flandres » de Henri Conscience.



Le recensement des nouveaux bourgeois d'Ypres, réalisé en 1325, s'avère intéressant. Depuis le moyen âge, la bourgeoisie est protégée contre le pouvoir du souverain et des grands seigneurs, car les bourgeois sont soumis à l'autorité de la ville. D'autres part, pour devenir échevin ou pour certaines fonctions que l'on pourrait considérer maintenant comme libérales, (chirurgien, barbier,...), il fallait être bourgeois. La qualité de bourgeois offre toute une série d'autres avantages : droit d'héritage, imposition etc.. Par contre, il faut disposer d'un casier judiciaire vierge et payer à la ville les droits de bourgeoisie. Les bourgeois forment donc la classe plutôt supérieure de la ville, mais sont fort éloignés des nobles, qui sont traditionnellement les alliés du souverain. Le recensement de 1325 indique que quatre Kerchove payent à la ville le droit de bourgeoisie d'Ypres. Il s'agit des frères Fense alias Vincent de Atrio et Coppin van den Kerchove, qui habitent tous deux la Zinnebeekstraete. Fense travaille comme « merseman » ou mercier, et son fils, également prénommé Fense, fait parler de lui, en étant condamné pour blessures portées à un certain J. de le Beke. Le troisième à payer à la ville son droit de bourgeoisie est Lauwers van den Kerchove, habitant le Messinstraete. Peut-être s'agit-il de Laurent de l'Atre, originaire de Malgynes <sup>53</sup>.

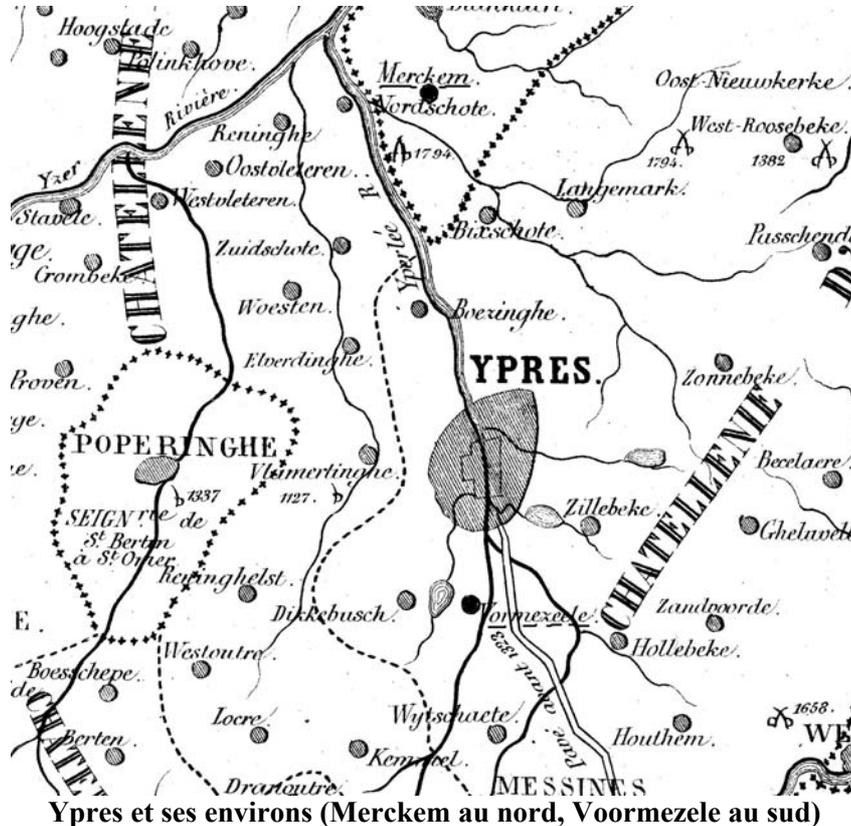
---

*Laverijc, Pieter den Buuschere, Jhan Pierman, Jehan de Deken, procureirre, Jehan de Blanke, Stasin Lippen, Jehan Tweeman, jhan de Vic, Heinric van der Borne, Jehan sVos, Pieter van Pollinckhove, Willem Hobbel, Wouter van den Hille, Jehan Coppin, **Pieter van den Kerchove**, an dandre zide ; den heere van Sinte Venants seggende, dat dese voornomde personen hebben ghehad van Stevein Lippins goede ende sijns wijfs bi den verkenne van den wive, sonder te toghene te wetten haer scult ; segghende voort , dat de kenessse diet wijf dede voor wetten desen vorseide personen van haren sculden, ende dies eeneghe inninghe haddn te wetten ende andre ghewijst waren prijs te hebbene, was gedaen in fraude van hem, om hem tontdraghene sine loyale seult van Ilc lb. Parisis of daeromtrent, die Severin schuldig was, als hi quam van leven ter doot, den heere van Sinte Venants, van der tijt dat hi sijn bailliu was ; partijen seggende de contrarie, in alsvelen als hemlieden angaen mach ; daenof II besouke ghedaen sijn, teen naer tandre ; die overborcht ende verzien, ende ghemaerct al dats voor ons comen : So ne dinct ons niet, dat den heere van Sinte Venants ende sijn procureirre so voort gheprouft hebben sinen eesch, als van der fraude, die zij ghedaen zouden hebben hierin sjeghen hem, wij en wisin los ende ledich Renaud Laverike, Pieter den buusschere, ende al dandre voornoot van sheeren heessche van sinte Venants sin scult te ghekreghe, daer hi se sculdech es te haelne na watten, costume ende usagen van lande. »*

<sup>52</sup> Le Fonds Merghelynck 129. Les Flocket sont liés aux Kerchove de différentes façon : Jean Flocket est tuteur en 1412 des enfants de Ghys van den Kerchove, drapier. Ghys van den Kerchove, drapier, est cité avec Georges Flocket tuteur en 1415 de Guillaume de Visch.

<sup>53</sup> Fonds Merghelynck N°21 ; Recueil d'extraits des quatre premiers registres existants de la « Poorterie » de la ville d'Ypres, période 1350-1418

Le dernier des quatre à payer ses droits « d'issue » de bourgeoisie est Jean van den Kerchove, qui habite la Wellinckstraete. S'agit-il de Jean, fils de Louis, ou est-ce un autre, qui est cité concernant un fief à Voormezele, de 40 escalins parisis l'an, ou un troisième dont la fille, épouse de Hughes de Heurtere, hérite d'un fief à Merckem de 4 livres 15 sols parisis d'or<sup>54</sup>. Le nombre de Jean van den Kerchove se chevauchant durant la même période rend impossible une idée claire et sans ambiguïté de leurs relations.



On trouve bien d'autres Kerchove à Ypres, (une cinquantaine au XIIIème siècle et une centaine au XIVème siècle), sans pouvoir établir les liens qui les unissent. Les personnages cités sont souvent des personnages relativement importants, mais il ne faut pas oublier que ce sont surtout les gens aisés qui sont repris dans les documents, les pauvres étant considérés comme quantité négligeable. Il faut donc considérer que, rien qu'à Ypres, les Kerchove sont nombreux, n'appartiennent pas tous à la même souche familiale et se retrouvent équitablement répartis dans toutes les classes de la société.

En approchant la fin du XIVème siècle, grâce aux comptes de tutelle qui commencent en 1380, les bribes généalogiques commencent à s'embroûter les unes dans les autres. Il devient possible d'établir des liens entre des Kerchove yprois et le premier ancêtre de la lignée des Kerchove « à la colombe » : Ghys van den Kerchove.

<sup>54</sup> Fonds Merghelynck N°58 ; Comptes de relief de fiefs relevant du Comte de Flandre, à cause de sa cour féodale « la Salle d'Ypres », documents de 1366 à 1561.

## 2) Les cousins de Ghys

Ghys van den Kerchove est l'ancêtre le plus lointain dont on puisse retracer la parenté avec certitude. Lorsqu'il naît, sans doute vers 1370 à Ypres, plusieurs autres Kerchove gravitent autour de lui et tout porte à croire qu'ils étaient soit, lointains cousins, soit, oncles, neveux ou frères. Une chose est sûre, quels que soient leurs liens, ceux-ci sont bien réels car ils portent le même nom, sont issus de la même catégorie sociale, et sont alliés au même groupe de familles.

Le premier exemple est Nicolas van den Kerchove, un personnage très intéressant car il figure parmi les bourgeois aisés d'Ypres, et, vu le nombre de fois où il est nommé tuteur, on peut penser qu'il jouit d'une excellente réputation. C'est pour cela que nous le situons empiriquement comme étant aîné de famille. Après 1385, Nicolas van den Kerchove n'est plus cité. Sans doute est-il mort peu après cette date, sans laisser de postérité.

L'excellente réputation de Nicolas lui vient peut-être de sa femme, Marie de Witte, citée épouse de Nicolas van den Kerchove à l'occasion du partage des biens de François de Witte. Ce partage est finalisé en 1427, mais il ne dit pas si l'épouse de Nicolas est encore vivante. Probablement s'agit-t-il de la soeur de Victor et Sohier de Witte, tous enfants de la troisième alliance de Jean de Witte qui a des enfants sous la tutelle de Guillaume de Maets (Guillaume de Maets est tuteur des enfants de Ghys van den Kerchove). Un autre élément qui rapproche les Witte des Kerchove est le fait que parmi les héritiers d'une autre Marie de Witte, fille unique de Sohier précité, figure Jean van den Kerchove dont il sera question plus loin<sup>55</sup>.

Nicolas van den Kerchove est tuteur en 1380 des enfants de Ghislain van den Kerchove, et en 1385 tuteur des enfants de Jean Rugghevoet, échevin d'Ypres, deux personnages dont il est question plus loin. Par ailleurs, il est encore cité comme tuteur des enfants de Ystaes Sanders en 1372, de Claeys Sanders en 1380 (sans doute s'agit-t-il du même homme), des enfants de Jean Cailgau, du tisserand Jean de le Walle et de Jacques Breul en 1384, puis des enfants de Jean de Vlamertinghe en 1385<sup>56</sup>. Ce dernier est sans doute un descendant des premiers seigneurs de Vlamertinghe.

Nicolas van den Kerchove a probablement plusieurs frères, dont Henri van den Kerchove. Ce Henri van den Kerchove est incontestablement un homme qui a su pleinement exploiter le développement rapide de l'économie flamande. Au sortir de la peste noire (1348), le comté de Flandre présente, pendant plusieurs années, le spectacle d'un essor extraordinaire. A l'exception des petits artisans qui souffrent de la perte de leur monopole industriel, les courtiers et marchands ont réussi à tirer profit de l'achat et la revente de draps ou de biens de consommation. Bon nombre d'entre eux ont atteint la fortune dans la seconde moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>55</sup> Crayon généalogique Witte (armes ; d'or à trois hures de sanglier de sable) ;

I Jean de Witte, dont

II Adelin de Witte, dont ; Jean qui suit, François + sp. et Denise + sp.

III Jean x1 NN +1380 dont François + sp., Denise + sp., Béatrice + sp. et Anne

X2 Anne N dont ;

1) Victor, qui a une fille ; Marie, sous la tutelle (en 1401) de Jean Vondelynck et Sohier de Vroede, remplacés en 1418 par Jean Rugghevoet et Jean Geil. Marie de Witte est émancipé en 1420

2) Sohier, qui aussi une fille ; Marie +1413.

3) Marie, probablement épouse de **Nicolas van den Kerchove**

<sup>56</sup> Fonds Merghelynck N°129, pour Ystaes Sanders, c'est le FM N°89

C'est le cas de Henri van den Kerchove. En 1381, il achète l'office de receveur de l'entrée du grain à Ypres, office qu'il gardera jusqu'à sa mort fin 1383. Cet office affermé permet à Henri de toucher personnellement une taxe sur tout le grain qui passe les murs de la ville. Cet office lui rapporte une fortune car, peu avant son décès, il achète la seigneurie dénommée « Nieupoort », située dans la paroisse de St. Jacques à Ypres. C'est une seigneurie de 13 mesures, c'est à dire de presque six hectares, à l'intérieur des murs de la ville, ce qui est remarquable. Ce fief implique, comme c'est souvent le cas, l'obligation de servir le Comte de Flandre, de lui jurer fidélité et de « wareide »<sup>57</sup>. Henri possède encore un autre fief de 10 mesures (plus de quatre hectares), toujours en pleine ville, dans la paroisse de St. Jacques. A la mort de Henri, ses avoirs sont partagés de la façon suivante : sa femme, Maria Horickers (ou Hoornekin)<sup>58</sup>, est usufruitière de 26 mesures de terres et le restera jusqu'à son décès survenu en 1413 ; sa fille unique, Anne, dit Nanne, étant mineure, est mise sous la tutelle de Henri de Scarpenbergh et de François de le Walle<sup>59</sup>.

henric vanden kerchoue een leengoet geheten nieupoort  
houdende xiii ymeten lands staende te vullen coepe ende  
essculdich van dienste minen here voors trouwe ende  
waerheide Jhan rugghevoets wyf henric vande  
kerchoue dochtre tenet francie tene in ymbuete t z  
Item de selue henric vanden kerchoue een leengoet groot  
x ymeten ende i lue lands staende te vullen coepe ende  
essculdich minen here voors trouwe ende waerheide De  
Joufrouwe voorsert houdet am. Gray & Cam. stade t z Schoor

Transmission du fief « Nieupoort » et d'un autre fief de 10 mesures, de Henri van den Kerchove à sa fille Nanne, épouse de Jean Rugghevoet (*henric vanden kerchoue een leengoet geheten nieupoort houdende XIII gemeten lands staende te vulle coepe ende essculdig van dienste minen heere voors. Trauwe ende waerheide...*)

C'est alors que Nicolas van den Kerchove entre en jeu. Ce dernier étant tuteur des enfants de Jean Rugghevoet, il propose à sa cousine ou nièce Anne van den Kerchove d'épouser le fils aîné des Rugghevoet. En 1386, c'est chose faite, Anne se marie officiellement avec Jean Rugghevoet, fils. C'est incontestablement une réussite familiale car, comme les Witte, les Rugghevoet sont une ancienne famille scabinale d'Ypres, portant les armes d'azur, à la croix d'or contournée de 20 croisettes. Citons à ce propos Guillaume Rugghevoet, qui a été avoué d'Ypres en 1254, tandis que le beau-père d'Anne van den Kerchove, Jean Rugghevoet, est échevin d'Ypres entre 1358 et 1385. Il y a surtout son cousin Henri Rugghevoet, choisi

<sup>57</sup> Annales de Bruges, Série III Tome 2, p.261 ; Rôle des Fondations du Comté de Flandre dans la châtellenie d'Ypres, rédigé vers la fin du XIVième siècle.

<sup>58</sup> Si le nom Horickers est mentionné dans le FM129, il faut bien constater qu'en dehors d'une mention, ce nom de famille n'existe pas à Ypres. Sans doute faut-il lire Hoornekin, famille Yproise existante et allié au Priem et Corte, possédant une maison Rue de Thorout à Ypres et des terres à Dranoutre. Notons aussi que Maria Hoornekin est sans doute la seconde épouse de Henri van den Kerchove.

<sup>59</sup> Henri de Scarpenbergh est aussi tuteur des enfants de Jean Bruuns. Concernant François de le Walle, on peut noter que Nicolas van den Kerchove est tuteur des enfants de Jean de le Walle.

comme délégué d'Ypres à la Hanse, réunie à Lubeck le 24 août 1360, réunion essentielle pour la ville car depuis quelques années, la Hanse dispose d'un comptoir à Bruges, par où transitent quantité de draps yprois. En 1372, Ce même Henri Rugghevoet est nommé commissaire d'Ypres pour renouer avec le roi Edouard d'Angleterre, alors que la guerre de Cent Ans fait rage. Les raisons qui poussent Ypres à s'allier au Roi d'Angleterre sont avant tout commerciales, car c'est d'Angleterre que provient l'essentiel de la laine nécessaire à la fabrication des draps.

Le mari d'Anne van den Kerchove, Jean Rugghevoet, ne figure plus parmi l'échevinat, car après le fameux siège d'Ypres et les nombreux troubles sociaux, les commissaires au renouvellement du magistrat ont tendance à refouler les anciennes familles patriciennes au profit de nouvelles familles, venant des corporations et des métiers. Voulant s'adapter aux conditions nouvelles de l'époque, Jean Rugghevoet entreprend de créer un atelier de tonte de moutons et "apprend le métier de tondre à grandes forces". Il s'agit de la tonte des moutons pratiquée avec de grands ciseaux dont les deux branches sont unies par un demi cercle d'acier. Même si la laine provient surtout d'Angleterre, Jean a appris par son cousin Henri, que l'importation de laine anglaise va diminuer inévitablement, ce qui rend d'autant plus intéressante l'exploitation des ovins de Flandres.

Anne van den Kerchove décède en 1422, laissant à ses six enfants : 15 livres de gros, 13 mesures à St.Jacques c'est à dire la seigneurie "Nieuwpoort", 28 mesures à Neuve Eglise et 16 mesures dans la paroisse St.Nicolas (soit un total de 25 hectares). L'aîné de ses enfants, Jean, est cité tuteur des enfants de M. Jean van Becelaere, avant que son frère André ne reprenne cette tutelle. Ce dernier est échevin d'Ypres entre 1451 et 1456. Cependant, les Rugghevoet disparaissent rapidement de l'avant-plan yprois, avant de s'éteindre totalement avec les guerres de religion du XVIème siècle<sup>60</sup>.

<sup>60</sup> Crayon Généalogique de la famille Rugghevoet alias "de Sala" (d'azur à la croix d'or contourné de 20 croisettes) la Jean, échevin d'Ypres en 1358,59,67...84 (FM89),+1385

dont: Jean qui suit et André sous la tutelle de **Nicolas van den Kerchove** et Jean de Deckere  
Puis Pierre Rugghevoet et Francis van Bécelaere

II Jean, donne quittance en 1386 (attention, il y a un Jean fils d'André en 1418)

Tuteur des enf.de Christophe de Vroede

x 1386 **Anne de Kerchove, fille de Henri** et de Marie Horickers, +1413

dont sous la tutelle de Mr.Christophe de Vroede;

1) Jean x Françoise de Stier

Jean x 1415 Marie Coppin, fille de Lam . La femme de Jean R. + 1425 (FM28)

Jean, tuteur en 1424 des enf.de Hr.Jean van Becelaere,tuteur en 1430 des enf.de Michel Coppin

Dont;

aa Jean, Un Jean R.est mari de Martine Cloten en 1456 (FM18), Ils vendent des terres a Zuutschootte en 1443

bb Marie +1438

cc Claire x 1439 Jean Boetin

dd Catherine x 1444 Rogier van Harné

ee Christine +1433 6)Elisabeth +1434

2) André, échevin d'Ypres 1451-1456, tuteur en 1449 des enf.de Jean van Becelaere.

tuteur en 1443 des enf.de Georges Croeselin en 1444 des enf.de Christophe Croeselin

x1 Isabelle Janszoons +1443

x2 1446 Christine Wijtings, fille de Mr.Jean Wijtings

dont du premier lit:

aa Arthur, échevin d'Ypres en 1466:1470, x1461 Barbe Wijtings, fille de Jacques

bb Marie +1489 x Guillaume Melcwiet +1501

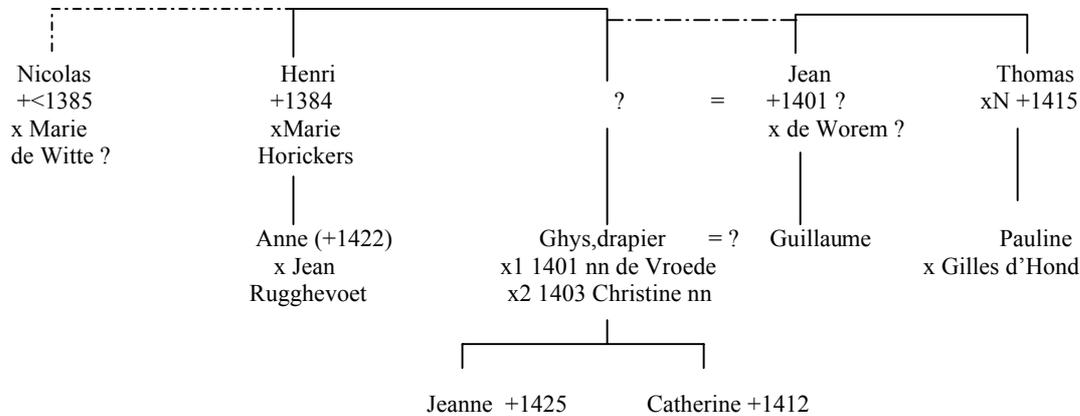
dont un fils, Jean, considéré comme +

Antoinette Rugginvoet, fille de Nicolas hérite en 1501 de Guillaume Melcwiet

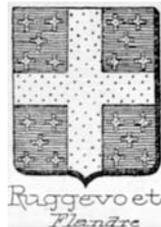
cc Christophe +1461

dont du deuxième lit, sous la tutelle de Francois Paeldinck et Thomas Isoie

Revenons à Nicolas et Henri van den Kerchove, que nous pensons être au mieux, frères, sinon cousins. Il faut encore y ajouter les frères Jean et Thomas van den Kerchove. Un petit graphique permet de mieux situer les personnages



de Witte  
Flandres



Ruggevoet  
Flandres



Vroede (de)  
Ypres



Hont (d')  
Flandre

Nous n'avons guère d'information sur Jean de le Kerchove, si ce n'est qu'il est le père de Guillaume que nous pensons être Ghys, homonyme de l'ancêtre des Kerchove. Le Ghys, fils de Jean, est incontestablement plus jeune que l'ancêtre Kerchove et tous les textes qui concernent Ghys mentionnent généralement les initiales dpr ou le mot drapier, dpr étant l'abréviation de drapier. Ceci nous permet de bien distinguer les deux Ghys van den Kerchove.

Le drapier est une sorte d'entrepreneur qui fait tondre, fouler, filer, teindre, tisser, etc, la laine dans des petits ateliers. De plus en plus ceux-ci se trouvent en dehors de la ville, ce qui fait que les artisans de la ville souffrent de la disparition du monopole qui leur avait été réservé jusqu'alors. Il n'en est pas de même pour ces marchands de laine et de draps qui font dorénavant partie de la haute bourgeoisie d'Ypres. Ghys van den Kerchove, drapier, vend son produit pour son propre compte à un courtier ou "makelaar", souvent un étranger qui se rend avec la marchandise aux foires anglaises, rhénanes, et surtout champenoises. La marchandise s'écoule très facilement car les draps d'Ypres jouissent d'une réputation exceptionnelle. Les tissus sont sans rivaux aussi bien pour leur souplesse et leur finesse que pour la beauté des couleurs. Prisés dans le monde entier, les draps sont indispensables à l'habillement de la noblesse et de la

dd Christine

3)Guillaume, achète la bourgeoisie d'Ypres en 1432, makelaar en 1432, encore cité en 1440

4)Marie, 5)Christophe,

6)Nicolas x N. dont:

aa Marie x1 Jean de Bake +1458

x2 Gillain van der Kinderen

bb Jean

bourgeoisie, comme le seront plus tard le velours et la soie. C'est l'industrie du drap qui a donné à la Flandre sa physionomie caractéristique, avec une densité de population inhabituelle.

En 1401, Ghys van den Kerchove, drapier, hérite de 4,5 mesures de terre à Vlamertinghe venant de son père Jean. Ghys étant toujours mineur à ce moment là, c'est son tuteur et homonyme, Ghys van den Kerchove, ancêtre de la famille, qui en a la gestion. Cette information se retrouve plus ou moins dans un autres document, qui indique que les 4,5 mesures de terre viennent de Clays (Nicolas) de Worem. On peut ainsi penser que Jean de le Kerchove a épousé la fille de Clays de Worem<sup>61</sup>.

Ghys, drapier, épouse en premières noces la fille de Sohier de Vroede, drapier, membre de la grande famille yproise de Vroede. Plus encore que les Rugghevoet avec qui ils sont liés, les de Vroede sont une famille de premier plan dont les aînés sont nobles. Pour comprendre cela, il faut savoir que c'est une particularité de la Flandre que de voir des familles patriciennes adopter le genre de vie noble. Ils se font appeler « monseigneur » et se sont peu à peu intégrés à l'ancienne noblesse qui est en crise depuis un certain temps.

#### DE VROEDE

ARMES : De sable à trois quintefeilles d'argent posées 2 et 1, au chef d'argent chargé d'un lion naissant de gueules.  
Cimier : un satyre naissant et tortillé.

JEAN DE VROEDE, qui vivait en 1251, est l'auteur de cette famille. Il laissa :

1° Hélène, qui se maria avec Georges Paeldynck, fils d'Adrien.

2° Winoc.

3° Nicaise, qui suivra après la descendance de son frère Winoc.

4° Jean fonda le grand anniversaire de Saint-Martin à Ypres.

II. WINOC DE VROEDE laissa de son mariage :

III. JEAN DE VROEDE, seigneur du Grand Ketel près d'Ypres, qui épousa AGNÈS SELISOONS, fille de Pierre et veuve de Jean Minne. Il laissa :

1° Jean, encore mineur en 1402, mourut en 1450 et avait épousé Jeanne de Craene, morte en 1460, fille de Jean, écuyer et veuve de Guillibert van der Niepe.

2° Lamsin.

3° Marie épousa, en premières noces, Wyts Belle, fils de Jean, écuyer, et en secondes noces, François Belle, fils de Georges, qui fut enterré à l'hôpital Belle à Ypres, sous une lame de cuivre, sur laquelle était gravée une figure d'homme armé, vêtu de sa cotte d'armes, avec son écusson et cette inscription :

*Hier licht Vrancke Belle, myns Heere Joris Belle zone was, die starf int jaer MIIII<sup>e</sup> ende twee ende veertigh den 15<sup>te</sup> dach van october.*

72

*Hier licht joncvrauwe Marie s'Vroeden, Jans Vroeden dochter, Vrancke Belle wyf was, die starf int jaer 1456 den 25<sup>sten</sup> dach in maerte.*

II<sup>bis</sup>. NICAISE DE VROEDE épousa N. DE LIEDEKEREN et fut père des enfants qui suivent :

1° Sohier, avoué de la ville d'Ypres en 1366.

2° Geline.

3° Pierre, qui suit.

III. PIERRE DE VROEDE mourut en septembre 1414 et avait épousé CHRISTINE RUGGEVOET, fille de Pierre, qui portait d'azur à la croix d'or, cantonnée de 20 croisettes du même. Ils furent enterrés à l'église St.-Pierre à Ypres, où l'on voyait une pierre ornée de leurs armes et de l'inscription suivante :

*Hier lecht Heere Pieter de Vroede, Heere Nicasis Vroeden zone was, die versciert van deser wereld int jaer 1414 . . .<sup>sten</sup> dach in september.*

*Biddt over de ziele.*

*Hier leght joncvrouwe Xpine Heere Pieter Ruggvoets dochter, Heere Pieter Vroeden wyf was, die versciert van deser wereld int jaer 1415 up eersten dach van october.*

*Hier leghet Xtoffles de Vroede, mester in arten, Heere Pieters Vroeden zoene was, die staerf int jaer 1396, up den 24<sup>sten</sup> dach van november.*

QUARTIERS : Vroede Lichtervelde, . . . . ., de Vos; Ruggvoet, . . . . ., . . . . .

De ce mariage sont nés :

1° Sohier, qui suit.

2° Corneille, seigneur de Maneschyn.

#### Généalogie de Vroede par Merghelynck

A l'époque bourguignonne, la noblesse a vu sa primauté (politique, économique et sociale) s'effriter relativement rapidement au profit de la haute bourgeoisie des villes. Les raisons sont multiples : réduction du patrimoine, guerres fratricides, faible niveau d'instruction (sauf militaire) dans la noblesse, tandis que les bourgeois des villes sont au courant des dernières

<sup>61</sup> AGR, Chambre des Comptes N°45333

techniques en matière de transaction d'argent, de comptabilité, d'organisation, de sorte que les souverains se sont définitivement tournés vers les bourgeois des villes pour la gestion du pays.

La famille de Vroede est un parfait exemple de la réussite sociale d'une famille originaire de la ville. Nombre de ses membres se sont signalés, comme par exemple Jean de Vroede, qui assiste à la conclusion de la paix avec le Roi de France en 1320, et fonde en 1354 le grand anniversaire de St.Martin à Ypres, c'est à dire un service religieux annuel, avec de nombreux dons pour les pauvres et les déshérités. Nicaise de Vroede, frère de Jean, se rend en Avignon pour la succession de la Flandre en 1327 et ses descendants acquièrent les seigneuries de Vroedhove, Delewaerde, Grand-Ketel, etc... D'autres membres de la famille sont avoués d'Ypres, participent aux Croisades, ont le qualificatif de Chevalier, etc. Les Vroede qui se nomment en langue romane "li sages", portent les armes de sable à trois roses d'argent, en chef de même, muni d'un lion naissant de gueules <sup>62</sup>.

La fille de Sohier de Vroede, épouse de Ghys van den Kerchove, drapier, est donc un beau parti, même si elle appartient à une branche cadette ou bâtarde de la famille. Les liens entre les Kerchove et les Vroede sont nombreux, surtout par l'intermédiaire de Christophe de Vroede car ce dernier est tuteur des enfants d'Anne van den Kerchove, fille de Henri, en 1413, et des enfants de Sohier de Vroede, beau-père de Ghys van den Kerchove, drapier, en 1417<sup>63</sup>.

La femme de Ghys, drapier, étant décédée en 1402, sans doute des suites de couches, Ghys se remarie l'année suivante avec une certaine Christine dont le nom de famille nous est inconnu <sup>64</sup>, qui est veuve avec enfants<sup>65</sup> de Georges Bruuns. Christine donne deux enfants à Ghys puis

<sup>62</sup> Note sur la famille de Vroede "li Sages" qui porte comme armes; de sable à 3 roses d'argent en chef de même muni d'un lion naissant de gueules. Principales sources sur la famille de Vroede; voir FM77 et Goethals ; Manuscrit N°1060

Branche cadette ou bâtarde ;

I Sohier de Vroede, drapier,

Tuteur en 1388 avec Chrétien van Belle des enf.de Rogier de Vroede, foulon

Tuteur en 1388? avec Nicard de Wale des enf.de Jean de Vroede, meunier

xN dont, sous la tutelle de Pierre Baerd et Lamsin de Barmaker

1) N x **Ghys van den Kerchove, drapier**

2) Nicardkin qui suit en II

II Nicardkin +1421 Nicard, tuteur en 1415 des enf. de Guillaume van Beisselaere

xN remariée à NN dont;

sous la tutelle de Nicolas van der Beke et Jean Manschied

1) Jacques x Marie Murre

2) Catherine x Pierre Ancheman

3) Guillaume +1451

4) Georges +1451

5) Nicard, seul hoir de ses frères, x N1466

Un Nicard x 1446 Passcine de Jeude

<sup>63</sup> D'autres liens un peu moins étroits existent aussi entre Ghys, drapier et les descendants de Ghys, ancêtre des Kerchove. Le beau-frère de Ghys, drapier, se nomme Nicard de Vroede, et a ses enfants sous la tutelle de Guillaume van Beisselaere (alliance Kerchove-Beisselaere en 1486). Jean Pietersseune (Alliance Kerchove Pieterseuns vers 1450) est tuteur des enfants de Georges de Vroede en 1404. Les relations entre les deux Ghys van den Kerchove sont mieux illustrées par le fait que Guillaume de Visch, bourgeois forain habitant Vlamertinghe, et ami de l'ancêtre Ghys van den Kerchove, loge une partie de l'année dans la maison yproise de Ghys, drapier, situé dans la Ludystrate <sup>63</sup>. Il y a bien entendu les liens d'appartenance sociale et le fait qu'ils aient le même prénom, tout cela indique l'appartenance à une même famille, mais à priori plus comme cousins que comme frères ou neveux.

<sup>64</sup> A noter, un des beau-fils de Christine a épousé Martine Hughe dit Barmakere, tandis que les deux enfants de Ghys, sont sous la tutelle de Lamsin Barmakere. Notons encore qu'une Christine s'Bruuns, +1506, à épousé un Canin et ses enfants sont sous tutelle de Pierre de Puyd.

<sup>65</sup> Georges Bruuns, possède une maison rue d'Elverdinghe et la moitié d'une ferme de 20 mesures à Boesinghe

décède en 1407. L'aînée des deux enfants, Jeanne van den Kerchove, a la chance d'hériter en 1413 de Marie de Witte, fille de Sohier. Les raisons de cet héritage ne sont pas claires car les liens familiaux qui les unissent sont incohérents. Peut-être faut-il mettre cela en relation avec le fait que Sohier de Vroede, grand-père de Jeanne van den Kerchove, était tuteur d'une Marie de Witte. Malheureusement, Jeanne van den Kerchove ne pourra pas jouir de cette dot car elle décède sans postérité, en 1425.

Second enfant de Ghys, drapier, et de Christine N., Catherine van den Kerchove a dû naître vers 1405. Devenue orpheline de mère, elle est mise avec sa soeur sous la tutelle d'André van den Eeckhoutte, drapier, et Jean van den Bussche, foulon, en 1407. Elle décède mineure, comme indiqué dans les comptes de tutelle en date du 8 octobre 1412. Les biens que Catherine et Jeanne van den Kerchove avaient hérités de leur mère, sont hérités par les enfants du premier lit de leur mère : les Bruuns. Ghys van den Kerchove, drapier, a le malheur de décéder après avoir perdu ses deux épouses et ses deux enfants, vers 1428.

Si nous savons que Jean est le père de Ghys drapier, nous savons aussi qu'un Thomas van den Kerchove est le frère de Jean. Thomas a épousé Aechte N. dont il a une fille, Pauline, qui est mise sous la tutelle de Nicolas Pastemake et Philippe de Wevelghem. Ses tuteurs lui trouvent un époux en la personne de Gilles d'Hond qu'elle épouse en 1415. Divers liens concourent à cette union, parmi lesquels le mariage de la fille d'André van den Eeckhoutte (qui est tuteur des enfants de Ghys, drapier) avec Jacques d'Hond. Par ailleurs, la famille d'Hond est alliée au Wale, Croeselin, Willaert, Scarpenberghe, etc., toutes des familles plus ou moins proches des Kerchove. Malheureusement, il n'a pas été possible de bien situer Pauline d'Hond(t) parmi les très nombreux porteurs du nom, se retrouvant dans différentes classes sociales et orthographiées avec des nuances qui ne sont pas suivies avec rigueur dans le temps<sup>66</sup>.

D'autres Kerchove, très proches eux aussi par les alliances, auraient pu être repris parmi les oncles et cousins de Ghys, drapier. Ainsi un Lotin van den Kerchove qui décède en 1408 est père de Jacques et Chentkin, tous deux décédés sans postérité, l'un en 1425, l'autre deux ans plus tard. Mineurs ils ont été mis sous la tutelle de Jean Cool et Jacques Cavael. Ici aussi, les alliances et les familles citées donnent à penser qu'il s'agit de la même famille, mais pour éviter de rendre les choses trop incertaines, ces derniers ne sont pas repris dans le petit arbre généalogique.

### 3) Le père de Ghys van den Kerchove

Le père de Ghys se nomme vraisemblablement Ghislain. Cette réponse provient du fonds Merghelynck N°120, plus précisément dans le tome 6 de la collection générale du recueil d'extraits des registres pupillaires « wezeboeken » de la ville d'Ypres. Il y est indiqué qu'en 1380, Ghislain, fils de Ghislain van den Kerchove, hérite de 15 escalins de gros et est mis sous la tutelle de Jean de Coc et de Gilles Benne. Cette phrase mérite une attention particulière : le document est daté de 1380 mais en réalité, cette date est la date de clôture du premier registre

---

x Elisabeth n., +1407, qui épouse en secondes noces Ghys van den Kerchove, drapier, dont du premier lit, sous la tutelle de Paul Crokeman et Jean van den Bussche, maître foulon.

1) Jean Bruuns, qui donna quittance de tutelle le 29 juin 1409, après avoir épousé n. van der Beest., d.p.

2) François, décédé le 3 octobre 1412

3) Lamsin qui épouse n. de Wale, dont une fille Marguerite. Il x2 nn. Qui se remarie à Jean Baert.

4) Christine x 16 juillet 1423 Inghelin (Ange) Land, veuf de Martine Hughe dit Barmakere.

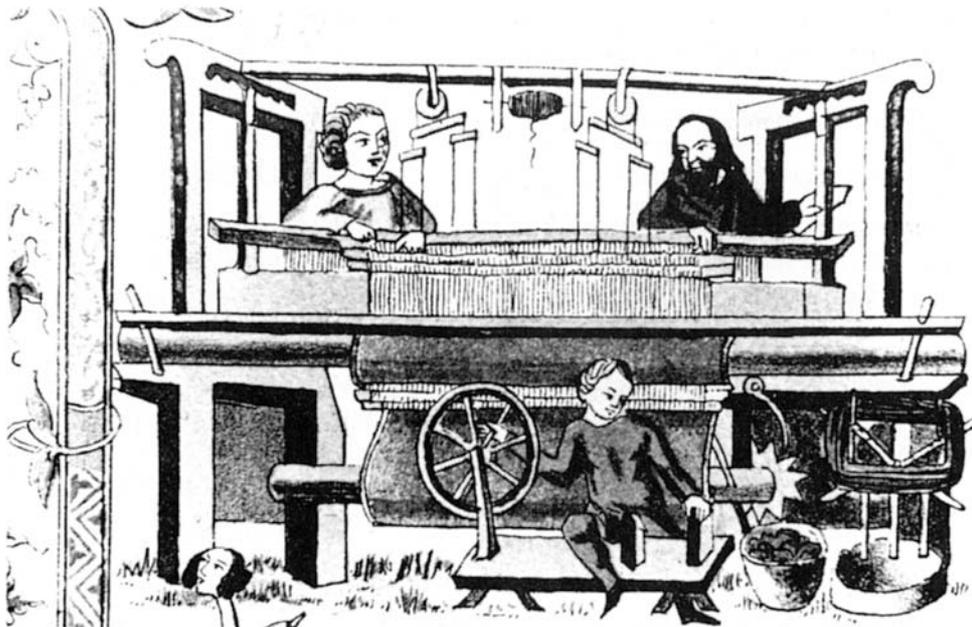
sous la tutelle de Paul Crokeman et Martin van Praet

<sup>66</sup> De Raadt mentionne Jean d'Hond, échevin d'Ypres en 1425, qui porte comme armes trois chiens passant.

pupillaire de la ville. Une date légèrement antérieure est donc à retenir pour le décès de Ghislain, ou de sa femme. Le prénom utilisé ; Ghislain, est une variante de Ghys, et ces deux prénoms s'utilisent indistinctement l'un de l'autre. Il n'y a pas de confusion possible avec le Ghys, drapier (voir plus haut), dont le père est, semble-t-il, Jean van den Kerchove. Malgré tout, le lecteur aura remarqué le mot « vraisemblablement » avant le nom du père de Ghys. De fait, un certain nombre d'énigmes non résolues jusqu'à ce jour demeurent. D'autres part, rien ne prouve que ce Ghislain ne soit pas encore un autre Ghys, qui n'a peut-être rien à voir avec la famille.

Quoi qu'il en soit, ce Ghislain né vers 1335 a connu une époque relativement tourmentée. Adolescent, il est confronté à la terrible peste qui sévit dès l'été 1348. La peste noire est venue de Crimée en Sicile par des marins génois à l'automne précédent, et en deux ans, elle s'est étendue à la quasi totalité de l'Europe, y provoquant l'une des plus grandes catastrophes humaines de l'histoire. Froissard écrit qu'elle tua un homme sur trois et les démographes modernes ne sont pas loin d'accepter l'effrayante évaluation pour l'Europe d'alors, de 20 millions de morts. L'ampleur et la violence du fléau terrifia les âmes. Les symptômes horribles, la contagion mystérieuse, l'amas de cadavres dans les rues, suscitèrent l'angoisse et la peur. Les conséquences démographiques, sociales et économiques, furent immenses. Le choc de la mort noire a profondément ébranlé Ghislain van den Kerchove.

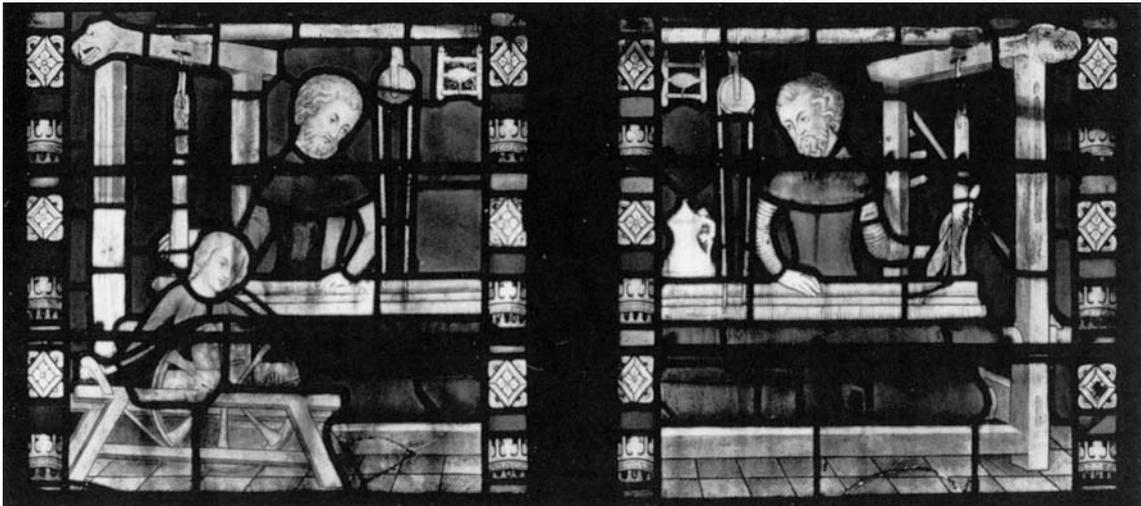
Adulte, Ghislain se met au travail, peut-être comme tisserand, car l'un des tuteurs de son fils fait partie de cette corporation. Si tel est le cas, Ghislain s'est constitué un atelier de tissage dans les faubourgs de la ville, non loin des murs d'enceinte. Il faut se représenter un atelier comme une unité de production du type des Pays-Bas au XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècle, qui est de taille relativement petite ou moyenne. En temps que maître tisserand, Ghislain possède l'appareil le plus cher de tout le processus de production, c'est à dire un ou plusieurs métiers à tisser. Il confie le travail de ces métiers, dans sa propre maison, à deux ou trois salariés et un ou deux apprentis, soit environ cinq personnes au total. C'est en général le lundi matin, que Ghislain embauche pour six jours les ouvriers qui sont payés en argent comptant le samedi. En semaine, la cloche des ouvriers annonce, par ses tintements, le commencement de la besogne, le court intervalle des repas, et la fin de la journée.



**Métier à Tisser (agrandissement d'une miniature)**

Ghislain n'organise pas les nombreux autres secteurs de la production du drap comme la filature, le foulage, le cadrage, la teinture etc., mais en un certain sens, il a une grande influence sur ces secteurs de production puisque, en fin de compte, il revient au maître tisserand de déterminer, en fonction de la demande du marché, mais aussi en fonction de sa propre dynamique et de son ambition personnelle, la quantité de draps dont il mène à terme la production et à quels foulons, teinturiers ou autres, il confie ses draps.

Ghislain vend une grande partie de ses marchandises sur le marché local, surtout lors de la grande foire annuelle d'Ypres, qui draine les grands marchands internationaux. Parfois, c'est un marchand étranger qui passe directement commande dans l'atelier de Ghislain.



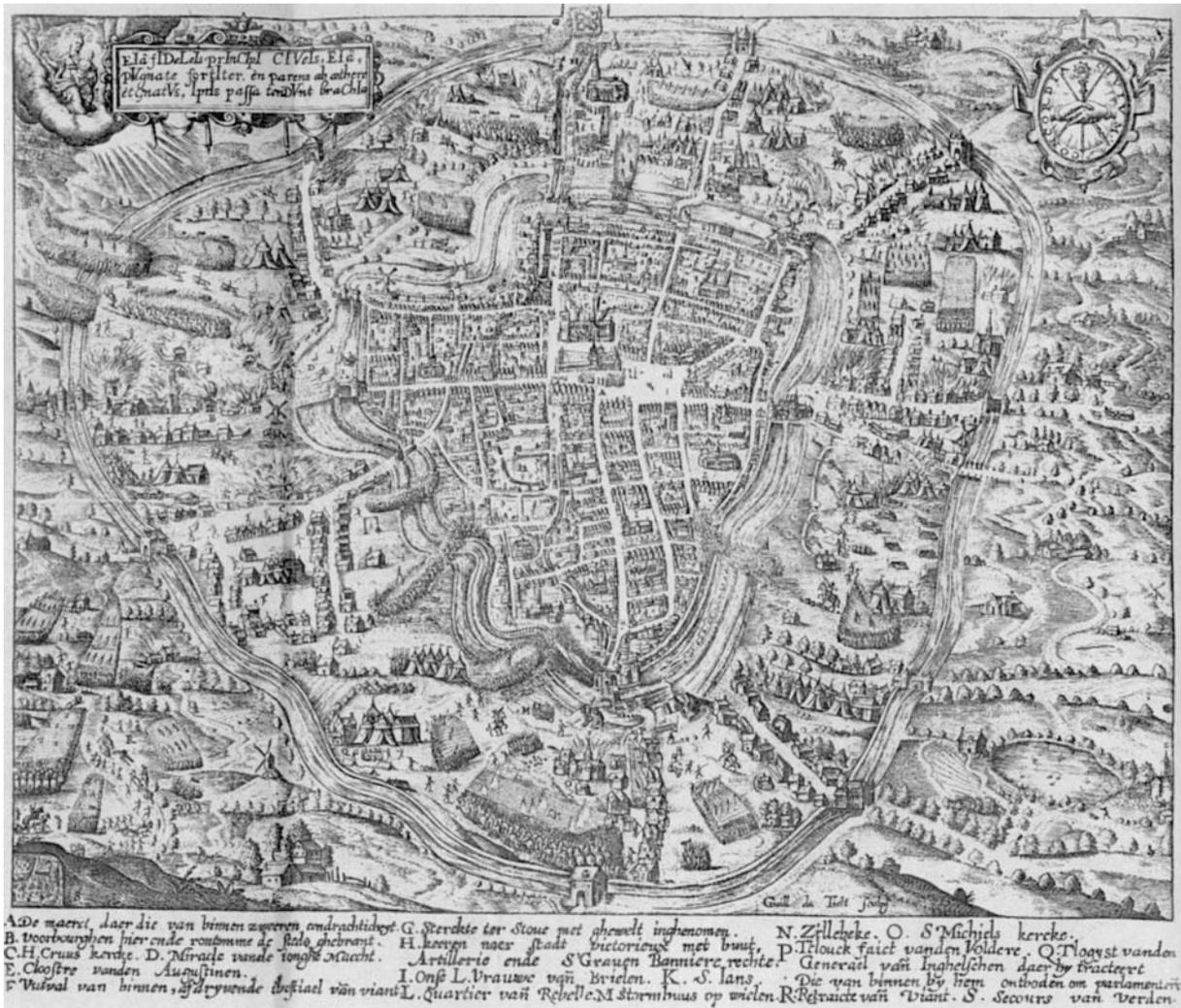
**Métier à Tisser (sur vitrail)**

L'atelier de Ghislain lui permet de vivre de façon satisfaisante, pour autant qu'il y ait de la demande et de la matière première. Malheureusement, l'industrie drapière est en crise et la vente de draps en baisse constante. En 1311, Ypres comptabilise 1502 métiers à tisser, tandis que ce chiffre descend sous la barre des mille quelques dizaines d'années plus tard, ce qui est surtout une situation difficile pour les ouvriers qui trouvent de moins en moins de possibilités de travail.

Les ouvriers tisserands vivent dans des conditions assez comparables à celles des prolétaires des temps modernes. Leur existence est précaire et livrée à la merci des crises et du chômage. Quand l'ouvrier vient à manquer d'ouvrage, que l'importation des laines anglaises est interrompue, les ouvriers deviennent des bandes de sans travail. Le régime spécial qui leur a été imposé en 1349, mêlé de tendances mystiques qui se sont répandues après la peste et les rêves confus du communisme de Wat Tyler, forme, avec les contrastes sociaux et la haine des classes, les éléments favorables à une terrible explosion populaire. En 1359, les tisserands d'Ypres s'insurgent et prennent le pouvoir, pourchassent les riches et essaient d'établir un pouvoir de tendance démocratique. Ghislain van den Kerchove est mal pris ; coincé entre ses ouvriers tisserands et sa famille yproise qui appartient plutôt aux « riches » bourgeois de la ville. La révolte ne connaît qu'un temps, mais d'autres insurrections ne tardent pas à suivre : en 1367, 1370 et 1377. Partout, lors de ces petites révolutions, les tisserands prennent la direction du mouvement et, suivant les circonstances, entraînent derrière eux certains métiers, mais la désorganisation qui suit ces mouvements fait que la ville retombe rapidement aux mains des « bonnes gens ». Ces révolutions ne se passent pas toujours simultanément dans

toute la Flandre. Ainsi, les tisserands gantois se révoltent en 1379, puis, alliés aux Anglais, ils viennent faire le siège d'Ypres pour imposer leur primauté.

Lors de ce terrible siège par les Gantois et les Anglais, les faubourgs d'Ypres sont entièrement détruits, et cela a des conséquences financières dramatiques pour Ghislain. La destruction de son atelier de tisserand lui donne le coup de grâce et il décède juste avant 1380. En laissant libre cours à l'imagination, on peut penser qu'il n'a pas voulu quitter son atelier afin de préserver ses biens. Mal lui en a pris car il périt tel un capitaine avec son bateau.



Ypres et ses faubourgs, lors du siège de 1385

En tout et pour tout, Ghislain laisse à son fils Ghys 15 escalins de gros, c'est à dire  $\frac{3}{4}$  d'une livre de gros de Flandre. Il s'agit de monnaie de compte, non représentée par une pièce quelconque, ce qui veut dire que la totalité des biens de Ghislain représente 15 escalins de gros, ce qui est peu comparé aux richesses de ses cousins yprois. Les révoltes successives et la destruction de son atelier n'y sont pas étrangères.

Parmi les héritiers de Ghislain, il y a bien entendu Ghys, mais il n'est pas le seul. Pour démontrer cela, il faut revenir au cousin Nicolas van den Kerchove. En 1380, Nicolas van den Kerchove est nommé avec Thomas Scallier, tuteur de deux enfants de Ghislain van den Kerchove : Elisabeth et Jeanne. Le fait d'être citées séparément de Ghys indique qu'elles proviennent d'un autre lit. Elisabeth et Jeanne sont mineures mais presque en âge de se marier, et c'est tout naturellement

que Nicolas van den Kerchove se charge de marier l'une d'elles : Elisabeth, qui épouse en 1387 Pierre de Puuyd. La famille de Puuyd est régulièrement liée avec des familles de Vlamertinghe, et très souvent alliée aux descendants de Ghys<sup>67</sup>. A défaut d'information trouvée sur Pierre de Puuydt, il y a lieu de croire que Pierre de Puuydt et Elisabeth van den Kerchove, n'ont pas eu d'enfants et qu'ils sont décédés assez rapidement après leur mariage.

Jeanne van den Kerchove, l'autre enfant de Ghislain, a la chance d'hériter d'un beau fief de 19,5 mesures, avec maison et catheux à Vlamertinghe, dénommé « ene vorketinghe ». Cependant, en 1384, Jeanne n'est plus actée, ce qui veut dire qu'elle est décédée, ou plutôt civilement morte, étant peut-être entrée dans un ordre religieux. Les terres de Vlamertinghe qui appartenaient à Jeanne auraient ainsi été héritées par le plus proche héritier : Ghys van den Kerchove, ancêtre des Kerchove actuels. Ce qui explique par la même occasion pourquoi Ghys se retrouve avec tant de terres à Vlamertinghe à son décès.

Avant de faire un petit arbre généalogique simplifié de Ghislain et de ses enfants, il faut également mentionner un autre enfant de Ghislain, même si dans ce cas les preuves sont moins évidentes. Son nom se trouve sur une pierre tombale qui se trouvait anciennement à l'intérieur de la cathédrale St.Martin à Ypres, mais malheureusement l'usure du temps a rendu l'inscription de son prénom illisible pour le transcripteur. La partie lisible indique ; « ... *pro eo hic est sepultus magister ... van den Kerchove, fia willemsi, pbr, cappelanus de boesinghe, obit prima septembris 1399.*<sup>68</sup> » Le nom du fils de Guillaume van den Kerchove est précédé du mot « *magister* », ce qui veut dire qu'il est ministre du culte et qu'il instruit des élèves. Le « *pbr.* » qui suit le nom est l'abréviation de presbyter ou prêtre en latin.

Le « *cappelanus* », ou chapelain, est un prêtre qui a en charge une chapelle, afin d'y célébrer chaque jour une messe, contre paiement. En l'occurrence, il s'agit de l'église de Boesinghe, dédiée à St. Michel, dont le patronage appartient dès 1119 au prévôt de St. Martin à Ypres<sup>69</sup>. Au moyen-âge, chaque commune compte généralement un prêtre et un sous prêtre appelé chapelain. Si le prêtre est nommé par l'évêque de Therouanne, le chapelain est généralement nommé par un collateur, sorte d'intermédiaire, qui propose à l'Evêque l'un ou l'autre personnage. Ce collateur est bien entendu influencé par des personnes influentes ce qui fait qu'une nomination de chapelain ne peut se faire que par une influence familiale.

Les bénéfices de la chapelle de Boesinghe vont à l'église de St.Martin d'Ypres et non au chapelain qui doit souvent cumuler d'autres fonctions afin de subvenir à ses besoins. Cela s'avère d'autant plus nécessaire que les prêtres reçoivent souvent toutes sortes d'amendes au profit de l'évêché, à cause de leurs « dérapages » : absentéisme, mépris des règles et des normes de conduites, etc.... Les plus grosses taxes sont bien entendu dévolues aux prêtres qui ont fondé famille. Il est même frappant de constater que les délits d'ordre sexuel, sont aussitôt condamnés comme « sexualité bestiale », alors qu'il s'agit bien souvent de curés vivant en famille en parfait accord avec la morale.

L'Eglise est en perte de vitesse au XIVème siècle, et elle ne peut fournir de réponse adéquate en cette période de catastrophes répétées que sont les famines ou les épidémies. C'est justement une

---

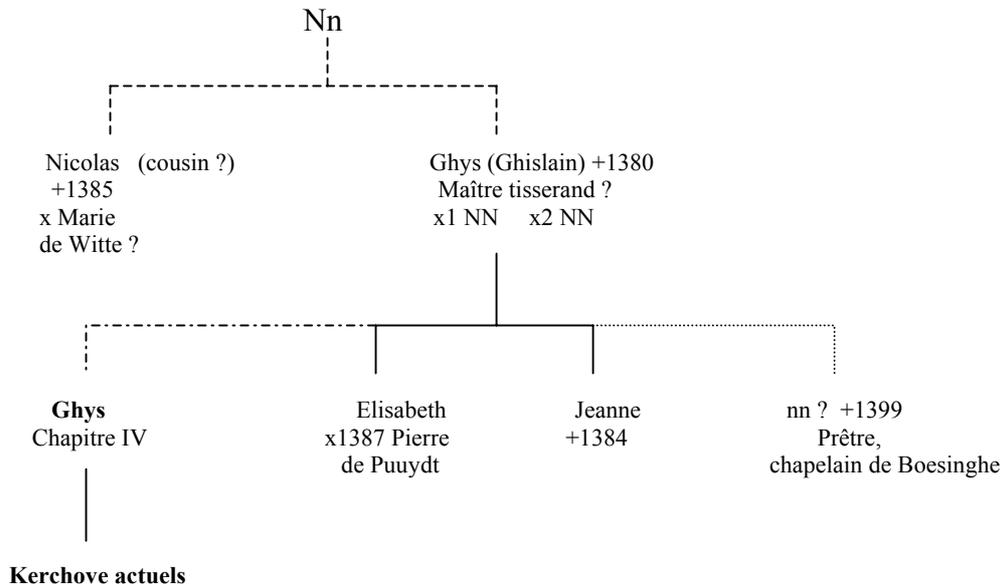
<sup>67</sup> Citons Griele de Puydt, fille de M.Jan alias Sire Jean de le Pitte, qui épouse en 1416 Jean de Visch ou Nicolas x Agnès de Brune, Maillin de Puydt x 1478 Perotte Lamoot, Claeys de Maets, bourgeois forain de Vlamertinghe, loge occasionnellement chez Jean de Puydt, la veuve d'Alexandre de Puuydt x Roger Canin, etc.

<sup>68</sup> Fonds Merghelynck 41bis ; Copie de recueil des épitaphes des églises paroissiales, conventuelles et hospitalières de la ville d'Ypres, formé jadis par Jean Jacques Lambin. (N°1448)

<sup>69</sup> Annales de la société d'émulation, TomeVII, série 2, 1849

épidémie meurtrière qui vient à bout du chapelain de Boesinghe. Le fils présumé de Ghislain van den Kerchove décède le premier septembre 1399, année où la peste refait son apparition. En 18 mois, plus de mille personnes périssent à Ypres de cette terrible maladie, alors que la ville ne compte environ que 10.000 habitants.

En reprenant les différents personnages cités précédemment, on obtient le graphique suivant, qui peut être combiné avec celui des cousins de Ghys :



## CHAPITRE IV

### Ghys van den Kerchove, première génération

#### I Ghys van den Kerchove (<1368 – 1414)

C'est sans doute à Ypres même, vers 1367, que naît Ghys van den Kerchove, le premier ancêtre certain de la famille Kerchove «à la colombe». A peine est-il né qu'il est soigneusement lavé, emmailloté puis mis dans un « bers » recouvert d'une couverture bien chaude. Un des premiers soucis de la mère est de donner le sein au nourrisson, essentiellement à cause de la croyance qui dit qu'après la naissance, le sang qui a nourri l'enfant dans le ventre monte aux mamelles pour se transformer en lait. Quoi de plus logique pour elle que de continuer à nourrir le bébé avec la même substance !

Comme il est d'usage, toutes les fenêtres de la pièce où se trouve le bébé sont closes et le resteront quinze jours au moins. Au plus tard trois jours après la naissance de Ghys, le baptême est célébré à l'église, et à cette occasion, à défaut de sa mère qui doit se reposer, Ghys est entouré de ses deux parrains et d'une marraine puisque c'est un garçon. Une fille aurait eu deux marraines et un seul parrain. Après le baptême, tous se retrouvent dans la maison de famille pour les festivités habituelles. La boisson aidant, les conversations s'animent et parmi ces dernières : l'analyse de la constellation sous laquelle le bébé est né et qui permet de prévoir, à coup sûr, son destin. Nul doute qu'aucun n'aurait jamais imaginé que 18 générations plus tard, le petit Ghys se trouverait à la base d'un arbre généalogique Kerchove particulièrement étoffé.

Passée la petite enfance, Ghys peut enfin aller à l'école pour apprendre la lecture, l'écriture, le calcul et le catéchisme. Cette école n'est en fait qu'une arrière maison, avec quelques élèves d'âges variables, allant généralement de 7 à 14 ans, faisant partie d'un même groupe d'amis ou de cousins. Ce n'est que vers 14/15 ans que les parents de Ghys choisissent de lui donner une instruction professionnelle, comme apprenti auprès d'un « maître ». Régulièrement, une fois par an en moyenne, Ghys change de maître et de spécialité, et cela jusqu'à sa majorité, obtenue par son mariage ou par défaut, à ses 25 ans. L'instruction est aussi bien théorique que pratique, mais surtout, elle permet un processus de socialisation appréciable car Ghys n'a jusqu'alors guère eu l'occasion de s'ouvrir au monde. Maintenant, il aide et accompagne le maître, spécialisé dans les activités liées à la draperie : foulage, tissage, tonte, teinture etc. et s'initie aussi aux dernières techniques utilisées en agriculture et aux nouveaux principes commerciaux.

Durant l'adolescence de Ghys, Ypres connaît une période fort agitée. Au sortir de la peste noire de 1348, qui a décimé pas moins du tiers de la population yproise, l'activité commerciale flamande renaît. C'est surtout l'industrie drapière, la principale activité d'Ypres, qui connaît un bref essor, avant l'arrivée des troubles civils suivants. Depuis les dernières années du XIII<sup>ème</sup> siècle, nombre de drapiers flamands ont fui vers l'Angleterre et les étoffes qu'ils fabriquent alimentent bientôt un commerce d'exportation dont l'importance ne cesse d'augmenter<sup>70</sup>. Dans

---

<sup>70</sup> Au cours du XIV<sup>ème</sup> siècle, l'Angleterre prend la tête de l'industrie mondiale des textiles. La cause de ce changement remonte au XIII<sup>ème</sup> siècle et la taxe à l'exportation de la laine, qui permet aux industriels anglais d'acheter leur propre laine à un prix inférieur à celui pratiqué pour les acheteurs flamands, ajouté à l'afflux d'ouvriers spécialisés immigrés et l'invention du moulin à foulon et du rouet.

la seconde moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle, il est assez considérable pour engendrer des mesures protectionnistes à Ypres. D'autre part, les petits villages autour des grandes villes se mettent à sous-traiter le travail des villes. Cette draperie rurale et l'importation de draps anglais amoindrissent progressivement la prépondérance d'Ypres et cette perte de monopole industriel fait souffrir considérablement les petits artisans bien plus que les marchands et les courtiers. La différence entre ces deux groupes devient tellement insupportable qu'elle dégénère en troubles sociaux.

Déjà en 1359, les tisserands d'Ypres prennent le pouvoir pendant deux ans : d'autres insurrections sont encore mentionnées en 1367, 1370 et 1377. Ypres est alors le théâtre d'une véritable lutte des classes, où les tisserands et foulons veulent détruire la riche bourgeoisie qu'ils croient responsable du déclin de l'industrie drapière. A chaque prise de pouvoir, les ouvriers tendent non seulement à un idéal démocratique, mais complètement égalitaire.

Comme on a pu le voir dans le précédent chapitre, Ghys van den Kerchove et les siens font partie des bourgeois de la ville, qui subissent inévitablement les coups portés par les remuants tisserands et foulons, même si le père de Ghys est vraisemblablement un tisserand. Cependant, ces soubresauts ne sont rien par rapport au fameux siège d'Ypres de 1383. Un lointain descendant de Ghys, Oswald de Kerchove de Denterghem, a eu la bonne idée d'écrire l'histoire de ce siège alors qu'il n'avait que 18 ans <sup>71</sup>. En voici un extrait :

*« A la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle, la ville d'Ypres avait beaucoup perdu de son antique splendeur. Ce n'était plus l'opulente commune d'autrefois ; les guerres civiles qui, pendant de longues années, avaient agité la Flandre, et dans lesquelles, elle avait joué un rôle important, tout en développant le sentiment de son indépendance, avaient profondément altéré les sources de sa prospérité.*

*Dans les premières années de l'époque que nous voulons retracer, les draperies yproises pouvaient encore rivaliser avec celles des populeuses villes de Gand et Bruges. Les faubourgs de la ville avaient pris un accroissement si considérable qu'ils étaient devenus plus importants que la ville elle-même : et si la population ne comptait plus deux cent mille âmes (40.000 est plus réaliste), comme en 1247, elle s'élevait encore, à l'époque dont nous nous occupons en 1379, à environ quatre-vingt mille âmes (10.000). La plus grande partie de cette population se composait de foulons et de tisserands, habitant les faubourgs et formant la partie la plus remuante et, dans les temps difficiles, l'élément séditieux de la ville. C'était au milieu de cette agglomération que se formaient presque exclusivement les troubles et les révoltes.*

*Il aurait fallu, en ces temps de crise économique et de malaise des esprits, un gouvernement prudent et habile : Le comte de Flandre Louis de Maele n'était ni l'un ni l'autre. Il avait mené une politique de centralisation « à la française » qui heurtait les privilèges de la ville. Deux camps totalement opposés se sont formés et qui sont prêts à en découdre à la moindre étincelle ; D'une part, les bourgeois de la ville, alliés au comte de Flandre Louis de Male et au roi de France : les « léliaerts ». De l'autre, les « clauwaerts », composés surtout de tisserands et foulons, alliés au roi d'Angleterre qui, par le jeu des alliances, prétend à la couronne de France et aimerait secrètement placer son fils comme nouveau Comte de Flandre. »*

---

Vers 1300 l'Angleterre exporte 35.000 balles de laine par an, vers 1400, l'exportation est tombée à 19.000 balles, et vers 1450, 8.000. Inversement, le nombre de pièces de drap exportées, approximativement 4000 en 1347, passe à 16.000 dans les années 1360 et 54.000 vers 1500. (Jean Gimpel ; La révolution du Moyen âge, 1975)

<sup>71</sup> Oswald de Kerchove de Denterghem et Alfred Diegerieck ; Une page d'histoire d'Ypres, 1862.

Les hostilités commencent en 1378, les tisserands d'Ypres, tout comme ceux de Gand et de Bruges, se rebellent. Ce mouvement de révolte réussit le mieux à Gand où Philippe van Artevelde est nommé « Ruwaert » ou Régent des Flandres. L'année suivante, les tisserands gantois tentent de prendre le pouvoir en Flandre, mais ils n'y arrivent que partiellement car Ypres résiste. Mieux, en août 1380, Louis de Haze, seigneur de Vlamertinghe, chef d'un corps d'armée (l'autre est commandé par le sire d'Enguien) défait les Gantois devant Ypres.

En 1382, les Gantois parviennent à reprendre une bonne partie de la Flandre et, avec l'aide des Anglais et des nombreux tisserands d'Ypres, se préparent à assiéger la ville d'Ypres. Avant l'arrivée des Anglais et Gantois, les bourgeois d'Ypres préparent la défense de la ville : tous doivent se mettre à l'abri des murs d'enceinte. Tout ce qui est autour, c'est à dire ce qui reste des faubourgs endommagés de la ville, est entièrement détruit afin de ne pas offrir de refuge aux Gantois. La destruction massive s'étale jusque Vlamertinghe où les maisons entre la « wethuis », ou maison de la loi, et le Kemmelbeek sont rasées, ce qui n'est pas sans conséquence pour les Kerchove car l'atelier familial se trouve en périphérie et les liens entre Kerchove et Vlamertinghe sont nombreux. La suite nous est racontée par Oswald de Kerchove de Denterghem :

*« Le 9 juin 1383, André Paeldinck, capitaine de la porte au Beurre, fait sonner l'alarme car devant lui arrive l'avant-garde de l'armée anglaise qui aussitôt s'empare des faubourgs abandonnés. Pendant la nuit qui suivit la première journée, les Yprois firent une sortie et réduisent en cendres les faubourgs pour empêcher les ennemis de s'y fortifier. Les Anglais font continuellement des tentatives pour prendre la ville, attaquant plusieurs côtés à la fois. Les efforts des assiégeants ne sont pas couronnés de succès. Le 3 juillet, vingt mille Gantois viennent aider les Anglais ; ainsi augmentés, de nouvelles attaques sont lancées tandis qu'Ypres commence à désespérer. Heureusement, plusieurs sorties parviennent à détruire les engins et autres travaux de terrassement, comblement de fossés, etc. ... (suit le descriptif du siège) ... Le siège dure, il n'y a plus d'eau potable... Après une dernière attaque le siège est levé. (8 août 1383) »*

*« Aussitôt qu'on apprit en ville que les Gantois et les Anglais avaient levé le siège, le peuple se livra tout entier à sa joie, les cloches qui, depuis deux mois, n'avaient plus fait entendre que le tintement lugubre de l'alarme, sonnèrent à pleine volées, au milieu des cris d'allégresse et de victoire. »*

*« La cité sut aussi reconnaître et récompenser les services rendus par les défenseurs ; le jour même du dernier assaut, neuf chevaliers avaient été créés par le vicomte Jean d'Oultre ; c'étaient Pierre Vander Zype, seigneur de Denterghem, d'Olsene et de Warrière ; Olivier Van Loo, seigneur de Vormezeele, François Belle, seigneur de Boesinghe ; Georges, Jacques, Jean Belle et son fils Laurent, Jean Ricasseis et Olivier de Reuse. »*

*« Edouard Jordaen, Gillis Landrieu de St. Nicolas, Jacques Scoonbeen de Hondschote et Chrétien Blessy reçurent le droit de bourgeoisie, pour s'être bien et vaillamment conduits quand les Anglais avaient assiégé la ville. »*

*« Ce ne fut que quelques jours après le siège que l'on a pu se rendre compte de l'étendue des désastres, car aussi longtemps qu'avait duré le péril, on n'avait pas eu le loisir de les remarquer. Les faubourgs surtout offraient un spectacle affligeant ; là où vivait, il y a quelques mois, la partie la plus industrielle et la plus active de la population, on ne voyait plus qu'une*

*vaste solitude semée de ruines, au milieu desquelles se dressaient quelques tours calcinées par le feu et prêtes à s'écrouler. ... »*



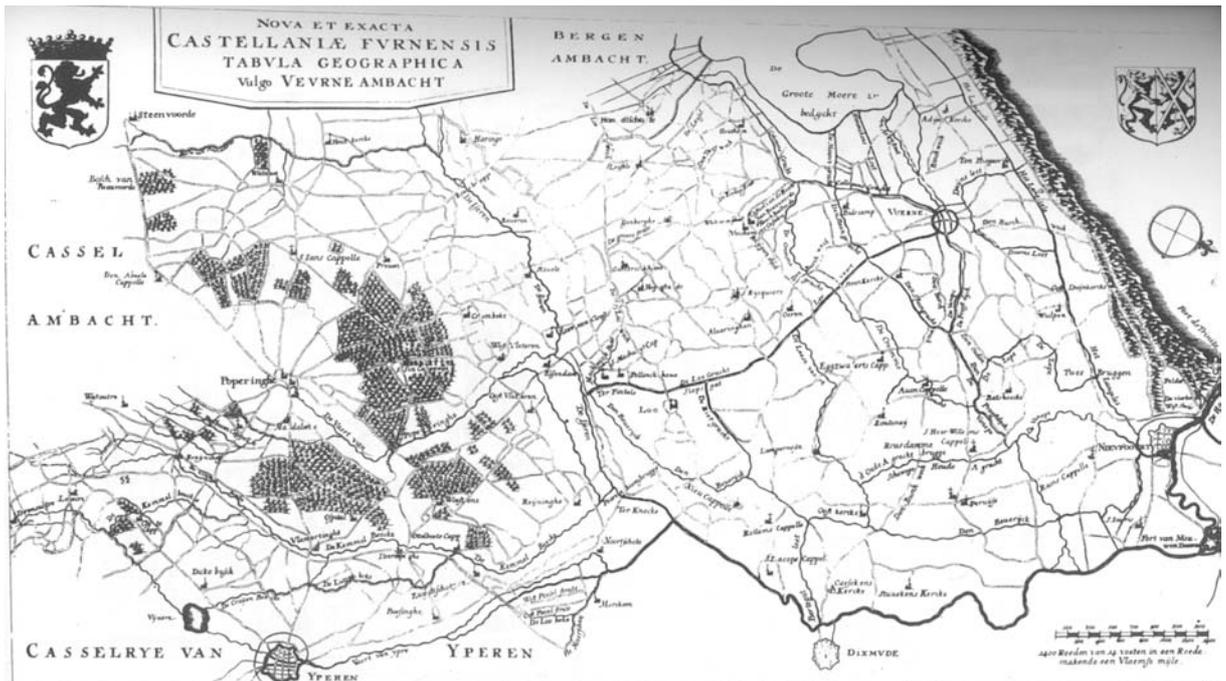
**Le siège d'une ville au XIV<sup>ème</sup> siècle.**

Le 21 octobre 1384, Charles VI, roi de France, et le Comte de Flandre, Philippe le Hardi, viennent à Ypres et décident de construire une grande muraille de défense autour de la ville, longue de 5000 pas, et aux frais des habitants. Ils décident par ailleurs de ne plus reconstruire les faubourgs d'Ypres, en dehors de quelques établissements religieux qui peuvent s'y maintenir. Les habitants des faubourgs, doivent s'installer plus loin, dans les petites villes voisines d'Ypres : à Langemark, Wervik, Comines, Woestene, Messines, Nieuwerkerke etc. ou partir plus loin, en Angleterre, où ils sont accueillis à bras ouverts.

Pour Ghys van den Kerchove qui vivait auprès de sa famille, dans les faubourgs d'Ypres, le choc est brutal. Non seulement il a perdu le domicile familial comprenant l'atelier, mais en plus, comme tous les particuliers qui vivaient du commerce et de l'industrie, il a dû interrompre ses relations commerciales pendant plusieurs mois. En un mot, la situation financière des habitants d'Ypres est si précaire qu'en décembre 1383, le duc de Bourgogne accorde aux habitants un

sursis de paiement, pour la dette qu'ils avaient contractée dans la ville d'Anvers, où ils n'osent plus se rendre de crainte de voir arrêter leurs marchandises ainsi que leur personne. Comme si tout cela ne suffit pas, une dévaluation de 24% est déclarée en 1387.

Première chose à faire pour Ghys et sa famille : se trouver un logement. Ses cousins yprois, qui sont assez riches pour disposer de grandes demeures en bois et pierre, lui proposent sans doute un logement décent, mais très provisoire. L'achat d'une maison à Ypres est devenu presque impossible vu la flambée des prix et Ghys est fortement désargenté car les habitants des faubourgs n'ont reçu aucune compensation pour la perte de leurs biens. Une autre solution s'impose : Vlamertinghe.



**Vlamertinghe fait partie de la châtellenie de Furnes**

Les Kerchove sont présents à Vlamertinghe depuis longtemps : dans les comptes d'Ypres, est mentionné en 1283 un Johan de l'Atre (Jean van den Kerchove), de Vlamertinghe, comme débiteur de dettes vis-à-vis de la ville. Sans doute est-il l'ancêtre de Jean van den Kerchove qui, en 1351, est « *scepenen Mijnheer van Vlanderen in de prochien van Elverdinghe en Vlamertinghe* », c'est à dire échevin de Vlamertinghe-Elverdinghe qui ne forment alors qu'un seul village <sup>72</sup>.

Il faut bien constater qu'il y a depuis longtemps un lien étroit entre les Kerchove yprois et ceux qui habitent Vlamertinghe. Ce lien est tout simplement celui de l'appartenance à une seule et même famille. Pour comprendre cela, il faut considérer que pour les Yprois, Vlamertinghe offre des possibilités évidentes : les terres y sont à des prix raisonnables, offrent les aliments nécessaires à la fratrie familiale d'Ypres, et leur permettent de disposer d'un troupeau de moutons avec leur précieuse laine si nécessaire à la draperie urbaine. Vlamertinghe donne aussi les avantages d'une maison de campagne pas trop loin de la ville, et enfin, le village peut fournir une main d'œuvre bon marché, car non soumise aux règles strictes des corporations de la ville. Pour les commerçants yprois, avoir une « filiale » à Vlamertinghe est considéré comme un bon investissement.

<sup>72</sup> Feys et Nélis : cartulaire de la Prévôté de Saint-Martin

Dans la cellule familiale, où chacun a sa place, selon ses spécificités, le but est de limiter au maximum la dépendance à autrui. En d'autres mots, la cellule familiale cherche à vivre en autarcie, comme une petite entreprise. Il est donc normal que de bonne heure, le chef de famille Kerchove ait envoyé à Vlamertinghe l'un de ses cadets afin de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents, tout en pouvant jouir des fruits qu'offrent les terres de Vlamertinghe. C'est une tendance naturelle des bourgeois des villes de placer une partie de leur capital dans la terre, qui est une valeur sûre.

Vlamertinghe est un village créé vers le XI<sup>ème</sup> siècle. A cette époque on y trouvait seulement une église ou du moins une chapelle. Un siècle plus tard, un château féodal et une population croissante en font une petite bourgade, située à seulement cinq kilomètres de la ville d'Ypres. Les seigneurs du lieu sont en 1221 Jean de Vlamertinghe, puis en 1276 Robert de Mortagne, puis toute une série de bâtards des Comtes de Flandre.

La seigneurie de Vlamertinghe compte 22 arrières-fiefs, et ses affaires administratives sont gérées par une cour féodale présidée par le bailli local, composée de quatre ou cinq hommes de fief, qui règlent les rapports entre la seigneurie et les fiefs qui en dépendent. La seigneurie de Vlamertinghe ne dépend d'aucune cour féodale supérieure, mais est tenue directement de la chambre légale de Flandre. Fiscalement et administrativement, Vlamertinghe est intégrée aux huit paroisses du métier de Furnes (ainsi que les communes de Zuitschote, Woesten,...) .

En avançant dans le temps, on découvre toujours la présence d'autres Kerchove à Vlamertinghe. Peu avant 1404, un Jean Kerchof possède 10 mesures de terres à Vlamertinghe<sup>73</sup> qui appartenaient précédemment à Pieter fils de Boyden de We. Il est l'auteur d'une branche dont le patronyme s'écrit avec ostentation Kerchof au lieu de van den Kerchove. Bien que la famille « Kerchof »<sup>74</sup> s'allie avec les mêmes familles que les van den Kerchove de Vlamertinghe, force est de constater que cette orthographe différente a sa raison d'être. L'arrivée de Ghys van den Kerchove à Vlamertinghe, vers 1400, en est peut-être à l'origine. Les homonymes voulant se démarquer les uns des autres, une branche s'est intitulée Kerchof, l'autre restant van den Kerchove.

Peut-être qu'une autre raison motive Ghys à venir s'installer à Vlamertinghe : feu ses parents ont laissé à la demi-sœur de Ghys, Jeanne, un fief avec maison et nombre de terres à Vlamertinghe.

<sup>73</sup> AGR Chambre des Comptes N°45333

<sup>74</sup> Voici la généalogie de la branche "Kerchof":

I Jean Kerchof, possède en 1404 des terres (10 mesures) à Vlamertinghe, dont probablement;

II Jean Kerchof, de Vlamertinghe, achète la bourgeoisie d'Ypres en 1424/25 (pour se marier?), décédé en 1468. Epouse Truude Michiels, décédée après lui. Décédé en tout cas avant 1471.

Jean Kerchof est tuteur des enfants de Lamsin de Witte en 1449 et des enfants de Jean van der Zype en 1442, dont;

1) Catherine Kerchof (1428?-1471)

qui épouse en 1447 Pierre Pierin dont le partage (60 mesures à Vlamertinghe, Reninghe,...) est effectué en 1470. Dont plusieurs enfants qui sont sous la tutelle de Lamsin Lauwelaere et Francois Masin (qui a épousé Marie van den Kerchove). Les mineurs héritent aussi de Coline de Puuyd en 1474

Francois Pierin, étranger de la bourgeoisie d'Ypres, hérite en 1468 de Jean Kerchof

2) Jeanne Kerchof.

Elle épouse Nicolas Lamoot, fils de Lamsin, de Vlamertinghe, le 27 juin 1455 (FM18)

Lamsin Lamoot avait épousé Jacquemine Metsu, fille de Jeanne van den Kerchove

Nicolas Lamoot, tient un fief de trois mesures de pré à Reninghelst

3) La fille de Jean, mineure, entre en religion à Ypres en 1453 (FM28)

Il se trouve qu'en 1384, Jeanne décède, ou est civilement morte car entrée dans les ordres, offrant à Ghys la possibilité d'exploiter la maison avec ses granges et terres. Ghys n'est alors qu'un jeune orphelin, qui n'a pas encore atteint la vingtaine. Son autre demi-sœur, Elisabeth, se marie en 1387 avec Pierre de Puydt, mais, sans doute à cause d'un accouchement difficile, elle décède peu de temps plus tard, laissant toutes les terres familiales de Vlamertinghe à Ghys van den Kerchove.

La liste des propriétaires de Vlamertinghe, datée de 1385, ne mentionne aucun Kerchove, mais une autre main, postérieure à 1385, a raturé certains noms et ajouté « Ghys van den Kerchove ». Cela démontre clairement que ce n'est qu'après 1385 que Ghys possède des terres à Vlamertinghe et, comme on le verra plus tard, qu'il s'installe sur place.

La possession d'un fief à Vlamertinghe constitue pour Ghys un puissant moyen d'émancipation. Elle amène aussi un certain nombre d'obligations : une partie de la récolte est due au seigneur du lieu, il doit aussi lui offrir un service armé quand cela s'avère nécessaire. En contrepartie, le seigneur est responsable de la construction d'un lieu de culte et distribue les charges administratives de la commune.



**Mariage médiéval**

Lorsque Ghys s'installe à Vlamertinghe, le seigneur de Vlamertinghe est Louis le Hase, bâtard du Comte de Flandre Louis de Male, celui-là même qui s'est vaillamment comporté lors du siège d'Ypres. Ghys ne le verra pas souvent car, parti en Croisade, il est tué à Nicopolis (Bulgarie) en 1396<sup>75</sup>. Ayant réintégré le domaine du Comte de Flandre, la seigneurie de Vlamertinghe est

<sup>75</sup> Louis le Hase, seigneur de Vlamertinghe, bâtard de Louis de Maele, comte de Flandres. Hérite du fief Baarzande de sa mère, née Geulle. Il aurait épousé une Landas, fille du seigneur d'Eine, dont plusieurs bâtards ; Hector, Regnault, Catherine, Jeanne. Louis de Hase meurt à Nicopolis en 1396, faisant revenir la seigneurie de Vlamertinghe-Elverdinghe au domaine du comte de Flandre. La seigneurie de Vlamertinghe est donnée à un autre fils naturel de Louis de Maele ; Robert de Flandres, chevalier, chambellan des ducs Jean et Philippe de Bourgogne, +1434. (Grand Armorial Equestre de la Toison d'Or – Armorial de Flandres, par Van den Eeckhout – 1996)

donnée à un autre bâtard de Louis de Male : Robert de Flandre. Ce dernier est également peu présent, laissant la gestion de sa seigneurie au bailli local, qui règle les rapports entre la seigneurie de Vlamertinghe et les fiefs.

Ayant passé la vingtaine, Ghys van den Kerchove décide de se marier pour fonder famille. Vers 1388, il épouse une certaine Elisabeth, dont le nom de famille nous est inconnu. Peut-être s'agit-il d'un membre de la famille van den Hille. Quoi qu'il en soit, c'est un mariage arrangé, formant un accord matérialiste qui, en cas de problème est facilement annulé : une épouse répudiée peut toujours compter sur l'appui de sa famille d'origine qui la réintègre en son sein sans sourciller. Heureusement pour Ghys, Elisabeth s'avère un bon choix : elle ne décède pas en couches, tout en lui donnant au moins huit enfants, dont sept atteindront la majorité, ce qui est beaucoup, même si des familles de quinze enfants ne sont pas rares. Ces chiffres comprennent généralement les nombreux bâtards car les enfants illégitimes abondent et sont parfaitement tolérés.



Le travail des femmes : l'une d'entre-elles file à la quenouille, tandis que sa sœur prépare le fil de trame à l'aide d'une roue actionnée par une manivelle. La troisième dévide le fil d'un fuseau sur une aspe en croix pour former des écheveaux (fin XIV<sup>ème</sup>).

Ghys van den Kerchove est un commerçant, pas un fermier. Ses terres de Vlamertighe sont exploitées par des ouvriers et de la main d'œuvre de passage. Par contre, Ghys est préoccupé

par l'amélioration de la productivité de ses terres. Il exploite un nouveau type de charrue et de hersage à joug frontal, ce qui influe positivement sur la rentabilité. Comme on le verra plus tard, il utilise des chevaux au lieu des bœufs. Contrairement à beaucoup d'exploitants, Ghys est issu de la ville et n'a pas de préjugés contre les chevaux. L'invention d'un nouvel harnais permet depuis peu d'utiliser efficacement le cheval dans l'agriculture : il est plus endurant et plus rapide que le bœuf et marque l'avènement d'un système agraire hautement productif. Autre avantage pour Ghys, le cheval est un moyen de locomotion facile pour ses innombrables trajets entre Vlamertinghe et Ypres.

#### Utilité du cheval lors des travaux de la terre :

(Illustration tirée du Bréviaire Mayer van der Bergh, début XVI<sup>ème</sup> siècle)



Septembre, le labourage de la terre



Juillet, la fenaison à la faucille

Ghys dispose également de nombreux animaux domestiques dont le porc, qui constitue la principale nourriture carnée. L'abattage est pratiqué vers la fin de l'automne, quand la pâture dans les bois touche à sa fin et la conservation de la viande devient plus sûre. La mise à mort est un point fort de l'année, car elle annonce les fêtes et la halte hivernale. Aussitôt l'abattage accompli, commence la transformation de la chair et du sang de l'animal en charcuterie, saucisses et boudins, qui constituent les réserves de vivres pour passer l'hiver.



**Décembre, on égorge le cochon**

Un autre animal domestique très présent est le mouton. Il a le grand avantage de donner de la laine si précieuse aux drapiers de Flandre. Sa peau fournit les parchemins dont on fait les livres, le suif (la graisse) sert à fabriquer des chandelles et onguents, les boyaux sont utilisés pour faire des cordes, le suint de la laine sert comme onguent pour les plaies, abcès et ulcères, sur lesquels il a un effet bénéfique, etc.



**Juin, la tonte des moutons**



**Avril, le départ des moutons et bovins vers les pâturages**

Une partie des terres de Ghys est consacrée à l'alimentation de la famille ; fèves et petit pois, riches en protéines, sont très présents, tout comme les choux. Au moyen-âge, avec l'introduction de la rotation triennale des récoltes, les légumes plantés régulièrement au printemps suffisent à nourrir la population sans être toutefois très abondants. Ce qui prime sur

les terres de Ghys, ce sont les céréales, qui se retrouvent dans l'alimentation de base de tous : le pain. Malheureusement, le prix des céréales a tendance à baisser, car la population est en forte baisse. Pour la même raison, les salaires sont en hausse et donc le niveau de vie en général. La population peut se permettre d'acheter plus de produits laitiers, ce qui fait monter le prix du beurre et du fromage. Les produits de la terre sont écoulés sur le marché de la ville et il semble évident que Ghys s'est accordé avec sa famille d'Ypres pour écouler chez eux en priorité les aliments de Vlamertinghe.



**Août : la moisson à la faucille**



**Novembre : le battage, le tamisage et le filage**

Ghys van den Kerchove fait partie de ces hommes qui créent leur propre système de valeurs, tout entier tendu vers le gain, montrant des qualités de décision prompte, une énergie physique et morale, un esprit de hardiesse et de résolution. Ce groupe d'hommes a inventé, avec les Italiens, le capitalisme moderne, ouvertement méprisé par les nobles, encore condamné par l'Eglise et sur lequel ratiocinait l'université.

Le capitalisme dont Ghys fait preuve, trouve sa place dans le commerce bien plus que dans l'industrie agricole car les denrées alimentaires sont taxées tandis qu'il n'y a aucune taxe sur les bénéfices commerciaux. Cette situation explique pourquoi les bourgeois des villes possèdent tous environ la même superficie de terre, servant quasi uniquement pour leurs besoins propres. La différence de richesse se remarque par la situation et la dimension de la maison ainsi que par les rentes et pièces sonnantes et trébuchantes.

Pour obtenir les bénéfices commerciaux que convoite Ghys, rien de tel que sa famille yproise et ses amis de la ville. Ces derniers sont continuellement à l'affût de drap fabriqué à des prix plus compétitifs que ceux de leurs concurrents. Ghys propose tout naturellement de réaliser à moindre frais certaines des quelque 26 manipulations que nécessite la fabrication du drap (30 pour les draps de luxe). Les manipulations réalisées à Vlamertinghe, ou en d'autres communes de la

périphérie, sont moins chères car elles sont le fruit du travail des ouvriers de la campagne, certes moins qualifiés, mais surtout moins onéreux car non protégés par la corporation de la ville.

Cette protection des corporations a depuis longtemps donné l'effet inverse de celui escompté : les organisations de travailleurs de la ville ont imposé des salaires plus élevés qu'à la campagne, tout en édictant un nombre croissant de réglementations et de limitations de production. Ce coût plus élevé est d'autant plus important que la main d'œuvre représente environ 60% du prix de revient du drap.

Ghys fait partie d'un système capitaliste dans lequel il se comporte en quelque sorte comme un employeur. Il fournit le travail à des ouvriers indépendants, payés à la pièce. Cependant, il se plaint des risques qu'encourent ses investissements, de l'incertitude et de l'irrégularité des fournitures, des fluctuations du marché, des procédés de la concurrence et des grèves répétées qui augmentent les salaires et le prix, rendant les monnaies instables et en finalité réduisent les profits jusqu'aux limites de la solvabilité.

La demande de drap moins cher est d'autant plus pressante que le siège de 1383 a porté un coup supplémentaire à l'industrie de la ville. La rupture violente qui vient d'avoir lieu entre la Flandre et l'Angleterre amène une diminution accrue de l'importation des laines anglaises, qui sont de plus en plus souvent achetées par les puissants banquiers florentins, telle la célèbre famille Acciajuoli<sup>76</sup>. Les magistrats tentent en vain de lutter contre ce mal toujours croissant, en faisant venir des laines d'Espagne : la qualité inférieure de ces dernières amène nécessairement la dépréciation des produits yprois.

De plus en plus, Ypres montre une attitude manifestement protectionniste, et finit par s'isoler entièrement. Les vieilles ghildes et métiers n'ont pas su s'adapter aux nécessités nouvelles, elles finissent par défendre aux petites villes et villages aux alentours l'exercice de certains métiers, soumettent les habitants dans un rayon de plusieurs lieues en dehors des murailles, interdisent aux villages de participer à l'industrie drapière dont elles se réservent le monopole.

Cette interdiction et ce protectionnisme montrent à quel point Ypres craint le succès des villages voisins comme Vlamertinghe. Malgré les interdictions, Ghys fournit sans réel problème une sous-traitance très économique pour l'industrie drapière de la ville. Depuis toujours, il a su éviter tout problème avec la ville d'Ypres car il est inscrit comme bourgeois forain d'Ypres, habitant Vlamertinghe. Cette bourgeoisie est un laissez-passer perpétuel, une garantie d'inviolabilité et trop souvent même d'impunité, qui lui permet d'éluder la juridiction urbaine.

Plus globalement, l'admission à la bourgeoisie d'une ville est une participation personnelle aux libertés et franchises communales. Le bourgeois forain d'Ypres est justiciable devant les échevins de la ville (Ypres), pas devant les échevins locaux (Vlamertinghe). Il jouit d'exemptions fiscales, concernant principalement le droit de meilleur catel, survivance du temps de la servitude, le droit d'issue sur les héritages et certains droits de payage.

---

<sup>76</sup> Les Acciajuoli, célèbre famille de banquiers de Florence, ont une nombreuse descendance, parmi laquelle les Kerchove actuels qui en descendent par les Lanchals et par le condottiere florentin Donato Allamanni (voir Kerchove 1550-1850). Sous Alessandro Acciajuoli, (arrière grand père maternel de Donato Allamanni) la banque Ricci-Acciajuoli tombe en faillite. Le fils de ce dernier, Donato Acciajuoli (ou Acciaioli), à défaut de banque, devient un célèbre érudit et traduit en latin nombre d'œuvres de Plutarque, Vie d'Annibal, de Scipion et de Charlemagne, des notes sur la morale et la politique d'Aristote, etc.

En revanche, Ghys doit payer un cens annuel, qui est néanmoins modeste par rapport aux valeurs fiscales que représentent les biens exemptés. Cela démontre que la pression de l'impôt pèse avant tout sur les petits propriétaires et les fermiers de la campagne, non bourgeois, et que le droit de bourgeoisie foraine représente un privilège exorbitant destiné à défendre les plus riches.

Etre bourgeois implique cependant que Ghys est astreint à certaines obligations. L'une d'elle consiste à rester loger trois longues périodes dans la ville d'Ypres. Le nombre de bourgeois forains à Ypres est beaucoup plus réduit que dans d'autres villes comme par exemple Courtrai. Sans doute, les conditions sont plus astreignantes à Ypres, et la ruine après le siège d'Ypres n'y est-elle pas étrangère. Enfin, le fait que Ghys soit bourgeois forain d'Ypres, démontre une fois de plus, si nécessaire, qu'il n'est pas un fermier mais un marchand, intéressé par les activités de la draperie.

A la fin du siècle, sans doute en 1398, le Comte de Flandre essaye de limiter l'accès à la bourgeoisie. Désormais, les bourgeois forains doivent loger une certaine période en ville, ce qui pour la ville d'Ypres est établi spécifiquement à un an et un jour<sup>77</sup>. Puisque les bourgeois forains n'ont pas l'intention de suivre cette obligation, le Comte de Flandre fait évoluer l'obligation en un droit de rachat. A cet effet, une liste des bourgeois forains est établie avec précision par la ville d'Ypres. La liste des bourgeois forains habitant Vlamertinghe, mentionne Ghys van den Kerchove. Il est même spécifié que lorsqu'il est en ville, il trouve logement chez Pierre Vanden Berghe, rue d'Elverdinghe, chez qui logent en outre Jean de Stot et Wautier Belle, tous deux bourgeois forains de Vlamertinghe comme Ghys. Le texte indique par ailleurs que Ghys paye un droit de rachat (taxe) de 5 livres. Vlamertinghe compte en fait 22 bourgeois forains, parmi lesquels Guillaume de Visch, Willem de Worem, Jean Edewaert, Nicolas de Maets et Woutier Pieterssone, tous membres de familles liées aux Kerchove.

Les 5 livres que Ghys a payées, finissent dans la caisse du seigneur de Nevers, fils du duc de Bourgogne, venu à Ypres en 1398 pour récolter l'argent de l'énorme rançon de 200.000 ducats demandée par les Turcs pour libérer le Comte de Flandre, Jean Sans Peur, prisonnier depuis sa défaite effroyable devant les murs de Nicopoli. En 1400, Ypres doit encore payer une partie de la dite rançon, et n'y arrive que très difficilement.

Il n'y a pas seulement les taxes camouflées ou non, qui freinent l'expansion financière de Ghys, le climat joue également son rôle. Durant l'hiver de 1407, il gèle durant 12 semaines. Pendant 7 semaines, la glace est si épaisse qu'il est possible de s'y promener. Beaucoup de pauvres meurent de froid, mais aussi le bétail, les poissons etc. Ghys ne sait pas qu'en réalité, toute la planète s'est refroidie depuis environ 1350, et il faut attendre 1700 pour retrouver des températures plus clémentes. Ces changements climatiques créent occasionnellement des famines et des épidémies qui sont à l'origine d'innombrables superstitions. En 1410, plusieurs vierges décèdent inopinément à Ypres. Du coup, la superstition populaire nomme cette maladie la « maagdenziekte », ou maladie des vierges, car il semble que seules les vierges en meurent. Aussitôt, les parents marient leurs filles par dizaines afin d'éviter que leur progéniture ne succombe à ce mal<sup>78</sup>.

Une nouvelle preuve de l'implication de Ghys van den Kerchove dans les affaires yproises, est sa participation à la milice communale. La milice communale est formée des membres des ghildes militaires de la ville, ce qui implique que Ghys est également membre d'une de ces ghildes. Sans doute s'agit-il de la gilde de tir à l'arc Saint Sébastien de Vlamertinghe, la seule gilde

<sup>77</sup> Freddy Bauwen ; Haghepoorters van Ieper (1380-1400)

<sup>78</sup> Le mariage de Pierre van Dixmude et Antoinette Paeldinck en est un exemple

militaire du lieu, créée après la levée du siège d'Ypres en 1383 pour commémorer ceux qui y ont participé, et qui ont si bien empêché la reddition de la ville aux Anglais.

Se fiant à la bonne réputation des milices communales, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, fait appel à elles en 1411 pour combattre le parti des Armagnacs. Comme le roi de France Charles VI est devenu fou, « épuisé par les plaisirs », et qu'il n'y a aucun moyen de s'en débarrasser, deux partis rivaux se disputent le pouvoir : les Bourguignons (avec Jean sans Peur) et les Armagnacs (avec Louis d'Orléans). Jean sans Peur choisit la solution la plus économique : il fait assassiner Louis d'Orléans en 1407, puis fait appel aux milices communales, moins chères que les mercenaires allemands.

Parmi les 800 hommes des milices communales que délègue Ypres, Ghys van den Kerchove exerce la fonction de connétable du chariot dirigé par Jacques Lieven, de Vlamertinghe<sup>79</sup>. Le connétable est chargé des chevaux, fournis vraisemblablement par Ghys lui-même, afin de tirer le chariot comprenant une douzaine d'hommes avec bagages.



**Chariot type utilisé vers 1400**

Toutes les milices rassemblées sous la bannière de Bourgogne, prennent la direction de la France, en Vermandois (Picardie). Après un périple d'une centaine de kilomètres, les milices arrivent à la forteresse de Ham, où se sont retranchés les Armagnacs. Un siège est inévitable et cela ne convient guère aux milices qui ne se sentent pas concernées par ce combat. Malgré les concessions du duc, les milices ne cessent d'exprimer de nouvelles plaintes et demandes en tous genres. Finalement, au lieu de combattre, les milices décident tout d'un coup de retourner au pays, de sorte que l'expédition se réduit à une « promenade militaire ».

Les milices communales, jadis si redoutables, ne répondent décidément plus aux nécessités de la guerre, de plus, elles refusent de rendre leurs armes avant d'avoir obtenu de nouvelles satisfactions. Le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, ne fera plus jamais appel aux milices. Malgré cette mésaventure, il devient néanmoins maître de Paris et gouverne un temps au nom du roi fou, Charles VI. Jean sans Peur voulant se rapprocher des Armagnacs, qui avaient avec eux le

<sup>79</sup> Fonds Merghelynck N°107

dauphin, une entrevue est organisée sur le pont de Montereau : Jean sans Peur y est assassiné par les familiers du dauphin.



**Assassinat de Jean sans Peur à Montereau, 1419**

Revenu chez lui, Ghys van den Kerchove peut à nouveau vaquer à ses occupations favorites et retrouver ses amis dans les tavernes du centre ville, du moins celles fréquentées par les bourgeois de la ville, non pas celles où les ouvriers et petits marchands se contentent d'une mauvaise bière locale allongée d'eau. Ghys boit aussi de la bière, mais de préférence celle qui est importée directement de Hollande et de Hambourg, de loin la meilleure. Occasionnellement il boit du vin, qui est encore un produit de luxe, mais qui est de plus en plus à la mode car bu dans les hautes sphères. L'eau comme boisson est délaissée autant que possible à cause des conditions d'hygiène réduites et du danger de contamination. La taverne est également prisée par nombre de femmes, qui flirtent volontiers avec les clients sans que cela ne choque aucunement. Si Ghys veut aller plus loin, il se rend aux bains publics, qui dégénèrent souvent en maisons de prostitution, tout en ayant l'avantage d'améliorer son hygiène corporelle. Ce n'est que bien plus tard, avec l'apparition de la syphilis (vers 1500) et la réforme religieuse (vers 1600) que ces établissements publics disparaissent petit à petit, jusqu'à disparaître complètement au XVIIème siècle.



**Etuve au XVIème siècle**

L'alimentation de base de Ghys est essentiellement constituée de pain de froment, finement moulu, qui est bien meilleur que le pain de seigle de l'ouvrier. Plus que ces derniers, il mange de la viande et du poisson, arrosés de sauces épicées, surtout à la fin de l'automne, qui est traditionnellement la période d'abattage du bétail. En été et au début de l'automne, les fruits (pommes, poires) et légumes (choux), sont à l'honneur, selon les circonstances climatiques plus ou moins favorables à leur culture. Heureusement pour Ghys, sa maison de Vlamertinghe dispose d'une sorte de petite cave qui garde les aliments au frais, dans laquelle il peut entreposer ses réserves de nourriture. Cette petite cave voûtée, juste en dessous de la pièce centrale, est typique des habitations de la région.

La maison d'habitation de Ghys est une longue bâtisse moitié en pierre et bois, moitié en torchis et argile recouverte de chaux. Le sol de l'habitation proprement dite est recouvert d'une sorte de goudron pour empêcher l'humidité ascensionnelle, et, dans le prolongement de l'habitat, se trouve l'étable, dans laquelle se trouve d'abord le cheval, l'animal domestique le plus coûteux, suivi par les autres animaux, rangés selon leur valeur. Le fumier, autre signe de richesse, se trouve bien en évidence devant l'habitation, ce qui permet aussi une meilleure surveillance de cette précieuse denrée.

Pour se protéger du froid, Ghys porte des vêtements en fourrure qui sont importés par les marchands de la Hanse par cargaisons immenses. Les forêts de Russie permettent de satisfaire les besoins du marché de la fourrure qui n'est pas réservée aux grands : souvenir des vieux peuples chasseurs, élément de confort essentiel dans les intérieurs si mal chauffés en hiver.

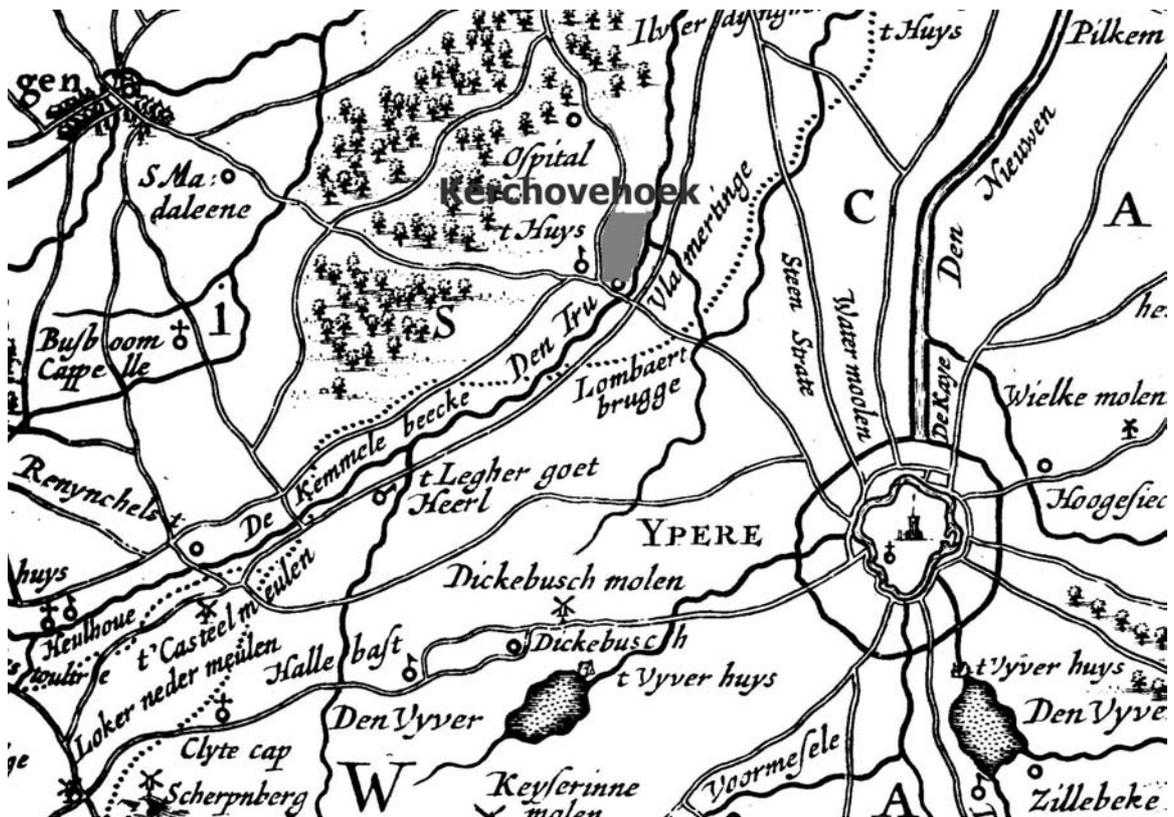
Lorsque, bien au chaud dans ses fourrures, Ghys fait ses comptes, il ne peut que sourire. Malgré les nombreuses contrariétés financières, Ghys s'est enrichi. Ce sont surtout ses activités marchandes dans le commerce de la draperie qui lui ont été profitables, et les bénéfiques ont été investis en rentes et en terres. Certes, des terres qu'il possède à Vlamertinghe et aux alentours ont été héritées, comme c'est le cas des terres qui appartenaient à Nicolas de Maets en 1385 (1 mesure). Bien d'autres ont été achetées, comme par exemple le fief de 2 mesures de terres

situé à Dickelbush, village voisin de Vlamertinghe, qui appartenait à Catherine de le Becque (alias Delbeke) et valant 40 shilling l'an<sup>80</sup>.

~~Ghys vanden Kerchove~~  
~~Clais de maets~~

Extrait d'un document de 1385, où le nom de Clais de Maets est barré et remplacé par celui de Ghys vanden Kerchove, comme possesseur d'une mesure de terre à Vlamertinghe. (Chambre des comptes N°45332 : Cens de Furnes)

A son décès, soit peu avant son partage réalisé par devant les échevins de la ville d'Ypres le 12 décembre 1414, Ghys van den Kerchove possède 37,5 mesures (15 hectares) de terres à Vlamertinghe et en d'autres paroisses, ainsi que 442 escalins parisis. Ces 442 escalins parisis équivalent à 22 livres parisis ou 1,8 livres de gros de Flandres. Ghys possède pleinement tous ses avoirs, ce qui est une nouveauté car, jusqu'alors, la propriété privée était considérée comme une sorte de dépôt public. Les droits du propriétaire étant limitée par les nécessités du groupe, dont l'organisation lui fournissait les occasions, les facilités et la protection.



Le « Kerchovehoek » (en gris)

Il est difficile de retrouver la situation géographique exacte des terres de Ghys. On peut cependant remarquer que son arrière-petit-fils possédait un lopin de terres formant un triangle, situé sur l'actuelle route de Vlamertinghe à Poperinghe. On peut également mentionner un plan du village de Vlamertinghe, daté de 1717, qui mentionne que le village est divisé en neuf coins, dont l'un d'eux a été baptisé « Kerchovehoek » (le coin Kerchove). Ce nom qui est très

<sup>80</sup> Fonds Merghelynck N°58

probablement lié à la présence des Kerchove à Vlamertinghe est situé entre le Kimmelbeek et l'Hospitaalstraete <sup>81</sup>.

Veuve, Elisabeth se retrouve avec plusieurs enfants mineurs, ce qui la décide de prendre un nouvel époux. Elle jette son dévolu sur Georges van Kemmele, fils de Georges, homme important car doté d'une fortune considérable, comprenant des fiefs à Vlamertinghe, Wytschate, Kimmel, une partie de moulin à vent à Wytschate, une rente viagère de 13 livres parisis et une rente héritable de 13 livres parisis. Les van Kemmel, qui portent comme armes « chevron accompagné de trois roses » sont bien connus à Vlamertinghe car, entre 1337 et 1346, c'est Philippe van Kemmele qui est seigneur de Vlamertinghe.

Tout comme Elisabeth, Georges van Kemmele est veuf avec des enfants<sup>82</sup>, nés de son mariage avec Catherine 's Bloumes. Quelques jours avant le mariage avec Elisabeth, Georges van Kemmele devient bourgeois d'Ypres par achat, le 24 décembre 1415 <sup>83</sup>, ce qui indique qu'ils se sont installés en ville. Elisabeth ne donne pas d'enfants à Georges van Kemmel, et sa date de décès est inconnue, mais il faut la situer avant 1421. Georges van Kemmel décède avant 1425, date de sa succession en faveur de ses enfants, mis sous tutelle de « Monsieur » Sohier de Witte.

Ghys et Elisabeth ont huit enfants :

### 1) Laurent van den Kerchove (+1429)

Premier enfant de Ghys et d'Elisabeth, Laurent naît vers 1389.

Le nom de ses deux épouses n'est pas connu, mais bien leurs prénoms, Marie pour la première, Coline pour la seconde. La première épouse de Laurent est probablement un membre de la famille Heurlebout car, en 1414, Laurent est cité avec Guillaume Lievens comme héritier (par leurs femmes) de Jean Heurlebout <sup>84</sup>. Ce dernier est issu d'une famille notable de la région de Furnes<sup>85</sup>. Il s'est mêlé d'une façon ou d'une autre au meurtre d'un certain Jean Tand. Pour bien prouver son innocence, Jean Heurlebout et son ami Jean de Busschere sont obligés d'attester sur la croix, en la grande salle de Bruges, devant les parents et alliés de la victime, qu'il n'ont « point baptisé au meurtre du dit Jean ».



<sup>81</sup> Rudy Duflou, : Geschiedenis van Vlamertinghe

<sup>82</sup> Fonds Merghelynck N°129.7.2094 et 2117

Georges van Kemmele, fils de Georges, x Catherine 's Bloumes (son partage, comprenant des terres à Vlamertinghe est finalisé le 30 janvier 1420) dont ;

- 1) Georges, émancipé en 1427
- 2) Nicolas, émancipé en 1439
- 3) Catherine, qui était déjà en 1427 l'épouse de Berten Christiaen
- 4) Marie, qui épouse Pierre de Puud
- 5) François, marié en 1438
- 6) Clausekin, émancipé (e) en 1438

<sup>83</sup> Fonds Merghelynck N°21.

<sup>84</sup> Feys et Nelis, op.cit.J.III.P.526, et FM89. Jean Heurlebout légua à Oger Heurlebout, son fils bâtard, 10 livres de gros.

<sup>85</sup> Armoiries Heurlebout ; d'hermine à deux bourgeons de gueules posés en sautoir.

Quatre ans plus tard, Laurent van den Kerchove est un des héritiers des enfants de Jean Volgands. Parmi les autres héritiers des Volgands, figure Jean de Busschere, le même qui a été cité concernant le meurtre de Jean Tand, et qui, par ailleurs, est connu comme étant tuteur des enfants de Ghys van den Kerchove, drapier (voir chapitre III).

Marie, première épouse de Laurent van den Kerchove, décède avant 1416, année du partage de ses biens, comprenant 9,5 mesures de terres à Vlamertinge (4 hectares) et surtout 12 livres 20 escalins de gros.

A la mort de son père, Laurent devient aîné de famille, ce qui lui apporte quelques avantages, comme l'héritage hors part du fief familial de huit mesures de terres à Elverdinghe. Cet avantage est compensé par certaines obligations : il a à sa charge la partie coutumière, l'entretien de sa mère (weduwegoed) et l'obligation morale d'aider ses frères et sœurs. Ainsi, après la mort du père, Laurent hérite pour son petit frère mineur, Nicolas, un fief de 2 mesures de terres à Dickelbush<sup>86</sup>. Au décès de la femme de son frère Guillaume, en 1425, Laurent est nommé tuteur des enfants, puis tuteur des enfants de sa sœur Jeanne en 1426.

En secondes noces, Laurent épouse vers 1420 une certaine Coline, qui lui donne quatre enfants, en plus des deux enfants de premier lit. Laurent est déjà décédé en 1429, à la date du partage de ses biens qui compte alors la moitié de 24 mesures, 2 lignes de terres à Vlamertinge, un fief de 8 mesures de bois à Elverdinghe (8 hectares au total), et 32 livres 11 escalins, 4 deniers de gros. Ce qui frappe dans cet héritage, sont le peu de terres à Vlamertinge, tandis que les liquidités sont importantes. Nul doute que Laurent s'est plus orienté vers le commerce que vers l'exploitation des terres. Peut-être vivait-il en ville, car sa veuve demande son admission parmi les bourgeois forains de Vlamertinge, sans doute pour se marier à Ferrand Pierin, fils de Nicolas Pierin, qui décède en 1445<sup>87</sup>.

Du premier lit, Laurent a deux enfants sous la tutelle de Jean de Rode et Jaques Metsu :

**a) Ghys van den Kerchove (+1423)**

Décédé mineur d'âge en 1423.

**b) Jeanne van den Kerchove (+1438)**

Rayée de la succession de son père en 1422, étant civilement morte. Sans doute faut-il mettre cela en relation avec une Jeanne van den Kerchove qui fait partie de la confrérie des écoliers de la vierge noire (Ecoliers de Paris). En 1438, Jean d'Ypres, receveur de la Confrérie, mentionne le nom de Jeanne dans la liste de celles qui payent le « doodschult », ce qui est traditionnellement une somme payée par la famille afin que tous les membres de la confrérie puissent commémorer dignement la mort d'un des leurs<sup>88</sup>.

Du second lit, Laurent a quatre enfants sous la tutelle de Daniel Metsu et Guillaume van den Kerchove :

**c) Jean van den Kerchove (+1440)**

Décédé mineur d'âge en 1440.

---

<sup>86</sup> Fonds Merghelynck N°58, 21, 23

<sup>87</sup> Fonds Merghelynck N°129

<sup>88</sup> Fonds Merghelynck N° 88

**d) Jacques van den Kerchove (+1436)**

Décédé mineur d'âge en 1436.

**e) Marie van den Kerchove (+1490)**

Née vers 1425, Marie est l'unique enfant de Laurent à se marier. Elle donne quittance de tutelle le 30 août 1444, sans doute à l'occasion de son mariage avec François Masin, dont la filiation n'a pas été établie, même si une branche de cette famille se trouve aussi liée aux Kerchove Yprois : Lambert Masin et Nicolas van den Kerchove sont nommés tous deux tuteurs des enfants de Jean de Vlamertinghe en 1385. Ces Masin sont probablement liés à la famille Masin des seigneurs de Coudenburch, originaire du Furnambach<sup>89</sup>.



François et Marie ont au moins deux enfants habitant tous deux Vlamertinghe : Jean, qui épouse Christine de Bant et Guillaume qui épouse Jacquemine Priems.

François Masin est cité en 1470 comme tuteur des enfants de Catherine Kerchof, fille de Jean, qui avait épousé Pierre Pierin. François Masin est cité une dernière fois en 1481, lorsqu'il est nommé tuteur des enfants de Chrétien Metsu et de Marie Masin. Marie van den Kerchove décède veuve en 1490<sup>90</sup>.

**f) Laurent van den Kerchove (+1440)**

Décédé mineur d'âge en 1440.

**2) Jeanne van den Kerchove (+1426)**

Second enfant de Ghys van den Kerchove, Jeanne naît vers 1390. Déjà en 1414, elle est l'épouse de Jacques Metsu, fils de Jean, d'une famille d'exploitants agricoles qui possèdent de nombreuses terres autour de la ville d'Ypres. Ce mariage donne entière satisfaction car il prélude à trois autres alliances Kerchove-Metsu, réalisées par trois nièces de Jeanne. Jeanne et Jacques Metsu ont deux enfants : Jacquemine qui épouse Lamsin Lamoot, et Marie, qui semble avoir épousé Mathieu van Steene. En 1426, Jeanne et son mari sont décédés car leurs biens, 54,5 mesures à Vlamertinghe (24 hectares), sont partagés entre leurs enfants, mis sous la tutelle de Laurent van den Kerchove et Daniel Metsu<sup>91</sup>.

**3) Guillaume, voir chapitre V****4) Jacquemine van den Kerchove (+1432)**

Quatrième enfant de Ghys, Jacquemine naît vers 1393. Peu avant le 25 juin 1418, elle épouse Jean Canin, fils de Guillaume, étranger à la bourgeoisie d'Ypres. Les Canin sont surtout présents dans la corporation des poissonniers et sont alliés aux van Slype, Pietersseuns, Puydt etc, toutes

<sup>89</sup> Généalogie Masin dans le fonds Merghelynck N°76 ; l'ancêtre est Corneille Masin, bourgmestre de Furnes en 1377, dont le fils a acheté la seigneurie de Coudenburg à Avecapelle. Cette famille porte d'hermine à la tête de bélier de sable, accorné et mitraillé d'or.

<sup>90</sup> A.G.R. Ch.Cptes Ypres n°38714

<sup>91</sup> FM129.8.266. Une famille Metsu de la région porte d'or au chevron d'azur et trois molettes de gueules.

ces familles sont alliées aux Kerchove <sup>92</sup>. Jacquemine donne six enfants à son mari dont trois se marieront. Jacquemine décède vers 1432, laissant à ses enfants 46 livres de gros et une ferme à Vlamertinghe.

Veuf, Jean Canin se remarie et est cité tuteur des enfants de Guillaume van den Kerchove en 1443, puis décède quelques années plus tard. Son partage est réalisé en 1446.

### 5) Christine van den Kerchove

Née vers 1400, Christine est le cinquième enfant et la troisième fille de Ghys van den Kerchove. Elle donne décharge à ses tuteurs le 7 juin 1422, après avoir épousé Jean Fransdome, fils de Jean, étranger à la bourgeoisie d'Ypres.

<sup>92</sup> Généalogie de la famille Canin

Armes: d'Azur à la levrette rampante d'argent colleté de gueules au chef d'or à l'aigle éployé de sable (une autre source donne comme armes Canyn ; de ... à 3 membres d'aigles 2 et 1)

I Jean Canin, poissonnier, originaire de Passendaele, cité en 1381,+1390  
dont deux enfants sous la tutelle de Jean Pietersseuns

- 1) Jean Canin, poissonnier, +1434  
tuteur des enf.de Jacques Belle en 1415 des enfants de Jean de Puydt en 1401,  
en 1434, François Pietersseune est tuteur de son fils, Michel.
- 2) Michel, marié, Tuteur en 1389 des enfants de Guillaume Vlaminc

I Guillaume E.Y. dont :

- Jean qui suit en II  
Jacquemine, fia Willem, de Vlamertinghe, E.Y.  
x1 Lauwens de Bie fia Lauwens, de Dickelbush, E.Y.  
x2 Jean van Slypen, fia Rogier, de Voormzele, E.Y.

II Jean Canin, +1446, x1 **Jacquemine van den Kerchove**, +1432  
x2 >1432 N.

en 1432, les mineurs héritent de 46 ll. de gros de terres et une ferme habitée par leur père à Vlamertinghe  
en 1446, les tuteurs des mineurs du second lit sont: Jean Mahieu et Jean van der Zype  
en 1443 Jean est tuteur des enfants de Pierre van Scoten  
du premier lit:

- 1) Jean, +1468? x 1451 Jeanne de Wintere, remariée à Jean de Poortere, fils de Gilles. dont;  
A Christine Canin x1 1477 Jean Bollaerd  
x2 Wautier s'Bliccx
- 2) Georges Canin; +1474  
x1 1455 Jeanne Kasiers qui se remarie avec Jean Gheraerdijn, dont:  
Jean, émancipé, quittance 1496 (cpt1494) hérite de terres à Voormzele en 1474  
ses tuteurs sont Michel van Elverdinghe et **Guillaume van den Kerchove**
- 3) Olivier, marié, quitt. 1458 (cpt1457) x Elisabeth van der Heyde?
- 4) Jacques, + s.p. 1461
- 5) Elisabeth +1467 x Olivier Lamoot, s.p.
- 6) Christine, rayée 1451. Peut-être a-t-elle épousé Pierre Leeuwerke  
du deuxième lit
- 7) Baudouin Canin, marié, quittance 1455, +1459  
Laisse 4m à Vlamertinghe et 21.5m à Dickelbusch  
x Elisabeth Pieterseuns + 1483 dont Baudouin, +1478, Elisabeth P. hérité de son fils  
elle x 2 Wautier Melvelde  
x 3 **Jacques van den Kerchove**
- 8) Renaud, émancipé, quitt. 1461, tuteur en 1478 des enfants de Guillemine Canin x Metsu
- 9) Charles, +1450
- 10) Guillemine, alias Mijkin +1483, x1 1461 Jacques Metsu +1478  
dont: Jacques, Daniel et Nx Daniel van den Berghe  
x2 Jacques van den Berghe dont : Gilles, +1488
- 11) Christine, + 1450

Jean Fransdome est veuf de Marguerite Stilte et a hérité de cette dernière d'une dizaine de mesures de terres à Staden, village situé à une dizaine de kilomètres d'Ypres, près de Roeselare. Ayant hérité des dites terres en 1415, il s'empresse de les vendre l'année suivante <sup>93</sup>.

Le couple étant étranger à la bourgeoisie d'Ypres, nous ne connaissons d'eux ni leur date de décès ni l'existence d'une éventuelle postérité. Peut être Georges Fransdome est-il leur fils, car ce dernier est cité tuteur des enfants de Nicolas van den Kerchove en 1461 et 1466 <sup>94</sup>.

## 6) Nicolas (Clarcken) van den Kerchove (+1461)

Sixième enfant de Ghys van den Kerchove, Nicolas dit Clarcken puis Claeys, naît vers 1410.

Au décès de son père, il hérite avec son frère Guillaume, tous deux mineurs, de 2 mesures de terres à Dikkebusch. Une fois atteints ses vingt-cinq ans, Nicolas peut en jouir et se décide à épouser en 1434 Marguerite Voet, peut-être une fille de Johan Voet, Bailli de Vlamertinghe de 1435 à 1437 <sup>95</sup>.

Marguerite Voet survit à Nicolas, décédé en 1461, en lui laissant cinq orphelins mineurs, mis sous la tutelle de Nicolas van den Kerchove, fils de Guillaume, et de Georges Fransdome. En héritage, il lui laisse 16 livres de gros et des terres principalement à Vlamertinghe.

Bien qu'il habite Vlamertinghe, Nicolas possède également des biens à Voormzele car il y est taxé sur la vente d'une certaine quantité de noix (bundernoten). En 1472, son nom est barré et remplacé par celui de son beau-fils Mahieu de Smytere.



Nicolas et Marguerite Voet ont cinq enfants ;

### a) Guillaume van den Kerchove, de Vlamertinghe, qui suit en III

### b) Jacqueline van den Kerchove(+1469)

Deuxième enfant de Nicolas et de Marguerite Voet, Jacqueline naît vers 1440. Le 18 janvier 1465, elle épouse Jean van Rosières, parfois cité Jean de Roositas ou Jean Rogier, originaire de Kemmel. Trois jours après son mariage, elle donne quittance à ses tuteurs <sup>96</sup>. Jacqueline décède sans descendance le 21 janvier 1469.

### c) Christine van den Kerchove

Christine donne quittance à ses tuteurs le 28 décembre 1478, après son mariage avec Passchier Abulget.

<sup>93</sup> Fonds Merghelynck N°58

<sup>94</sup> Fonds Merghelynck N°88. On peut aussi citer Marguerite Fransdome fia Jean x12/11/1445 Willem Masin fia Jacques, de Vlamertinghe (FM18,VII,27).

<sup>95</sup> R.Duflou ; geschiedenis van Vlamertinge

<sup>96</sup> Fonds Merghelynck N°18,X,125, N°129, FM58

**d) Marie (Maghen) van den Kerchove**

Marie donne quittance à ses tuteurs le 31 décembre 1478, après son mariage avec Passchier Van Staple. Marie et sa sœur Christine se sont vraisemblablement mariées le même jour.

**e) Elisabeth (betken) van den Kerchove**

Elisabeth donne quittance à ses tuteurs le 17 décembre 1474, après avoir épousé Mathieu De Smytere . Tout comme les Abulget et les Staple, les Smytere ne sont pas bourgeois d'Ypres, car aucune information n'a pu être recueillie à ce sujet dans les registres des bourgeois d'Ypres.

**III Guillaume van den Kerchove, de Vlamertinghe (+1484)**

Etant l'aîné des enfants de Nicolas et de Marguerite Voet, c'est Guillaume qui hérite des 2 mesures de terres à Dikkebusch en 1460. Puisque Guillaume est encore mineur, ce sont ses tuteurs qui se chargent de la gestion des biens, mais à cause des coûts liés à l'éducation, ils décident de vendre la dite terre à Olivier de Puyd, étranger de la civilité d'Ypres. Guillaume est déclaré majeur le 2 janvier 1464, suite à son mariage avec Catherine Willaert <sup>97</sup>. Le couple a au moins cinq enfants, tous né à Vlamertinghe où habite toute la famille. Un peu avant ses cinquante ans, Guillaume décède et son partage est réalisé en 1484, comprenant 3 livres de gros et quelques terres à Vlamertinghe.

Les cinq enfants sont mis sous la tutelle de Guillaume van den Broucke et Georges Fransdome. Ses enfants sont ;

**a) Nicolas van den Kerchove**

Fils aîné de Guillaume et Catherine Willaert, Nicolas épouse le 27 septembre 1490 Catherine de Puydt, de Vlamertinghe, fille de Willem. Nous ignorons quasi tout de cette alliance si ce n'est qu'ils ont une fille qui épouse Lauwers Lieven, fils de Victor. Cela se passe le 14 octobre 1523 à Vlamertinghe.

**b) Guillaume van den Kerchove**

Ayant laissé le bien familial à son frère aîné, Guillaume choisit de quitter la région Yproise pour faire fortune ailleurs. Le 26 août 1505, Guillaume, fils de Guillaume, est rayé de la bourgeoisie d'Ypres et paye un droit d'issue de 3 livres, ce qui permet d'estimer ses avoirs à 30 livres <sup>98</sup>.

Sans doute était-il déjà marié car une Guillemine, fille de Guillaume, de Vlamertinghe et bourgeois d'Ypres, a épousé le 4 juillet 1515 Claeys Stasen alias (Staessens), fils de François. Ce Claeys Stassin est un des mesureurs de blé à Ypres, fonction affermée qu'il a achetée en 1500.

**c) Jacques van den Kerchove**

Décédé sans doute mineur d'âge.

**d) Marie van den Kerchove**

Décédé, sans doute mineure d'âge.

<sup>97</sup> Willaert porte (selon l'épithier de Furnes) ; hermine à la bande d'azur chargé de 3 tours d'or.

<sup>98</sup> Fonds Merghelynck N°28

**e) Jeanne van den Kerchove (+1513)**

Cinquième enfant de Guillaume van den Kerchove et de Catherine Willaert, Jeanne naît vers 1470. C'est sans doute en 1492 qu'elle épouse Mahieu de Heere alias s'Heeren, de Steenbeke, étranger de la civilité d'Ypres. Jeanne décède peu avant le 16 décembre 1513, date à laquelle son mari est déclaré veuf avec six enfants<sup>99</sup>. Mahieu de Heere épouse en secondes nocces Francine, fille de Pierre Drongene, de Westoutre, bourgeois d'Ypres.

**f) Jacqueline van den Kerchove (+1534)**

Née vers 1470, Jacqueline se marie le 10 septembre 1489 à Vlamertinge, avec Jean van de Vyvere, fils de Wauthier, originaire du pays d'Alost. Il semblerait que le couple n'ait pas d'enfants car en 1533 les Kerchove héritent de Jacqueline van den Kerchove, veuve de Jean van de Vyvere<sup>100</sup>.

**7) Catherine van den Kerchove (+1421)**

Septième enfant de Ghys van den Kerchove, Catherine van den Kerchove n'atteint pas sa majorité et décède adolescente en 1421.

**8) Pierre van den Kerchove, de Vlamertinge (+1468)**

Huitième enfant de Ghys van den Kerchove, Pierre est né à Vlamertinghe vers 1410. En âge de se marier, Pierre épouse la fille de Catherine Masin<sup>101</sup> qui ne survivra que quelques années, le temps d'avoir quatre enfants placés sous la tutelle de Guillaume de Maets et Guillaume Masin. Le partage des biens de la première épouse de Pierre, réalisé en 1448, comprend entre autres 33 mesures de terres à Vlamertinghe (15 hectares) ainsi que 18 livres 132 escalins de gros.

En secondes nocces, Pierre épouse Passchine Balliukin et s'installe auprès d'elle à Ypres, où il possède une maison, côté sud de la Lauwerstraete. Pierre a trois enfants du second lit, à qui il laisse à sa mort, en 1468, sa maison Yproise. Leurs tuteurs sont Jean Balliukin et Michel van Schachteweghe. Veuve, Passchine Balliukin épouse en secondes nocces, en 1478, Thomas de Bane.

Du premier lit ;

**a) André van den Kerchove**

Né vers 1435, le fils aîné de Pierre épouse à Vlamertinghe, le 5 juin 1460, Wilhelmine Canin fille d'Eloy. Ils ne laissent aucune postérité à notre connaissance<sup>102</sup>.

<sup>99</sup> Fonds Merghelynck N°18,III,182

<sup>100</sup> Fonds Merghelynck N°18 et 28

<sup>101</sup> Les enfants du premier lit de Pierre van den Kerchove héritent de leur aïeule Catherine Masin en 1459 (FM12,129)

<sup>102</sup> Fonds Merghelynck N°18,II,168

### b) Laurent van den Kerchove (+1491)

Second fils de Pierre, Laurent se marie en 1475 avec Jossine van Noordover, qui décède avant le 6 juin 1491, date à laquelle Laurent est déclaré veuf. Peut-être était-elle déjà décédée en 1479 car il est question d'un héritage de Jossine van Noordover à cette date. Les Noordover possèdent de nombreuses terres à Vlamertinghe.



Si Laurent van den Kerchove et Laurent Kerchof ne sont qu'une seule et même personne, Laurent se remarie, mais l'identité de sa seconde épouse est inconnue. Laurent décède en 1491, date à laquelle son partage est réalisé, comprenant des terres à Vlamertinghe et Elverdinghe. Sa seconde épouse décède vers 1527, laissant plusieurs orphelins, sans autres précisions.

Du premier lit, Laurent a au moins un enfant, Chrétienne, qui épouse à Vlamertinghe le 5 février 1497, Jean van der Beke, fils de Claeys, de Zuytschote, Bourgeois d'Ypres<sup>103</sup>. Jean van der Beke a dû décéder inopinément à peine quelques années après son mariage car Chrétienne, alias Christine, épouse en secondes noces, le 7 décembre 1500, Isembaert Eedewaert, fils de Mahieu, de Vlamertinghe.

Un autre enfant de Laurent est peut-être Louis, alias Loy Kerckhof, car ce dernier est cité avec Pieter Eedewaert, comme étant député du Berg Ambach en 1495/1496. Loy Kerchove, qui possède des biens à Vlamertinghe, a épousé en 1507 Marie s'Pranges. Cette dernière décède veuve en 1559, laissant son héritage à une petite-nièce, Marie de Baenst, fille de Victor<sup>104</sup>.

### c) Marie van den Kerchove

Marie est le troisième enfant de Pierre van den Kerchove, de Vlamertinghe. Alors qu'elle n'est plus actée à partir de 1449, elle réapparaît à Vlamertinghe le 27 septembre 1465, à l'occasion de son mariage avec Ancel Metsu, fils de Jacques. Cette union donne une descendance, parmi laquelle Denis Metsu, de Vlamertinghe, qui épouse en 1514 Cathleen Pierens, fille de Jacques, également de Vlamertinghe.

### d) Jacquemine van den Kerchove.

Citée en 1454, nous ne savons rien à son sujet.

Enfants du second mariage de Pierre van den Kerchove ;

### e) Jacques van den Kerchove (+1478)

Né vers 1449, Jacques est le fils aîné de Pierre et de Passchine Balliukin. Il épouse en premières noces Anne Plants, veuve depuis 1461 de Michel Diederyck. Aux enfants de Michel Diederyck, Jacques laisse une caution comprenant entre autres, un tiers d'une ferme de 45 mesures à Vlamertinghe.

Jacques van den Kerchove et Anne Plants ne vivent ensemble que quelques années car déjà en 1468, Jacques épouse en secondes noces Marie van den Boogaerde. Jacques van den Kerchove décède en 1478 et sa veuve se remarie en 1481 avec Georges Moenin.

<sup>103</sup> Fonds Merghelynck N°18 I,120

<sup>104</sup> Fonds Merghelynck N°21,18

Jacques a plusieurs enfants sous la tutelle de Thomas de Bane et de Henri van der Stichele, ce qui nous permet de dire qu'il laisse un fils, Pierre van den Kerchove. Ce dernier est cité en 1510 comme étant tuteur des enfants de François de Bane, époux de Marie Diederyck. Ce Pierre van den Kerchove n'est plus tuteur dès 1519.

### **1 Marie van den Kerchove**

Fille aînée de Jacques et d'Anna Plants, Marie est citée en 1525 lorsque ses petits enfants, Marie et Wulfaert Buen héritent d'elle. Il est précisé que Marie van den Kerchove a épousé Chrétien Leups, parent de Georges Moenin.

### **2 Venant van den Kerchove**

Second enfant de Jacques, il n'est cité qu'une seule fois.

#### **f) Martine van den Kerchove**

Sixième enfant de Pierre van den Kerchove, Martine naît vers 1450 et épouse en premières noces, en 1470, Josse de Smet. En secondes noces, Martine épouse Ingelram Celyszeuns, veuf de Marguerite van den Dycke, décédé en 1488. En troisièmes noces, Martine épouse en 1494 Guillaume Doppere.

Du second lit, Martine a au moins un fils, Passchier, mis sous la tutelle de Georges Moenin et Michel Land.

#### **g) Marie van den Kerchove**

Septième enfant de Pierre, le sort de Marie est inconnu.

Il est à remarquer que le nom de Pierre van den Kerchove apparaît de nombreuses fois à la même époque. Trois Pierre se chevauchent vers 1480, rendant les attributions d'enfants parfois difficiles et incertaines. Un exemple est le Pierre van den Kerchove, fils de Jean, originaire de Quadecke, qui est reçu bourgeois d'Ypres le 9 avril 1440. Il est l'auteur d'une branche Kerchove qui suit en note de bas de page <sup>105</sup>.

---

#### <sup>105</sup> **Pierre van den Kerchove**

Un Pierre van den Kerchove fia Jean, de Quadecke, est reçu bourgeois d'Ypres le 9 avril 1440.

Il épouse une certaine Imane N, de qui il a des enfants sous la tutelle de François de Grave et Nicolas Kailau. Pierre laisse pour ses derniers enfants 37 £ de gros

##### **1) Baudouin van den Kerchove**

émancipé le 9 oct 1463, Baudouin s'est marié, on ne sait avec qui. Il est tuteur des enfants de Pierre van den Kerchove en 1481 et 1492. Sans doute est-ce le même Baudouin qui est, avec Olivier van Schoten, gouverneur de la corporation qui se charge de racheter les vêtements de seconde main (*oude kleerkopers* FM107)

##### **a) Marie van den Kerchove**

Marie, fille de Baudens, est citée à l'occasion de son mariage qui se déroule à Ypres St.Pierre, le 10 Avril 1497, avec Etienne van der Haeghe, de Roulers. Ce dernier est cité en 1547 comme tuteur des enfants de Jean de Senbryt dit Bonneschi

##### **2) Pierre van den Kerchove (+1490)**

Second enfant de Pierre, il épouse Pauline Caldeis qui décède en 1481, laissant seulement 2 £ de gros à ses deux enfants mis sous la tutelle de Baudouin van den Kerchove et de Jean Welsteen .

Pierre est tavernier à Zillebeke, où il tient une auberge sur des terres qui appartiennent à la ville d'Ypres. Les comptes d'Ypres mentionnent déjà en 1486 que Pierre loue « *van eenen plecke van erven daer de tavernier upstaen voor tkerkof van Zillebeke* » (A.G.R. Chambre des Comptes de la ville d'Ypres n° 38750, anno1486).

Après quelques années de veuvage, Pierre se remarie à Hollebeke en 14 Juin 1489 avec Catherine Velle, veuve de Nicolas de Cerf, fille de Guillaume, originaire de Hollebeke et étranger de la civilité d'Ypres. A peine Catherine est-elle enceinte que Pierre van den Kerchove décède en 1490. Après la naissance de l'enfant, mis sous tutelle de Baudouin van den Kerchove et Jean Velle, Catherine Velle se remarie aussitôt, avec Philippe van den Coutere, fia Martin, bourgeois d'Ypres. Le mariage est célébré à Zillebeke le 6 sept 1490 (FM18,X,66 FM18 III,93)

## CHAPITRE V

### Guillaume I van den Kerchove, deuxième génération

#### II GUILLAUME I van den Kerchove (+ 1442)

Troisième enfant de Ghys et d'Elisabeth, Guillaume naît vers 1392.

Guillaume est mineur au décès de son père, ce qui fait que se sont ses tuteurs, Guillaume de Maets et Wautier van den Hille, qui en plus de la gestion des biens familiaux, prennent en charge les choix éducatifs du jeune Guillaume. Après l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, sa formation consiste principalement en stages chez des maîtres artisans, spécialisés dans l'unique industrie majeure de la région : la draperie.

C'est probablement à Ypres que Guillaume parfait son éducation technique et étudie les procédés perfectionnés du filage et du tissage. Dès qu'il maîtrise suffisamment la matière, il se met, comme il se doit, à la disposition de la coopérative familiale à Vlamertinghe. Toute l'activité se fait à domicile, où se retrouve toute la famille, qui forme avec les relations et les proches, une cellule complexe dans laquelle chaque personne a sa place. Les bénéfices de l'entreprise sont multiples, ressources de la terre, mais aussi celles fournies par la confection des draps et de ses dérivés, qui se retrouvent sur le grand marché annuel d'Ypres, avant d'être envoyés vers l'étranger, souvent l'Italie qui connaît alors un essor spectaculaire.

Le contraste entre Ypres et les villages voisins est saisissant : depuis l'arrivée de plus en plus massive de draps anglais, l'industrie drapière dans la ville d'Ypres, pourtant si renommée, a terriblement décliné. L'exclusivité a fait son temps, tout comme le maintien de sa forme corporative. Elle réclame une forme de travail nouvelle, sans privilèges et règlements restrictifs que seul Ypres connaît. C'est pour cette raison que, contrairement à la grande ville, les petits villages aux alentours ont conservé une industrie drapière prospère. On peut même dire qu'ils se livrent avec une telle activité à la fabrication qu'il faut appeler des étrangers pour cultiver les terres, chaque laboureur s'étant fait drapier.

Guillaume jouit d'une situation économique relativement favorable, entretenue par la paix générale sauvegardée par le duc Philippe le Bon. Il fabrique plus essentiellement des étoffes légères (saies) confectionnées avec de la laine d'Espagne à défaut de laine d'Angleterre<sup>106</sup>. La fabrication de toile en est à ses débuts mais ne donne pas trop de difficultés car les techniques de

#### a) Pierre van den Kerchove (+1486)

Un Pierre van den Kerchove, sans savoir s'il s'agit du même homme, est cité de 1487 à 1509, parmi les commissaires priseurs de poisson et de la viande qui transite sur les marchés de la ville (*Waerdereren van den Vischmarkt ende Vleesch*, FM107). Son nom se retrouve encore à Vlamertinghe en 1510, au sujet de l'exonération de certains imports. (« *Hiernaervolghende hoofdmanscepe geleghen in de parochie van Vlamertinge die niet ontfangelijk zijn ; Pieter van den Kerchove, ...* » Table des cens de Furnes, renouvelée en 1510 par Simon van den Burch.

#### b) Marguerite van den Kerchove

Deuxième enfant de Pierre, Marguerite donne quittance à ses tuteurs le 14 décembre 1493, suite à son mariage avec Josse van den Hoyberghe.

#### c) Pauweline van den Kerchove (+1530)

Troisième enfant de Pierre van den Kerchove, Pauline se marie à Ypres St.Martin le 27 octobre 1510 avec Jacques Jans, parmentier d'Ypres, fils de Jan, originaire de Bailleul

Pauline décède en 1530 et Jacques épouse en seconde noces Françoise Andries, avant de décéder en 1550.

<sup>106</sup> La période entre 1433 et 1443 voit les relations entre la Flandre et l'Angleterre gravement perturbées.

fabrication de la toile de lin sont assez identiques à celle des draps. La fabrication de tapisseries commence également à poindre du nez. Toutes les activités citées, Guillaume et les siens sont parfaitement à même de les réaliser, car la société coopérative familiale, comme presque toutes celles de la région, est polyvalente et s'adapte parfaitement aux demandes des marchands de la grande ville. Étant bourgeois d'Ypres, Guillaume est un homme reconnu, au même titre que l'avait son père.



**Miniature illustrant le mois d'octobre (Breviarium Grimani)**

Guillaume ayant atteint la vingtaine, ses parents se mettent en quête de lui trouver une épouse, car le mariage est une affaire de biens, et les biens ne peuvent dépendre des fantaisies passagères du désir physique où de l'affection. Les fiançailles sont arrangées par le conseil de famille et Guillaume accepte sans protestation la femme qui lui est assignée. Il s'agit de Christine Lamoot qui habite la région et que Guillaume épouse civilement en 1418.

Son premier investissement majeur consiste à acheter un foyer comprenant une maison d'habitation en bois et torchis et des terres en suffisance pour alimenter de façon régulière toute une famille. Cela s'avère d'autant plus nécessaire que le prix du blé et d'autres denrées alimentaires de base ont fortement augmenté depuis 1418.

Alors que le couple est bien installé et a la joie de voir la naissance de trois enfants, Christine Lamoot décède après sept ans de mariage, en 1425. Ayant déjà hérité, elle laisse aux trois orphelins, la moitié de 40 mesures (17 hectares) de terres à Vlamertinghe et Reninghelst ainsi que 430 £ parisis (35 livres de gros). Plus tard, les orphelins recevront de leur père encore 42 mesures 24 verges de terres, toujours à Vlamertinghe<sup>107</sup>.

Veuf et jeune père de famille, Guillaume n'en jouit pas moins d'un certain sens des responsabilités, puisqu'en 1426, il lui est demandé de devenir tuteur des enfants de Guillaume de Visch, avec Ghys van den Kerchove, l'homonyme drapier de son père. Guillaume y remplace en fait son père qui avait été tuteur des dits enfants jusqu'à son décès. Les relations entre les Lamoot et les de Visch seront présentes plus tard également, un autre Guillaume de Visch étant désigné tuteur en 1452 des enfants d'Abel Lamoot. Ce dernier est très probablement un neveu de Christine Lamoot car Abel est tuteur des enfants de Christine.

Coup de théâtre en 1428 : les Yprois furieux de rester impuissants devant l'écroulement de leur industrie du drap, se mettent en grève et obligent le Comte de Flandre à réagir. Toute la ville est sens dessus dessous, les capitaines qui doivent normalement maintenir l'ordre s'enfuient, craignant de se faire tuer, les cloches sonnent l'alerte. Le Comte envoie des fonctionnaires auxquels les bourgeois d'Ypres expliquent que le responsable de leur malheur est la concurrence des petits villages avoisinants. Les bourgeois rappellent aux fonctionnaires comtaux l'ordonnance qui prohibe l'exercice de l'industrie à la campagne, et qui n'est pas appliqué. De peur d'une insurrection, les fonctionnaires acceptent tout ce que les Yprois veulent, y compris la prohibition réelle de l'industrie à la campagne. Par groupes armés, les Yprois se rendent dans les villages et détruisent tous les métiers qu'ils trouvent, à Vlamertinghe comme ailleurs. Les villageois sont furieux et pour les calmer à leur tour, les fonctionnaires sévissent : 14 « excités » d'Ypres sont emprisonnés et trois d'entre eux pendus.



**Plaque funéraire de Maarten de Visch**

<sup>107</sup> BRB Fonds Merghelynck N°129.7.2219

Après la révolte, les métiers des villages autour d'Ypres sont reconstitués, mais les Yprois reviendront régulièrement les détruire, rendant avec le temps l'industrie à la campagne beaucoup moins attractive. C'est ainsi que Guillaume van den Kerchove verra ses amis, actifs dans l'industrie drapière, quitter graduellement Vlamertinghe et s'installer à Ypres de façon plus durable. Ce n'est pas le cas, semble-t-il, de Guillaume qui reste à Vlamertinghe, même s'il se rend régulièrement en ville pour ses affaires et pour satisfaire aux obligations des bourgeois forains qui doivent résider au moins un certain nombre de jours en ville. Par contre, les enfants de Guillaume choisiront de s'installer durablement en ville.

Vers 1430, Guillaume van den Kerchove, veuf avec trois enfants, se trouve une deuxième épouse qui est dans la même situation que lui. Il s'agit de Jacquemine Pierins, veuve de Guillaume Bauderaeve. Contrairement aux Lamoot, qui sont une famille nouvelle en plein essor, les Pierins semblent de vieille souche car ils laissent de nombreuses traces de leur ancienneté dans les archives du bureau de bienfaisance d'Ypres. Leurs armes varient d'un épitaphier à un autre, les plus probables étant celle portant trois croissants, accompagné d'une main ou d'une patte d'ours.



Lamoot



Pierins

Par le mariage de Guillaume van den Kerchove et de Jacquemine Pierins, les enfants du premier lit de chaque conjoint sont appelés à vivre désormais sous le même toit, ce qui aura un effet essentiel dans la suite des événements car les enfants Bauderaeve vont se forger une belle carrière<sup>108</sup>, et ouvrir la voie aux Kerchove.

Un document écrit à Bruxelles le 30 octobre 1431, cite Guillaume van den Kerchove, bourgeois d'Ypres, comme étant coupable de mauvais traitements sur la personne de Sohier de Vincq<sup>109</sup>, sans autres précisions. Quoi qu'il en soit, Guillaume van den Kerchove s'est simplement

<sup>108</sup> Généalogie Bauderaeve (voir Kerchove 1350-1550, annexe 2)

Armes ; d'argent à trois corbeaux de sable.

I François Bauderaeve x Jacquemine Pierin qui veuve x2 **Guillaume van den Kerchove**. Dont

- 1) Laurent qui suit en IIA
- 2) Guillaume qui suit en IIB
- 3) Jacquemine x1441 Jean Cantin, d.p.

IIA « Dheer » Laurent , drapier et échevin d'Ypres, très fortuné. Il x NN dont

- 1) Paschine (1456-1490) x Olivier Belle, échevin d'Ypres, fils de Danckaert et de Marie van Schoten. d.p.
- 2) Catherine x Jacques Lansaem, « voogd » (bourgmestre) et échevin d'Ypres, fils de Pierre et de Lisbeth Pauwelin

IIB Guillaume , drapier et échevin d'Ypres, +1498, x1 1455 Marguerite Mansiet, fille de Josse, +1465, x2 Coline van Kemmele dont du premier lit

- 1) Laurent, +s.p.10 septembre 1491
- 2) Jacquemine x1 1479 Jean Ryckeman, x2 1489 Laurent de Schildere, veuf de Marie Kelliau
- 3) Elisabeth x3 février 1487 François Blanckaert, d.p.  
X2 19 janvier 1501 Bartholomée van Steenstraete, de Meteren  
X3 Esaü Colin, fils de Charles, natif de Nieppe, veuf de Catherine Rebaut

Dont du second lit ;

- 4) Jeanne (1477-1490)
- 5) Christine x Pierre de Schildere, fils de Laurent et Marie Kelliau
- 6) Catherine x Jacques du Gué

<sup>109</sup> BRB Fonds Merghelynck N°89

conformé à la réputation des habitants de Vlamertinghe, c'est à dire les « pottebrekers » et « pintekrakers », ou briseurs de pots et pintes, par ce qu'ils aiment se battre dans les tavernes.

À partir de 1433, les relations entre la Flandre et l'Angleterre sont gravement perturbées, ce qui a un impact immédiat sur l'importation de laine anglaise. Comme pour donner raison à tous les oiseaux de mauvaise augure, la grande tour de l'église St. Martin, la plus haute tour de la ville, s'écroule à cette même période. Pour hâter l'arrivée d'événements plus favorables, la tour de la cathédrale est reconstruite à toute vitesse, en un an. Malheureusement, cela ne suffit pas pour rétablir les relations avec l'Angleterre, du moins jusqu'en 1443.

Le 10 avril 1442, après Pâques, a lieu le partage des biens de Guillaume van den Kerchove. Il laisse à ses quatre enfants du second lit un assez bel héritage, mis sous la tutelle de Jean Canin et de Nicolas van den Kerchove. Il s'agit de 56 mesures, 1 ligne et 15 verges (25 hectares) à Vlamertinghe avec catheux (immeubles) estimés à 32 livres, le fief dit « de derde scooftiende » à Vlamertinghe, fief de 5 mesures (2,5 hectares) et d'autres petits fiefs<sup>110</sup>. Le fief implique que Guillaume est vassal du seigneur de Vlamertinghe, Robert de Flandres, fils bâtard de Louis de Maele, Comte de Flandres<sup>111</sup>. Guillaume van den Kerchove laisse par ailleurs 42 mesures et 24 verges (18 hectares) à Vlamertinghe aux enfants de son premier mariage. Soit un héritage total de près de cinquante hectares. Son partage ne mentionne aucun argent liquide, ce qui peut laisser croire que Guillaume, après les empêchements de la ville, a abandonné les activités drapières pour se consacrer uniquement aux activités de la terre.

Une seconde fois veuve, Jacquemine Pierins ne se remarie plus et se charge de l'éducation de ses enfants mineurs. Elle le fait certainement très bien car ils réussiront tous brillamment.

Enfants issus du premier mariage de Guillaume I :

### **1 LAURENCE van den Kerchove (+1462)**

Premier enfant de Guillaume van den Kerchove et de Christine Lamoot, Laurence naît vers 1420.

Au décès de son père, en 1442, Laurence a environ 22 ans, c'est à dire qu'elle est toujours mineure d'âge et n'a pas droit à la jouissance de sa part d'héritage. Pour Laurence, trouver un mari lui permettrait de s'affranchir de ses tuteurs tout en pouvant fonder une famille avec les moyens de subsistance qui s'imposent. Grâce à sa tante, Jeanne van den Kerchove, elle trouve ce mari idéal qui n'est autre qu'un neveu par alliance de la dite tante Jeanne. Le jeune homme appartient au réseau familial, ce qui facilite l'acceptation par tous les partis concernés. L'alliance

<sup>110</sup> BRB Fonds Merghelynck N°129.7.2123,2124

<sup>111</sup> Communes de Belgique, Crédit Communal, 1981. Vlamertinghe ; Après le décès de Robert de Flandres en 1434, la seigneurie de Vlamertinghe retourne au comte de Flandre, qui donne Vlamertinghe à Corneille de Bourgogne, autre bâtard, mais légitimé en 1410.

Philippe le Bon fait don de la seigneurie de Vlamertinghe et Elverdinghe au bâtard (x Catherine Scaers) Corneille, pour le temps de la vie de celui-ci, par lettre du 19 février 1443 (1444 n.st.). Il étendit la domination aux hoirs de Corneille procréés par loyal mariage. (Archives de Belgique – Chambre des Comptes, Vol.2, p.377 N°13928)

accordée, Laurence donne quittance à ses tuteurs le 15 septembre 1442, et épouse François Metsu <sup>112</sup>.

Laurence donne plusieurs enfants à son époux mais, malheureusement, plusieurs d'entre eux décèdent en bas âge, seuls trois enfants survivront jusqu'à majorité ; Jean, François et Jacques.

Après une bonne quinzaine d'années de mariage, François Metsu décède et ses biens sont partagés en 1459. Sa succession, comprenant 25 livres de gros, est à partager entre ses trois enfants, mis sous la tutelle de l'oncle Nicolas van de Kerchove et de Jean Metsu, fils de Daniel <sup>113</sup>. Laurence van den Kerchove décède en 1462.

## 2 CHRISTINE van den Kerchove

Second enfant de Guillaume van den Kerchove et de Christine Lamoot, Christine naît vers 1422 .

Deux années après sa sœur aînée, Christine suit le même chemin qu'elle. Le mari qu'elle s'est trouvé est encore une fois un neveu par alliance de la tante Jeanne van den Kerchove. Il s'agit de Jean Metsu, fils de Daniel et de Christine de Visch. Une fois l'alliance acceptée, Christine donne quittance à ses tuteurs le 30 août 1444.



Christine donne au moins un fils à Jean : Vincent Metsu, qui laisse descendance <sup>114</sup>.

## 3 GUILLEMINE van den Kerchove

Troisième enfant de Guillaume et de Christine Lamoot, Guillemine naît en 1425 ou peu avant. Guillemine décède avant son émancipation <sup>115</sup>.

Enfants issus du deuxième mariage de Guillaume I:

<sup>112</sup> Selon le Fonds Goethals N°1061, une famille Metsu originaire d'Ypres, porte d'or au chevron d'azur et trois molettes de gueules.

<sup>113</sup> AGR Fonds Merghelynck N°129.8.2670

<sup>114</sup> Vincent Metsu, fils de Jean, déjà mort le 30 juin 1498, époux de Guillemine Gherscorf, qui se remarie à Lamsin Boutelgier, vivant en 1502. Les cinq mineurs de Vincent sont : Blaise, Martin, Guillaume, Mathieu et Christine Metsu qui héritent en 1501, lors du décès de Maître Ghys van den Kerchove. BRB Fonds Merghelynck N°129.82685. Note ; Les armoiries Metsu proviennent de l'épitaphier Carton.

<sup>115</sup> BRB Fonds Merghelynck N°116 ; « Poorterlicke Weezeboeken » d'Ypres.

#### 4 JEAN van den Kerchove

Quatrième enfant de Guillaume et premier enfant de sa seconde épouse Jacquemine Pierins, Jean naît vers 1432.

Au décès de son père, Jean est considéré comme « Hoir féodal » c'est à dire qu'il hérite, entre autres, des fiefs féodaux comme le « derde scooftiende » comprenant 5 mesures de terres à Vlamertinghe. Les terres que Jean possède à Vlamertinghe et Elverdinghe sont mentionnées dans le relevé de l'impôt foncier spécial de 1453 avec la personne qui se porte garant : Guillaume fils de Guillaume de Visch<sup>116</sup>. Malgré ses avoirs et son statut, Jean ne se marie pas et c'est fort tard, le 17 janvier 1465 (nst), qu'il donne quittance à ses tuteurs : son oncle Nicolas van den Kerchove et Jean Cantin.

Influencé par François de Stoorm, qui est sans doute son oncle maternel, Jean van den Kerchove va s'intéresser de près aux importantes accises sur le vin. Déjà en 1454 et plus tard en 1460, Jean est cité parmi les personnes qui ont acheté à la ville les droits d'accises sur le vin. En 1461, il fait de nouveau partie des receveurs des accises, mais sur les vins non affermés.

Rappelons que la ville a depuis longtemps pris l'habitude d'affermier les accises sur toutes sortes de marchandises. Le principe est simple : la ville vend au plus offrant ses droits d'accises sur les marchandises et celui qui a gagné l'enchère se rembourse en touchant personnellement les accises des dites marchandises. La différence entre ce qu'il paye à la ville lors de l'enchère et ce qu'il touche auprès des personnes imposées correspond au bénéfice qu'il gagne.

Comme les accises sur les boissons alcoolisées sont les plus coûteuses, ce sont celles qui peuvent générer le plus de bénéfice. Envers de la médaille, les montants étant importants le risque est accru. Pour en diminuer les désagréments, plusieurs personnes s'associent. En 1464, Jean van den Kerchove est associé à François de Stoorm, « borghe en medeghezelle » ainsi qu'avec Jean de Courcelles « principale coopre » ou acheteur principal. Ils ne payent pas moins de 3700 livres parisis, une véritable fortune<sup>117</sup>.

Tous les tonneaux de vin, venant surtout du Bordelais en France, passent obligatoirement par l'entrepôt de Jean van den Kerchove et de ses associés, avant d'être distribués aux détaillants, qui payent le vin et la part d'imposition. En 1467, ce sont les mêmes qui gagnent l'enchère et derrière le nom de Jean van den Kerchove on peut lire qu'il est l'assistant du receveur principal, Jean de Courcelles. En 1470, même scénario, si ce n'est que François de Stoorm est remplacé par un certain de Breul. En 1471, Jean est cité une dernière fois dans les comptes de la ville, toujours pour les accises sur le vin qu'il touche au nom de la ville<sup>118</sup>.

Passé 1471, Jean n'est plus mentionné parmi ceux qui touchent les droits d'accises, mais il est certain qu'il reste dans le métier. Jean a compris depuis longtemps que pour gagner plus d'argent, il faut jouer avec les limites de ce qui est permis, et ces limites ont été, semble-t-il, dépassées à un moment. Un document daté du 19 juin 1476, donné à Malines, mentionne que l'huissier du conseil de Flandre a intimé l'ordre à Hansken (Jean) van den Kerchove, tavernier d'Ypres, de prendre et d'employer un mesureur juré pour le débit du vin qu'il vend au détail. Sans doute que par le passé, Jean faisait appel à un mesureur pas trop regardant avec qui il était nécessairement de mèche.

<sup>116</sup> AGR Cour des comptes. Ville d'Ypres N°1084.

<sup>117</sup> AGR Chambre des Comptes, Ypres N° 38694

<sup>118</sup> BRB Fonds Merghelynck N°32



**La fraude des monnaies (à gauche) et du vin (à droite)**

Les comptes de la ville d'Ypres pour l'année 1486 mentionnent que 8 schillings ont été payés lors de la mort d'un Jean van de Kerchove. Sans doute s'agit-il du même homme<sup>119</sup>, à moins que Jean n'ait quitté Ypres pour d'autres lieux, plus favorables à ses affaires. En 1489, un Jean van den Kerchove, dont l'origine n'est pas précisée, s'établit aubergiste à Nieuport et acquiert la bourgeoisie de la dite ville pour la somme habituelle de 3 livres parisis<sup>120</sup>. La coïncidence est trop grande pour être mise de côté : tout porte à croire que Jean est le premier membre de la famille à quitter Ypres pour Nieuport, ouvrant la voie à son neveu Guillaume, futur bourgmestre de Nieuport.

### **5 NICOLAS van den Kerchove, qui suit en III**

### **6 JACQUES van den Kerchove, voir chapitre VI**

<sup>119</sup> AGR Chambre des Comptes, Ypres N° 38750

<sup>120</sup> AEB Poortersboek de Nieuport, N°169 et rég. 72 et 3965

## 7 GHISLAIN van den Kerchove (+ 1499)

Septième enfant de Guillaume et quatrième de sa seconde épouse Jacquemine Pierins, Ghys naît vers 1440.

Ses aînés étant voués à reprendre le patrimoine familial, Ghislain alias Ghys est rapidement orienté vers une carrière ecclésiastique. Grâce à la montée en puissance financière de la famille, il a la chance de recevoir une solide formation intellectuelle, et de disposer d'appuis intéressants pour parfaire ses connaissances en tant que clerc du diocèse de Thérouanne <sup>121</sup>.

Le Diocèse ou Evêché de Thérouanne englobe une large partie de l'actuel Nord de la France, et de l'actuel Sud de la Flandre. Ypres en est la principale ville de sorte que c'est à Thérouanne que sont décidées les affaires religieuses de la ville. En tant que clerc, Ghislain rédige de sa belle plume, régulière et soignée, les chartes édictées par son maître. Les chartes que rédige Ghys sont en latin, langue que Ghys possède parfaitement, tout comme le français et le flamand. Le clerc a également un sens canonique précis ; il forme le premier degré de la hiérarchie ecclésiastique, même s'il n'appartient à aucun ordre religieux distinct. La tonsure, qui lui est imposée, marque un attachement à l'Eglise, mais ce lien est très lâche. Le clerc jouit de certains privilèges judiciaires et fiscaux : être jugé par les autorités ecclésiastiques, être exempté de taille et d'impôts municipaux. Bref, il appartient à une classe juridique qui le prépare à une carrière religieuse.



Après quelques années, Ghys ne se limite plus à transcrire des actes, il seconde activement son maître, qui est inévitablement un dignitaire de l'évêché de Thérouanne. Ayant atteint la trentaine,

<sup>121</sup> BRB Fonds Merghelynck N°89. Il est à noter que le nom de Ghys est mentionné en pseudo latin comme étant Guy de Cimeterio.

Ghys est mentionné pour la première fois comme « *Maître Ghyselbrecht, notaire apostolique* » dans les comptes de la ville d'Ypres. Il s'agit plus précisément du paiement par la ville de 6 livres 12 schillings pour divers procès, appelants et protestants, et arrêts principaux, en l'an 1470<sup>122</sup>.

Le titre de Maître s'adresse non pas à un grade universitaire, mais plutôt au légiste confirmé qu'est devenu Ghys. Le notaire apostolique, aussi appelé notaire ecclésiastique ou notaire de la cour épiscopale, est une sorte d'officier public, établi par l'évêque de Théroutane, pour recevoir les actes concernant les matières spirituelles et bénéficiaires. En d'autres mots, Ghys se charge de gérer et de conserver toutes les chartes édictées par l'évêché sur une quantité de sujets : procès entre l'Eglise et les villes, nominations de chapelains, enregistrement des nouvelles lois, garanties de validité, bénéfices et autres revenus de l'Eglise, etc.

En tant que Notaire Apostolique, Ghys est mis en contact direct avec les événements majeurs d'une époque qui n'en manque pas. Charles le Téméraire, duc de Bourgogne et comte de Flandre, réagit comme un véritable despote qui soumet les villes et les taxe lourdement en vue de la création d'un royaume de Bourgogne. Malheureusement, la défaite écrasante de Charles le Téméraire à Morat, suivi de sa mort devant Nancy donne le signal d'une nouvelle réaction particulariste des villes.

Le 11 février 1477, réunis à Gand en assemblée constituante, les Etats Généraux (les villes) imposent à la fille et héritière de feu Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, le "Grand Privilège", qui accorde l'autorisation de la réunion spontanée des états, qui soumet à leur accord, toute opération militaire, même défensive et qui remplace le parlement de Malines, la cour souveraine de Justice, par un grand conseil composé des représentants de toutes les provinces.

Cette évolution en faveur des villes amène une série de conséquences importantes ; lors du renouvellement des lois à Ypres au mois de mai 1477, la magistrature cherche des spécialistes et conseillers pour l'aider dans leurs nouvelles prérogatives. Parmi eux, Ghys van den Kerchove est nommé « *Conseiller de la verkeerde wet* »<sup>123</sup> ce que l'on peut traduire comme conseiller, spécialiste en décrets. Les échevins étant plus des commerçants que des hommes de lois, ils sont ravis de compter sur les connaissances de Ghys qui d'abord, se charge d'éclairer juridiquement les échevins dans leurs décisions, puis, est chargé par ces derniers de plusieurs missions d'ordre diplomatique.

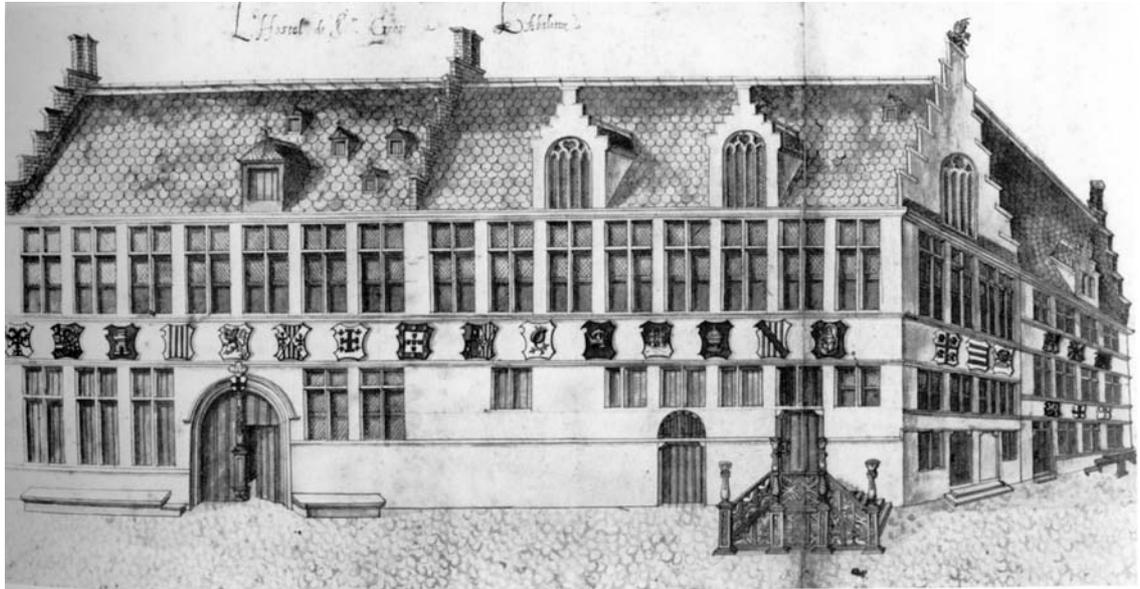
Une importante mission de Ghys concerne le mariage entre l'Archiduchesse Marie de Bourgogne, comtesse de Flandres et Maximilien d'Autriche. La veille du mariage, qui est prévu à Gand le 18 juillet 1477, Ghys van den Kerchove et les autres représentants de la ville d'Ypres, c'est à dire son beau-frère, l'échevin Guillaume Bauderaeve et le pensionnaire Tristan Belle, se rendent tous trois à Gand pour accueillir le nouveau prince dont l'arrivée est prévue le soir même. Tous se frayent tant bien que mal un passage jusqu'au Marché du Vendredi et découvrent avec ravissement que les Gantois ont bien fait les choses : les arcs de triomphe jalonnent le parcours ce qui fait sourire Ghys qui se rappelle que quelque mois plus tôt, Gand ne cherchait qu'à abaisser le pouvoir comtal.

Arrivés Place du Vendredi, Ghys et ses confrères apprennent que Maximilien approche, entouré de sa suite et escorté de cinquante hommes vêtus de blancs. Empoussiéré par le voyage, Maximilien s'arrête dans la principale auberge gantoise pour s'y rafraîchir et faire

<sup>122</sup> AGR Comptes de la ville d'Ypres ; CC38694 anno 1470

<sup>123</sup> BRB Fonds Merghelynck N°107

toilette. Quand, après avoir changé de vêtements, il retrouve son cheval sur la Place du Vendredi, la nuit est tombée. C'est à la lumière d'innombrables torches qu'il se dirige vers le « hof Ten Walle », où réside Marie de Bourgogne. A cause de la grande foule, Ghys et les siens ne voient pour ainsi dire rien. Peut-être ont-ils vu que le Prince s'est rendu à la salle de réception du « hof ten Walle » ou les futurs époux se sont rencontrés pour la première fois, « aussi pâles que s'ils eussent été morts ».



**La Cour St.Georges à Gand, où se son mariés Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne**

Selon l'auteur de Reichstag-Theatrum, Marie de Bourgogne a caché dans son corsage un oeillet rouge et Mme de Hallewyn fait comprendre à Maximilien qu'il doit le découvrir. Hésitant, comme on peut l'être à dix-huit ans, l'archiduc Maximilien n'ose faire le geste requis. Heureusement, le vieil archevêque de Trèves le met à l'aise en lui conseillant de légèrement délayer le corsage. Très doucement, les mains tremblantes, Maximilien cueille l'oeillet dissimulé. Il l'embrasse « *et aussi l'autel d'où il l'a enlevé* ».

Cette alliance entre Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche ne plaît pas à la France, dont les troupes sont aux portes de la Flandre. L'inquiétude est de mise pour les villes comme Ypres qui, le 4 août 1477, délègue Maître Ghys van den Kerchove et le pensionnaire Jean Coene, pour se rendre à Gand chez la jeune archiduchesse, afin de lui demander la nomination d'un capitaine à Ypres (gouverneur militaire). Par la même occasion, ils lui demandent de donner réponse aux demandes de la ville d'Ypres, concernant Messire Hector van Hollebeke, qui est vraisemblablement le capitaine proposé par la ville d'Ypres<sup>124</sup>.

Heureusement, le 7 août, Maximilien d'Autriche et les piquiers flamands mettent l'armée française en déroute à Enguinegatte, près de Saint-Omer. La menace française est écartée pour quelques temps, permettant à Maximilien de demander de l'aide financière aux députés des Flandres pour se constituer une nouvelle armée afin de bouter les Français hors du pays. La réunion des députés de Flandres, au sujet de la dite subvention, se déroule à Bruges fin août début septembre 1477. La ville d'Ypres envoie le pensionnaire Jean Coene, et un certain M. Wale à Bruges pour les tractations financières, suivis le 4 septembre par de Ghys van den

<sup>124</sup> BRB Fonds Merghelynck N°32, Comptes de 1476

Kerchove, venu pour finaliser et notifier l'accord conclu selon les formules juridiques qui s'imposent.

Selon les lois de la ville d'Ypres, la magistrature ne peut être composée de plusieurs membres d'une même famille. La nomination du frère de Ghys, Nicolas van den Kerchove, comme échevin de la ville, fait que Ghys n'est plus nommé conseiller de la « verkeerde wet » après 1477. En d'autres mots, Ghys s'est retiré des affaires de la ville en faveur de son frère Nicolas.

Même si Ghys n'est plus conseiller, il est toujours notaire apostolique, et défend les intérêts de l'évêché de Thérouanne. En 1486, lors de l'édition du mémoire dressé par le procureur général du roi des Romains en la ville d'Ypres, touchant à l'augmentation des taxes à l'exception de certains membres du clergé, une réponse au mémoire est formulée, le 25 avril 1486, par maître Jacques de Vroede, prêtre, bachelier en théologie, religieux au cloître de St.Martin. Cette réponse est transcrite par Ghys van den Kerchove, avec la spécification que la réponse est conforme en tout point et certifiée par « *Guido de cymeterio id est de Atrio, notario appostolico in testimonium atque magistro Pietro de Wilde presbiterio* » c'est à dire : Ghys van den Kerchove, notaire apostolique ainsi que maître Pierre de Wilde, prêtre<sup>125</sup>.

Un autre document mentionne que maître Ghys van den Kerchove et maître Pierre Loot, tous deux notaires « à la réalisation des lettres et procès des appellants à la loi de la ville », ont fait copier et certifier différents procès intentés par la ville : l'un contre la paroisse de Meteren, le second contre les bourgeois d'Ypres résidant à Reninghelst, le troisième contre ceux de la Maison Dieu Sainte Catheline et le quatrième contre les échevins de Wastene et Kemmele. A chaque copie, la ville d'Ypres mentionne les sommes payées aux notaires. L'année suivante, en 1487, les comptes d'Ypres mentionnent encore un paiement de la ville d'Ypres à Ghys, « notaris », pour la copie certifiée d'un procès de la ville contre Catherine van Halewyn, vicomtesse de Roeselaere<sup>126</sup>.

Les événements internationaux vont à nouveau décider de la vie de Ghys. Maximilien d'Autriche se prépare à une nouvelle et grande offensive contre la France. Il s'allie avec la Bretagne et les Orléans et fait venir des bataillons de « Landknechten » et de brillants escadrons de cavalerie lourde venant d'Allemagne. L'aspect redoutable et l'équipement peu connu de ces mercenaires font présager d'éclatants succès. Maximilien demande, en outre, aux villes de l'aider dans ses projets : c'est-à-dire, de mettre 2800 hommes aux frontières du pays. C'est un lourd tribut pour les villes qui cherchent bien entendu à réduire leur participation. Dans ce but, elles décident de s'accorder entre elles et de faire cause commune. La ville d'Ypres délègue deux personnes pour les pourparlers : Maître Ghys van den Kerchove et Maître Jean de Ramecourt. Tous deux quittent Ypres le 18 speurkele (février) 1486 (1487 n.st.), et se rendent d'abord à Bruges, puis à Gand et enfin à Malines. Ils y discutent avec les délégués des autres villes et les deux membres de Flandre, c'est à dire les représentants de l'Eglise et les représentants de la noblesse. En plus du problème de la mise en place des 2800 hommes aux frontières, les délégués discutent également des dons des amis du parti de Maximilien ainsi que du testament de feu l'archiduchesse, qui vient de décéder. Après plus d'un mois de pourparlers, Jean de Ramecourt revient à Ypres pour informer les magistrats de la ville. Il est suivi quelques jours plus tard, par Ghys van den Kerchove qui, selon la logique des choses, a dû réaliser des copies officielles des décisions finales prises à Malines, comportant les précisions nécessaires sur la marche à suivre. Au total, le voyage de Ghys aura duré 38 jours, le tout rémunéré par la ville, chevaux compris

<sup>125</sup> Archives Communales d'Ypres p.162-164

<sup>126</sup> AGR, Comptes de la ville d'Ypres N°38750 anno 1486 et N°38711, anno 1487;

Malheureusement, les troupes de Maximilien, après quelques manœuvres en Artois et Picardie, regagnent leurs quartiers d'hiver, et les déprédations qu'elles exercent durant l'hiver, les rendent bientôt aussi odieuses que l'ennemi lui-même. La campagne suivante est désastreuse. D'Esquerdes, devenu maréchal de France, s'empare de Saint-Omer (28 mai 1487), puis de Thérouanne (26 juillet 1487) et remporte une victoire importante devant Béthune au mois d'août.

La situation de Maximilien d'Autriche n'en finit pas de se détériorer. Gand est presque devenue une ville autonome ce qui pousse Maximilien à convoquer les Etats Généraux à Bruges pour la fin du mois de janvier 1488. Lui-même arrive dans la ville de Bruges, à la tête d'un petit corps de « Landknechten » et trouve la ville en pleine ébullition politique. Les artisans, cruellement atteints par la décadence du commerce, la diminution de la populace et l'augmentation des impôts, sont arrivés aux dernières limites de l'exaspération. S'étant aventuré sans escorte, Maximilien est bloqué par la foule et contraint de se réfugier dans une maison, d'où il assiste impuissant à la torture de ses fonctionnaires qui refusent de le trahir.

Ghys van den Kerchove ne peut qu'attendre la fin de ce chaos général. Ce n'est qu'en 1498 que son nom réapparaît dans les comptes d'Ypres : Maître Ghys, notaire apostolique, est payé 36 schillings pour son salaire<sup>127</sup>. Ghys décède peu après ce dernier travail, suivi par les cérémonies de son enterrement puis de l'ouverture de son testament. Le 24 février 1499, une fondation de 10 livres, 13 escalins, 4 gros est créée en faveur de la pauvreté de l'église cathédrale de St. Martin, pour y faire célébrer une messe à perpétuité, à commencer le mercredi des cendres 1501, en l'église St. Martin, autel de Ste. Catherine, le matin à 7 heures, avec distribution de 5 pains<sup>128</sup>. Le document est signé par Lansaem, Nicolas et Jacques van den Kerchove, Laurent Bauderaeve, tous frères du défunt, et Laurent de Schildere et Jacques Lansaem, en tant que tuteurs des mineurs de Michel Aelmaere, tous parents et héritiers du dit Ghys. Une seconde fondation est créée en faveur de la Ghilde de St. Nicolas, le dimanche de la bénédiction de St. Nicolas, avec distribution de pain et d'argent.

En 1501, les héritiers de Ghys clôturent sa succession et se partagent ce qui reste : 16 livres 16 schillings<sup>129</sup>, et les documents portent la mention : « prêtre et bourgeois de la ville ». C'est la seule fois où il est précisé que Ghys est prêtre. Sans doute, dans les dernières années de sa vie, Ghys a-t-il trouvé dans la prêtrise le repos de son âme.

### III NICOLAS van den Kerchove (+ 1500)

Cinquième enfant de Guillaume et deuxième de Jacquemine Pierins, Nicolas naît vers 1435.

Nicolas est mentionné comme époux de Christine Winnecorens, le 15 décembre 1459<sup>130</sup>, date à laquelle Christine donne quittance à ses tuteurs, ce qui se fait, généralement, juste après le mariage. Les Winnecorens appartiennent à une famille de notables, mais ils ne semblent pas être originaires d'Ypres<sup>131</sup>.

<sup>127</sup> AGR, Comptes de la ville d'Ypres N°38721, anno 1498

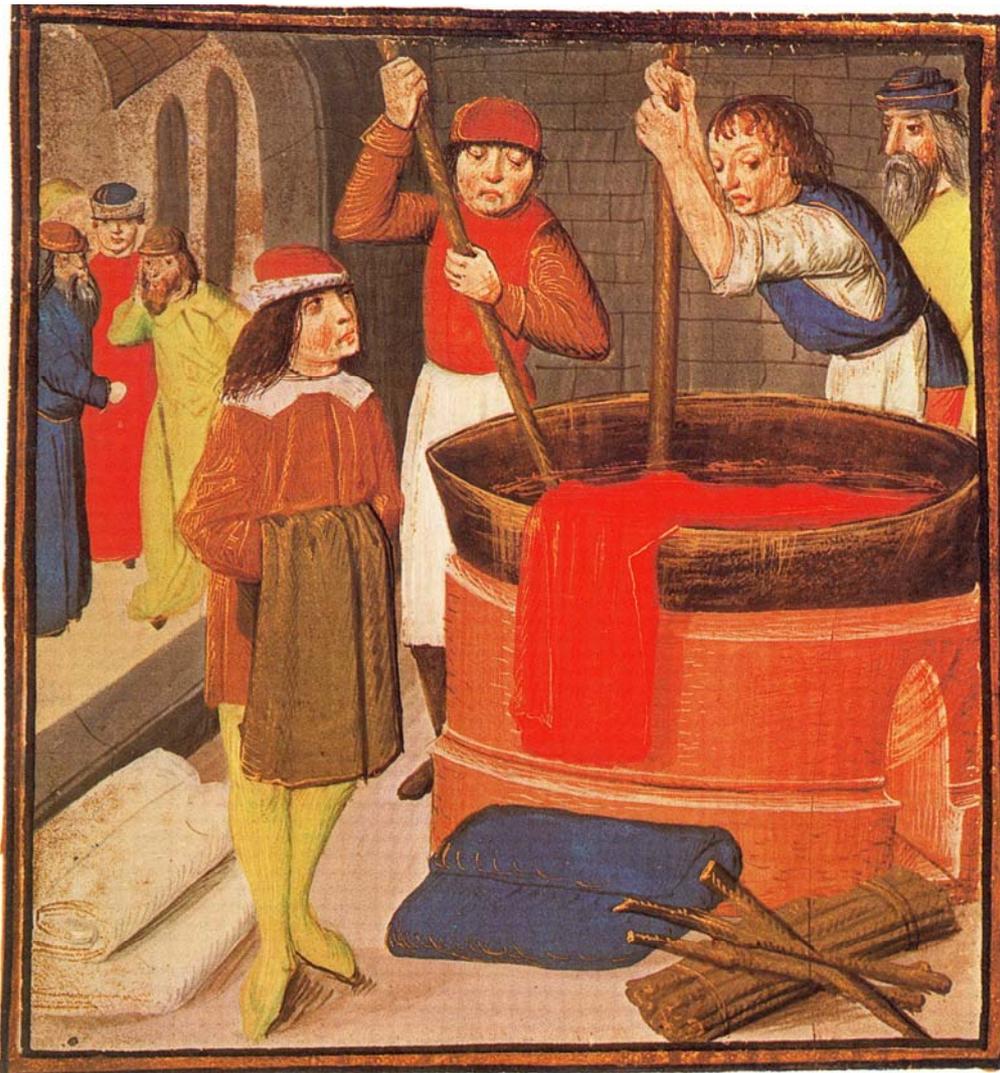
<sup>128</sup> BRB Fonds Merghelynck N°66.

<sup>129</sup> BRB Fonds Merghelynck N°28 : Copie sous forme méthodique, d'un choix d'actes de paiement des droits d'Yssue (1297-1403)

<sup>130</sup> BRB Fonds Merghelynck N°129.7.2122 et N°66.221

<sup>131</sup> Nicolas Winnecorens x<1441 Catherine Olivier dont ;

Sans doute déjà avant ce mariage, Nicolas a définitivement quitté Vlamertinghe pour Ypres, ce qui s'inscrit dans le mouvement d'émigration vers la ville des bourgeois forains, émigration accentuée fortement vers 1450. Les causes de ce retour vers Ypres sont multiples, à commencer par la mainmise graduelle d'Ypres sur les villages avoisinants, ainsi que l'insécurité et la fiscalité croissante du plat pays, au bénéfice du régime fiscal devenu plus favorable pour les bourgeois résidant en ville. Nicolas et son frère ont d'autant plus d'intérêts à suivre le mouvement d'émigration vers la ville que l'inflation des prix a fortement diminué la valeur intrinsèque de la monnaie de Flandre, rendant le prix des draps à nouveau plus attractif par rapport aux concurrents anglais. Ainsi, l'inflation donne aux activités industrielles de la ville un souffle nouveau, ce que Nicolas et les siens ont parfaitement compris.



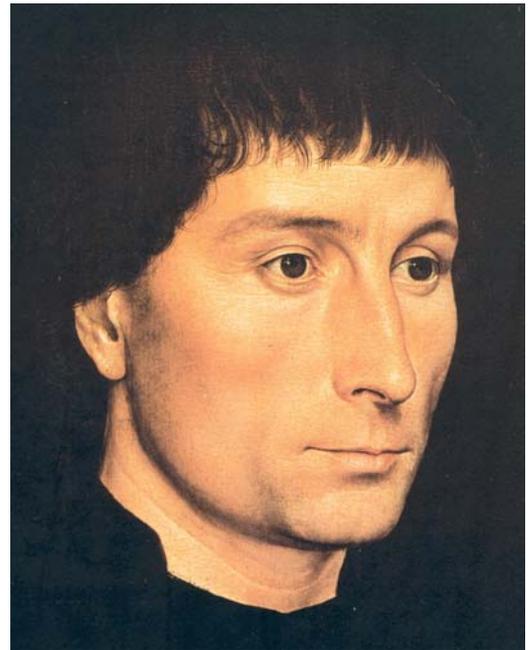
**Deux ouvriers trempent le drap blanchi dans une bassine de teinture rouge porté à ébullition.  
A gauche, le teinturier discute prix avec ses clients.**

- 1) Christine x Nicolas van den Kerchove, fils de Guillaume et de Jacquemine Pierins
- 2) Marie + (partage le) 8 juillet 1486, propriétaire de terres à Poperinghe et Westoutre et une maison X Gauthier de Bane, qui se remarie à la mort de se femme, dont six enfants sous la tutelle de Nicolas van den Kerchove.

Les enfants de Nicolas van den Kerchove héritèrent le 9 mars 1509 (n.st.) du chef de leur mère, de jonkvrouw Marie Christiaen, épouse d'André Paeldinck, morte peu de temps avant le partage, à Ypres dans sa maison de la Clierstraat

Jeune homme, Nicolas a découvert et appris les techniques de la draperie, sans doute à Vlamertinghe, qui n'est alors qu'un petit centre secondaire de sous-traitance. Vlamertinghe développe une industrie drapière légère, visant un marché plus modeste, celui de la masse de travailleur dont le pouvoir d'achat baisse à cause de la dévaluation. Nicolas s'est initié à fabriquer des « saiettes » grossières et des « brunettes », des produits mis sur le marché à la faveur de réglementation laxistes. Avec son arrivée à Ypres, il peut exploiter ses connaissances et s'attaquer à l'orgueil de la ville : la teinture des écarlates, vermeils rosés, violets, sanguins, cramoisés, qui font la réputation de la Flandre. Le colorant rouge nécessaire à la teinture, Nicolas l'extrait d'une plante assez rare, la garance, tandis que le bleu provient de l'isatis, qui s'obtient beaucoup plus facilement, d'où le prix trois fois plus élevé du colorant rouge.

Nicolas, est qualifié de « roodverver », c'est à dire teinturier en rouge, depuis au moins 1469<sup>132</sup>. A cette date, il est maître de sa profession et à ce titre, il doit disposer de moyens financiers importants pour acheter les produits coûteux comme la teinture rouge ou l'alun de Turquie qui permet la fixation du colorant lors de l'apprêt des draps. Régulièrement, Nicolas se rend à Bruges pour affaires, et a peut-être la chance d'être mis en contact avec le célèbre financier italien Tomaso Portinari, qui détient le monopole de l'importation de l'alun transitant par les Etats du Pape.



**Le financier Italien Tomaso Portinari**

Les dimanches et jours fériés, Nicolas s'adonne à son sport favori : le tir à l'arbalète. Déjà en 1466, il est cité confrère de la gilde de St. Georges, celle des arbalétriers. Ses demi-frères Bauderaeve ne sont sans doute pas étrangers à la présence de Nicolas à la gilde, car ils en font également partie.

Comme confrère de la gilde, Nicolas participe aux nombreuses activités avec comme point d'orgue, les concours de tir entre villes. Si Ypres gagne, c'est toute la ville qui fait la fête et les meilleurs tireurs sont reçus par le magistrat et couverts de présents.

Régulièrement, Nicolas joue le rôle de gouverneur de la dite gilde, et à ce titre, il est chargé par le « chef homme », de toute l'administration journalière de la confrérie, c'est à dire l'entretien des immeubles et du mobilier, le solde des dépenses, l'organisation des fêtes, etc. Ces fonctions étant astreignante, la confrérie a parfois de la peine à trouver des confrères qui consentent à accepter cette charge<sup>133</sup>. Cela n'a pas l'air de déranger Nicolas outre mesure, puisqu'il sera gouverneur de la gilde une dizaine de fois.

La gilde de St. Georges a aussi une fonction militaire, celle d'assurer la défense de la ville en cas de troubles ou de siège. En 1481, suite aux troubles causés par la mort de Marie de Bourgogne, la ville demande à la Ghilde de St. Georges d'aider à sécuriser la ville ; Nicolas van den Kerchove est avec Jean de Wale, puis, l'année suivante avec Meester Wulfaert van Lichtervelde, « quartiermeester » de la Tempelpoort et de la Boterpoort, portes voisines l'une de

<sup>132</sup> Fonds Merghelynck N°32

<sup>133</sup> OGHB Le Parchemin N°313, janvier –février 1998, p.55. Nicolas van den Kerchove est gouverneur de la gilde de 1467 à 1469, 1471,1473,1475,1476,1479 à 1481.

l'autre, située à l'ouest de la ville. Le quartier maître est l'officier chargé de la logistique, il transmet les ordres et en surveille l'exécution.

En plus des obligations militaires et des menus plaisirs, la gilde de St. Georges offre à Nicolas un magnifique réseau de relations, comprenant tout ce que la ville compte de familles influentes. Cette influence permet à Nicolas d'engendrer une politique matrimoniale intéressante car deux de ses filles se marient avec des membres de la gilde, issus de bonnes familles notables de la ville. Cela lui permet également d'être le premier de sa famille à siéger parmi les magistrats de la ville d'Ypres, plus précisément comme conseiller de la ville, et cela dès 1477.

1477 est une année très particulière pour les Kerchove. Comme on l'a vu avec le frère de Nicolas, Ghys van den Kerchove, les événements internationaux sont particulièrement nombreux ce qui sera favorable aux Kerchove. Cela commence par la mort du Duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, devant les murs de Nancy, suivie immédiatement par un soulèvement des villes contre l'autorité des Ducs de Bourgogne. Marie de Bourgogne, l'unique enfant du Téméraire, se trouve devant une situation intenable et est obligée de signer le « Grand Privilège », qui détruit le pouvoir central des ducs et laisse le contrôle du pays aux « Etats Généraux », une assemblée des délégués des villes.

A Ypres, le Magistrat est fortement remanié : les anciens serviteurs des ducs de Bourgogne, qui acceptaient docilement le pouvoir centralisé, sont remplacés par des hommes nouveaux, des bourgeois et hommes d'affaires de la ville. Parmi eux, Nicolas van den Kerchove fait partie des conseillers de la ville.

Les conseillers, au nombre de 13, sont nommés par les échevins. Ils représentent les bourgeois de la ville et doivent être fortunés et influents. Ils n'ont pas de juridiction mais ils « éclairent » les échevins, surtout lorsque ces derniers doivent délibérer d'affaires sortant des limites de l'administration ordinaire. En 1481, Nicolas est nommé parmi les 13 échevins d'Ypres, et à ce titre, il administre toutes les affaires intéressant la communauté, entre autres, la nomination des conseillers et de toute l'administration communale. Jusqu'en 1494, Nicolas revêt presque alternativement les fonctions de conseiller et de échevin <sup>134</sup>.

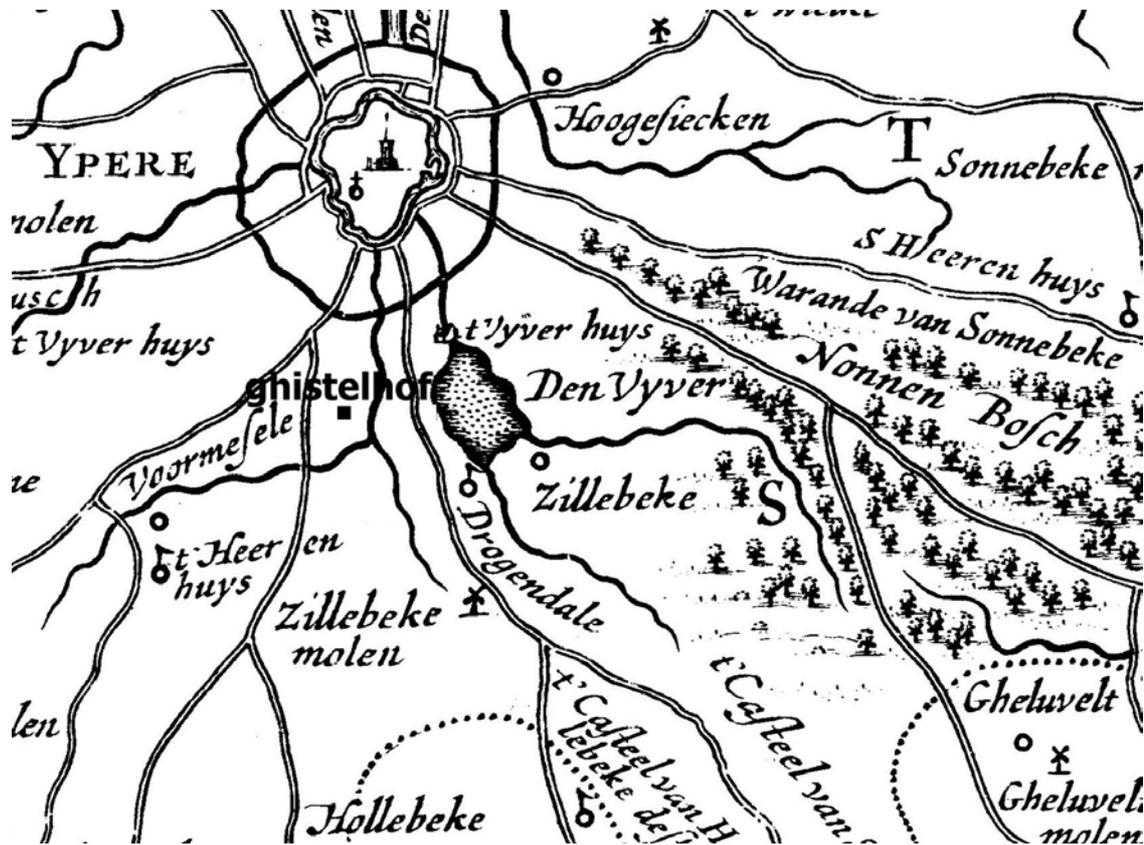
Heureusement, les affaires yproises prospèrent jusqu'en 1488, permettant à Nicolas de se constituer un patrimoine intéressant et une dot pour ses filles. Sans doute est-ce déjà lui qui rachète en 1475, la maison de sa tante Marguerite Voet<sup>135</sup>. C'est lui, aussi, qui achète quelques rentes héréditaires à la ville, dont une de 6 livres l'an, payée 84 livres (soit 7%) <sup>136</sup>. Ces rentes héréditaires, émises par la ville, ont un rendement qui paraît intéressant, mais l'inflation importante en réduit considérablement le bénéfice. Les rentes permettent surtout à la ville de payer des impositions extraordinaires dues au souverain. A la longue, l'acquittement de dettes va absorber une part de plus en plus notable des budgets de la ville. Quelques décennies plus tard, la dette des villes est transférée à l'Etat, entraînant des célèbres banqueroutes en France et en Espagne à partir de 1559.

<sup>134</sup> Fonds Merghelynck N°103 ; copie du manuscrit au renouvellement des avoués, échevins, conseillers et des différents collègues de magistrats de la ville d'Ypres...

<sup>135</sup> Fonds Merghelynck N°28. Le texte précise que Nicolas rachète en 1475 une maison ayant appartenu à Marguerite van den Kerchove. Nicolas van den Kerchove étant tuteur en 1466 des enfants de Marguerite Voet, épouse de son oncle Nicolas van den Kerchove, nous pensons que Marguerite van den Kerchove et Marguerite Voet ne sont qu'une seule et même personne.

<sup>136</sup> AGR Chambre des Comptes d'Ypres N°38750, anno 1486

Le plus bel achat de Nicolas est certainement la Seigneurie du Ghistelhof à Zillebeke, en 1481, qu'il acquiert pour 53 livres de gros de Flandres. Cette seigneurie est à l'origine constituée de deux fiefs, plus tard, un troisième fief sera acheté par sa femme, le tout formant une superficie de 63 mesures (28 hectares). Ces terres appartenaient à demoiselle Catherine Croeselins épouse du seigneur Arnould de Bourgogne, issu d'un bâtard des ducs de Bourgogne. Avant les Croeselins, cette seigneurie avait appartenu aux Maets, famille anciennement alliée aux Kerchove, relation généralement nécessaire pour la transmission d'un tel bien <sup>137</sup>.



La seigneurie du Ghistelhof à Zillebeke se trouve au nord d'Ypres, entre les étangs de Zillebeke et la route de Lille, actuellement Waastenstraat

Malheureusement, Christine Winnecoorens, première épouse de Nicolas, vient à décéder et sa magnifique succession, comprenant la bagatelle de 366 livres, 15 escalins de gros, est partagée le 8 juillet 1482 entre ses enfants mis sous la tutelle de Guillaume Bauderaeve et de Gauthier de Bane. Veuf, Nicolas se remarie une bonne année plus tard, avec Catherine van Ghelen, veuve avec postérité de Ghislain Doemeniet <sup>138</sup>.

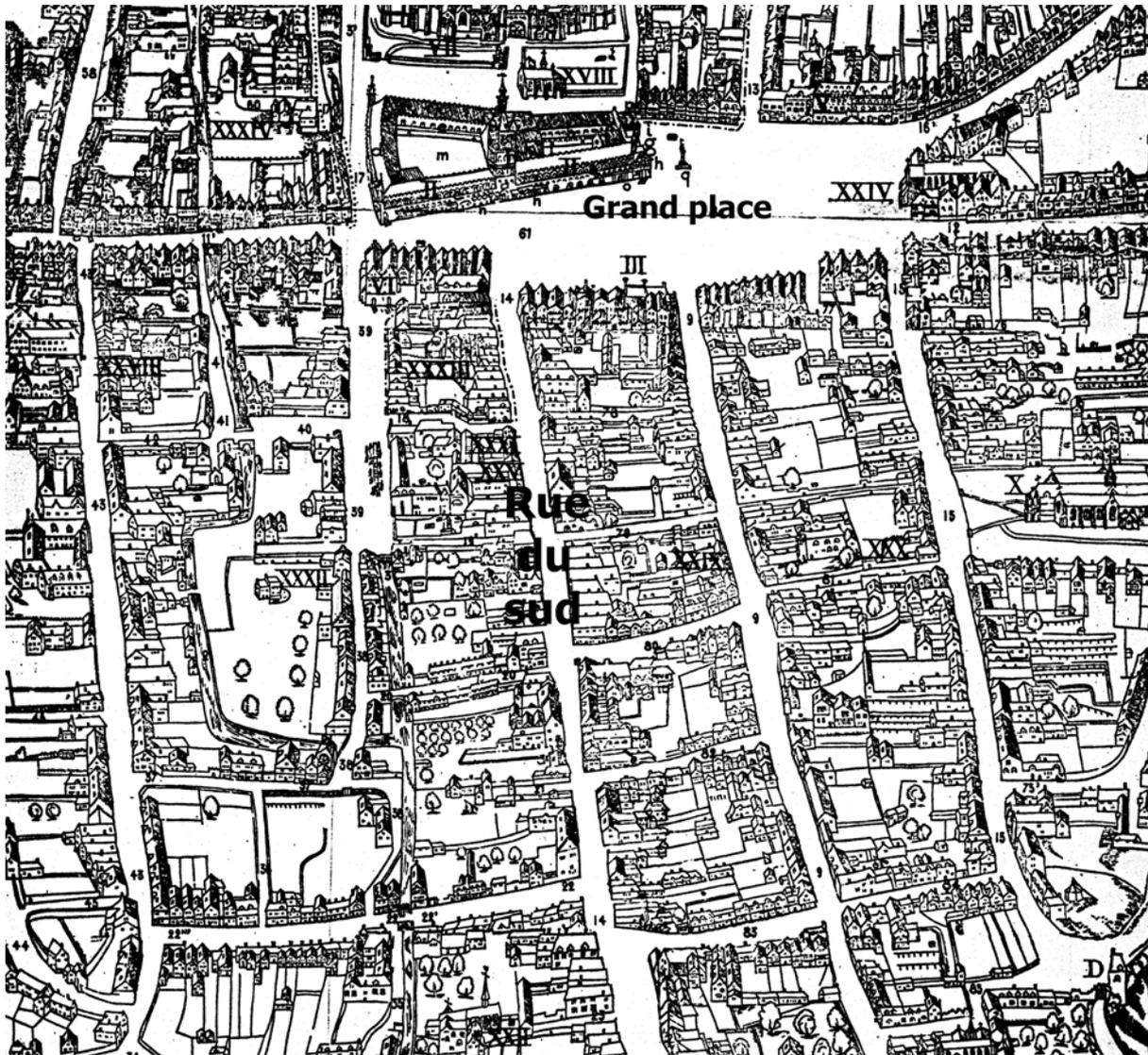
Après 1488 et les méfaits du siège de la ville par une armée allemande, Nicolas se résout à vendre une maison côté sud de la rue d'Elverdinghe à Jean Nolpype, bourgeois d'Ypres. Parallèlement, il se fait rembourser par la ville certains travaux (sans doute la mise en place d'un toit en tuiles au lieu de chaume) qu'il réalise dans une maison qu'il possède rue du Sud et vend un stock de briques pour plus de 7 livres <sup>139</sup>. Vraisemblablement, Nicolas et sa famille ont quitté

<sup>137</sup> Fonds Merghelynck N°58 ; Copie, sous forme méthodique, des comptes de reliefs des fiefs, relevant du comte de Flandre, à cause de sa cour féodale « la salle d'Ypres »...

<sup>138</sup> Un Jacques van Ghel ou van Gheel était veuf le 15 septembre 1441, avec six enfants (tuteurs : Christophe de Maets et Christophe Croeselin). Sa femme laissait des biens importants à Langemark et 285 livres de gros (F.M.129.5.1509)

<sup>139</sup> Chambre des Comptes N°38712 ; Fonds Merghelynck N°42

la rue d'Elverdinghe, pour une maison rue du Sud, qui est la rue la plus chic d'Ypres, où les « Steenen » rivalisent de grandeur.



Plan d'Ypres au XVIème siècle ; en haut, la halle au draps, au milieu, la rue du Sud, actuellement rue de Lille, ou figure la maison de Nicolas

Nicolas est au sommet de sa gloire : il est riche, fait partie de la magistrature de la ville, participe aux activités mondaines de la gilde des arbalétriers, et porte le titre enviable de « seigneur de Ghistelhof ». Homme en vue, il prend à cœur d'être tuteur des enfants de nombre de ses cousins ; ceux de son oncle Nicolas van den Kerchove (1466), de sa belle sœur Marie Winnecoorens (1471), de son demi frère Guillaume Bauderaeve (1488), de Nicolas Stooms (1498) de son demi frère Jean Metsu et de son beau-frère Gauthier de Bane (1491).

Nicolas décède en 1500, sans doute après une courte maladie. Chose remarquable, il est enterré en présence de tout le magistrat, le 6 avril de cette année. Il laisse à ses enfants cadets, mis sous la tutelle de Ghislain et Luc Doemeniet, une ferme de 26 mesures à Vlamertinge, des terres rentes et créances dont la valeur n'est pas spécifiée, et la belle maison qu'il habitait rue du Sud à

Ypres. Catherine van Ghelen y demeure veuve, jusqu'en 1515, date à laquelle une petite rente qu'elle doit à Nicolas Lansaem n'est plus payée<sup>140</sup>.

### 1 MARIE van den Kerchove (1468 – 1497)

Premier enfant de Nicolas et de Catherine Winnecorens, Marie naît en 1468.

Dès ses premières années, Marie, dite « Maeyken », reçoit une rente à vie d'une valeur de 12 livres parisis<sup>141</sup>. Cette belle dotation permet à Marie de se marier relativement jeune, vers l'âge de 18 ans, avec André van Beisselaere<sup>142</sup>, fils de « Dheer » André et de Marie Rijckewaert. C'est une belle alliance car les Beisselaere sont issus d'une ancienne et notable famille d'Ypres portant les armes d'or au sautoir de gueules cantonné de quatre lions de sable armés de gueules. André van Beisselaere, fils unique et, depuis peu, orphelin, vient d'hériter d'une maison à Ypres<sup>143</sup> et de quelques terres et créances. A la recherche d'une épouse, André en fait part à ses amis de la ghilde de St. Georges qu'il fréquente au même titre que Nicolas van den Kerchove. Ce dernier, ayant déjà brillamment marié sa seconde fille, met en avant les qualités de son aînée et en un rien de temps, le mariage entre André van Beisselaere et Marie van den Kerchove est décidé.

Comme son père, André van Beisselaere est qualifié de teinturier en bleu, c'est à dire qu'il dispose d'un petit atelier de teinture, spécialisé dans la couleur bleue. Cette couleur est tirée des végétaux tel que l'isatis, dont les feuilles donnent du bleu indigo. L'obtention de bleu nécessite bon nombre de manipulations, ce qui oblige la spécialisation de cette fonction.

<sup>140</sup>Le dixième à payer par la veuve de Nicolas van den Kerchove comprend 34 schillings et 3 schillings 4 deniers à payer à la paroisse St. Jacques à Ypres. Compte d'Ypres N°5652

<sup>141</sup>Chambre des Comptes de la ville d'Ypres N° 38713

<sup>142</sup>Fragment généalogique van Beisselaere (Kerchove 1350-1550, annexe 1)

La famille van Beisselaere, qui est notable et ancienne à Ypres, porte d'or au sautoir de gueules cantonnée de quatre lions de sable armés de gueules. André van Beisselaere, époux de Marie van den Kerchove, utilisait ces armoiries brisées d'une fleur de lys en cœur de sautoir.

I d'heer André van Beisselaere, probablement fils de Jean, hôtelier à Ypres, et de Joncvrouw Marie Ryckewaert. Teinturier en bleu et échevin d'Ypres.

X1 n.n.

X2 Catherine van Rooden (s'Rooden), veuve de Michel van Ketele, décédé le 2 octobre 1458 (dont Georges van Ketele), dont, du second lit

- 1) André qui suit en II
- 2) Josse né vers 1455, +1<sup>er</sup> octobre 1478

II André van Beisselaere, né vers 1453, +15 novembre 1528. Teinturier en bleu, échevin d'Ypres

X1 sans doute en 1486, **Marie van den Kerchove**, fille de Nicolas et de Christine Winnecoren.

X2 10 avril 1521 Marie Hockx, veuve le 16 juillet 1529, s.p.

Dont du premier lit ;

- 1) Gaspard, + mineur peu après 1522
- 2) Marie, religieuse au cloître de Merchtem, elle donna décharge à ses tuteurs le 7 mars 1510.
- 3) Janine, morte jeune en 1503
- 4) Nicolas x1 Ypres 27 décembre 1515 Guillemine de Boerleke, veuve avec postérité de Charles van der Heule, fille de Guillaume le vieux. Elle + Ypres, Diksmuidestraat le 27 septembre 1519.  
X2 3 février 1522 Jeane de Brouckere, fille de Roger et de Marguerite Heinszoons. Ils vendirent une maison à Ypres le 11 juillet 1560.
- 5) André, encore célibataire en 1524, était le 7 janvier 1534 l'époux de Marie van Damme
- 6) Georges, toujours en vie en 1558. Cité le 3 février 1522 comme mari de Louise Thévelin, née en 1497, fille de Jean, maître maçon et Marie de Keerel.

<sup>143</sup>Sans doute s'agit-t-il de la maison « den Inghel » sur la grand place, que possédait son père. (O.Mus ; Het Iepr Markt, een historische fenomeen - 1985)

En plus de fréquenter son beau-père à la Ghilde de St.Georges, André van Beisselaere le retrouve également sur les bancs de l'échevinat ou parmi les conseillers yprois. Avec son beau-frère Lansaem et les Bauderaeve, ils forment un petit groupe d'amis liés par les liens de mariage, qui s'entraident volontiers.



van Beisselaere



van Beisselaere

Après avoir donné six enfants à André, dont deux sont morts mineurs, Marie décède en 1497. Sa succession est partagée le 21 avril 1498, comprenant 92 livres de gros et un fief de 13 mesures à Zillebeke, biens mis sous la tutelle de Melchior van de Pitte et Luc Doemeniet.

Le 10 avril 1521, André se remarie à jonckvrouw Marie d'Hockx, fille d'André, teinturier en bleu, et Carherine van Rooden. André van Beisselaer décède peu avant le 15 novembre 1528, date de son partage. Marie d'Hockx est citée veuve le 16 juillet 1529<sup>144</sup>, puis sa trace disparaît.

## 2 JACQUEMINE van den Kerchove (+ 1512)

Deuxième fille de Nicolas et de Carherine Winnecorens, Jacquemine naît vers 1468.

Adolescente, Jacquemine a la chance de recevoir une rente annuelle de 14 livres parisis, peut-être de la part d'une grande-tante maternelle (1480). Etant trop jeune pour la gestion de ses biens, l'argent est mis sous tutelle de ses oncles Gauthier de Bane et Jacques van den Kerchove.

Première de sa génération à se marier, Jacquemine épouse avant le 15 janvier 1483, Guillaume Lansaem<sup>145</sup> fils de « Monsieur » Allaerd et de sa première épouse Christine Melcruux. C'est

<sup>144</sup> Fonds Merghelynck N°129.30.154 ;2.185

<sup>145</sup> Fragment généalogique Lansaem

Cette famille porte de gueules au chevron d'argent, le chef d'azur soutenu d'une divise d'or et chargé à dextre d'une fleur de lys de même et à senestre d'une étoile à six raies aussi d'or. Selon l'ouvrage « Pieter Lansaem ; bijdrage tot de studie van de jaargetijdestichting te Ieper in de late middeleeuwen, Paul Trio 1994 » les Lansaem auraient fait fortune dans le commerce de la bière.

I Jacques Lansaem, déjà + en 1389, laissant 100 livres de gros et des terres à Ypres, partagées entre ses trois enfants dont le cadet est ;

II Guillaume, émancipé en 1391, succession partagée le 16 avril 1419 dont entre autres;

III Alard , né en 1394 +5 décembre 1478. Avoué de l'hospice de Nazareth dès 1439. x1 Christine Melcruux, fille d'Olivier, morte le 30 septembre 1436. x2 Marie (de) Crits, fille de Pierre, laquelle + 17 mai 1472. dont

Du premier lit;

- 1) Guillaume, qui suit en IV
- 2) Marie, x Jean de Kindt, déjà veuve en 1463
- 3) Catherine
- 4) Virginie x Lucas van der Capelle
- 5) Christine

Du second lit

- 6) Pierre, °1446, +14 février 1517 x Philippine de Wilde +11 janvier 1520, fille de Georges et de Jeanne Colins. Pierre laisse une fille bâtarde: Marie

IV Guillaume Lansaem °1436, +20 août 1492, échevin d'Ypres

incontestablement une belle alliance pour une Kerchove car la famille Lansaem est plus riche, compte depuis plus longtemps de membres parmi le magistrat de la ville et est mieux alliée. Il fallait donc que Jacquemine ait quelque chose à proposer à Guillaume, et ce quelque chose est sa jeunesse. Jacquemine a environ quatorze ans, tandis que Guillaume Lansaem doit bien en avoir une quarantaine de plus. Guillaume Lansaem a épousé en premières noces, en 1456, Marie de Waele dont il a eu deux enfants, Jean et Marie. Ayant perdu son épouse en 1481, il se met en quête d'une nouvelle épouse, qui lui est proposée par son collègue échevin Nicolas van den Kerchove, père de Jacquemine. Vraisemblablement, pendant les tractations de mariage, Guillaume Lansaem a reçu l'assurance qu'une partie de la seigneurie du Ghistelhof lui reviendra, en contre-partie, Guillaume offre aux Kerchove de nombreuses relations familiales intéressantes, permettant à ces derniers de faire un pas en avant dans la hiérarchie sociale. Une fois le mariage réalisé, Jacquemine se trouve dans une situation assez curieuse, celle d'avoir un beau-fils plus âgé qu'elle.

Non content d'avoir une toute jeune épouse, Guillaume passe la majorité de ses dimanches à la gilde de Saint Georges, celle des arbalétriers, dont il est membre. A ce titre, il participe à maint combats et concours d'adresse qui se passent un peu partout en Flandre et ailleurs. Après avoir été plusieurs fois gouverneur de la gilde, au même titre que son ami, devenu beau-père, Nicolas van den Kerchove, Guillaume devient Roi de la Ghilde, c'est à dire le vainqueur de l'année. Il jouit d'une place d'honneur dans les cortèges, et porte avec fierté l'insigne de sa dignité, un collier où sont suspendues les médailles conquises dans les tirs. Chose exceptionnelle, en 1490, Guillaume devient Empereur de la Ghilde, pour avoir remporté la royauté trois fois de suite<sup>146</sup>.

Il se charge aussi des œuvres, comme membre de la Table des Pauvres de la Paroisse St. Pierre à Ypres, à l'image de son père qui avait été maître de la dite Table des Pauvres. Régulièrement, Guillaume Lansaem prend place à cette Table, placée dans un coin de l'église St. Pierre, et sur laquelle est posée le registre où sont inscrits les détails relatifs à l'emploi des fonds, du blé ou du pain, qui ont été distribués aux indigents de la paroisse.

La situation sociale et financière de Guillaume est excellente, tout en figurant régulièrement parmi l'échevinat Yprois, il s'achète quelques biens dont un beau fief, acheté en 1484 à Eustache de Hollebeke<sup>147</sup>. Par contre, il continue de payer annuellement la rente à vie due à son cousin Josse de Brierve et à sa belle sœur Philippine de Wilde. Par les Kerchove, les enfants Lansaem hériteront plus tard d'une partie de la seigneurie de Ghistelhof. Le 12 novembre 1502, son beau-frère André van Beisselaere est son « homme servant » pour réaliser le dénombrement de sa part

---

x1 13 décembre 1456, Marie de Waele fille de Jean, +26 novembre 1481

x2 1483 **Jacquemine van den Kerchove**, fille de Nicolas et de Christine Winnecorens

dont du premier lit

- 1) Jean x n.n. dont : Denise et Anne, orphelines en 1489
- 2) Marie x 1498 Michel van den Walle

Du second lit ;

- 3) Pierre, chartreux et vicaire à Grenoble, en France, en 1498
- 4) Marie, religieuse à Marquette, près de Lille, +1498
- 5) Christine, x 7 avril 156 Pierre Winnoc, fils de Jean, +s.p.
- 6) Jacquemine x1 Guillaume Ingranth, x2 1512 Guillaume van den Broucke, brasseur, fils de Gilles, déjà + 1524, veuf de Gilles de Man, d.p. x3 Ypres, St.Martin 17 janvier 1526, Guillaume van der Beke, fils de Benoît, également brasseur à Ypres, d.p.
- 7) Denise, en 1498, elle est religieuse à Nonnenbossche, à Zonnebeke
- 8) Guillaume x Langhemark, 14 novembre 1512, Jacquemine Wouters, fille de Jean, de Langhemark, sœur de Jean Wouters, seigneur de Hallebast. Dont; Marie, Georges, Victor, André, Michel et Nicolas.

<sup>146</sup> OGHB ; Le Parchemin N°313, janvier-février 1998, p.55.

<sup>147</sup> BRB Fonds Merghelynck N°58

du dit fief, comprenant 25 mesures de terre ammaisonnée « een behuud hofstede » à Zillebeke , fief qui aboutit au bien de « mijnheer Wulfaert van Lichtervelde ».

La vie bien remplie de Guillaume Lansaem se termine le 20 août 1492, laissant Jacquemine veuve avec 6 enfants ayant tous moins de dix ans. La disparition de son mari permet à Jacquemine de passer à l'avant plan et de prendre les décisions qui s'imposent, elle prend à cœur les intérêts immobiliers de ses enfants, même si, à cause de certaines transactions, elle est condamnée par la ville <sup>148</sup>. Elle achète à André van Crequy et Catherine Fornech sa femme, une maison appelée « De Reynboghe » côté est de la rue du Sud, entre la maison appelée « de Mane » de François Vondelynck et la maison appelée « Beurse » de Guillaume de Brouckere. Elle achète également une rente appartenant à Pierre de Pond, sur une maison nommée « Leyaert » avec brasserie, côté ouest de la rue du Sud en 1503 <sup>149</sup>.

Rappelons que la rue du Sud est particulièrement prisée des riches marchands, car l'arrière des maisons donne sur l'Yperlée, qui mène droit au port. Il est donc facilement possible pour les habitants de la rue de faire livrer leurs marchandises et de les envoyer ailleurs. La rue du Sud est en fait le principal noeud de communication entre la route et l'accès fluvial et la plus ancienne rue d'Ypres, dont attestent les nombreuses maisons patriciennes en pierre, les « steenen », qui s'érigent fièrement les unes à côté des autres.

Le veuvage d'une jeune femme d'une trentaine d'années n'étant pas recommandé, le 21 août 1505, Jacquemine épouse en secondes noces, à Ypres St.Martin, Paul Zannekin <sup>150</sup> fils de

<sup>148</sup> BRB Fonds Merghelynck N°32 ; Jacquemine est condamnée par la ville en 1501/1502, sans autres précisions

<sup>149</sup> BRB Fonds Merghelynck N°42, farde Lansaem

<sup>150</sup> Fragment généalogique Zannekin

Armes: d'hermine au renard dressé de gueules

I Chrétien Zannekin, E.Y. (serait fils de Chrétien et de Wilhelmine de Stavele) x Jacqueline de Pollinchove

Griffon Bampoele, sergent du Bailli de Furnes obtient de Charles le Téméraire des lettres de grâce, rémission de peine et pardon pour coups et blessures portés dans différentes rixes à Chrétien Zannekin, aussi sergent du dit bailli, octobre 1474

dont:

1 Jacques +10 avril 1526

x Marguerite van den Broucke, +10 août 1539, fille de Guillaume alias Chrétien et Marguerite Basijn, dont postérité ( voir généalogie Zannekin dans Goethels manuscrits N°737,752,1061)

2 François x Petronille Pelgrim. Un François est échevin et keurheer de Furnes en 1501 (FM7)

3 Paul + 1531, originaire de Pollinckhove puis B.Y.

x1 1494 Cornélie Roelof fia Wulfaert, +1504

x2 Ypres 23 août 1505 **Jacquemine van den Kerchove**

Bourgeoise d'Ypres, habite rue du Sud en 1505,+1512, fille de Nicolas et Christine

Winnecoorens, veuve avec postérité de Guillaume Lansaem, fia Allard et Christine Malerux

dont du premier lit:

1) Jacques (Capin) °1495, déjà+ 10 sept 1576

x avant 1523, Cathelyne Edelinckx. Tuteur de sa nièce en 1531

Jacques donne en 1538 caution à ses enf. Marie, Jacquemine et Guillemine. Ses enf.sont

sous la tutelle d'Adrien Zannekin et Pierre van der Haeghe (FM129)

Un Jacques xYpres 1541 Marie Stoop, veuve de Richard Maes (FM32)

Jacques, fia Paul, x1543 Anne Kynds fia Nicolas

2) Maertin °1496. C'est peut-être lui qui x Christine van Pollinckhove

3) Adrien °1502, tuteur en 1535 des enf.de son frère Jacques.

4) Minken °1504 (Jacquemine ou Wilhelmine) Cornélie Staessen (1547)

dont du second lit:

5) Marie, mineure en 1531, sous la tutelle de Jean van Lichtervelde fia Messire Jean, Lamsin

van den Berghe, puis Jacques Zannekin et Guillaume de le Becque

x14 oct.1531 Louis Zet, +peu avant le 26/6/1557, fils d'Ansel. Témoins; d'un

coté,Guillaume de le Becque et Ghyselbrecht van den Kerchove, de l'autre, son père Ansel Zet,

Chrétien, étranger de la bourgeoisie d'Ypres résidant à Polinckhove. Paul Zannekin est veuf de Cornélie Roelof fille de Wulfaert, et a quatre enfants: Capin (Jacques) qui a 10 ans, Maertin qui en a neuf, le petit Adrien de trois ans, et la petite dernière, Minken (Jacqueline), qui n'a que six mois <sup>151</sup>.

Jacqueline et Paul sont mariés civilement « bij beslaepen in haar huis t'Yper », c'est à dire qu'ils ont enregistré leur alliance car ils vivent déjà ensemble dans la maison de Jacqueline, rue du Sud. Ces régularisations se font surtout pour les non bourgeois de la ville, qui par cela, obtiennent le droit de bourgeoisie par mariage.



Ce mariage avec Paul Zannekin ne passe pas aperçu car Zannekin est le nom de famille d'un bourgeois forain de Furnes qui s'est érigé (vers 1320) en instigateur et chef d'un soulèvement des paysans de la Flandre maritime, contre le Comte et ses alliés patriciens de Flandre. Le but de Zannekin était l'établissement d'une démocratie rurale et d'un régime agraire où le sol appartient tout entier à ceux qui le travaillent. Or, le Comte, par l'intermédiaire de ses baillis, cherchent à exploiter les paysans par toutes sortes de taxes déguisées et impôts comme la rente du « transport ». Cette révolte pris vite les proportions d'une véritable guerre civile et toute la région côtière se trouva en rébellion ouverte. Le comte de Flandre et ses alliés, incapables de réprimer cette révolte, demandèrent au roi de France de les aider à prendre Zannekin. A la bataille de Cassel, le roi de France Philippe de Valois, le Comte de Flandre Louis de Nevers, et de nombreux nobles n'oublièrent pas les leçons de la bataille des éperons d'or ; ils massacrent Zannekin et les communaux en 1328. Zannekin étant mort, son nom est devenu très populaire et synonyme de défenseur des « petits » contre les « grands ».

Jacqueline donne à son second mari trois enfants, Marie, Guillaume et Jacqueline, puis décède peu avant le 29 janvier 1512, date de sa succession. Ses enfants sont placés sous la tutelle de Jean de Lichtervelde et Lamsin van den Berghe, qui se chargent de la gestion de l'héritage comprenant une ferme à Dixmude. Paul Zannekin, décède bien plus tard, son partage étant réglé en 1531.

### 3 JACQUES van den Kerchove, qui suit en IV

---

son oncle Marin Zet et Josse Lansaem (FM33)

6) Guillaume, donne quittance à ses tuteurs le 14 juin 1529

7) Jacqueline, déjà décédée en 1512

6. Michel s.p.

7 Ghislaine x1 Jean Boudin, Bourgmestre de Furnes de 1506 à 1514, fia Jean.

x2 Waleran van der Beke, (Guillaume de le Becque, tuteur de sa nièce Marie)

8 Isabelle x Guillaume Rollin

9 Marguerite x Guillaume van den Broucke

10 Peronne x Michel Dierick (d'Argent à la Fasce d'Azur)

<sup>151</sup> Fonds Merghelynck N°18, XI,185

#### 4 CHRISTINE van den Kerchove (°1477)

Quatrième enfant de Nicolas et de Christine Winnecorens, Christine naît en 1477.

Dès son adolescence, Christine reçoit une rente viagère de 18 livres parisis, à payer par Geert de Ryvel<sup>152</sup>. Ainsi dotée, elle épouse en 1496 Luc Doemeniet, peu avant le 5 décembre 1496, date à laquelle Luc Doemeniet donne quittance à ses tuteurs, Jacques de Broeckere et Nicolas van den Kerchove, le propre père de Christine. Nul doute que ce dernier a fait le nécessaire pour que ce mariage puisse avoir lieu, car jugé profitable à tous.

Luc Doemeniet<sup>153</sup> est le fils aîné de Blaise Doemeniet, échevin d'Ypres, qui exerce des fonctions de vérificateur du marché aux poissons, après avoir fait celui du marché aux grains. Le poisson offrant un profit plus important que le grain, Blaise Doemeniet a aiguillé son fils Luc vers le commerce du poisson. Pour s'approvisionner, Luc Doemeniet achète bon nombre de droits de pêche à la ville. Les comptes de la ville d'Ypres mentionnent en effet que Luc dit Luucx Doemeniet, est le principal acquéreur de droit de pêche autour de certains endroits le long des murs d'enceinte de la ville, il s'agit de la zone entre la porte de Dixmude et de la porte dite « grondpoort », ainsi qu'entre la porte de Bousinge et la porte du « Steendam ». Chaque tronçon coûte à Luc pas moins de 12 livres<sup>154</sup>, mais cet investissement est compensé par tout le poisson pêché sur les dits tronçons, où il est seul à disposer du droit de pêche.

<sup>152</sup> AGR. Chambre des Comptes N°39029

<sup>153</sup> Fragment généalogique Doemeniet

Armes ; d'or au chevron de gueules accompagné en chef de 2 roses de gueules (aliter d'azur) et en pointe d'un écuireuil du même (Joiny de Pamele). Variante ; Azur au chevron de gueules parqué de 3 étoiles à 6 rais d'argent 2 et 1 (van der Stichele de Maubus).

I Blaise Doemeniet, marchand de grains, chargé de la vérification du marché aux grains et de celui aux poissons. échevin d'Ypres, déjà décédé en 1501

x1 avant 1467, Jossine Mergaert

x2 peu avant le 21 janvier 1493 Marie van de Woesteyne, fille naturelle d'Hector et de Marie de Witte.

Veuve, elle quitte la bourgeoisie d'Ypres en 1501 et se remarie le 16 octobre 1502 à Clays Jacobzoone.

Dont du premier lit

- 1) Luc, qui suit en II
- 2) Meester Wautier, né 1467, notaire apostolique, notamment pendant la période 1507 à 1522, possède la seigneurie vicomtière « Ten Waldriessche » comprenant 16 mesures à Neuve-église qui est hérité par son neveu en 1526/1527.

II Luc Doemeniet, marchand de poisson, échevin de la ville d'Ypres, ses biens sont partagés le 3 août 1510.

x 1496 **Christine van den Kerchove**, fille de Nicolas et de Christine Winnecorens, dont

- 1) Maître Josse Doemeniet, secrétaire ordinaire du Grand Conseil de Malines, hérite de son oncle la seigneurie « Ten Waldriessche » à Neuve-Eglise. ° vers 1507, + (partage) 28 novembre 1550. x Malines St.Jean, Anne van Aken, fille de Rombout, dont, sous la tutelle de Maître Antoine de l'Espinoy ; A Marguerite, dame de la seigneurie « Ten Waldriessche », décédée (partage) le 13 août 1560. B Anne, hérite de « Ten Waldriessche de sa soeur x Maître Pierre Marotelle, avocat à Malines, quitta la bourgeoisie d'Ypres le 12 janvier 1573 avec ses deux enfants Jacques et Marie. Marié Marotelle est héritière vers 1590 de Waldriessche, mis sous tutelle par Gérard de Kien. C NN, une fille x François van der Gheys, dont deux fils D Andrieu, fils naturel, né de Marguerite Berchems, avant le mariage de son père, légitimé en 1562.
- 2) Marie x1518 Daniel Yst, déjà décédé le 16 août 1555, fils de Gabriel et de Constance Wallewein. Drapier et échevin à Ypres, chef tuteur de la pauvreté commune à Ypres, dont postérité.
- 3) Catherine, née vers 1509, + avril 1571. x Ypres St. Martin, le 29 mai 1526, Luc Bonnet, Etranger d'Ypres, fils d'Antoine et d'Agnès van Rodee, remariée à Jean Bythane. Dont postérité.

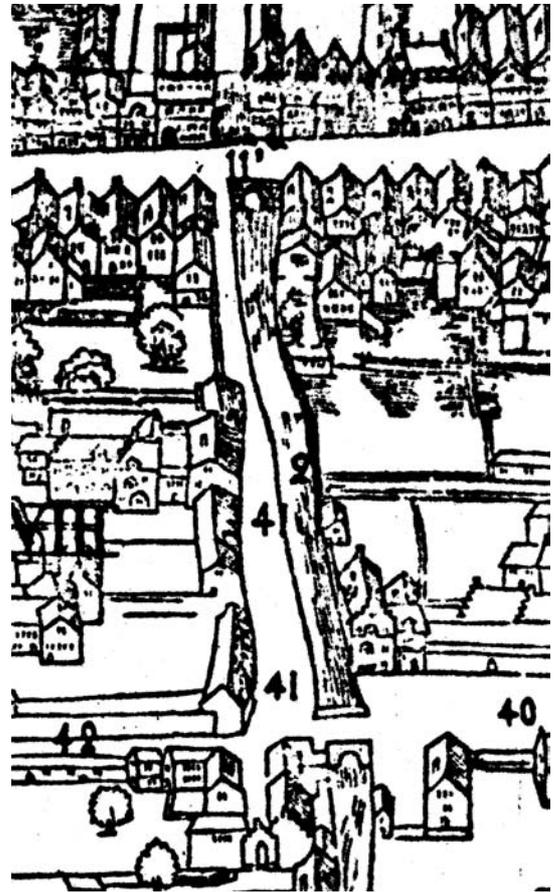
<sup>154</sup> AGR . Chambre des Comptes de la ville d'Ypres N°38725. En plus des droits de pêche, Luc est aussi cité fermier de la « locatie van de vierde camerken van t'huuse der clockhuurders »

Sa principale source d'approvisionnement en poisson vient du port le plus proche, Nieupoort, où son cousin germain Guillaume II van den Kerchove s'est installé depuis 1497. C'est très certainement par l'entremise des entrepôts de Guillaume que les poissons de Nieupoort arrivent chez Luc Doemeniet, ils sont ensuite revendus à différents petits marchands de la place au marché au poisson.

Pour stocker ses marchandises, Luc dispose de la maison de famille, dénommé « Curtrycke », qui se trouve idéalement placée sur le marché aux poissons. Au décès de son père, Luc hérite partiellement de la dite maison, il hérite aussi de nombreux biens à Langhemark et Noordschote, il prend, par ailleurs, le siège vacant que son père occupait parmi les membre du Conseil de la ville (1502). L'année suivante, Luc devient même échevin de la ville d'Ypres.

C'est dans la maison familiale que naissent les trois enfants de Luc et de Christine, dont l'aîné fera une brillante carrière à Malines, comme secrétaire ordinaire au Grand Conseil. Malheureusement pour Christine, son mari vient à décéder en 1509<sup>155</sup>, alors qu'il n'a qu'une bonne quarantaine d'années. Ses biens sont partagés entre ses enfants le 3 août 1510, mais ces derniers étant mineurs, les biens sont mis sous la tutelle de Ghislain Doemeniet et Esaü Coolin, remplacé en 1527 par Ghyselbrecht van den Kerchove.

Veuve, Christine se remarie avec Lamsin van den Berghe<sup>156</sup>, drapier, d'une famille sans doute originaire de Rumbeke, mais installée depuis 1467 à Ypres<sup>157</sup>. Marié en 1511, Lamsin figure l'année suivante comme membre du conseil des vingt-sept à d'Ypres. Rapidement intégré dans la famille, Lamsin est cité en 1512 tuteur des enfants de l'oncle Jacques van den Kerchove, drapier comme lui. En 1526, Lamsin est également tuteur des enfants d'Antoine Kaenen. La draperie yproise étant en perdition, Lamsin van den Berghe s'est cherché une nouvelle fonction plus rémunératrice, et, pour cela, il peut compter sur certains de ses amis et familiers qui font partie de la magistrature de la ville. Le 20 juin 1514, il est nommé « messenger de la ville » par achat de cet office à la ville, pour la somme rondelette de 63 livres. La fonction de messenger de la ville est une fonction assez nouvelle, également appelée « maître coureurs ». Sa fonction consiste d'une part à porter des pièces de procédures et autres actes en dehors de la ville, et en



Le marché au poissons à Ypres (4), est située le long de la rivière Yperlee (2),

<sup>155</sup> Déjà en 1509, Luc Doemeniet est remplacé par Ghys van den Kerchove comme témoin de Laurent Paeldinck (FM129)

<sup>156</sup> Un Lamsin fils de Lamsin est tuteur en 1527 et 1530 des enfants d'Henri van der Meerch, et en 1530 des enfants de Jean fils de Jean Lammoot (FM129). Un Lamsin van den Berghe est déjà +1534, dont Lamsin +1556 x Marie Halfmarte (FM129)

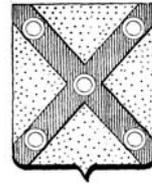
<sup>157</sup> Fonds Merghelynck N°22 ; Jean van den Berghe fia Lamsin, né à Rumbeke, bourgeois par achat le 10 octobre 1467. Les armes des van den Berghe sont peut-être ; d'or au sautoir de gueules chargé de cinq annelets d'argent (FM47). Les épitaphiers d'Hooghe et Joigny donnent d'autres descriptions d'armes van den Bergh.

plus du transport des dits documents, il joue également le rôle d'intermédiaire de la ville auprès des instances supérieures, chez qui il se rend. On pourrait dire plus simplement qu'il est ambassadeur de la ville. Cette fonction n'est pas exclusive à Ypres puisque son cousin par alliance, Roland de Witte, beau-frère d'Elisabeth van den Kerchove, exerce cette même fonction entre 1516 et 1519.

Les déplacements sont peu nombreux mais généralement très longs : le 20 août 1528, Lamsin est envoyé « pour la Hongrie près de sa Majesté Impériale »<sup>158</sup>. La distance entre Ypres et Budapest, où se trouve le palais impérial de Hongrie, étant de 1500 kilomètres, il faut compter plus de trois semaines pour y aller, plusieurs jours sur place, où il faut souvent attendre plusieurs jours avant d'être reçu, puis trois à quatre autres semaines pour le voyage de retour. En d'autres mots, ce genre de voyage dure de deux à trois mois.



Doemeniet



van den Berghe

Un Lamsin van den Berghe, lui ou un homonyme, décède avant 1534, date de son partage. Christine est encore citée une dernière fois le 11 mars 1526, puis nous perdons sa trace. Sans doute est-elle décédée peu après.



Ypres au XIXième siècle ; Cathédrale St.Martin et Halle aux Draps

<sup>158</sup> Fonds Merghelynck N°107

## 5 ANDRE van den Kerchove (1487–1548)

Cinquième enfant de Nicolas et premier né de son second mariage avec Catherine van Ghelen, André naît en 1487.

Mineur et orphelin, André est mis en 1503 (1504inst) sous la tutelle d'André van Beisselaere et Luc Doemeniet, tous deux ses beaux-frères. De longue date, il a été prévu que le jeune André van den Kerchove, à l'image de son cousin Jean Canin, prendra l'habit afin de devenir moine à l'abbaye des Dunes, près de Coxyde <sup>159</sup>.

A seize ans, André est admis à l'abbaye des Dunes et, escorté par ses tuteurs, il arrive à Coxyde avec l'anxiété d'un jeune homme au seuil du plus grand changement de sa vie. Passé le portail d'entrée, André découvre avec étonnement le magnifique spectacle qui s'offre à lui : celui d'un énorme complexe ne comprenant pas moins de quarante bâtiments en briques étalés sur 25 hectares, comprenant l'énorme cloître serré par quatre bâtiments, la magnifique église avec le chœur tourné vers l'orient, une série de constructions destinées aux différents corps de métiers tel que l'atelier de tissage, la boulangerie, la boucherie, la forge, la tannerie, les moulins, l'hôtellerie, etc.

André est tout de suite dirigé vers le côté est du complexe, là où se trouve le second cloître, réservé aux novices et y fait connaissance du prier qui dispose d'une maison personnelle, juste à côté. C'est le prier qui dirige la communauté de Coxyde tandis que celui qui détient le pouvoir absolu, l'abbé, réside à Bruges, où l'abbaye dispose d'une magnifique résidence qui permet à ce dernier d'être en contact avec les hommes d'affaires de la ville.

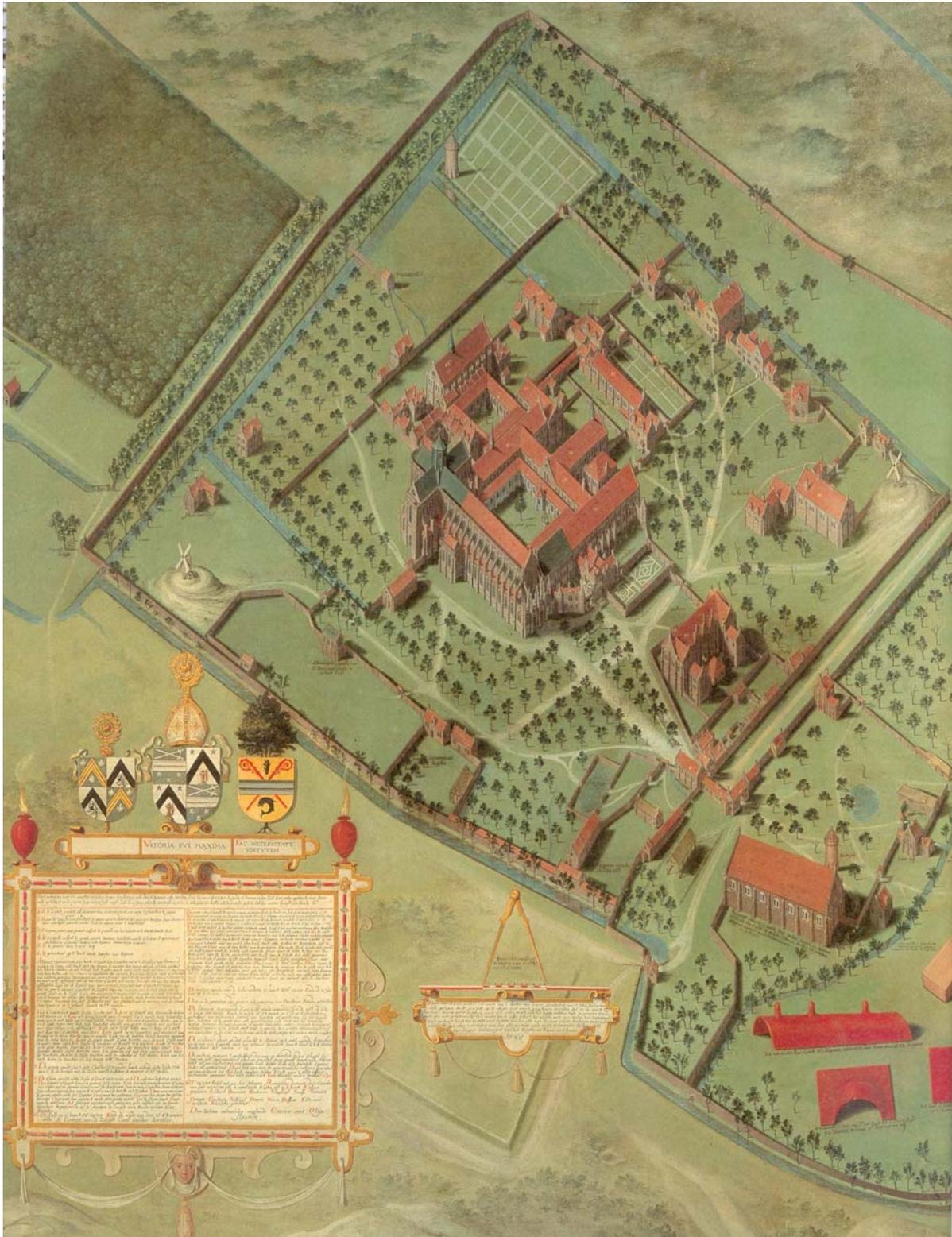
Depuis 1495, Christian de Hondt est l'abbé de l'abbaye des Dunes, et comme nombre de ses prédécesseurs, il fait partie de la cour du Duc de Bourgogne et est plus intéressé par les fastes et les plaisirs que par la vie spirituelle de l'abbaye. Néanmoins, il s'y rend très occasionnellement, lorsqu'il y a une affaire très importante à traiter, et en théorie, il se doit de recueillir les avis de la communauté dans son entièreté, novices compris, « car Dieu inspire aux plus jeunes les meilleures suggestions ». En réalité, André van den Kerchove et les autres novices se tiennent à



**Abbé Christian de Hondt**

<sup>159</sup> L'abbaye des Dunes ou Notre Dame des Dunes, doit son origine à la création d'une ermitage en 1107. L'abbaye s'est développée rapidement et sous l'abbé Foulque, elle passe à l'ordre cistercien (1138). Saint Bernard, abbé de Clairvaux, apporte à l'abbaye, l'observance stricte de la règle de Saint Benoît axée sur l'office choral, la contemplation des choses divines et le travail manuel, puis, sous le bienheureux Idesbald van den Gracht (1155-1167), l'abbaye atteint son rayonnement maximal.

l'écart, obéissant au maître qui décide.



**Abbaye des Dunes au XVIème siècle**

Les grandes affaires du moment concernent la remise en état des digues qui protègent les immenses terres de l'abbaye. Ces terres comprennent quelque de dix mille hectares, dispersés entre Dunkerque et les bouches de l'Escaut en Zélande, semé de fermes aux granges

extraordinaires comme celle de Ter Doest. De plus, l'abbaye dispose encore de possessions en Angleterre, notamment sur l'île de Sheppey dans le comté de Kent.

Beaucoup des terres de l'abbaye sont des polders, conquis sur la mer et protégés par les digues qui ont été mal entretenues, suite aux troubles civils de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle et des inondations intempestives. Certaines terres ont été reprises par la mer, d'autres terres sont revenues à l'état sauvage, et ont réintégré, à cause de cela, le domaine du Comte de Flandre. D'autres terres ont été vendues pour pouvoir payer une partie des énormes frais d'entretien des digues et le réassèchement des polders. En 100 ans, l'abbaye a ainsi perdu plus de mille hectares.

L'autre grand problème du site même de l'abbaye est dû aux eaux souterraines montantes et à l'ensablement par le « hoge bekkerduin », qui est une dune de sable fin qui s'avance dangereusement vers l'abbaye. Il est même question de quitter les lieux pour Aardenburg mais la ville de Furnes s'y oppose fortement. De nouveaux plans sont réalisés sous l'abbé de Clercq (abbé entre 1509 et 1515) afin de mettre la communauté à l'abri à Bruges, mais ces plans sont refusés par l'Empereur Charles Quint.

A Coxyde, André van den Kerchove a revêtu la robe blanche, signe de pureté, et a adopté, comme il se doit, la tonsure. Il sait parfaitement ce qu'on attend de lui : il se plie docilement aux règles assez strictes de l'ordre, et après quelques années, il peut à son tour donner les conseils qui s'imposent aux novices qui parlent trop : « *Suivons l'exemple du prophète : « J'ai résolu », dit-il, « de me tenir sur mes gardes afin d'éviter les péchés de la langue. J'ai mis un frein à mes lèvres, je me rends muet, je m'efface, je me défends de parler même à bon escient. » Le fait de conserver le silence est un signe d'humilité, un moyen de gravir les échelons de la perfection. »*

*« Dans le prolongement du sixième échelon de l'humilité, les repas conservent, eux aussi, une certaine sobriété. Deux mets cuits à chaque repas sont suffisants. Rien n'est plus contraire à la condition chrétienne que l'excès de manger, comme le dit Notre Seigneur : « prenez garde que vos cœurs ne s'abrutissent pas par des excès de table ».*

Heureusement pour les moines, le menu purement végétarien n'est plus suivi ; le poisson est une pitance importante, un plat supplémentaire aux repas. L'abbaye est bien placée à cet égard, située près de la mer, elle dispose de bateaux de pêche et ne manque jamais de poisson. La « mousse de Jérusalem » est un des plats très courant à l'abbaye, il s'agit de perche, mélangée à du sucre et du lait d'amande <sup>160</sup>.

Une grande partie de la journée est dévolue à la prière et aux travaux manuels. Le seul moment de repos pour André est le dimanche et les 28 jours fériés prescrits par la règle. Pour éviter les risques de « dérapage » de la règle, surtout fréquents pendant les vendanges, il est interdit à André de s'absenter durant cette période dans une des nombreuses fermes lointaines de l'abbaye.

Les règles sont loin d'être rigoureusement suivies, il est vrai que l'exemple vient du haut ; les abbés n'ont généralement pas la moindre vocation religieuse mais bien une ambition politique et une soif d'argent et de faste. Ainsi, Pierre Van Oudenburg, abbé de l'abbaye à partir de 1519, remplit des fonctions dans la diplomatie de la maison des ducs de Bourgogne et est nommé Commissaire du comte de Flandre, pour le renouvellement du magistrat des villes <sup>161</sup>.

<sup>160</sup> Harry van Royen ; Le musée de l'abbaye Ten Duinen, 2003

<sup>161</sup> Jean de Vincennes ; L'abbaye des Dunes – Saint Idesbald. Kloppens : Histoire de Coxyde et de l'abbaye des Dunes, 1930.



**Moine devant l'Abbaye des Dunes (Miniaiture du XVIème)**

Sous l'abbé Van Oudenburg, André est nommé prêtre et aussi « boursier »<sup>162</sup> de la communauté, c'est à dire celui qui tient la bourse, on pourrait dire actuellement le comptable. Faut-il l'assimiler avec le Cellérier, qui est le gestionnaire de l'abbaye ? C'est difficile à dire, peut être que le Cellérier, devant la quantité de travail à accomplir et à cause de ses sorties fréquentes, se fait aider par un « Boursier », qui reste à l'abbaye et qui, d'une part, encaisse l'argent des hommes d'affaires chargés par l'abbaye d'exploiter leurs terres, et d'autre part, qui donne cet argent aux même hommes d'affaires, pour réaliser les travaux afin d'empêcher les inondations, de stabiliser les berges, et de désensabler. Dans un but de lucre, les hommes d'affaires ont tout intérêt à gérer correctement les terres abbatiales et exploiter discrètement les nombreux exploitants agricoles. Ainsi, les besoins financiers toujours plus importants de l'abbaye, font qu'elle glisse lentement de centre religieux vers une entité purement économique, avec parfois une conséquence inattendue, des réactions sociales assez virulentes en Zélande.

Le cellérier et vraisemblablement le boursier, disposent d'un local privé à côté de la cuisine de l'abbaye. Le silence étant d'application, ce local privé permet néanmoins de communiquer discrètement avec les hommes d'affaires, et de donner des instructions suffisamment claires à ces derniers.

---

Christian de Hondt, nommé abbé en 1495, puis en 1509, c'est l'abbé Jean Teerlynck, d'origine gantoise, qui est Abbé jusqu'en 1515, remplacé par Pierre van Oudenburg, puis en 1519 Robert de Clercq, jusqu'en 1557.

<sup>162</sup> Arch.Sem.de Bruges. Registre Declerck T.I. p.1103

Depuis qu'il est petit, André reçoit chaque année une rente viagère de 12 £ de la part de Ghislain Doemeniet. Les comptes d'Ypres mentionnent l'évolution de la dénomination d'André qui à partir de 1523 devient « pater Andréas van den Kerchove », et à partir de 1541, « Dom André », Dom étant l'abréviation de Dominus, un terme désignant le « dirigeant », où le chef d'une entreprise <sup>163</sup>.

André jouit pendant ses dernières années d'une grande considération. Lorsqu'il décède à l'âge de 62 ans, en 1548, il est enseveli avec toute la pompe nécessaire due à son rang, sous une magnifique pierre tombale armoriée, qui contraste tellement avec les simples croix de bois de la majorité des moines de l'abbaye.



**Prière pour un moine défunt**

Moins de vingt ans après la mort d'André, l'abbaye est détruite par les iconoclastes. Les moines fuient vers Bruges et les éléments constitutifs de l'abbaye sont vendus en 1578. En quelques années, les ruines de l'abbaye sont recouvertes par les sables fins de la « hoge bekkerduin », apportée par le vent du large. Il faut attendre 1949 pour que de grandes fouilles mettent à jour les trésors subsistants de l'abbaye, dont quelques fragments de la magnifique pierre funéraire d'André van den Kerchove. Un de ses fragments se trouve à ce jour exposé dans le musée de l'abbaye.

<sup>163</sup> AGR Chambre des Comptes, ville d'Ypres N°39029, N°39047

1522; Ghislain Doemeniet ten lijve van Andréas van den Kerchve, 12£, 1523; idem ten lijve van Pater Andréas van den Kerchove, 12£ . 1541: Dom Andries, religieux ter Duinen, tsijne lijve 12£ + André fia claeys, ten lijve van hem en Pieter Doemeniet fia Ghislain 12£



**Fragment de la pierre tombale d'André, exposé au musée des dunes à Coxyde**



**Les fragments de la pierre tombale d'André, assemblés  
Le fragment du haut indique « Iacet Domus Andréas » (Ci git André)**

## 6 JEAN van den Kerchove (+ 1503)

Sixième enfant de Nicolas et deuxième enfant de son mariage avec sa seconde épouse Catherine van Ghelen, Jean naît vers 1490.

Jean hérite en 1502 de son père, mais n'ayant qu'une bonne dizaine d'années, ses biens sont mis sous la tutelle de son oncle Jacques van den Kerchove et François van de Keybussche. Un an plus tard, Jean décède mineur.

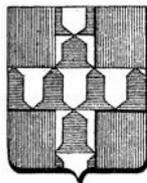
Son héritage, comprenant une ferme à Vlamertinghe, une maison rue du Sud, des terres, rentes et autres créances, est recueillie par ses frères et sœurs du premier lit.

## IV JACQUES van den Kerchove (1473-1514)

Troisième enfant de Nicolas et de Christine Winnecorens, Jacques naît en 1473.

Dès ses premières années, Jacques dit Copkin, peut jouir d'une rente viagère de 18 livres, somme qui ne diffère guère de ses sœurs. Ce n'est qu'à la mort de son père, en 1500, que son statut change car il est devenu chef de famille <sup>164</sup>.

Moins d'un an après le décès de son père, Jacques épouse le 19 janvier 1501, Jacquemine de Pypere, fille de Martin et de N. Cleenwerck. Les de Pypere sont originaires de Steenwerck, près de Bailleul, et étrangers à la civilité d'Ypres. Cependant, le fait que le mariage religieux soit célébré à Ypres, en l'église St.Martin, indique qu'ils sont des habitués de la ville. Les de Pypere sont depuis longtemps une famille importante de Bailleul, une certaine Catherine de Pypere est même citée vers 1380 comme étant dame de la Planque et du Rutoire, portant les armes de gueules à la croix de vair.



de Pypere

Quelques mois après son mariage, Jacques donne décharge à ses tuteurs André Paeldinck et Luc Doemeniet, afin de se charger personnellement des biens dont il a hérités. Il s'agit surtout de la seigneurie de Ghistelhof à Zillebeke, dont il fait le relief le 3 novembre 1502 <sup>165</sup>. Malheureusement pour Jacques, la seigneurie du Ghistelhof est grevée par une importante dotation que son père a accordée à sa sœur Jacquemine ; résultat ; il doit se résoudre à couper la seigneurie du Ghistelhof en deux, afin d'en laisser l'autre moitié à sa sœur Jacquemine. C'est un arrangement à l'amiable car peu de temps plus tard, sa sœur Jacquemine lui demande de devenir tuteur de sa fille Christine <sup>166</sup>.

<sup>164</sup> AGR Chambre des Comptes pour la ville d'Ypres N°38713

<sup>165</sup> Fonds Merghelynck N°60

<sup>166</sup> Fonds Merghelynck N°27



**Vue d'un intérieur bourgeois flamand vers 1500**

Les comptes de la ville d'Ypres mentionnent que Jacquemine de Pypere, épouse de Jacques van den Kerchove, reçoit un don en 1505, comme étant « sage femme »<sup>167</sup>. Il ne s'agit pas d'une accoucheuse comme la célèbre Marguerite Wechtels, que toutes les villes des Pays-Bas se sont arrachée<sup>168</sup>. Sage femme veut simplement dire femme instruite, d'éducation supérieure. Cette donation s'inscrit très certainement, suite à un service rendu à la ville, peut-être lors des fêtes annuelles et la réception d'hôtes de marque.

Jacques van den Kerchove ne semble pas avoir exercé de fonction au sein d'une corporation, ni affermé certaines taxes de la ville. Ce vide est pour le moins curieux par rapport à tant d'activités déployés par son entourage familial. Serait-il parti s'installer ailleurs, à Steenwerck ou Bailleul, lieu d'origine des de Pypere ? C'est possible, car, lorsque bien plus tard, il laisse deux enfants mineurs, il n'y a aucune mention d'eux dans la collection des registres pupillaires de la ville et bourgeoisie d'Ypres, dénommé « weezeboeken ». Cela dit, il paraît plus probable que Jacques

<sup>167</sup> Fonds Merghelynck N°32

<sup>168</sup> C'est en 1463 que la ville de Leyde, moyennant un salaire royal, à engagé l'anversoise Marguerite Wechtels.

soit tout simplement un épicurien, se contentant de vivre « noblement », sans chercher à exercer de fonctions.

Quoi qu'il en soit, le 2 octobre 1514, Jacques est mentionné une dernière fois dans une déclaration, par laquelle il dit tenir de la salle d'Ypres 25 mesures du fief 't Gistelhof, ce qui est noté sur un acte comportant un sceau, le premier connu des van den Kerchove (voir premier chapitre). Quelques mois plus tard, la quarantaine à peine passée, Jacques van den Kerchove décède. Le 15 sporkele 1514 (15 février 1515 n.st.), Adrien Bouden est nommé tuteur du fils de feu Jacques, concernant l'héritage du fief de Ghistelhof<sup>169</sup>.

Comme tuteur, Adrien Bouden est encore cité le 26 mai 1521 lorsqu'il achète à Jacquemine de Pypere, veuve de Jacques van den Kerchove, certains biens en faveur des mineurs<sup>170</sup>. Après cete dernière mention, les traces de Catherine de Pypere disparaissent définitivement. Peut-être est elle reparti vivre à Bailleul et s'y est elle remariée en 1521.

### 1 MARIE van den Kerchove (+ 1573)

Fille unique de Jacques et de Jacquemine de Pypere, Marie naît vers 1505.

Marie est bourgeoise d'Ypres et vit, on ne peut plus discrètement, jusqu'à son décès qui survient en 1573. Sa succession comprend la maison au côté nord de la Elverdinghestraat et des terres à Eecke. Ces biens sont partagés entre un grand nombre d'héritiers. Les héritiers du côté maternel, du moins ceux qui résident hors de la ville d'Ypres, reçoivent une somme d'argent représentant 475 livres de gros. Il s'agit de Marie Quyttereels, veuve de Jean de Pypere, et des enfants de Guillaume et Martine Cleenewerck, tous bourgeois de Bailleul<sup>171</sup>.



Rue d'Elverdinghe à Ypres, au XVIème siècle

### 2 NICOLAS van den Kerchove (+ 1557)

Fils unique de Jacques et de Jacquemine de Pypere, Nicolas naît vers 1510.

Orphelin fort rapidement, Jacques dit Clayskin, est mis sous la tutelle de Adrien Bouden et hérite de son père la seigneurie de Ghistelhof à Zillebeke, tenue de la salle d'Ypres, dont le relevé est

<sup>169</sup> BRB, Fonds Goethals, manuscrit N° G1133 : notes généalogiques recueillies par Goethals M.F.V. folio 59

<sup>170</sup> BRB, Fonds des Manuscrits, II 4881

<sup>171</sup> Fonds Merghelynck N°28

fait pour lui le 15 février 1514 (1515 nst) <sup>172</sup>. Cette seigneurie comprend aussi une rente en argent de 10 livres camerlinxgeld et la servitude d'une paire de gants en peau de cerf.

Le 18 septembre 1541, Nicolas, jeune seigneur de Ghistelhof, épouse dans la paroisse de St. Nicolas, Marie Nieulaet, fille de Wouter, originaire de Langemark. Cette alliance semble un peu en deçà de la situation de Nicolas, même si un membre de la famille Nieulaet figure au sein du magistrat yprois ; Jean Nieulaet étant échevin d'Ypres de 1537 à 1544. Marie Nieulaet ne survit pas longtemps à ce mariage car déjà en 1543, on procède à son héritage, dont une partie, 44 livres, est dévolue à des héritiers non bourgeois d'Ypres, ce qui indique qu'elle n'a pas de descendants directs <sup>173</sup>.

Après un court moment de deuil, Nicolas contracte une seconde alliance, toujours à Ypres, mais en la paroisse St. Pierre ou habite la jeune fille. Il s'agit de Peronne van Kemmele, fille de Jacques, qu'il épouse le 25 septembre 1543. Peronne fait partie de la même famille que Georges van Kemmele dont il a été question au quatrième chapitre. Ce dernier étant le second mari de la femme de Ghys van den Kerchove de la première génération. Selon le relevé de sept sceaux aux armes van Kemmele, provenant d'Ypres ou de sa région, on peut constater qu'ils ont tous en commun un chevron accompagné généralement de trois roses. Tout comme la première épouse de Nicolas, Peronne van Kemmele ne lui donne aucune descendance.

Pour des raisons inconnues, Nicolas se résout à vendre la seigneurie de Ghistelhof, vendue au prix de 140 livres de gros, au chirurgien Gérard van den Driessche, qui fait le relevé de la dite seigneurie, le 20 octobre 1545 <sup>174</sup>. L'argent libéré permet à Nicolas d'acquérir quelques droits et fonctions honorables comme par exemple celle de conseiller d'Ypres entre 1547 et 1554. A ce titre, il est mentionné en 1548, lors du mariage <sup>175</sup> de Martine Teerlynck, fille de Martine Doemeniet, avec Philippe de Crane, pensionnaire de Furnes. Il est spécifié que Nicolas van den Kerchove est témoin à l'enregistrement, le lendemain de la célébration au registre de la poorterij et après que le beslaep ait eu lieu <sup>176</sup>, le beslaep étant la nuit de noces passée dans la ville d'Ypres qui permet à Philippe de Crane, non bourgeois d'Ypres, de devenir bourgeois d'Ypres par mariage. Nicolas est encore cité témoin au mariage de Nicolas Lamoot, originaire de Bailleul, avec Isabelle de Groote qui a lieu à Ypres le 24 avril 1555 <sup>177</sup>.

En dehors de fonctions au sein de la ville, Nicolas entreprend également l'achat de droits d'accises de la ville concernant l'impôt sur les maisons, pour l'année 1548. Il offre, en outre, certains services à la ville comme commis à la trésorerie, service pour lequel il reçoit en retour deux pots de vin entre 1555 et 1557. Cela dit, ces services ne le rémunèrent pas car Nicolas semble toujours à court d'argent puisqu'il hypothèque un fief de 36 mesures (15 hectares) de

---

<sup>172</sup> Fonds Merghelynck N°60

<sup>173</sup> Les héritiers de Marie Nieulaet sont son père et Jean Cockeel, teinturier en rouge à Ypres, déjà mort en 1564, fils de Pierre et Marguerite Tryoen ; époux depuis 1536 de Janine Monfrant (FM 129.57.226, FM28)

Une famille Nieulaet porte, selon une généalogie Bryarde, les armoiries d'argent, une fasce nébulée de gueules

<sup>174</sup> Fonds Merghelynck N°58,60

<sup>175</sup> Baron Bonaert & Baron de Kerchove d'Ousselghem ; Kerchove 1350-1550, 1983 ; p.67

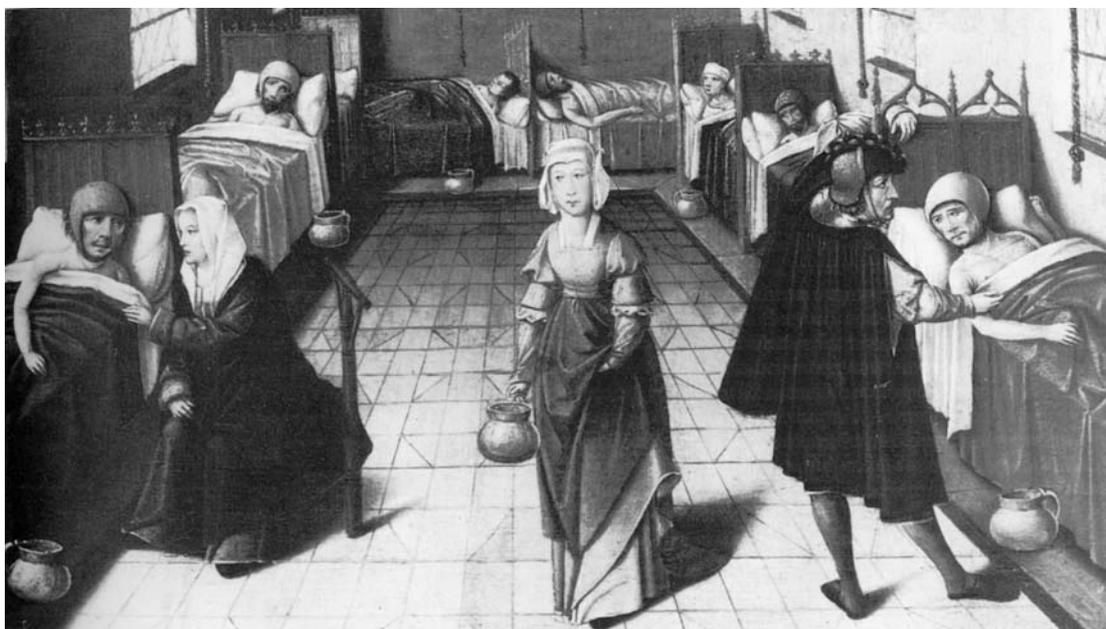
<sup>176</sup> Merghelynck : Le château de Beauvoorde, II, p.53. Le mariage à lieu à Ypres St.Jacques le 23 octobre 1548

<sup>177</sup> Nicolas Lamoot, fils de Jean, de Bailleul, épouse à Ypres le 27 avril 1555 Isabelle de Groote, fille de Mahieu et de Marie de Quewere. Nicolas Lamoot est assisté de Jean Oyzeel, André Oyzeel et Adrien Reyngoudt. Isabelle de Groote est assistée de son père et de Nicolas van den Kerchove, Laurent de Groote et Charles Thibault.

terres en 1556. Passé 1557, Nicolas n'est plus cité, ce qui laisse supposer qu'il décède vers cette période, sans laisser de descendance<sup>178</sup>.

Il est intéressant de remarquer que Nicolas van den Kerchove décède en tant qu'aîné de famille, dernier mâle de sa branche. Comme par hasard, sa disparition coïncide avec l'arrivée de Guillaume III van den Kerchove à Ypres (voir livre Kerchove 1550-1850, page 13). Guillaume III van den Kerchove est le nouvel aîné de famille, venant de la ville de Nieuport. On est donc tenté de croire que Nicolas van den Kerchove a réalisé certaines dispositions testamentaires en faveur de Guillaume III van den Kerchove, ce qui justifie la venue à Ypres de ce dernier.

Veuve, Peronne van Kemmel ne se remarie pas et reste vivre avec sa belle-sœur Marie van den Kerchove, dans la maison familiale au nord de la rue d'Elverdinghe. Elle s'inscrit le 12 avril 1570, dans le registre d'admission de la confrérie de la gilde de St.Nicolas, qui est une institution hospitalière, comparable à un home pour gens aisés. Après y avoir résidé pendant de nombreuses années, Peronne décède peu avant 1585, date à laquelle un certain Jean Porteels, étranger à la civilité d'Ypres, hérite d'elle<sup>179</sup>.



**L'Hôpital ; dernière résidence des bourgeois aisés**

<sup>178</sup> Il est à remarquer que Nicolas a un homonyme (armes ; trois cols d'oiseau, voir chapitre 2), présent à Ypres entre 1547 et 1558. Il y a donc risque de confusion entre les deux personnages.

<sup>179</sup> AGR Papiers d'Etat et de l'Audience 618 :28 anno 1569, FM 108, FM28,



## **CHAPITRE VI**

### **Jacques van den Kerchove, troisième génération**

#### **III JACQUES van den Kerchove, drapier (1439–1505)**

Sixième enfant de Guillaume van den Kerchove et troisième de sa seconde épouse Jacquemine Pierins, Jacques naît en 1439.

Les festivités de la naissance de Jacques sont quelque peu mises en sourdine car, depuis un an déjà, la peste est présente à Ypres. Heureusement, Jacques se trouve à Vlamertinghe, où la peste est moins violente, même si deux de ses cousins, fils de son oncle Laurent van den Kerchove, n'y survivront pas. Passées les premières années de sa vie, généralement les plus dangereuses, Jacques devient orphelin de père. Dorénavant, ce sont les tuteurs de Jacques et de ses frères, l'oncle Nicolas van den Kerchove et Jean Cantin, qui orientent les choix éducatifs et la gestion des biens de famille.

A cinq ans, Jacques regrette de ne pouvoir accompagner les « grands », partis assister à la pendaison de Heinkin Sonderles, dans le champ des pendus à Vlamertinghe. Ce dernier a été jugé coupable du meurtre de Lammekin Sporet par le bailli Jean de Gavere, au grand contentement de la population qui a toujours été friande de tels événements (7 juillet 1445).

Par contre, vers onze ans, Jacques a toutes les facultés nécessaires pour comprendre le problème alimentaire qui se présente alors : les récoltes s'annoncent mauvaises et le prix des denrées risque de monter en flèche. En prévision d'une possible disette, le bailli de Vlamertinghe, de Gavere, fait acheter une grande provision de grain à Loo. Une fois acheté, le chargement de grain est envoyé à Vlamertinghe, ce qui ne se passe pas aussi bien que prévu car le chargement est bloqué par le bailli de Poperinghe qui espère sans doute en tirer un quelconque profit. Une fois informés du blocage, les gens de Vlamertinghe sont furieux : les habitants se rassemblent et munis de bâtons et autres fourches, prennent la direction de Poperinghe, d'un pas décidé. A Poperinghe, ils trouvent le bailli de la ville qui, devant la menace évidente, libère aussitôt le chargement et leur donne une compensation financière.

Cette anecdote de l'histoire locale illustre en réalité un mal qui règne en Flandre à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle ; la production de céréales dans les Pays-Bas ne suffit pas aux besoins de la population, les prix augmentent, tout comme ceux du sel, et l'insuffisance des provisions communales provoque une hausse du prix du blé telle que le magistrat doit intervenir pour stabiliser et imposer des prix pour le froment, le blé véreux, le seigle, l'avoine et les pois.

Contrairement aux autres régions, la Flandre a tendance à se dépeupler, surtout dans les grandes villes comme Ypres. Sans doute, les épidémies particulièrement meurtrières dans les centres urbains n'y sont pas étrangères. Les places laissées vides sont prises par les campagnards qui cherchent à faire fortune en ville, tout en pouvant compter pour leurs vieux jours sur les Maisons Dieu et les avantages sociaux des corporations.

Jacques van den Kerchove est un exemple éclatant de cet exode rural ; une fois en âge de travailler, il quitte Vlamertinghe pour la grande ville d'Ypres et espère y faire fortune. Avant lui, d'autres ont montré la voie, comme par exemple son demi-frère Laurent Bouderaeve, fils aîné du premier lit de sa mère. Laurent Bouderaeve a le même statut que les Kerchove, mais en peu de

temps, il a réussi à faire fortune dans la draperie, et cela ne peut que frapper l'imagination du jeune Jacques van den Kerchove.



Vue d'Ypres à vol d'oiseau, prise du sud. (Gravure de H. Cock - 1562)

Avant cela, il lui faut d'abord s'émanciper aux yeux de sa famille et se marier. Dès 1464, Jacques est l'époux d'Elisabeth Pieterzeuns, fille de Wautier et d'Elisabeth Prockeel<sup>180</sup>. Alors qu'il s'agit de la première alliance de Jacques, Elisabeth en est déjà à son troisième mariage. Elle s'est d'abord mariée (en 1455) avec Baudouin Canin, de qui elle a un fils du même nom. Baudouin, père, étant décédé en 1459, elle épouse en secondes noces Wautier Melvede, qui meurt peu de temps après le mariage. Le mariage avec Jacques van den Kerchove est la troisième alliance d'Elisabeth Pieterzeuns, qui aura au moins l'avantage de durer et de donner une nombreuse descendance : sept enfants au total, sans compter ceux morts en bas âge.

Le nom Pieterzeuns se retrouve dans de nombreuses villes de la Flandre maritime, il est donc malaisé de connaître leur origine. Jean Pieterzeuns, échevin de Furnes en 1349, est cité à l'occasion d'une querelle avec les bourgeois forains de la châtellenie de Furnes. Ces derniers

<sup>180</sup> Généalogie Pieterzeuns;

I Wautier (vers 1400, un Wauter Pieterzeuns est cité Bourgeois Forain à Vlamertinghe, FM23)

x Marie Prockeels dont ;

1) Jacquemine, °1446, +1497, religieuse au cloître Ste.Claire à Ypres,

2) Marie +1483, x1460 Jean de Kien, orfèvre, +1473 dont quatre enfants;

A Roland de Kien, orfèvre x1 Marie van der Porte x2 Marguerite de Roes, d.p.

B Jean +1505, x Laurence de Wilde

C Marie, professe au cloître de St.Claire d'Ypres

D Elisabeth x Antoine Vleesch, fils de Brixis, horloger à Ypres.

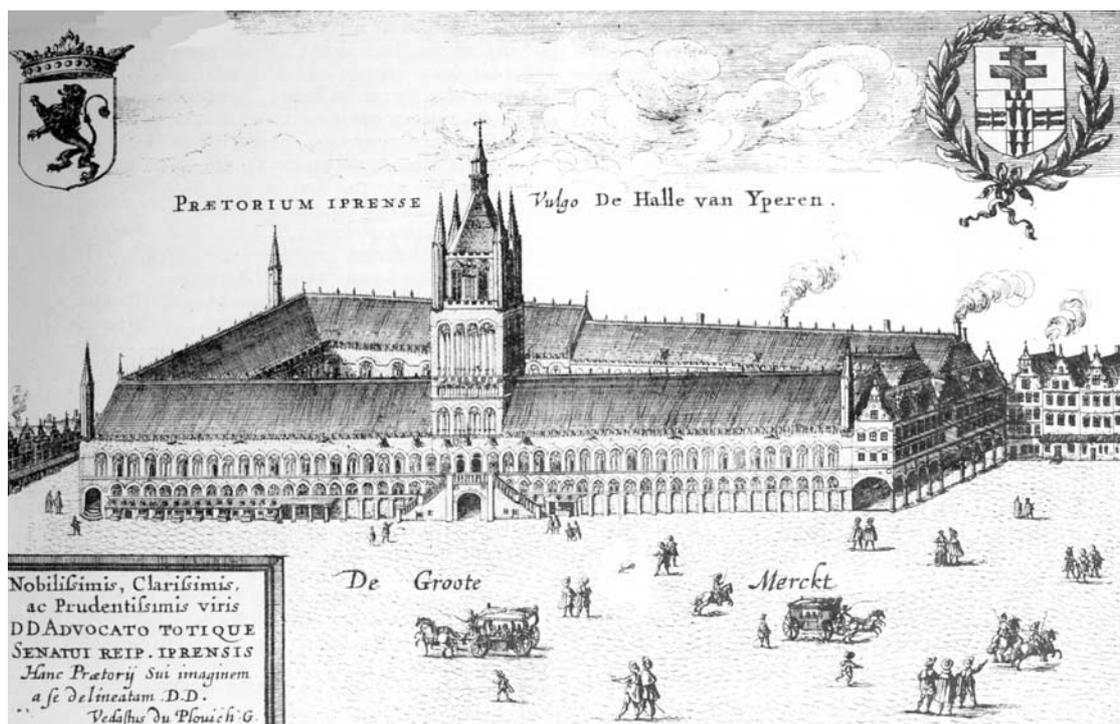
3) Elisabeth +1483 x1 1455 Baudin Canin, +1459

x2 Wautier Melvede

x3 1464 **Jacques van den Kerchove** +1505

reçoivent des échevins de Furnes, l'obligation d'avoir leur principale résidence à Furnes à brève échéance<sup>181</sup>. Une bonne vingtaine d'années plus tard, un Jean Pieterzeuns, marchand de poisson, achète la bourgeoisie d'Ypres. Ce Jean Pieterzeuns est cité comme tuteur des enfants de Georges de Vroede ainsi que des enfants de Jean Canin, marchand de poisson, deux familles connues des Kerchove. Au décès de Jean Pieterzeuns, c'est François Pieterzeuns qui devient tuteur des enfants Canin. François Pieterzeuns, marchand de poisson, a une fille, Jeanne, qui épouse Lauwers de Dendere, de Vlamertinghe. C'est ainsi que les Pieterzeuns se sont approchés de Vlamertinghe et qu'une alliance entre un Kerchove et une Pieterzeuns a pu se faire.

Après avoir goûté quelques années aux joies d'une jeune famille, Jacques van den Kerchove se lance dans la réalisation de ses ambitions. Alors que son frère aîné, Nicolas, a choisi d'être teinturier en rouge, Jacques a choisi de devenir drapier. Depuis un certain temps déjà, Jacques est entré dans la gilde des drapiers, d'abord comme apprenti, puis, après un apprentissage couronné de succès, il est devenu « compagnon » au sein de la gilde. Maintenant, il s'estime mûr pour passer « maître ». Une des étapes pour devenir maître est la réalisation d'un « chef-d'œuvre », qui prouve la capacité professionnelle de Jacques, une autre est le paiement de montants fixes à la Ghilde et à ses dirigeants. Il est vrai que c'est la Ghilde qui détermine toutes les conventions, qui établissent les normes de production, les quotas et les prix. De cette façon, la Ghilde protège sa position bien établie contre une possible concurrence et, en même temps, elle se répartit le marché.

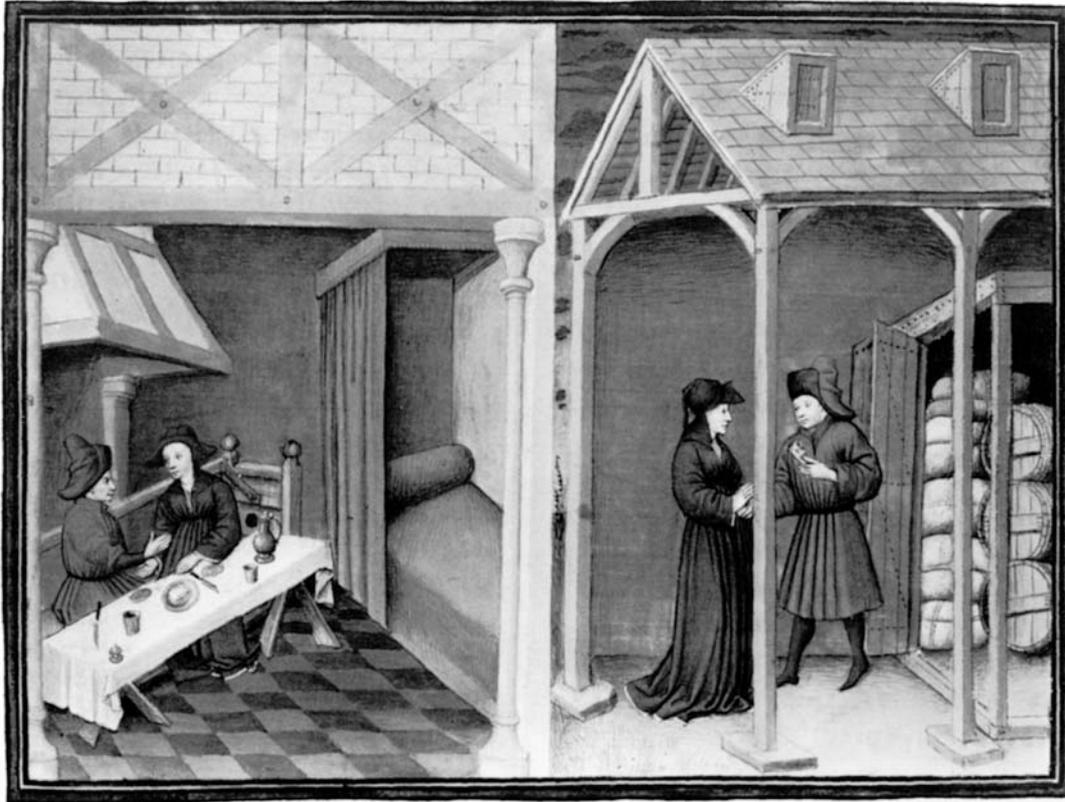


**La Halle aux Draps à Ypres, symbole de la puissance de la corporation des Drapiers**

Pour que Jacques puisse passer « maître », il doit être capable de diriger sa petite entreprise de fabrication de drap de façon indépendante, aidé par quelques compagnons et apprentis. Heureusement pour lui, il dispose des moyens de production nécessaires, c'est à dire une entreprise assez vaste pour offrir à son apprenti et éventuellement aux compagnons, un logement, les matières premières et les outils adéquats pour fabriquer des draps. Tout cela implique des

<sup>181</sup> Thierry de Limburg-Stirum ; Cartulaire de Louis de Maele, comte de Flandre ; tome I « decreten van de Grave » p.227-229.

moyens assez importants, comprenant une vaste maison avec entrepôt pour stocker ses marchandises. Les investissements réalisés comportent en réalité très peu de risques, mais ne laissent que de faibles bénéfices.



**Vue de la maison et de l'entrepôt d'un marchand flamand, vers 1450**

Heureusement pour Jacques, il peut profiter du réveil de la draperie yproise qui est marquant à partir de 1467, année du début du règne de Charles le Téméraire. La paix avec la France semble conclue pour longtemps et Charles le Téméraire se marie avec Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre. Cette alliance facilite l'arrivée des laines anglaises, laines de qualité, nécessaires à la fabrication de draps de qualité. Ainsi approvisionné en bonnes laines, le petit atelier de Jacques van den Kerchove, comme tant d'autres ateliers de la ville, produisent des draps qui sont vendus aux halles à des prix imposés. Selon la qualité des draps, ils sont envoyés à l'étranger et finissent chez l'un ou l'autre couturier qui transforme le drap en vêtements réalisés sur mesure.



**Découpe du drap**

Dès 1474, Jacques déploie une grande activité dans la corporation des drapiers pour laquelle il se charge du commerce du drap. Par ailleurs, il achète à la ville les droits d'accises sur le rinçage

des draps ainsi que sur l'utilisation des perches, qui sont des sortes de traverses de 2 mètres de long, sur lesquelles on fait passer les pièces pour s'assurer que le drap ne renferme point de défaut de confection.



**Marché aux draps, vers 1520 (peinture anonyme)**

Les deux années qui suivent, Jacques est nommé parmi les gouverneurs de la gilde de la draperie. Les gouverneurs ont le droit de contrôle sur les draps qui arrivent de toute la région yproise et qui sont entreposés dans la grande halle aux draps, sorte de supermarché où les drapiers et commerçants du monde entier, viennent s'approvisionner en draps de qualité.

Le gouverneur de la gilde de la draperie dispose en fait d'un pouvoir judiciaire au sein de son secteur professionnel pour contrôler si certains non qualifiés, c'est à dire non membres, n'exercent pas le métier et si les membres s'en tiennent bien aux prescriptions en matières techniques, de temps de travail et de matériaux à utiliser. La gilde a acquis cette compétence exclusive vis à vis des membres d'une profession, de la part des autorités de la ville et des campagnes, parce qu'une telle organisation offre des avantages, notamment la garantie de qualité et un prix raisonnable. Il est vrai que l'élimination de toute concurrence a, à la longue, figé la rigoureuse réglementation de la production. Ainsi, d'importants secteurs des ghildes ont finalement décliné, parce qu'ils ne portaient pas de capacités de renouvellement.

En 1477, les événements se bousculent. Charles le Téméraire est tué près de Nancy, et sa fille, Marie de Bourgogne, est bien jeune pour lutter contre le roi de France Louis XI, qui motive les grandes villes comme Ypres, à se soulever pour récupérer leurs anciens privilèges et reformer l'ancien triumvirat urbain (Ypres, Bruges et Gand). Marie de Bourgogne n'a guère le choix, elle signe le « Grand privilège » qui laisse le pouvoir aux Etats Généraux, qui réunissent les délégués des grandes villes. La ville d'Ypres participe bien entendu à l'agitation générale, on pourrait dire à la guerre civile. Une partie de la ville est brûlée et dévastée.

C'est par son frère Ghys van den Kerchove, conseiller et licencié en décrets de la ville d'Ypres, que Jacques apprend le déroulement des débats houleux qui se passent à Gand et à Bruges. Malheureusement, toute cette agitation a un effet très négatif sur le commerce du drap, tout comme le départ de Bruges des grands acheteurs internationaux, souvent des Italiens et des Hanséates (région baltique). Ces derniers ont quitté Bruges, dont l'estuaire s'ensable de plus en plus, au bénéfice d'Anvers, qui dispose d'un port avec accès direct aux galères de Venise et aux caravelles portugaises.

Pour couronner le tout, l'hiver de 1479 à 1480 est particulièrement meurtrier. Le chroniqueur Jean Molinet y consacre tout un chapitre : les oiseaux tombent morts du ciel. Les arbres « *perdans la nourriture de la terre fort sesche, conglutinée et sans humeur* » meurent de gel. Des cavaliers transis de froid, tombent en descendant de cheval et ne se relèvent plus. On trouve souvent des cadavres dans les bois et le long des haies. Le printemps n'arrange rien. Les mois d'avril et de mai sont « *fort estranges et de mode non accoutumée* » rapporte Molinet. Il faut sans doute interpréter cette phrase comme étant une allusion à des gelées tardives qui ruinent les récoltes.

La femme de Jacques van den Kerchove, Elisabeth Pieterszeuns, décède peu de temps après ce rude hiver. Sa succession fort importante est partagée le 9 août 1483 : il s'agit de 9/10èmes d'une maison rue Longue de Thorout, côté est, de créances pour 107 livres, d'une rente héritière de 9 livres parisis et en espèces de 50 livres de gros, auxquelles il faut ajouter une donation de 20 livres de gros provenant de sa mère, Marie Prockeels. Tous ces biens sont mis sous la tutelle de Nicolas van den Kerchove et d'Olivier Belle, remplacés en 1503 par Esaü Colin et Antoine Vleesch<sup>182</sup>.

La crise drapière, qui a commencé vers 1477, oblige Jacques à se trouver de nouveaux moyens pour accroître ses biens et son influence. A défaut de bénéfices dans la vente de draps, il s'achète nombre de droits d'accises affermées par la ville, accises qui ont néanmoins trait à la draperie car Jacques reste avant tout drapier.

Entre 1478 et 1491, il est nommé plusieurs fois à la fonction de « *clerc* » des gouverneurs, c'est à dire le plus savant des gouverneurs en drap. Le nombre d'accises qu'il achète à la ville est aussi de plus en plus important ; il contrôle dorénavant et alternativement presque toutes les matières premières nécessaires à la fabrication du drap, comme « *Waerderer* » ou inspecteur. En plus de la laine et des perches, il y a aussi diverses substances comme la garance « *meede* » et de l'alun « *allune* », un sulfate qui fixe les colorants. En 1486, suite au décès de Arthur de Bane, il reprend sa fonction de gardien des plombs destinés à sceller, et ainsi à garantir le drap yprois. C'est en

<sup>182</sup> FM 129.5.2129 ;32.988 ;51.1723

réalité une fonction plutôt honorifique, car la ville compte sept gardiens qui touchent tous un salaire de 12 livres l'an<sup>183</sup>.

Toutes ces activités sont très profitables à Jacques qui réussit à se hisser parmi l'élite financière de la ville, même si la population d'Ypres, longtemps stabilisée entre 8000 et 10.000 âmes, tombe à 6000 en 1485. Les années qui suivent ne vont guère changer cette évolution. En 1488, Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne, a quelques peines à accepter la prééminence des villes, qui n'hésitent pas à le prendre en otage à Bruges. Une nouvelle guerre civile commence, mais cette fois, l'armée impériale de Maximilien vient à bout des villes. Il frappe la cité d'amendes et retire le « grand privilège » favorables aux corporations. Bon nombre d'Yprois, lassés par les crises et les guerres civiles, partent vers l'Angleterre et la Hollande, pays plus à l'abri des conflits avec les rois de France.

Néanmoins, malgré la crise drapière, certaines petites villes autour d'Ypres, comme Armentières, Hondschoot ou Bailleul, réussissent à prospérer en inondant le marché de serges, ostades, sayettes et tissus légers faits de laine espagnole. Jacques van den Kerchove, en homme d'affaire avisé, veut inévitablement tirer profit du succès des petites villes voisine d'Ypres. C'est surtout avec Bailleul que Jacques fait des affaires, et ces affaires seront scellées par le mariage de plusieurs de ses enfants avec des membres de familles notables de Bailleul comme les Cornuut ou les Doornaert.

Vers 1490, Jacques van den Kerchove constate avec plaisir que la crise drapière touche à sa fin. L'économie flamande reprend vigueur, et pour donner un coup de pouce à la ville d'Ypres qui en a particulièrement besoin, le gouvernement installe le Conseil de Flandre à Ypres en 1492. Jacques van den Kerchove sait que cette reprise ne durera pas car il considère le déclin de la draperie yproise inéluctable. A l'image de bon nombre de ses amis de la même corporation, il fait comprendre à ses quatre fils que ce secteur est condamné : de fait, aucun d'eux ne deviendra drapier.

---

<sup>183</sup> FM17 ; Dépouillement et transcription méthodique et chronologique des commis du magistrat pour la vérification (waarderen) des denrées alimentaires et toute autre marchandise ou matériaux destinés à la vente et au contrôle de tout métier et négoce usuel quelconque etc.

Accises attribuées à Jacques van den Kerchove ;

1474 *Loyers van de douchen, Loyers in de rauwe perssche*: Accise sur les draps

1475 *Loyers in de oude vellemarckt*

1476 *Gouverneur van de draperie, oude vellemarckt, loyers in den rauwe perssche*

1477 *Drapier*

1478 *Clerc van de gouverneur van de draperie, percheman, drapier*

1479 *Keurheer en persenaar, gouverneur van de draperie, perchenaars, drapier*

1480 *Perchenaer, drapier*

1481 *Accises sur les « keurboeten, cleric van den gouverneur van de draperie »*

1482 *Perchenaers, Warderen van wulle, Warderen van meede en allune*

1483 *Perchenaars van de groot draperie, gouverneur van de draperie, waarden van wulle*

1484 *Drapier, waarden van wulle*

1485 *Warderen van wulle, drapier, perchenaar van de groot draperie*

1486 *Perssenaer van de groot draperie, waerden van wulle*

1487 *Persenaer et loyen van de groot draperie*

1488 prête le serment de « *loterscepe in de persche van de groot draperie* », acheté pour 5 livres 5esc.

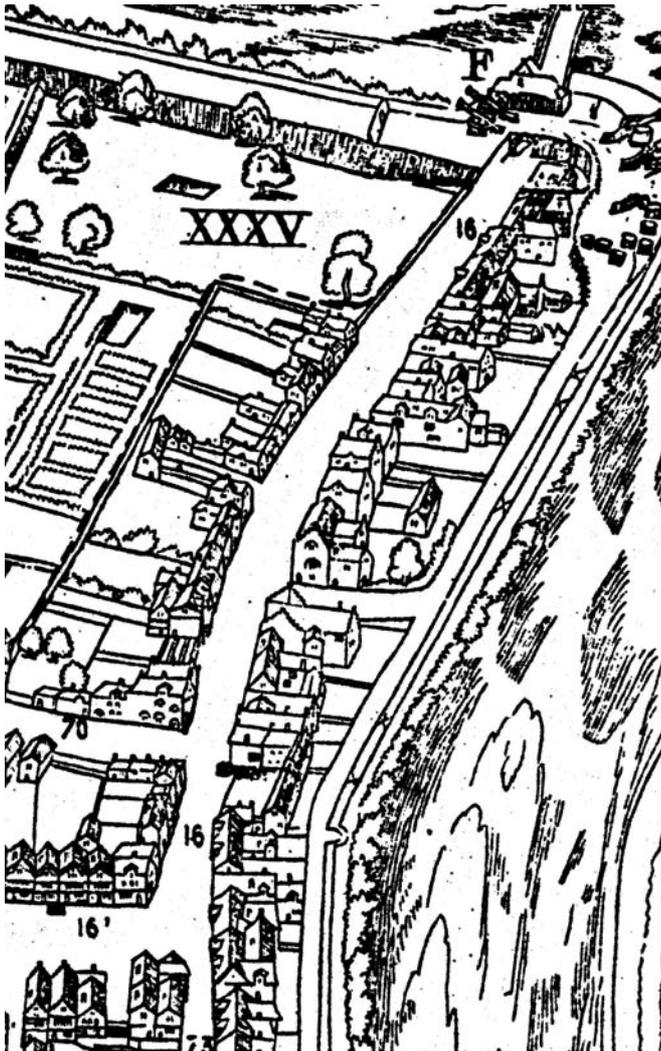
1489 prête serment comme « *clerc van de loyers van de dornken, pachter van de vetteware* » et receveur de l'office « *de beste dercschepe van wijn* ».

1489 : *perschenaars* ; *Jacob van den Kerchove en Jean van Courcelles*

1490 *Loyers van den doncke, drapier*

1497 prête serment « *om te bewaere ende ontfangen en de mulgheden van de recht van den coornhuise* »

1496-99: « *Assisen van den coornhuize, van backers en brouwers* » FM32



Rue Longue de Thorout à Ypres, XVIème siècle



Maison en bois typique du XVème siècle

Jacques lui-même se laisse tenter par d'autres sources de profit, ce qui n'est guère facile puisque le drap est la seule industrie de la ville. A partir de 1489, Jacques achète à la ville certains droits d'accises sur le vin qui transitent par le port. Ces droits appartenaient à Jean van Meulne qui est décédé inopinément<sup>184</sup>. Plus tard, il achète, avec Christiaen van Houtte, des droits sur les importantes accises sur le sel arrivant dans la ville d'Ypres, puis sur le blé utilisé par les boulangers et les brasseurs.

Depuis 1486, Jacques est un des sept Gardiens des Plombs, destinés à sceller et garantir la qualité du drap yprois. Le 16 février 1503, Jacques van den Kerchove, âgé de 64 ans, devient le principal des sept gardiens lorsqu'il remporte la clef « *van de loothuiseken* » c'est à dire la clef de la maison où sont entreposés les dits plombs de garantie. Par la même occasion, il résigne son office « *van de lotescepe van de loyers in de peste* » en faveur de son fils cadet, Ghyselbrecht, moyennant un don pour la ville de 39 livres parisis, soit la moitié de l'enchère.

<sup>184</sup> Chambre des comptes 38713, anno 1489, recettes des accises ; « *bestdenscepe van wijnvulle ende andere goederen ende coopmanscepe t'Yper te water commende ende boten varende in der stede, houden vachierende bij doot en overlijden van Jean van Meulne* »



**Plombs de garantie de la ville d'Ypres**

Cet acte en faveur de son fils est le dernier acte connu de Jacques, qui décède peu de temps après. Sa succession est réglée en 1505. Elle comprend une ferme de 34 mesures, 66 verges (environ 15 hectares), ammaisonnée à Vlamertinghe en face du « blauwe steen », des terres à Reninghelst, et une maison à Ypres, côté est de la Lange Thoroutstraat. Une partie de la succession, soit 51 livres de gros, 12 escalins, est héritée par un étranger de la bourgeoisie d'Ypres ; il s'agit de son fils Guillaume van den Kerchove, devenu bourgeois de Nieuport. Ayant 5 enfants, on peut estimer les avoirs de Jacques à 250 livres de gros, ce qui est beaucoup car, selon un chroniqueur, il n'y a dans toute la ville que cinquante à soixante personnes riches de 100 livres de gros, « *pour une fois toutes dettes payées* », et qu'un tiers de la population yproise est composée de pauvres gens, « *mendiant leur pain et vivants sur les aumônes des bonnes gens* ».

Jacques et Elisabeth laissent sept enfants :

### **1 JEAN van den Kerchove (+ 1494)**

Fils aîné de Jacques et d'Elisabeth Pieterzeuns, Jean naît vers 1462.

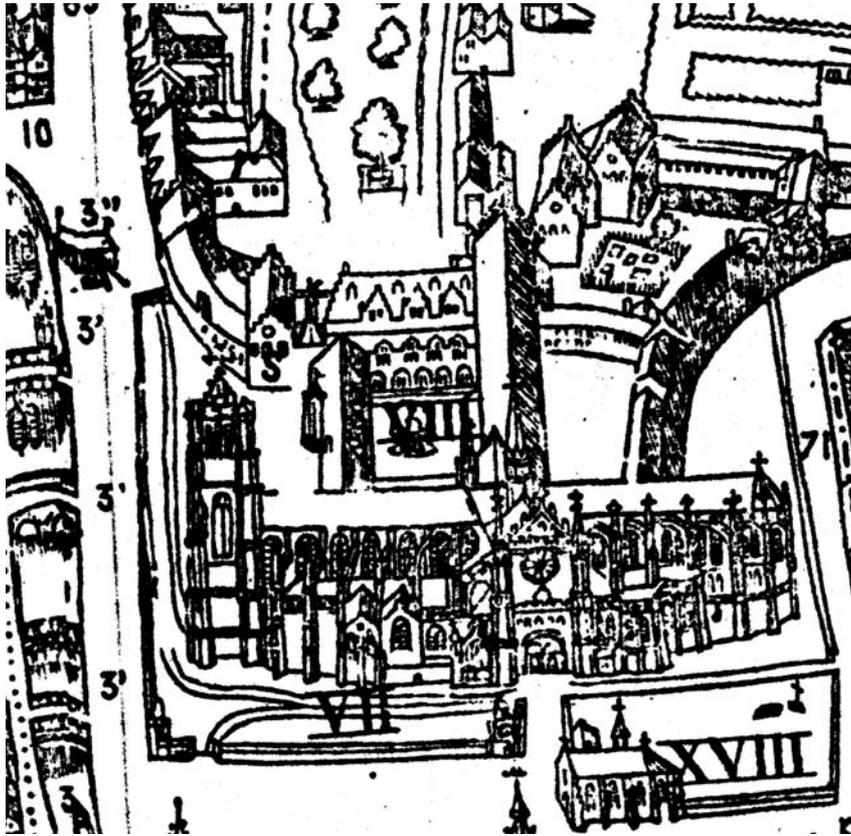
Les espoirs mis en Jean sont grands. En plus d'être l'aîné de sa branche, il réussit ses études universitaires et obtient un diplôme de droit civil et canon. Ses belles études accomplies, il revient à Ypres pour y être émancipé, le 3 décembre 1493, en vue d'une belle fonction ou d'un mariage. Rien de tout cela n'arrivera car, à peine rentré au pays, « Maître Jean » décède inopinément, sans doute emporté par une des nombreuses épidémies mortelles qui frappent à intervalle régulier.

### **2 AUGUSTIN van den Kerchove (+1489)**

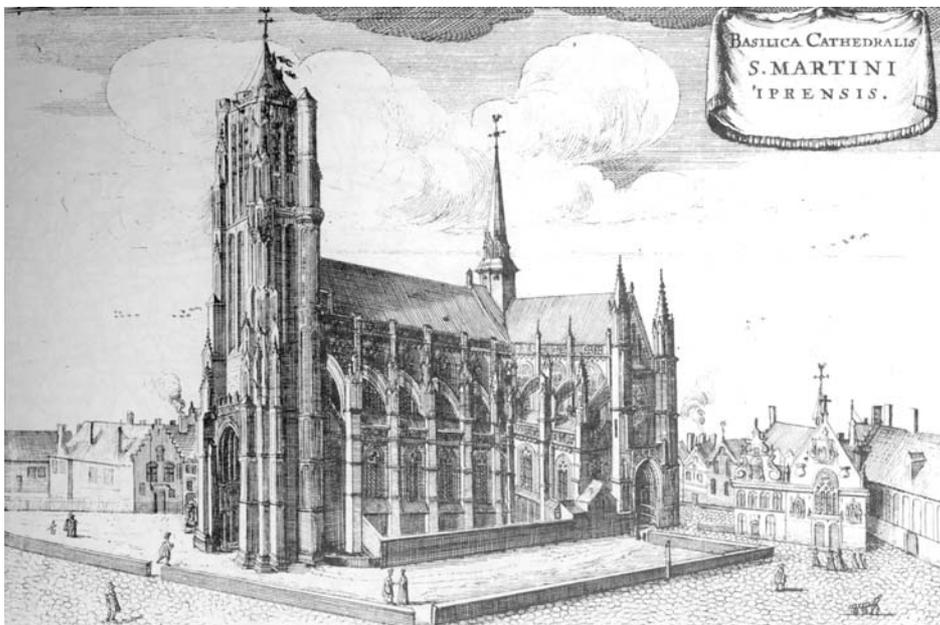
Second fils de Jacques et d'Elisabeth Pieterzeuns, Augustin naît en 1463.

Enfant, Augustin reçoit de son oncle Lauwers Bauderaeve, une magnifique rente annuelle de 36 livres l'an, à payer sa vie durant par la ville d'Ypres. En 1488, Augustin est devenu majeur, il décide de faire sa profession au cloître St. Martin à Ypres, c'est à dire qu'il y fait une déclaration publique par laquelle il déclare sa volonté de devenir prêtre. Bien entendu, toute la famille est présente lors de cette déclaration et personne ne se doute alors qu'un an plus tard, la terrible arrivée de la peste tuera des milliers de personnes rien que dans les environs d'Ypres ; parmi eux,

Augustin van den Kerchove, décédé le 23 septembre 1489<sup>185</sup>. Comme le note un chroniqueur brugeois : « *les gens sont frais le matin ; à midi, ils se sentent indisposés ; le soir, ils sont morts* ».



Cathédrale St.Martin (VII) et cloître St.Martin (VIII) au XVIème siècle



<sup>185</sup> AGR, Comptes de la ville de Nieuport N°38712 : « *anno 1488 : Lauwers Bauderaeve, over de coop van 24£ t'sjaers ten lijve ven Augustijn = 192£. Idem anno 1489 ; Augustijn, die t'sijnen leve hadde, up de stede van Ieper, 24£ t'siaers, vallende den 28<sup>ste</sup>* » jour d'avril et d'octobre, et est décédé le 23 septembre 1489, pour un paiement tombé le 28 avril, à transférer, 12£

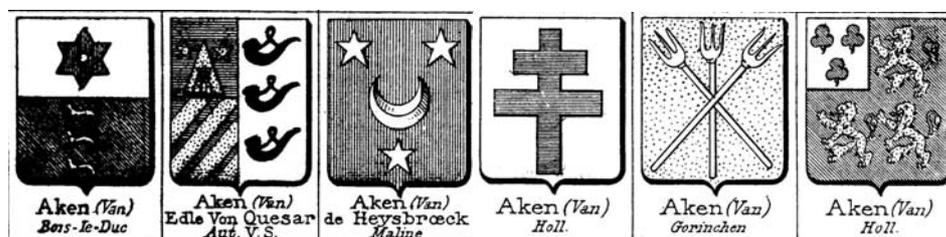
### 3 GUILLAUME ; voir chapitre VI; génération IV

#### 4 GEORGES van den Kerchove (+ 1522)

Quatrième enfant de Jacques et d'Elisabeth Pieterzeuns, Georges van den Kerchove naît vers 1474.

Durant sa jeunesse, Georges est mis à la même enseigne que ses trois frères aînés, on pourrait même dire à l'ombre de ses aînés. Aussi, pour se distinguer de ces derniers ou, dit plus simplement, pour exister, Georges développe un caractère pour le moins entier. Devenu majeur, ce n'est plus devant ses parents qu'il doit se justifier, mais devant les échevins de la ville, qui, en 1501, le condamnent pour injure. D'autres condamnations suivront plus tard.

Le mariage qu'il contracte avec Françoise van Aken aurait-il pour but d'adoucir son caractère ? Françoise est vraisemblablement la fille de Jan van Aken qualifié de « Boghemaekere », c'est à dire fabricant d'armes de trait ou artillier et, à ce titre, il dispose d'un salaire supérieur à celui des autres métiers. Même s'il habite à Ypres, dans la paroisse St. Jacques, Jan van Aken est étranger à la bourgeoisie d'Ypres<sup>186</sup>. Ce dernier élément, et le fait que cette famille est peu nombreuse, rend difficile les recherches sur leur origine. Peut-être sont-ils tout simplement originaires d'Aix, tel que leur patronyme le laisse présumer, et qu'une branche s'est installée à Ypres puis à Malines, car une alliance entre un cousin des Kerchove et une van Aken spécifie qu'elle est originaire de Malines.



Armoiries de différentes familles Van Aken.

Les Armes de Françoise van Aken sont probablement celles des van Aken de Heysbroeck

En 1510, Georges van den Kerchove obtient par commission du duc, la fonction de sous-bailli à Ypres, en remplacement de François van Noordover. Il gardera cette fonction jusqu'à sa mort, même si, certaines années, il est remplacé par d'autres personnes : en 1512, c'est Pierre de Vriese, en 1516, Martin Oudegeest, et en 1520, Jean Florissone, nommé pour finir le terme de trois ans, valable pour chaque commission.

La seconde moitié du XIIème siècle a vu naître en Flandre l'institution des baillis. Ce sont de hauts fonctionnaires comtaux, chargés essentiellement de fonctions judiciaires dans une circonscription déterminée, le baillage. D'ordinaire, celui-ci coïncide avec les limites d'une

<sup>186</sup> Jean van Aken, fils de Jean, est cité « boghemaekere » entre 1491 et 1535, date vraisemblable de son décès.

Les van Aken (alias van Ancka) sont devenus bourgeois d'Ypres au début du XVIème siècle et sont peu nombreux, alliés aux de la Cauchie, van der Meersch, etc.

L'artilleur fabrique principalement des arcs et des arbalètes. Malgré l'interdiction par le pape Urbain II de l'utilisation de l'arbalète lors des guerres entre chrétiens, son usage n'a cessé de se développer tout au long du Moyen Age.

châtellenie. Le ressort du bailli d'Ypres s'étend non seulement à la ville mais à la châtellenie entière, comprenant quelques dizaines de petits villages.

Ypres est une grande châtellenie et son bailli a délégué de bonne heure son pouvoir à un certain nombre de lieutenants, installés à demeure dans la ville. Ces lieutenants sont les « *poortballiu* » ou sous-baillis, qui possèdent une assez grande indépendance. C'est généralement le bailli qui les nomme, moyennant paiement, et le Comte les reconnaît officiellement. Au demeurant, son attribution ne diffère guère de celle du Bailli, devenu Haut-Bailli. Il procède aux arrestations « *in criminele zaken* », assisté de sergents, il fait respecter la loi, il « *semonce* » les échevins, poursuit en justice, fait exécuter les sentences, perçoit les amendes, veille à ce que bonne justice soit rendue, exerce la police en ville et impose la paix aux familles.

Pour l'obtention de sa fonction, Georges ne paye annuellement pas moins de 150 livres parisis du prix de 20 gros de Flandre, soit une belle somme, qu'il verse entre les mains du receveur de Flandre. En retour, il reçoit de la ville 15 livres l'an, soit seulement un dixième de ce qu'il doit payer. Le bénéfice vient d'ailleurs : lors d'un acte répréhensible, le coupable est traîné devant le (sous-)bailli, qui lui propose d'office un arrangement à l'amiable moyennant le versement d'argent noir à la victime et au (sous-)bailli, évitant ainsi un jugement probablement défavorable. Les riches parviennent ainsi à éviter pas mal d'ennuis, même si leur bourse est allégée, tandis que les pauvres, ne pouvant rien payer, sont d'office jugés et condamnés. Les nombreux délits concernant les jeux de hasard sont une autre source de revenus pour le (sous-)bailli, et non des moindres, avec à nouveau les arrangements à l'amiable.

1518 est une année assez animée pour Georges, car en plus de ses activités habituelles, il achète à la ville quelques affermage sur les accises, notamment pour la répartition du vin et la vente du vinaigre<sup>187</sup>. Il est en outre nommé dans le collège des conseillers de la ville, ce qui est pourtant assez peu compatible avec les fonctions de sous-bailli. Ensuite, par lettres patentes accordées à Malines le 22 décembre 1518, il est nommé une fois de plus « *poortballiu* » ou sous bailli avec effet le 15 août suivant. Georges prête serment devant la chambre des comptes à Lille et baille caution le 12 avril 1519. La lettre patente spécifie que Georges van den Kerchove, en plus de sa fonction de sous-bailli, est bailli des Seigneuries de Rolleghem et d'Artrycke, en remplacement de Jacques Spiegele. Ces deux seigneuries sont enclavées dans les murs de la ville d'Ypres. La terre d'Artrycke, aussi nommé « *t'heerschip in de Meersch* », est une rente à payer par le comte de Flandre, de 9 livres, 1 schilling l'an. C'est effectivement le sous-bailli, assisté par les échevins de la ville, qui y tient la justice. Géographiquement, la seigneurie se trouve au Nord d'une île formée par l'Ieperlee, à hauteur des Halles<sup>188</sup>.

Georges s'est aussi beaucoup occupé de la gilde de l'Arc à la Main, son beau-père étant fabricant d'arcs. A ce propos, il faut rappeler que l'arc est resté une arme de guerre dont la fabrication nécessite une main d'oeuvre très qualifiée. En temps de paix, la gilde militaire des tireurs à l'arc limite ses activités à quelques entraînements et autres tournois.

Un évènement majeur de la vie de Georges est la joyeuse entrée du jeune Charles Quint à Ypres, le jeudi 19 hoymaend (juillet) 1520. Georges van den Kerchove, ainsi que les échevins Pierre Cockeel et Georges van den Driessche, sont présentés à l'Empereur et lui soumettent, comme convenu, une charte par laquelle l'Empereur approuve et confirme tous les privilèges accordés à

<sup>187</sup> Georges van den Kerchove ; Wijntapper 1517/18, Fermier sur l'accise sur le vinaigre 1518/19,

<sup>188</sup> Lenen en heerlijkheden te Ieper, binnen de stadsmuren. La seigneurie d'Artrycke qui appartenait à Philippe van Artrycke, a été vendue à Philippe le Bel, roi de France entre 1285 et 1314.

la gilde de l'Arc à Main de la ville d'Ypres, dite de St. Sébastien. Le 4 août, les dits privilèges sont proclamés à la halle, en présence de Georges van den Kerchove<sup>189</sup>.



**Joyeuse Entrée de Charles Quint**

La chambre de Rhétorique est une autre occupation favorite de Georges. Une fois par an, pendant douze jours, il accueille les échevins et pensionnaires de la ville chez lui, dans sa maison appelée « *Roozenhoet* », côté ouest de la rue de Dixmude, pour diverses représentations théâtrales. Après les représentations, les échevins lui remboursent les frais encourus, généralement 19 livres 3 schilling<sup>190</sup>. Rappelons que le but des chambres de Rhétorique est de cultiver la poésie et le beau langage, de s'exercer à l'improvisation, de mettre en scène des « *esbattements* » et « *mistères* » pour des cérémonies profanes ou religieuses. Les chambres se réunissent généralement toutes les trois semaines, le dimanche entre trois et sept heures, sous la présidence du doyen. En dehors des réunions ordinaires, ils se rencontrent à des concours, des

<sup>189</sup> BRB II 72393. sur le dos de la charte est indiqué;

« *dit is de vrijheid ende confirmatie van de scottershove ghilde St. Sebastien... Karel V s'blyve inkomst binnen de stede van Yper ... den donderdag 19 hoymaert ende uitgeroepen in de halle van ieper zaterdag 4 august ? 1520, present Georges de Kerchove, poortbailli, Pieter Cockeel ende Georges van den Driessche, scepenen.* »

<sup>190</sup> Chambre des comptes de la ville d'Ypres N°38742 à 38744, anno 1520, 1521 et 1522

jeux théâtraux, des mariages, des funérailles, soit autant d'occasions de réciter ensemble force ballades, rondeaux et distiques, dans la chaude ambiance engendrée par les pintes de bière et les « *stoopen* » de vin.

Georges décède en 1522, peut-être à cause des excès causés par les douze jours de fête de la chambre de Rhétorique, car peu après son décès, la ville rembourse les 12 livres à « la veuve de Georges van den Kerchove » et à Maître Michel Veke. Par suite du décès de Georges, et par convention faite avec sa veuve, ses fonctions de sous-bailli sont accordées le 23 juin 1522 à Jean Florisone, pour finir son terme trisannuel<sup>191</sup>.

Les héritiers de Georges décident de se défaire de la maison « *Roozenhoet* » de la rue de Dixmude, vendue pour  $\frac{3}{4}$  à Maillin Denys, par acte enregistré le 26 décembre 1522<sup>192</sup>. Veuve et sans enfants, Françoise van Aken n'est plus citée après cette date. Sans doute est-elle partie vivre ailleurs.

**Rue de Dixmude ; Georges van den Kerchove habite côté Ouest (à gauche) de la dite rue**



## 5 ELISABETH van den Kerchove (+ 1517)

Cinquième enfant de Jacques et d'Elisabeth Pieterzeuns, Elisabeth naît vers 1476.

Fille de drapier, Elisabeth épouse un fils de drapier, relation d'affaires de son père. C'est en l'église Saint Jacques à Ypres, le 29 janvier 1499, qu'Elisabeth se marie avec Toussaint Doornaert, fils de Pierre, originaire de Bailleul<sup>193</sup>.

<sup>191</sup> Diegerick. Inv. Arch.ville Ypres T.V.p.114. (la date de 1522 doit être de 1520, d'après les comptes de la ville d'Ypres AGR Ch.des Comptes 38744 f°23,28 et 32)

<sup>192</sup> Fonds Merghelynck N°42

<sup>193</sup> Généalogie Doornaert ;

I Pierre Doornaert, de Bailleul (FM18) xN dont ;

- 1) Nicolas x Ypres St.Martin 2 mai 1490 Christine Brouckers, fille de Jacques, charpentier. Elle était veuve et sans postérité, semble-t-il, le 30 mars 1504 (BRB, Mss 4881)
- 2) Marguerite x Ypres St.Martin, Juillet 1491, Jean Scalmey, fils de Gilles, bourgeois d'Ypres. Le 24 mars 1527, sa veuve, avec trois enfants ; Pierre, 26 ans, marié, Jean, 18 ans et Jeanne, 22 ans quittèrent cette bourgeoisie.
- 3) Catherine x Ypres St.Martin 24 juin 1492 Roland de Witte, fils de Georges, toujours en vie en 1517. Un Roland de Witte était messenger de la ville d'Ypres, notamment de 1516 à 1519.
- 4) Jeanne x Henri Couteel, fils de Charles, de Bailleul. En 1507, Toussaint Doornaert est tuteur de leurs enfants.

Au partage familial, Elisabeth reprend la maison Yproise de ses parents, côté est de la rue



**Bourgeois de la fin du XVIème siècle**

Longue de Thorout. Comme il s'agit d'une part importante de l'héritage, cette maison est grevée d'une rente à payer à sa sœur Jacquemine van den Kerchove. C'est dans cette maison qu'Elisabeth donne au moins deux enfants à Toussaint : Josse et Jeanne. Une fois qu'il a fondé famille et passé le stade d'apprenti, Toussaint se lance dans les affaires comme drapier, dès 1512. Cela s'avère prématuré, car la draperie yproise s'écroule l'année suivante. Heureusement, ses liens avec Bailleul, et la reprise du secteur dû à la forte croissance de la renaissance flamande, rendent la situation financière de Toussaint et d'Elisabeth acceptable. Pour preuve, les comptes de la ville d'Ypres mentionnent les nombreuses rentes que possède Toussaint Doornaert. Elisabeth, quant à elle, peut s'occuper de ses enfants ou passer voir sa sœur Jacquemine avec qui elle est fort liée. Cependant, cette image d'Epinal est bien vite ternie. Elisabeth décède avant le 6 juillet 1517, date de son partage au profit de ses deux enfants. Elle leur laisse la maison de famille rue Longue de Thorout, et (seulement) 5 livres

parisis. Ces biens sont mis sous la tutelle de Victor Biese et de Roland de Witte, remplacés plus tard par Roland de Kien et Roland Wouters.

Toussaint Doornaert ne semble pas se remarier et est quelquefois demandé comme tuteur. En 1507, il est nommé tuteur des enfants d'Henri Couteel. En 1527 et 1532, il est nommé tuteur des enfants de Francois van den Keybusche<sup>194</sup>. Jusqu'en 1540, Toussaint est mentionné sur la liste des drapiers d'Ypres, ce qui nous fait supposer qu'il décède à cette date.

5) Toussaint, drapier à Ypres x Ypres, St. Jacques, 17 novembre 1499, **Elisabeth van den Kerchove** dont A Josse, donne quittance de tutelle le 11 février 1533. conseiller de la ville d'Ypres en 1560 et 1563, bourgeois notable en 1561 et 1564 .

X Ypres 8 novembre 1564 Marie de Jonghe, veuve de Jean Motoen, assistée de Jean Maes, boulanger, Léon Vroman et Nicolas van Brabant, parents.

B Jeanne x Renaud de Jonghe. Elle donne quittance à ses tuteurs le 12 février 1533.

<sup>194</sup> Fonds Merghelynck N°129

## 6 JACQUEMINE van den Kerchove (+ 1509)

Sixième enfant de Jacques et d'Elisabeth Pieterzeuns, Jacquemine alias Minken, naît vers 1478.

Orpheline de mère à l'âge d'environ six ans, Jacquemine est mise sous la tutelle d'Antoine Vleesch et de son oncle Nicolas van den Kerchove, à qui elle donne quittance de tutelle le 22 août 1503. Cette quittance est donnée quelques jours après le mariage qu'elle contracte avec un membre d'une des plus anciennes familles patriciennes d'Ypres, Jean Paeldinck <sup>195</sup>.

La famille Paeldinck compte quantité d'échevins et d'avoués (bourgmestres) de la ville. L'un d'entre eux, Michel Paeldinck, s'est fait particulièrement remarquer car, lors des troubles sociaux de 1303, il s'est fait défenestrer par les tisserands en colère contre les patriciens pro-Français. Jean Paeldinck, mari de Jacquemine, est le fils de Georges et de Jacqueline de Graeve, et fait partie d'une branche cadette de la famille Paeldinck qui s'est fort ramifiée au XV<sup>ème</sup> siècle <sup>196</sup>.

<sup>195</sup> Fonds Merghelynck N°129, 18.1841,33.1362-1365-1366.

<sup>196</sup> Crayon généalogique **Paeldinck**

Sources principales: Fonds Mergelynck (les trois premières générations sont très incertaines)

Armes: parti de sinople et de gueules, un aigle d'or brochant sur le tout

I Pierre, testa par-devant la cour de Paris en 1305 xN dont:

- 1) Pierre qui suit en II
- 2) Michel, défenestré de la tour des halles par la populace en 1303
- 3) Guillaume, dont; A Jean, mis à mort en 1350 avec Wouter Croeselinck, B Victor

II Pierre Paeldynck, avoué de la ville d'Ypres en 1321. Enterré à l'église St.Martin, dont:

- 1) Adrien, qui suit
- 2) Pierre, qui vivait en 1324
- 3) Jean, allié à Marie van Loo, veuve en 1336
- 4) N.époux de Jean de Maets dont; Pierre de Maets

III Adrien, x N.Tayspers, dont:

- 1) Adrien, auteur de la branche aînée, seigneurs de Crommenhelst
- 2) Denis, prélat de l'abbaye de St.Martin à Ypres de 1362 à 1383
- 3) Jean, xN dont deux enfants morts sans postérité
- 4) Catherine, allié à Denys, sgr.de Dixmude, avoué de la ville d'Ypres en 1377, +le 20 juin 1379, fils de Jean et de Marie d'Ostrevant dont descend la famille de Dixmude
- 5) Jacques, auteur de la seconde branche éteinte à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle
- 6) Michel, auteur de la troisième branche, des seigneurs de Heule
- 7) Behoord qui suit
- 8) Louis (Eloy), x Gertrude de Vos, dont postérité

IVd Behoord (quatrième branche)

x1 Hélène Broederlam, fille de Jean

x2 Christine N

dont du premier lit:

- 1) Pierre qui suit en VA
- 2) Jean alias Jacques +1423, dont: A Jean x1425 Godelieve N.
- 3) Marie, x Guillaume van der Haghen fia Ancel
- 4) Catherine, religieuse à Marquette

V Pierre, xN dont:

- 1) Pierre qui suit en VI
- 2) Georges, x Isabelle Fageel, fille de Jacques et veuve de Roger Bollaert, dont; A Marie (1462)

VI Pierre (cité en 1430) x Catherine Croeselinck, dont:

- 1) Georges qui suit en VII
- 2) Chrétien, capitaine du fort de Nieuport, x Mechtilde de Wilsbeke, fille de François dont:  
A Yolande x Pierre van den Burch, sgr.du lieu, chr. de Jérusalem, gouverneur du château de Nieuport,  
fils d'Achilles, Chr. et d'Adrienne de Wulfsberghe

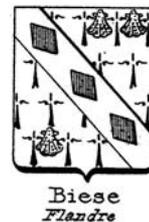
VII Georges, échevin d'Ypres en 1463, +19 février 1482

x1 1446 Thomasine Waghenaers, fille de Ghislain

x2 1453 Marie de Wulf, remariée en 1484 à Chrétien de Meulne

Peu après le mariage, Jacquemine est enceinte, et toute la famille se réjouit de cet heureux événement. Malheureusement, Jean Paeldinck décède inopinément. Heureusement, l'accouchement se passe bien et feu le père du nouveau-né lui laisse un petit héritage de 17 livres de gros, géré par ses tuteurs, Luc Doemeniet et Pierre Paeldinck, cousin et grand-père du petit. Comme il se doit, les Kerchove se mettent aussitôt à trouver un second mari à Jacquemine. Le 24 novembre 1505, c'est chose faite, Jacquemine épouse à Ypres, à l'église St.Martin, Victor Biese, fils de Denijs, originaire de Clerken près de Dixmude et étranger à la bourgeoisie d'Ypres.

Les armoiries de la famille Biese, qui sont d'hermine à trois losanges mises en bande de gueules, écartelées de trois coquilles d'or, sont fort similaires à celles des seigneurs de Hondschoote. On pourrait croire à un lien, mais ce serait manquer de discernement. Dans la région de Furnes, le nombre de blasons fort similaires (champ d'hermine et meubles de gueules) étant si important, il est impossible qu'ils aient un lien entre-eux. L'ignorer permettrait facilement de relier la famille Biese aux ducs de Bretagne.



Jacquemine donne à son second mari une fille, Elisabeth, puis décède en 1509, date à laquelle le fils du premier lit hérite d'elle. Ce dernier, Laurent Paeldinck, n'a pas le temps d'en profiter, car il décède vers 1515, à l'âge de 12 ans.

Veuf, avec une fille, Victor Biese se remarie, sans doute en 1511, avec Janeken Staessin. Il vend à Jacquemine de Haze, veuve de Nicolas Lansaem, une rente sur sa maison côté est de la rue Longue de Thorout en 1511<sup>197</sup>, et avec cet argent, à l'image de son beau-frère Toussaint Doornaert, il tente une carrière comme drapier yprois. Victor Biese perd sa seconde femme et décède veuf en 1526<sup>198</sup>. Le 29 décembre 1532, l'unique fille de Victor Biese et Jacquemine van

---

dont du premier lit

- 1) Pierre qui suit en VIII
- 2) Laurent, donne quitt. en 1476
- 3) Marie

dont du second lit

- 4) Georges, chevalier de Jérusalem, mort à son retour le 20 avril 1483 s.p.
- 5) Catherine x1502 Alard le Moyne

VIII Pierre, +1528, x 1475 Jacqueline de Graeve +1534, dont;

- 1) Jean Paeldinck, +1504

x 1503 **Jacqueline van den Kerchove**, fille de Jacques et d'Elisabeth Pieterzeuns, dont:

A Laurent + 1515, sous la tutelle de Luc Doemeniet et Pierre Paeldinck

- 2) Georges, fermier du Tonlieu de Damme jusqu'en 1523, date à laquelle Guillaume II van den Kerchove lui succède. x Marie Tanckes. L'obituaire de Georges, fia Pierre, se célébrait annuellement à l'église de St.Martin, à l'autel St.Catherine, en date du 29 février.
- 3) N x Francois Pryem
- 4) Marie x Pierre de Pers (mineurs sous tutelle de Lauwens de Wulf)
- 5) Christine x Jean de Hert
- 6) Gérard, +1534, x Catheline s'Roux
- 7) Pierre

<sup>197</sup> Fonds Merghelynck N°42, portefeuille sur la famille Lansaem.

<sup>198</sup> Fonds Merghelynck N°18 (il y est mentionné sous le nom de Vulcain Biese) .Par ailleurs, Victor Biese, cité tuteur des enfants de Toussaint Doornaert en 1517 est remplacé en 1529.

den Kerchove épouse à Ypres Etienne Couppyket, fondeur de plomb à Ypres. Les témoins d'Elisabeth Biese sont Ghyselbrecht van den Kerchove et Georges de Becelaere<sup>199</sup>.

## 7 GHYSELBRECHT van den Kerchove (+ 1538)

Septième enfant de Jacques et d'Elisabeth Pieterzeuns, Ghyselbrecht, parfois appelé Ghys, naît probablement en 1481.

Avant même son émancipation, obtenue le 1<sup>er</sup> juillet 1506, Ghyselbrecht reçoit, par donation de son père, l'office de « loterscepe van perchenens », ce qui est comparable à une rente annuelle<sup>200</sup>. Cet office sera le premier d'une longue liste d'affermages que Ghyselbrecht obtiendra tout au long de sa vie. Déjà en 1505, il obtient l'office dit « *van fennyne manscepe* », et celui de dépouilleur de noix dit « *Notepelders* » (1505), des droits d'assises sur les lits de plume « *Bedden en plumen* » (1509 à 1512), « *van den Thinne* » (1511), l'office « *Loyers in't blauwe* », qui est une accise sur le colorant bleu (1512 à 1520) et « *loters van den hooyers in s'vullende percke* » (1512 à 1514)<sup>201</sup>. Il y a encore les accises sur la fourniture de drap rouge (1514). En 1506, Ghyselbrecht prête le serment de « *penninckman* », ou trésorier, ce qui lui coûte 18 livres de gros, et en 1510, il prête serment comme « *meter in de rauwe perssche* », c'est à dire mesureur des perches nécessaires à la fabrication du drap. La différence entre les recettes des accises, perçues par Ghyselbrecht, et la redevance dûe à la ville et les frais de gestion, peut laisser un profit important, pour autant qu'il fasse preuve de rigueur financière, ce qui est certainement le cas de Ghyselbrecht, au vu du nombre d'offices qu'il a achetés.

Le 16 mai 1510, Ghyselbrecht van den Kerchove assiste au mariage de Marie de Rijcke et de Robert Navigheer. C'est peut-être à l'occasion de ce mariage, qu'il fait la connaissance d'une cousine de la mariée, Louise Cornuut, fille du seigneur de Matringhem<sup>202</sup>. Puisque les Cornuut,

<sup>199</sup> Fonds Merghelynck N°32 VII.71

<sup>200</sup> Fonds Merghelynck N°32 (le texte mentionne en outre que le don s'est effectué en 1503)

<sup>201</sup> Fonds Merghelynck N°32

<sup>202</sup> Généalogie Cornuut

Famille originaire de Steenwerck près de Bailleul.

Armes ; D'azur à trois soucis d'or (BRB Ms21757)

I Passchier x N.de Gribauval (armes ; Griboval esc. de Crequi, Renty sur le tout) dont ;

1) François qui suit en II

2) Charles, de Steenwerck, qui acquit sous le nom de « Carneuyt » le 21 juillet 1500, la bourgeoisie d'Ypres, par résidence avec sa femme Marguerite Prevoost, fille de Jacques. Dont ;

A François, né vers 1498, il n'est plus cité en 1518.

B Charles, mineur avec sa sœur en 1518 sous la tutelle de Jacques de Cerf et de Ghyselbrecht van den Kerchove

C Catherine

II François, seigneur de Matringhem et van den Cleene Woestijne, conseiller à Ypres de 1506 à 1508, +30 décembre 1545

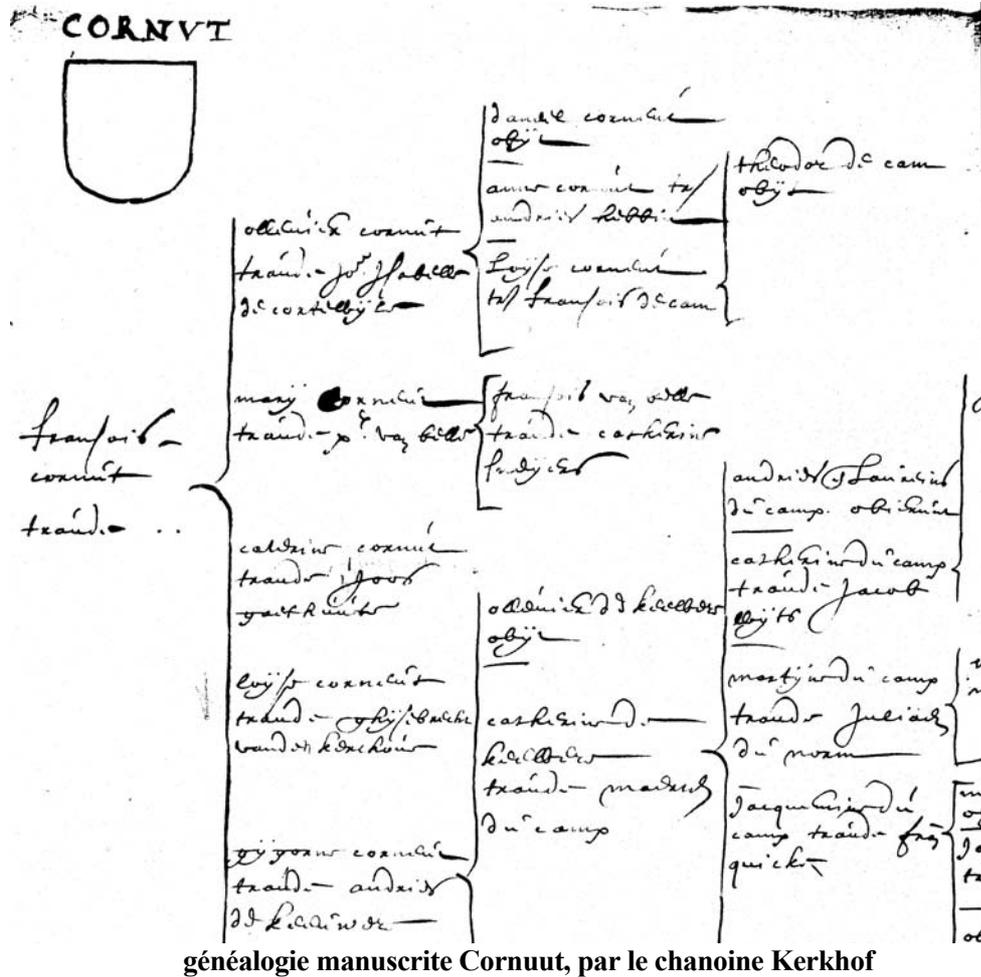
x 20 octobre 1485 Catherine de Rycke, fille de Michel et de Jacquemine de Brievère, petite-fille naturelle de André de Brievère et de Jeanne de Halewyn. Dont ;

1) Olivier qui suit en IV

2) Catherine x1Ypres, le 23 avril 1515, Jacques Mortier, enfant unique de Josse, drapier et échevin d'Ypres, et d'Antonine Camphin, dont six enfants placés sous la tutelle de Robert Mortier et André de Keuwere.

Lors de ses fiançailles elle est assistée par Olivier Cornuut et Ghyselbrecht van den Kerchove.

alias Caerneut, disposent de beaux quartiers et Ghyselbrecht van den Kerchove d'une aisance financière certaine, le mariage entre les deux est décidé, sans doute à Steenwerck d'où les Cornuut sont originaires. Déjà en 1515, Ghyselbrecht est cité comme époux de Louise Cornuet, fille d'Olivier et d'Isabeau de Cortewille. Les Cortewille méritent mention, car d'origine chevaleresque, et parce que Isabeau de Cortewille est fille de Thierry, seigneur de Catsberghe et de Oudenhove, et sœur de Maillard, capitaine du château de Nieuport.



X2 15 février 1533, Josse Gaetut, alias Goethuits.

- 3) Louise x **Ghyselbrecht van den Kerchove**, fils de Jacques et d'Elisabeth Pieterzeuns.
- 4) Marie x Pierre Belle. Ils vendent une maison en 1516 (FM42)
- 5) Gegoine x André de Keuwere, dont postérité

IV Olivier, possède 5 fiefs à Steenwerck, pour un total de 50 mesures, tenus de la cour de Dampierre. Cité Notable Poorter à Ypres de 1541 à 1543. Mort à Ypres dans sa maison de la Boterstraat, peu avant le 2 novembre 1545, laissant des terres à Steenwerk. Il épouse peu avant le 2 novembre 1533, Isabelle de Cortewille, fille de Thierry, seigneur de Catsberghe, Oudenhove, et de Marie Lottin, veuve avec postérité de Roland Boudens. Dont :

- 1) Daniel, mineur en 1546
  - 2) Louise, émancipée en 1549, x Francis de Cour, fils de Théodore
  - 3) Anne, qui est en 1546 l'épouse de André Hebben
- Enfants illégitimes d'Olivier ;
- 4) Jason x 31 juillet 1533 Lysbette van Houtte dont ;
    - A Ghyselbrecht, ontpoorterd en 1568
    - B Marie x Ypres 10 avril 1589, François de la Rue, neveu de Jean de Guisy
  - 5) Péronne x Ypres 28 octobre 1594 Jean Provengier, fils de Corneille.



Cornuut

Une fois marié, Ghyselbrecht obtient une place dans le magistrat yprois. Au début, entre 1513 et 1517, il figure dans le second collège, celui des notables de la ville. Le 18 grasmaand 1518, le 62ème haut-bailli, Charles de Luxembourg, accompagné des commissaires au renouvellement, se rend en personne à Ypres pour y nommer les nouveaux échevins, qui depuis 1513 sont nommés tous les trois ans. Ghyselbrecht van den Kerchove fait partie des élus, et les autres échevins sont Nicolas de St.Omer, Jacques Quatjonck, Louis Pointe, Josse Lansaem, Pierre Vanderstichelen, Jean de Dixmude, Pierre van de Capelle, Gilles Dierickx, Alphonse van den Wijngaarde, Jooris van der Helst, Christian Lamoot, Morant Huybuick, et Jan van der Camere.

En théorie, les échevins sont nommés par le Comte de Flandre, mais en réalité, la situation est fort différente. Ce sont les futurs échevins qui payent, aux commissaires du Comte, leur place dans l'échevinat. En plus de l'argent, il faut néanmoins appartenir à une famille influente, et cette dernière obligation devient petit à petit une nécessité, repoussant de plus en plus les membres des corporations jugées "moins nobles" hors du banc échevinal. C'est sous Charles Quint que cette évolution se fait particulièrement sentir, et cela confirme que les Kerchove ont atteint au début du XVIème siècle, une certaine position.

Une fois réunis, les échevins commencent leurs travaux : nommer entre autres les 4 chefs hommes qui se chargent, l'un de la police, les autres de la draperie, des saiettes, et des « *vinderye* ». Suit la nomination du haut tuteur des orphelins, des 12 trésoriers, des conseillers, et de tous les fonctionnaires à remplacer. Depuis 1227, il est défendu d'avoir plusieurs échevins de la même famille (père et fils, frères, oncles et neveux, beaux-frères par alliance), même si ce n'est pas toujours respecté rigoureusement. Ghyselbrecht a aussi des obligations, comme celle, valable depuis 1414, d'habiter Ypres depuis trois ans au moins, d'être père de famille et bourgeois de la ville. Le mandat d'échevin est valable pour une durée de trois ans, et ce mandat ne peut normalement être prolongé deux fois de suite.

Même s'il ne s'agit alors que d'un sujet de préoccupation parmi tant d'autres, la création à Ypres de la chambre des pauvres aura un effet majeur à long terme. Ghyselbrecht et ses collègues échevins se sont fortement inspirés de l'ouvrage « *De Subventione pauperum* » écrit par Vivès<sup>203</sup> en 1525. Ce livre connaît un retentissement considérable et les échevins d'Ypres en ont longuement débattu, surtout en ce qui concerne l'adaptation des règles théoriques pour une mise en pratique. Après d'âpres discussions, un accord entre les échevins est trouvé, et la mise en pratique commence en 1531. Cette démarche réussit parfaitement, tant et si bien qu'il fait forte impression sur Charles Quint, en visite à Ypres. Cette idée est aussitôt reprise par l'Empereur, ancien élève de Vivès, qui par une ordonnance datée du 7 octobre 1531, oblige toutes les villes à instaurer une chambre des pauvres.

Ce qu'explique Vivès est très simple. Les pauvres étant très nombreux, ce sont avant tout les plus débrouillards, ceux qui exploitent leurs enfants et qui les obligent à mendier, qui parviennent à prendre le gros des aumônes. Pour éviter une pareille situation, il faut interdire

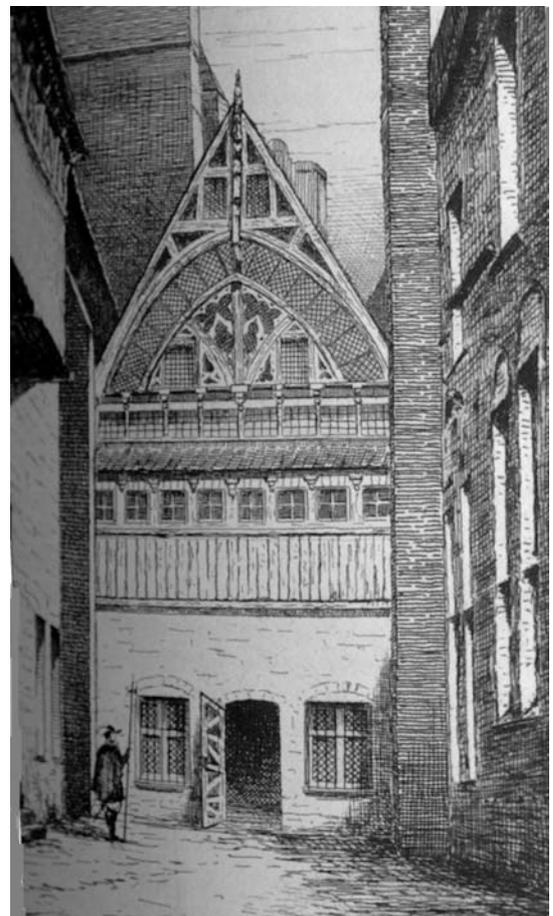
<sup>203</sup> Jean-Louis Vivès, humaniste et philosophe espagnol, né à Valence en 1492, et mort à Bruges en 1520.

la mendicité, aussi bien en public que dans la rue, dans les églises ou devant les maisons, avec des punitions importantes à l'appui. Tous les fonds pour les pauvres sont rassemblés pour ne former qu'un, et l'argent est équitablement distribué par les gestionnaires de la chambre des pauvres, qui s'occupent également de placer les enfants des plus pauvres dans des écoles, et de les envoyer chez un maître ou chez un particulier. Régulièrement, les membres de la chambre des pauvres se réunissent dans la salle des échevins afin de coordonner leurs actions.

Ce magnifique projet, qui devient réalité, n'empêche pas Ghyselbrecht van den Kerchove de continuer l'achat d'offices qui l'intéressent. Au début du mois de mai 1519, ayant vendu à Pierre van der Stichele une maison dénommée « Caukin », Ghyselbrecht se retrouve avec beaucoup de liquidités. Il exploite cet argent en achetant un des offices les plus chers de la ville, potentiellement très rentable : celui des accises sur la bière. En 1520, Ghyselbrecht gagne l'enchère, néanmoins, sans doute à cause du risque élevé de l'entreprise ou peut-être à cause du manque de résultat, il ne recommence plus l'année suivante.

Ayant passé la quarantaine, Ghyselbrecht préfère se consacrer à ses occupations d'échevin et à ses fonctions annexes. Dès 1522, il a le privilège d'être huissier de la chambre des échevins, c'est à dire qu'il a la responsabilité de l'ouverture et de la fermeture de la porte de la chambre des échevins. En plus de cette fonction avant tout honorifique, les échevins ont également attribué à Ghyselbrecht la fonction bien plus ardue de « *Besanter* », c'est à dire qu'il a en charge la police de la ville.

Tout comme son frère Georges, Ghyselbrecht van den Kerchove est très impliqué dans la chambre de Rhétorique locale, qui concourt régulièrement contre les autres chambres de Rhétorique des villes avoisinantes. Le plus marquant des concours est incontestablement celui organisé par la ville d'Ypres en 1529. Ce concours, ou tournoi, est organisé à l'occasion de son jour de fête appelé le « *Thyundag* », qui est célébré le premier dimanche du mois d'août. Dans ce cas-ci, il s'agit du premier août. Dès la veille, le samedi 31 juillet, les festivités commencent par l'introduction des différents concurrents, parmi lesquels la gilde de rhétorique de Furnes, dénommée « *Aerme in de beurse* », et celle de Nieuport, « *van den Doorne Croone* », dont le roi n'est autre que le frère de Ghyselbrecht, Guillaume II van den Kerchove.



**Entrée de la « Chambre des Echevins », dans la halle aux draps à Ypres**

Le dimanche 1<sup>er</sup> août, la procession des différentes chambres, ainsi que nombre de personnalités religieuses, défilent dans les rues, s'arrêtant par deux fois dans une taverne pour s'y « ressourcer ». La procession est égayée par des « *speillieden van cleenen musycke* » et autres troubadours, ainsi que par un amuseur public. La responsabilité de Ghyselbrecht van den

Kerchove, lors de la procession, est d'être le « *presentmeester* », c'est à dire qu'il a en charge la distribution des vins et cannettes aux différentes personnalités, titrées ou non. Il s'agit de distribuer pas moins de 600 litres de vin auxerrois ; Ghyselbrecht en a fourni un seizième, pour la somme rondelette de 40 livres, qui lui seront remboursées plus tard. Ghyselbrecht a aussi fourni diverses quantités de draps, pour le spectacle de l'amuseur public<sup>204</sup>.

Dès le lendemain, les chambres de Rhétorique se succèdent sur la Grand place, montrant toute l'étendue de leurs talents d'acteurs ou de conteurs et leurs joutes dureront trois jours. Tous les soirs, les membres du jury se réunissent dans une taverne de la Grand place pour délibérer longuement. Le mercredi 4 août, les résultats sont proclamés et la distribution des prix commence. Il s'agit de gobelets et autres objets en argent, gravés aux armes de la ville et de la chambre de rhétorique locale.



Rue au Beurre, où habite Ghyselbrecht van den Kerchove

Sans enfants, Ghyselbrecht et son épouse ravestissent leur maison côté sud, rue au Beurre, à l'ouest, près de la « Porte Rouge ». Cette donation mutuelle, signée le 22 avril 1524, permet au survivant des deux de garder la dite maison<sup>205</sup>. Ghyselbrecht est très courtisé par sa famille et celle de sa femme : il est témoin à nombre de mariages comme celui de sa nièce Marie Zannekin en 1531, de sa nièce Elisabeth Biese en 1532, de Catherine Cornuut en 1515, de Jean de Keuwere en 1533, de Jason et Péronne Cornuut en 1533 et 1534. Il est aussi tuteur des enfants mineurs de son oncle Charles Cornuut en 1518, tuteur de son neveu Laurent Paeldinck en 1509, et de son cousin Luc Doemeniet en 1527.

Ghyselbrecht décède en 1538, ayant gardé sa fonction d'huissier de la chambre des échevins jusqu'à sa mort. Sa veuve, Louise Cornuut, est encore citée dans les comptes de la ville jusqu'en 1543, qui est vraisemblablement la date de son décès<sup>206</sup>.

<sup>204</sup> Mauritz Vandecasteele ; Een groot opgezet rederijkersfeest in Ieper in 1529

« Ghyselbrecht van den Kerchove deurwaerdere van scepenen camere voor sijn rechte en poorcie in t zestiende deel van den incoope van 4 sticken wijns auxerrois om daarmede te furnierende de presentwijnen in de processie van den Thyndaghe lestleden diversche persoonen ghesstelijke ende weerliede te voorschreven processie comen zijnde/ bi cedulle 40£ 15 sch. »

<sup>205</sup> Fonds Merghelynck N°42, portefeuille Cornuut

<sup>206</sup> Chambre des Comptes d'Ypres N°39047

## CHAPITRE VII

### Guillaume II van den Kerchove, quatrième génération

#### IV GUILLAUME II van den Kerchove (1472-1538)

Troisième fils de Jacques et d'Elisabeth Pieterzeuns, Guillaume naît à Ypres en 1472, sans doute le 4 septembre.



**Naissance vers 1500**

C'est sans doute à son insu que Guillaume a vécu une des périodes les plus extraordinaires de l'histoire. Lorsqu'il voit le jour, vingt années à peine se sont écoulées depuis la chute de l'Empire byzantin. En Allemagne et aux Pays-Bas, l'imprimerie jette les bases d'une puissance redoutable, le mouvement des idées. Et la grande féodalité bascule définitivement au profit d'états forts et centralisés.

Guillaume n'a pas vingt ans lorsque les Maures, par la reconquête de Grenade, sont définitivement boutés hors d'Espagne. Christophe Colomb, rencontre ces Amériques que les Nordiques avaient, des siècles auparavant, effleurées. Il est contemporain de Machiavel, d'Erasmus, de Vasco de Gama, de Copernic, de Michel-Ange. Seul le recul nous permet de dire qu'il est un homme de la Renaissance. Mais de sa terre de Flandre Maritime, sans doute a-t-il mieux perçu l'importance des événements régionaux. En 1472, le duché de Bourgogne est à son apogée. Guillaume a un an quand le duc Charles dit "le Téméraire" voit disparaître son ambition de placer sur sa tête la couronne impériale. Ce rêve se réalisera avec son petit-fils Charles Quint.

Très jeune encore, Guillaume entend les échos des disputes entre Marie de Bourgogne, ses villes et états, les meurtres, inutiles et injustes, d'Humbercourt et d'Hugonnet, auxquels la jeune souveraine tente de s'opposer. La révolte populaire agite Gand et les autres villes de Flandre, dont Ypres n'est pas la moins chaude. Ypres est frappée par la crise, où les métiers à tisser, de quatre mille sont tombés à quelques dizaines. Et Guillaume, à coup sûr, participe à l'allégresse générale des noces de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche, tout comme au deuil quasi unanime que prend le pays au décès tellement prématuré de sa souveraine, suite à un accident de cheval, survenu durant une chasse.

Quelle n'est pas la surprise de Guillaume, lorsqu'il entend que les Brugeois, ses voisins, se sont emparés de l'archiduc Maximilien et le retiennent prisonnier, du 2 février au 16 mai 1488. Rappelons qu'à cette occasion, ces Brugeois ne se privent pas de martyriser et de mettre à mort le fidèle du prince, Pierre Lanchals, ancêtre des Kerchove actuels.

La ville d'Ypres, où Guillaume naît en 1472, n'est plus que l'ombre de la splendide cité d'antan. Il a cinq ans lorsqu'une armée de Français pille les environs de la ville, qui est en butte à des troubles sociaux assez graves. Dès l'âge de douze ans, il perd sa mère et son père ne se remariera pas. Après le siège d'Ypres de 1488, la peste fait des ravages et terrasse son frère aîné Augustin. A seize ans, Guillaume est un adolescent précocement mûri.

Le père de Guillaume, Jacques II, est parfaitement au courant de la situation désastreuse dans laquelle se trouve l'économie yproise. Depuis longtemps, il a accepté l'idée de voir nombre de ses enfants quitter le foyer familial, afin qu'ils trouvent ailleurs des possibilités professionnelles plus intéressantes. Ambitieux pour ses enfants, il fait le nécessaire pour que son aîné, Jean, puisse étudier à l'université afin d'y obtenir un diplôme de



**Monument funéraire de Pierre Lanchals à Bruges**

droit canon et de droit civil, introduction nécessaire pour un bel avenir au service de l'un ou l'autre grand dignitaire du pays. Le second fils de Jacques II, Augustin, est dirigé vers les ordres afin d'apporter à la famille une plus grande spiritualité. Guillaume est le troisième fils de Jacques II et le choix du père est de l'orienter directement vers une fonction purement commerciale. Guillaume est mis en stage, sans doute chez ses cousins Pieterseuns ou Doemeniet, qui ont tous deux des intérêts dans le commerce du poisson. Inévitablement, Guillaume accompagne son maître dans les principaux ports du comté: Dunkerque, Nieuport et Ostende, afin d'y faire l'apprentissage du travail dans les comptoirs de ses cousins ou chez un de leurs nombreux correspondants.

Tout indique que c'est à Nieuport que Guillaume passe le plus clair de son temps comme apprenti. Nieuport est par excellence l'avant-port de la ville d'Ypres, et la ville vient de recevoir du Comte de Flandre, une impressionnante série d'avantages fiscaux, prélude à un essor commercial important. Le choix de Nieuport comme lieu de stage est particulièrement justifié du fait des avantages dont y jouissent particulièrement les bourgeois d'Ypres. Même un stagiaire peut s'y faire connaître et se faire apprécier, s'inscrire dans un réseau de relations amicales et d'affaires, qui bientôt le servira. Guillaume se rend trop bien compte des nombreux avantages qu'offre sa nouvelle position. Son choix est fait : s'établir au plus vite à Nieuport.

Durant l'année de sa majorité (atteinte en Flandre, à 25 ans, sauf exception accordée par le prince), Guillaume demande sa radiation de la bourgeoisie d'Ypres, ce qui est effectivement inscrit dans le registre, en date du 4 septembre 1497<sup>207</sup>. A cette occasion, Guillaume doit payer une sorte de taxe de sortie, appelée droit d'issue, de 30 livres parisis, et en retour, il obtient une lettre d'attestation qu'il s'empresse de présenter aux bourgmestres et échevins de Nieuport, assemblés en Chambre de Conseil. Là, il demande son admission dans la bourgeoisie de Nieuport et conformément aux exigences de celle-ci, il reçoit d'Antoine de la Salle (ou de la Sale), bourgeois récent mais important de Nieuport, un appui nécessaire à sa requête. Celle-ci est agréée moyennant un droit d'admission de 3 livres parisis. Le scribe note dans le registre de bourgeoisie de la ville :

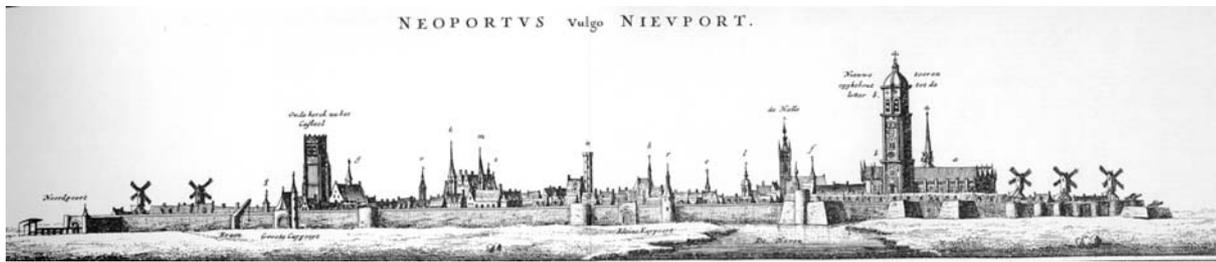
*“Poorters ende poorterssen ontfaen binnen den lopende jaar bechinnende den VIII in sporckle*



**Liaison fluviale Ypres - Nieuport**

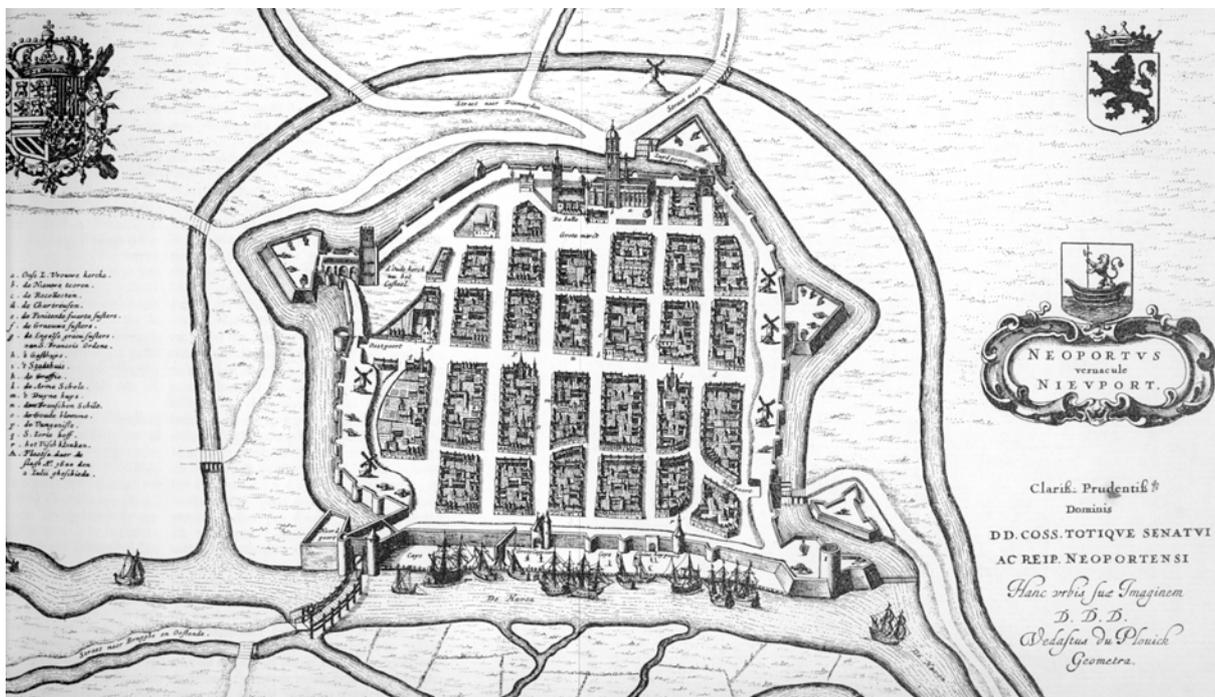
<sup>207</sup> BRB, FM21, FM28

*XCVI (février 1497, nouveau style) ende expirerende XCVII: ... Willem van den Kerchove jacobzone was up den III in dec.(mardi) poorter ontfaen bij cope, borghe es Antonis de la Sale III L.par.*<sup>208</sup>



Nieuport dont le nom ne signifie pas port nouveau mais ville nouvelle, “poort” établissant le fait de “ville fermée” – est moins ancienne qu’Ypres, et d’un passé certainement moins éclatant. C’est en 1163 que Philippe d’Alsace avait donné aux habitants d’une nouvelle bourgade établie au lieu dit « Zandhoofd » une charte fixant l’organisation judiciaire et les libertés commerciales qui en faisaient une ville à part entière.

Dans les “Coutumes et Usances de la ville de Nieuport”, il est précisé: “La ville de Nieuport est une ville notable et belle, dotée et ornée de nombreux et divers privilèges, appartenant à notre redouté Seigneur et Prince, en sa qualité de Comte de Flandre. Tous les ans, les commissaires du Comte y choisissent et établissent deux bourgmestres, neuf échevins et deux trésoriers pris parmi les bourgeois notables, à l’exclusion des autres.”



**La ville et les armes de Nieuport (Johan Blaeu)**

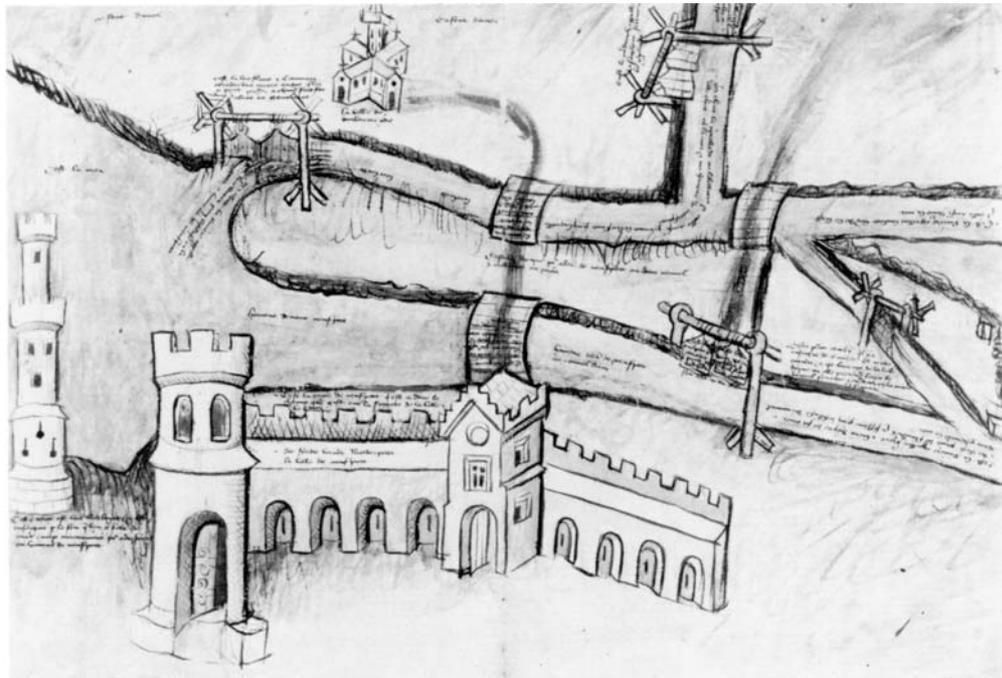
<sup>208</sup> AEB Archives de Nieuport, Poortersboek (N°169).

Note ; Antoine de la Salle est originaire de Corbie en Picardie et est un serviteur du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. A la mort du duc de Bourgogne, Corbie redevient français et puisque Antoine de la Salle ne veut pas changer de camp, il est préférable de quitter les lieux. Il opte pour Nieuport et est inscrit dans les registres de la bourgeoisie de la ville en 1490. En remerciement de son attachement aux duc de Bourgogne, Antoine de la Salle est nommé bailli de Nieuport entre 1512 et 1537.

Indiquons, en passant, la présence à Nieuport, avant l'arrivée de Guillaume, de quelques homonymes, sans liens apparents. En 1475, un Adriaen van den Kerchove "van Gheertsberghe" (Grammond) est admis dans la bourgeoisie de Nieuport par son mariage avec Annemie Labavin, fille de Hans. En 1489, un Jean van den Kerchove, dont l'origine n'est pas précisée, acquiert sa bourgeoisie pour la somme habituelle de 3 livres parisis et s'établit aubergiste. Enfin, du vivant de Guillaume, un autre Guillaume, fils d'un Lambrecht, "karreman" de son état, apparaît parfois dans les actes consultés, avec son épouse Naenken, sans qu'il y ait confusion possible entre les deux homonymes<sup>209</sup>.

Avant l'arrivée de Guillaume, Nieuport a beaucoup souffert du siège des Français en 1489. Héroïquement, Nieuport refuse de se rendre et reste fidèle à son prince contrairement à bien d'autres villes. Contre toute attente et à la surprise de tous, la ville résiste vaillamment et les Français finissent par abandonner. Après les misères du siège, la peste tue encore 1552 habitants, mais dès 1495, la situation change favorablement car la paix est signée avec les Français.

Le Prince tient à remercier la ville pour sa fidélité et sa résistance face à l'ennemi. Il octroie à la ville toute une série de mesures en vue de la reconstruction et du développement de son commerce. Il s'agit principalement du droit d'organiser un second marché annuel de huit jours, de la levée de la tutelle de Bruges en ce qui concerne la justice, du droit d'étape du hareng crocheté (stapel van gehaakte haring) et enfin de la signature du contrat "Intercursus Magnus", qui supprime le particularisme des villes portuaires et permet dorénavant aux pêcheurs de Nieuport d'exercer leur travail sans restriction le long des côtes belges et des côtes anglaises, et réciproquement.

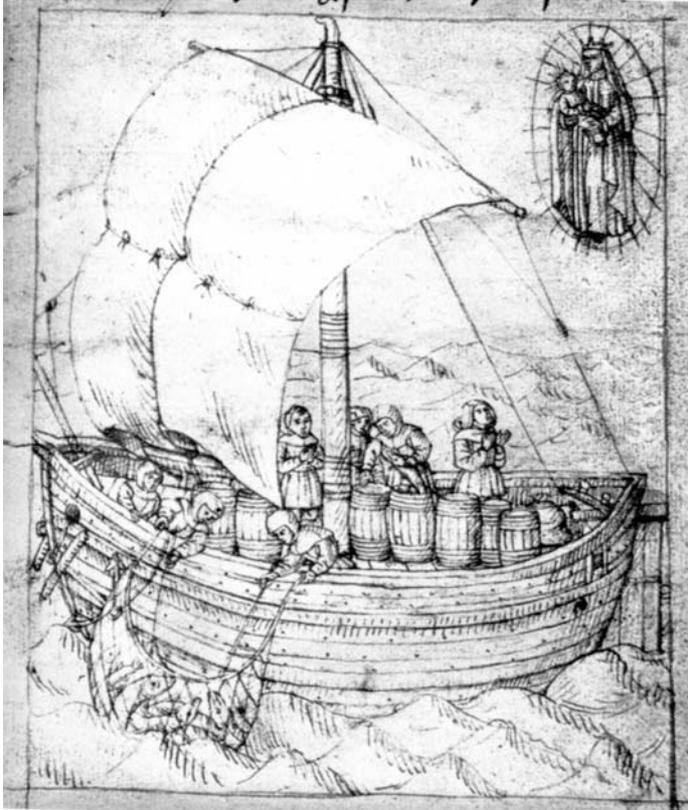


**Dessin des nouvelles écluses entre Nieuport et Ypres**

Ces nouveaux avantages ont d'autant plus d'importance que le commerce atlantique est en pleine croissance, facilité par l'apparition d'un nouveau type de bateau plus performant, appelé "bussen", jaugeant en moyenne 60 à 80 tonnes. Ce sont des navires de forme assez ronde avec

<sup>209</sup> AEB Poortersboek de Nieuport, déjà cité et reg. 72 et 3965

peu de prise d'eau pour permettre d'accoster facilement dans les petits ports ou même sur les plages en cas de tempête.



**Bateau de pêche typique du XVIème siècle, appelée « bussen »**

C'est une période de prospérité sans précédent qui commence à Nieuport et qui durera 30 ans. Les marchands dirigent la ville et un tiers des autorités communales sont affectées au commerce portuaire et au commerce du poisson avec principalement le contrôle de la préparation des harengs, la mesure des poids, le comptage, le scellage des tonneaux avec le cachet de la ville, la recherche de la clientèle étrangère (surtout française), etc. Le commerce du hareng est de loin la principale industrie de Nieuport. En 1474, pas moins de 7164 tonnes transitent par le port, soit près de 600 last (12 tonnes) de hareng.

L'aspect pratique de la pêche en haute mer a fait d'énormes progrès depuis qu'un Hollandais, Willem Beukels, a mis au point un procédé consistant à déposer des harengs dans des barils, avec de la saumure, suivant une technique élaborée à Amsterdam en 1447. Ces barils, appelés « caques » de harengs, sont préparés en pleine mer et peuvent se conserver des mois, ce qui est essentiel à une époque où il n'y a ni frigo ni moteur pour ramener la barque de pêche au port. Ces « caques » deviennent le principal enjeu d'un commerce fructueux, ce que Guillaume van den Kerchove va exploiter.



**Mise en baril du hareng**

Comme support financier, Guillaume a déjà hérité de certains biens de sa mère et, depuis 1489 au moins, il jouit d'une rente viagère de 36 livres l'an payée par la ville d'Ypres, rente achetée par son parent Lauwers Boudrave. Sa vie durant, il touchera cette somme, bientôt augmentée par d'autres<sup>210</sup>.

Ainsi, tous les éléments matériels sont réunis pour que Guillaume entame sa brillante carrière, si brillante qu'il a du être porté par une irrésistible envie de faire fortune, à l'image des grands princes marchands allemands comme les Fugger et les Hochstetter, qui ne trouvent aucun mal à accaparer un produit, et ensuite à en forcer le prix, ou à former des cartels pour la limitation des débouchés et le contrôle du commerce pour manipuler les investissements. Ainsi, Ambroise Hochstetter achète tout le mercure disponible, puis augmente le prix de détail de 75%. Les Fugger, autre famille d'Augsbourg, capitale financière de l'Europe, font fortune par des investissements spéculatifs sur le cuivre et l'argent. Il s'agit souvent d'avancer de l'argent aux princes allemands, autrichiens ou hongrois, en échange de revenus sur des mines, des terres et des villes. En 1492, les Fugger stimulent un accord avec la famille Thurzo de Cracovie afin de former un cartel pour exploiter les mines d'argent et de cuivre de Hongrie, permettant de maintenir les prix les plus élevés possibles. En 1501, les Fugger exploitent de vastes entreprises minières un peu partout en Europe, en outre, ils importent et manufacturent les textiles, font commerce de soie, de velours, de fourrures, d'épices, d'agrumes, de munitions, de bijoux et en tirent d'immenses profits, si bien qu'ils sont en 1500 la famille la plus riche de la chrétienté.

Les techniques utilisées par ces financiers allemands sont un exemple pour les hommes d'affaires in spé comme l'est Guillaume, même si les moyens dont dispose ce dernier sont infiniment moindres et ses spéculations ne sont pas d'ordre international mais local. Néanmoins, l'activité commerciale de Guillaume est importante, même s'il n'est pas aisé de les définir car aucun témoignage privé, registre de comptes, livre de raison ou document commercial ne nous est parvenu. Heureusement, les conflits portés à la connaissance du magistrat, conflits dans lesquels Guillaume intervient comme plaignant, accusé, ou encore comme mandant, donnent quelques indications. Les comptes de la ville de 1509 mentionnent que Guillaume acquiert successivement trois charges viagères de courtier pour le négoce et le transport du hareng existant sur la place de Nieuport<sup>211</sup>. Ces offices, appelés « *recht ende officie van den makelaerscepe ende laderscepe van haeringhen ende van vissche ten waghén te laden...* » sont concédés par la ville en nombre limité. En 1509, il paie 10 livres 10 schilling parisis pour une telle charge laissée vacante par la mort de Pieter van Lo. Il la prend sur la vie de Maeyken fille d'Adrien Lammens, un de ses « *stiermannen* » (capitaine de navire marchand). De la même façon, le décès de Cornelis Weynssone lui permet d'acquérir, cette même année 1509, une autre charge, sur la vie cette fois de Aelken, fille de Jean de Vos, un autre capitaine de navire marchand. Enfin, Guillaume va encore jouir d'une troisième charge de courtier, assurée cette fois sur sa propre vie. Au reste, son intérêt particulier pour le commerce des produits de la mer nous est attesté du fait qu'il fut doyen de la gilde des poissonniers.

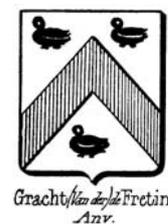
La puissante volonté de réussite que dégage Guillaume ne passe pas inaperçue chez les pères de famille à la recherche d'un parti intéressant pour leur fille. Il faut d'ailleurs être aveugle pour ne pas voir l'ascension irrésistible des Kerchove, illustrée entre autre par son oncle, Nicolas, qui a acheté la seigneurie du Ghistelhof et dont les filles se sont mariées avec des anciennes et notables familles de la région yproise comme les Lansaem et les Beisselaere. Guillaume est par ailleurs l'héritier féodal de son père, riche drapier yprois, qui perçoit alors de nombreuses taxes sur le grain pour les boulangers et brasseurs de la ville.

<sup>210</sup> AGR Ch.des Comptes de la ville d'Ypres pour 1489

<sup>211</sup> AGR Chambre des Comptes N°36807. Comptes de Nieuport pour 1509.

C'est peut-être par l'intermédiaire de membres de la famille de Visch, qui sont depuis longtemps liés aux Kerchove, que Guillaume est mis en contact avec la noble et puissante famille Knibbe, qui a toujours tenu un rôle de premier plan dans l'histoire de la Flandre maritime. Après les transactions habituelles, un accord intervient entre les deux familles, et en 1498 ou 1499, Guillaume van den Kerchove épouse Anne-Marie Knibbe.

La généalogie Knibbe, qui est fort compliquée car les ramifications sont nombreuses, indique que le premier personnage connu de la famille est Harrard Knibbe, qui vivait au XII<sup>ème</sup> siècle sur la terre dite "Volkniebbere" à Alveringhen. Laissons de côté la légende selon laquelle St. Thomas de Canterbury est son cousin germain. Ce qui est tenu pour véridique est que son petit-fils épouse un membre de l'illustre famille de Gramenne (qui porte échiqueté d'azur et d'argent), héritière du château féodal d'Oeren, ce qui donne une nouvelle dimension à la famille Knibbe. Cependant, les Knibbe prennent parti de la noblesse terrienne en révolte contre l'imposition grandissante décrétée par la reine Mathilde, comtesse de Flandre. Leur opposition au suzerain leur coûtera cher, le château est incendié et Jean et Omer Knibbe tués<sup>212</sup>.



Après une courte période de mise à l'écart, les Knibbe se rachètent en combattant aux côtés du Comte de Flandre à la bataille de Cassel, où plusieurs membres de la famille Knibbe périssent lors des combats. Dès lors, de nombreuses charges dans les magistratures s'offrent à eux, principalement à Furnes mais aussi à Bruges, à Sluis, etc. Les Knibbe laissent également de nombreuses traces à Nieuport : Renaud Knibbe et son fils Pierre sont tous deux baillis de Nieuport entre 1441 et 1454.

Si Guillaume amène la puissance commerciale, les Knibbe apportent un réseau de relations très impressionnant, ce qui est bien utile en politique. Lors du renouvellement du magistrat de Nieuport en 1499, Guillaume est désigné comme huitième échevin. Or, il n'est bourgeois de la ville que depuis deux ans. Devenir échevin à 27 ans, aussi peu de temps après son arrivée dans la communauté locale, tend à indiquer que cette place d'échevin fait partie du contrat de mariage conclu entre les deux familles.

Comme nouvel échevin, Guillaume van den Kerchove paie, ainsi que ses collègues Vincent Jurdaen et Jakob Meeze, un droit de 12 livres parisis à la ville. Dès la première nomination de Guillaume comme échevin, il est délégué par le magistrat et entre en négociation avec les villes voisines. Il s'agit principalement d'affaires relatives à la spécialité de Guillaume, le commerce du poisson.

Son caractère n'est pas des plus souple. Le 3 juin 1499, Guillaume van den Kerchove est sanctionné par ses collègues du magistrat pour avoir affirmé que Jennyn Marchant, autre échevin, devrait être déféré au bailli parce qu'il aurait proféré un faux serment<sup>213</sup>. Cette sanction

<sup>212</sup> Les Knibbe font partie des Blavotins (Blauwvoeters), c'est à dire ceux qui suivent Ryckaert Blauvoet et Heribert van Wulveringhen. Le parti opposé étant celui des Ingerijkers.

<sup>213</sup> AVN Reg. N° 72

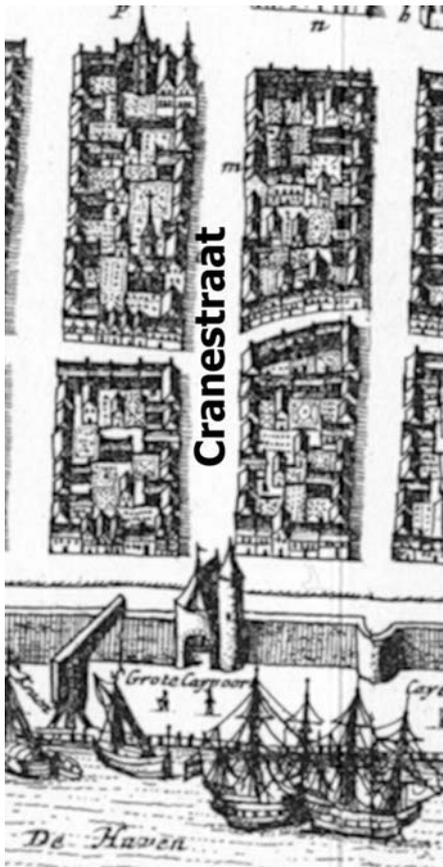
effectuée par l'échevinat contre Guillaume est perçue comme une véritable gifle. Dès l'année suivante, il ne cherche pas à garder sa place dans l'échevinat, ce qui lui donne plus de temps pour ses activités commerciales.

Les premières années du mariage d'Anne-Marie Knibbe et de Guillaume van den Kerchove sont couronnées par la naissance de plusieurs fils, assurant ainsi la continuité de la lignée. Les affaires prospèrent et Guillaume a toutes les raisons d'être satisfait lorsque, soudainement, le tocsin sonne l'alarme. Les digues sont rompues et l'eau menace la ville. Guillaume et tous les hommes valides aident à empêcher le désastre en jetant dans les brèches à marée basse des fascines, des sacs de terre, et en consolidant le tout avec des liens de paille. Peine perdue, la ville subit en 1502 une de ses plus terribles inondations. Une fois la décrue, le désastre peut-être évalué. Les récoltes sont détruites, des cadavres de bétail en putréfaction jonchent le sol, les épidémies prolifèrent. C'est peut-être une des maladies dues à cette catastrophe naturelle qui vient à bout d'Anne-Marie Knibbe qui décède prématurément, le 17 janvier 1504.



**Vue partielle des quais (Cranepoort) de Nieuport au XVIème siècle  
Fragment d'un retable peint par Lancelot Blondeel**

Le père de Guillaume vient également à décéder vers la même période, ce qui fait que Guillaume se retrouve seul avec ses enfants, et une belle somme d'argent qu'il peut investir intelligemment. En 1505, Guillaume tient à montrer à tous sa réussite financière car il rachète successivement les



**Cranestraat à Nieuport**

parts des héritiers d'une des plus importantes maisons de la ville de Nieuport, il s'agit de la maison appelée "de Craene" dans la Craenestraat, puis il achète en enchère publique la fonction de Bailli de Lombartzijde, village qui appartient à Nieuport. Un an plus tard il achète la fonction d'Ecoute de la ville de Dixmude.

Dans les principales villes de Flandre, le souverain est représenté par un magistrat dénommé Bailli, Ecoute ou Ruwaert. Depuis le règne de Charles le Téméraire, vu la dureté des temps et la difficulté d'alimenter régulièrement le trésor, cette charge est attribuée par enchères publiques, et généralement pour une durée de trois ans.

Le Bailli a pour mission principale de défendre les prérogatives du Prince contre les prétentions du seigneur ou du châtelain local. Cette fonction, qui est avant tout de type judiciaire, n'intéresse que relativement Guillaume. Ce qui l'intéresse en réalité c'est de percevoir les amendes qu'il inflige dans les cas suivants: "*Celui de mort d'homme, d'enforchement de femmes, de desrobeurs de chemins, boutefeu, faux monnoyeur, conspiration, désespération, larcins et autres cas horribles et crueltés*". Ces amendes résultent généralement d'un arrangement à l'amiable entre le coupable, la victime et le bailli <sup>214</sup>. Si aucun

arrangement n'intervient, le Bailli perçoit pour son compte les amendes qu'il inflige selon un barème établi.

La charge de Bailli confère indéniablement un certain prestige, tout en étant un bon moyen de placer de l'argent. Guillaume est d'abord bailli de Lombartzijde, charge qu'il afferme pour la période du 1er avril 1506 au 31 mars 1509. Il enlève l'enchère pour 9 livres parisis la première année et 12 livres les deux années suivantes, outre 2 livres 10 schilling parisis pour les paulmées <sup>215</sup>.

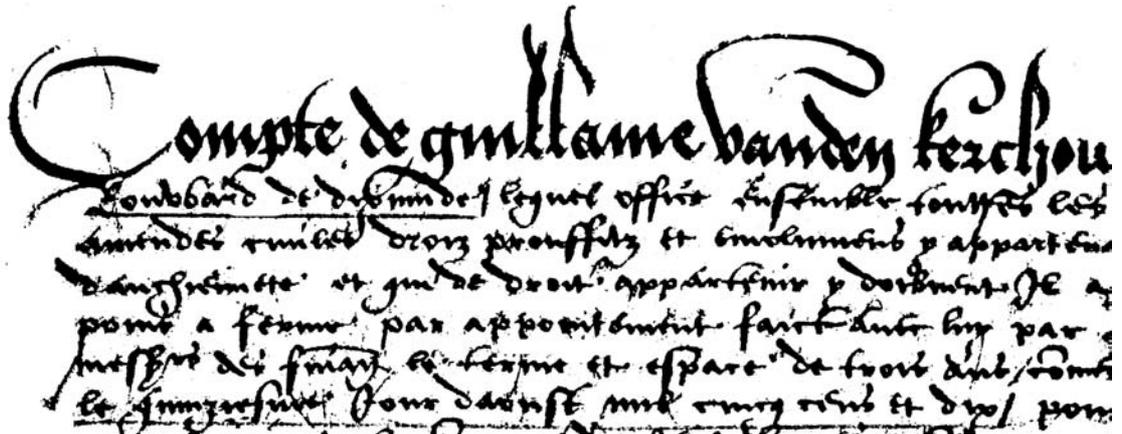
L'essai étant concluant, dès l'année suivante, il enlève comme dernier enchérisseur la charge nettement plus importante de Ruwaert de Dixmude, laquelle, à cette époque, est traditionnellement l'apanage de la famille de Hertoghe. Le 15 août 1507, il entre en fonction pour trois ans après avoir payé, outre les 12 livres pour la paulmée, 102 livres pour la première année et 114 pour les deux années suivantes, payables par échéances de 4 en 4 mois. Le 15 août 1510, il enlève à nouveau l'enchère pour trois ans, mais en 1513, c'est Pierre de Hertoghe qui l'emporte. Guillaume reprend l'enchère en 1516 pour une nouvelle période de trois ans, et comme à chaque fois lors d'un nouveau terme de sa charge, Guillaume est reçu personnellement par le magistrat de Dixmude qui lui offre des pots de vin. Bien qu'il soit nommé pour trois ans, Pierre de Hertoghe redevient Ruwaert un an plus tard, "*en vertu de la résignation qui lui a faite*

<sup>214</sup> AGR Chambres des Comptes. N°13913. Comptes des Ruwaerts de Dixmude.

<sup>215</sup> AGR Ch. des Comptes. N°14258. Comptes des Baillis de Lombartzijde.

d'icellui office Willame de Kerchove, dernier possesseur"<sup>216</sup>». Sans doute se sont-ils arrangés entre eux afin d'éviter des surenchères excessives.

Comme Ruwaert, Guillaume doit soutenir plusieurs procès devant le Conseil de Flandre contre le châtelain de Dixmude. Il s'agit principalement de défendre les droits du Prince dans la perception des amendes, lesquelles reviennent normalement pour deux tiers au souverain (donc au Ruwaert) et un tiers au châtelain.



« *Compte de Guillaume van den Kerchove, Rouward de Dixmude lequel office, ensemble toutes les amendes civiles, droits peouffits et emoluments y appartenant d'ancienneté et qui de droit appartenir y doibvent. Il a prins à ferme par cry degl (?) et recherissement au plus offrant et dernier renchérisseur à la chandelle le terme de trois ans commençant le XVème jour d'aoust mil Vc sept..* »

Il acquiert enfin en 1508, pour un terme de trois ans, l'office de Crickhouder (Ecoute) du Veurne Ambacht, qui est la région qui entoure la ville de Furnes, jusqu'à la mer. Puisqu'il s'agit d'une zone rurale tranquille, il semble s'être peu préoccupé de cette charge. On voit son prédécesseur, Jean van der Burch, lui en demander compte devant le magistrat de Nieuport<sup>217</sup>.

C'est aussi vers cette époque que Guillaume se remarie avec une cousine par alliance de sa première épouse. Il s'agit de Jossine van der Gracht, fille de Romain et d'Isabeau Hellinck dite de Bovekerke. Jossine est veuve du bourgmestre de Furnes Jacques de Berch, décédé en janvier 1504 et dont elle a eu six enfants ayant environ le même âge que ceux de Guillaume. La maison "de Craene" devait être particulièrement animée à cette époque.

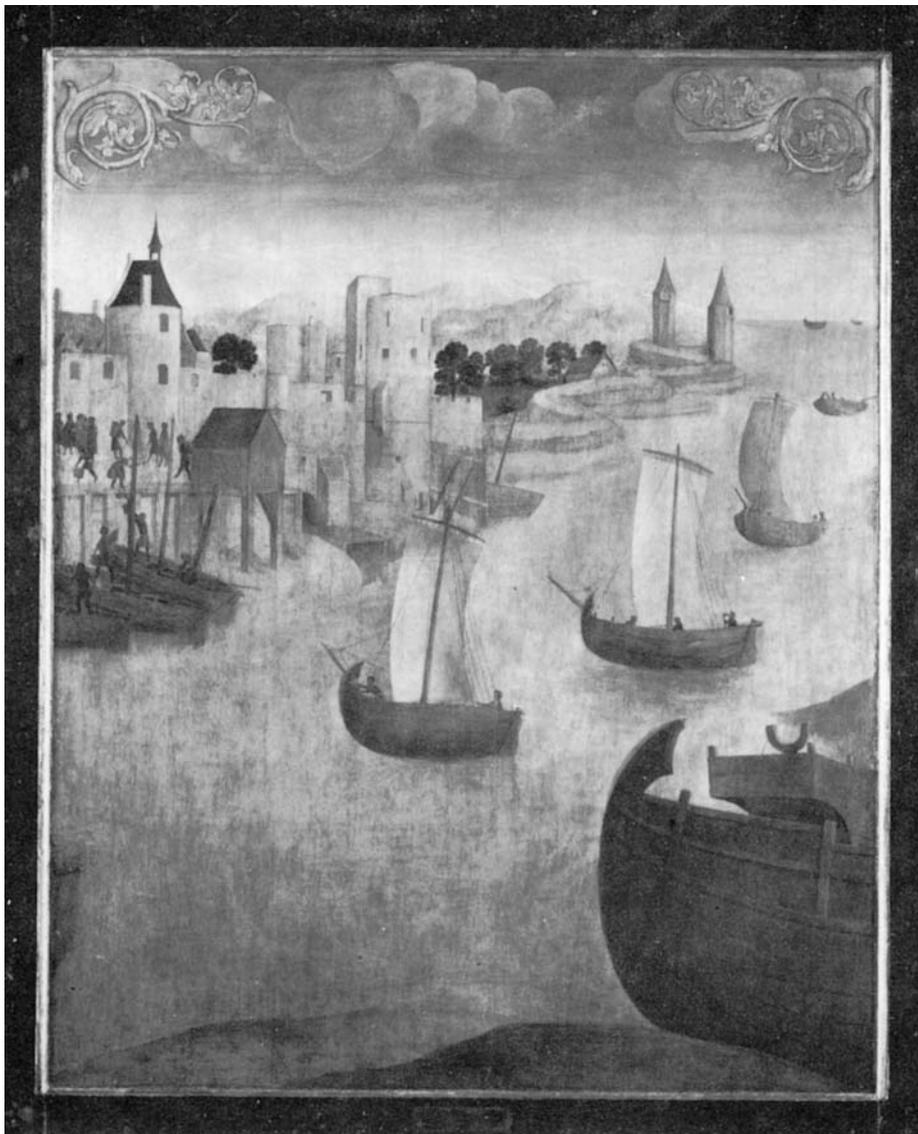
C'est une belle alliance pour Guillaume car, comme les Knibbe, les van der Gracht sont une très ancienne famille de Flandre maritime, qui jouit d'une grande considération. Ils sont originaires de la paroisse de Moorseele près de Menin, où ils possèdent la seigneurie van der Gracht, dont ils ont repris le nom. Cette famille compte nombre de chevaliers partis aux Croisades, mais le plus illustre des personnages est incontestablement Saint Idesbald van der Gracht, abbé de l'abbaye des Dunes au XIIème siècle, dont les restes mortels sont conservés en partie à l'église de Notre Dame de la Poterie. Contrairement aux Knibbe qui se sont éteints vers le XVIIème siècle, les van

<sup>216</sup> Comptes des Ruwaerts de Dixmude ; voir note 22 et Acquits de Lille n°1364

<sup>217</sup> AVN reg.72. Il s'agit sans doute du Jean van der Burch époux d'Anne de Cortewylle mentionnée par J.Gaillard dans Bruges et le Franc T V.p.330

der Gracht ont réussi la prouesse de traverser toutes les époques, les van der Gracht de Rommerswael actuels étant leurs descendants directs.

A partir de 1507, Guillaume retrouve les bancs des échevins qu'il avait quittés 8 ans plus tôt. Jouissant d'un certain prestige et ayant mûri, il ne se met pas immédiatement à ruer dans les brancards. Après avoir revêtu trois années la charge de 5ème échevin, il devient trésorier en 1511 et 1512. Et le trésorier a du travail car, en 1512, un incendie ravage tout le nord de la cité, obligeant les sinistrés à trouver un logement ailleurs. Pour en finir avec ce type de fléau, le collège est réuni afin de prendre des résolutions exceptionnelles. A l'image de la ville d'Ypres, tous les toits de chaume doivent être remplacés par des toits en tuiles, et pour faciliter cette transformation, la ville paye généralement un tiers des tuiles, qui viennent par bateau du port d'Anvers. Pendant plusieurs dizaines d'années, les comptes de la ville mentionnent les paiements effectués pour l'achat des tuiles. Nul doute que Guillaume a exploité ce filon comme source de revenu.



**Bateaux de pêche « Bussen » devant les murs de Nieupoort  
Fragment du retable de Lancelot Blondeel**

Pendant les cinq ans qui suivent (1513-1518), Guillaume n'est plus échevin, sans doute à cause de ses trop nombreuses activités. Ces cinq années correspondent à la construction de l'hôtel de

ville, exactement à l'endroit où l'incendie de 1512 a « dégagé » le terrain. Auparavant, les réunions du collège des échevins se tenaient dans la halle au draps. En plus de l'hôtel de ville, la cité construit une nouvelle prison, agrandit l'église et embellit la ville, car la prospérité économique et l'immigration permettent de financer les édifices publics.

En 1518, Guillaume van den Kerchove est 4<sup>ème</sup> échevin et l'année suivante, il est désigné bourgmestre, avec son collègue Hubrecht Heyneman, car la ville de Nieuport est dirigée par deux bourgmestres. Chaque année, les bourgmestres doivent trouver des solutions aux problèmes du moment, problèmes qui se passent parfois bien loin de la ville. Par exemple, à cause de la guerre avec le Danemark, quatre bateaux de commerce de Nieuport, qui voguent sur la mer baltique, sont arraisonnés par les Danois et transportés à Copenhague.

Il y a aussi des nouvelles plus festives, comme l'accession du jeune Charles Quint à la couronne impériale, suivie de sa visite officielle à Nieuport le 6 juillet 1520. Cet événement donne lieu à de nombreuses fêtes et, pour l'occasion, Guillaume porte ses vêtements les plus éclatants, réalisés dans les magnifiques draps fournis par ses beaux-frères yprois. Venant de Bruxelles, Charles Quint est reçu solennellement par les dignitaires de la ville dans le tout nouvel hôtel de ville. S'ensuit un repas pantagruélique avec tout le magistrat.

Cette fête est le prélude à de nouveaux ennuis suite à la guerre avec la France. En 1525, une première offensive française de grande envergure commence. Même si les armées sont encore loin de Nieuport, les bateaux marchands de la ville sont attaqués par des navires de guerre français. Sous l'impulsion de Guillaume et du magistrat, le gouvernement envoie un bateau de guerre dans le port de Nieuport pour protéger la première industrie de la ville, la pêche au hareng.

A cause des événements et des multiples décisions à prendre, Guillaume se déplace constamment pour les affaires de la ville. Il sera encore bourgmestre en 1521, puis de 1524 à 1529, et encore en 1531 et 1532. Dans l'intervalle, il occupe la fonction de deuxième échevin en 1522, 1523 et 1530. De sorte que, sans négliger les deux éclipses au cours desquelles il occupe d'ailleurs d'autres charges, nous pouvons dire que Guillaume fut sans discontinuer à la direction de la ville.

S'il est de sage gestion d'affermier des fonctions judiciaires, la participation pour compte du Prince à la perception de certains droits d'accises doit également produire des revenus. Si avant 1507, Guillaume est fermier des douanes à Nieuport en association avec d'autres bourgeois <sup>218</sup>, c'est surtout vers la fin de sa vie qu'il se met à affermer des impôts importants. Il est vrai que le commerce à Nieuport devient plus hasardeux, et que Guillaume n'est plus en âge de prendre de trop grands risques. Le premier impôt qu'il afferme est celui du tonlieu (impôt payé par les marchands pour avoir le droit d'étaler dans les foires et marchés) des petites villes de Damme, Houcke et Monnickerede, toutes trois voisines de Bruges, sur le canal de la ville à la mer. Concéder pour une période de trois ans commençant le premier août 1523, il a été enlevé « ...*la première année par-dessus 500 livres pour les paulmées pour 1350 livres parisis et les deux autres années chacune pour dix-neuf cents livres parisis* ». Le précédent fermier était Georges Paeldinck, oncle de son beau-frère Jean Paeldinck. <sup>219</sup>

---

<sup>218</sup> AVN Règ 72

<sup>219</sup> AGR Chambre des Comptes N°22598. Recette du tonlieu de Damme.

Celui qui succédera à Guillaume van den Kerchove est Jean Loysier, vraisemblablement grand oncle de Gilles Loysier, époux d'Adrienne van den Kerchove, petite fille de Guillaume précité.

La même année 1523, il affirme également la « *recepte du droit de deux solz six deniers de gros monnoye de Flandre que ledit sr. Empereur comme Comte de Flandre fait anuellement prendre et exiger de la ville de Neufpoort sur chacun last (12 tonnes) de héréng chaque portant douze tonnaux... arrivant au port et halle de la ville... et ce d'une année et saison vulgairement appelé en thiois theylt commençant à la St.Jean l'an 1523 et finissant au Noël ensuivant dudit an* »<sup>220</sup>. La lecture du compte de cette recette permet de constater que les plus riches notables de la ville, dont Guillaume, se taxaient eux-mêmes. Il est vrai que l'on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même.

Enfin, au terme de son existence, il affirme encore la « *recepte et collation du droit de 5 solz 6 deniers de gros que icellui Empereur a droit de prendre et lever sur chacun brassin de la keyte (bière) de hollande et d'autres estranges cervoises arrivant au port et havre de Neupoort commençant le 16<sup>ième</sup> jour d'aoust 1536 et finant le dernier jour de mars audit an* »<sup>221</sup>

Ses autres fonctions, plutôt honorifiques mais électives, témoignent de l'estime de ses concitoyens. Dès 1506, il est plusieurs fois choisi doyen de la gilde des poissonniers, dénommée la gilde St. Jacques. En 1512, nous le voyons également devenir doyen de la gilde St. Georges, qui est celle des "voetbogisten" ou arbalétriers<sup>222</sup>.

Tout comme ses frères, Guillaume est très actif au sein des ghildes de rhétorique. Il fait bien entendu partie de la gilde de rhétorique la plus importante de Nieuport, instituée sous le titre « de Doorne Croone ». La légende prétend que lorsque l'évêque Milon vint consacrer la nouvelle église de Nieuport, en 1163, les bourgeois de Nieuport y installèrent une statue miraculeuse dénommée « Onze Vrouwe van Nood », et que la confrérie fut instituée. Outre que les confrères formaient la garde d'honneur de la statue miraculeuse pendant les cortèges religieux, ils écrivaient des poésies et récitaient des ballades en l'honneur de Notre Dame, leur patronne. Dorénavant, les membres participent à des tournois littéraires et surtout au grand concours national annuel, le « landjuweel ». Guillaume ne fait pas que de la figuration, car il est nommé roi de la gilde de rhétorique « de Doornen Croone » de Nieuport, et à ce titre, il reçoit de la ville quatre pots de vin, le 9 février 1528.

Est-il nécessaire de mentionner qu'à l'instar des autres notables pieux de la ville, il est kerkmeester (marguillier) de l'église de Notre Dame. Le marguillier a la charge du registre où sont inscrits les pauvres secourus par la paroisse et il a le droit de prendre place, pendant l'office, au banc de l'œuvre.

Il se charge aussi de restaurer la chapelle des Espagnols, anciennement la chapelle de la gilde « den Doornen Croone » dans l'église Notre Dame, et il parachève probablement cette oeuvre pie en décorant l'autel d'un tableau, sans doute un triptyque où, selon l'usage de l'époque, les donateurs, entourés de leur famille et de leurs saints préférés, invitent par leur attitude à exalter la Mère de Dieu.

Pour mettre un visage sur le personnage de Guillaume, pour le voir en chair et en os, il faut caresser l'espoir qu'un jour, de quelque château anglais ou de quelque collection texane nous parvienne un portrait que nous réussirions à authentifier, oeuvre d'un petit maître flamand oublié.

<sup>220</sup> AGR Fonds Merghelynck N°89 ; Recueil par ordre alphabétique et chronologique de notes historiques, concernant les familles nobles, patriciennes et de bourgeoisie notable, ayant résidé spécialement dans les quartiers d'Ypres et de Furnes,...

<sup>221</sup> AGR Chambre des Comptes N°23193/4. Comptes de la levée du droit sur chaque brassin.

<sup>222</sup> AVG reg.72

Rien ne nous interdit entre-temps de rêver pour donner corps à cette figure qui se dégage de la masse de tant de comptes communaux, d'actes de ventes et d'achats, de tant de chicanes commerciales.



**Le mois de Janvier ; le repos au foyer**

Guillaume a 45 ans. Il est dans la force de l'âge, au sommet de sa carrière professionnelle et administrative. Nous ne le percevons pas de haute taille. Sans doute mesure-t-il 1 mètre 60, tout au plus 1 mètre 65. Nos ancêtres étaient beaucoup moins élancés que nous. Nous ne le voyons pas gros mais les robes amples au col bordé de fourrure qu'il porte ne permettent pas de juger de son embonpoint. L'œil est bleu, le cheveu châtain qu'il a plutôt court offre au vent marin le cou et les oreilles. Pas de barbe. Assurément il est robuste. N'a-t-il pas survécu à une mortalité infantile ravageuse, à deux épidémies de peste, à toutes les difficultés quotidiennes que l'on rencontre à cette époque à chaque instant? Il leur a si bien survécu qu'il atteindra les 67 ans, dépassant largement l'espérance de vie d'un Nieuportois de la Renaissance.

Il parle flamand, certes, mais il connaît aussi le français qu'il utilise dans les actes officiels, comme l'exige l'usage sous les Ducs de Bourgogne et leurs successeurs. S'est-il perfectionné dans cette langue à Dôle en Bourgogne, à Paris ou, plus simplement à Douai en Flandre? C'est possible.

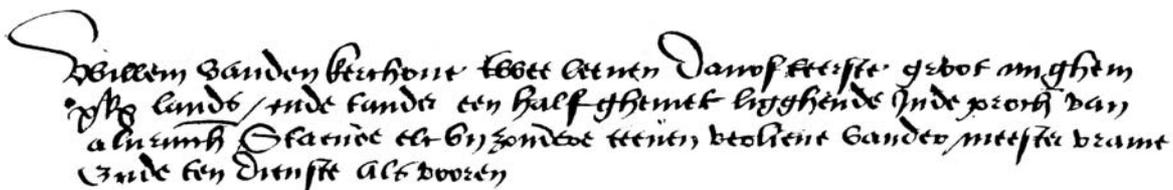
Pour le bien de ses affaires et les devoirs de ses charges, Guillaume se déplace souvent. Parfois en voiture, plus fréquemment à cheval. Rarement à pied. Et, bien entendu, souvent aussi sur les bateaux qu'il affrète, seul ou avec des associés.

Les occasions de festoyer sont nombreuses, les fêtes religieuses sont légion et bien suivies, sans compter les cérémonies et l'arrivée d'hôtes de marque. Guillaume invite volontiers ses convives à sa table, mangeant sur d'épaisses tranches de pain nommées tranchoirs. Puisque la volaille est

bien mieux considérée que la viande des ruminants et des porcs, Guillaume choisit pour ses convives du gibier d'eau (héron, cygne, bécasses,..) ou les petits oiseaux (alouettes, grives, pinsons) rôtis ou en pâtés. En même temps, on sert les poissons, surtout d'eau douce (brochets, tanches, anguilles, truites), le tout épicé de sarrasin, coriandre, et gingembre. Tout est servi en même temps, même le sucré (gâteau de miel, flan à la crème, aux dattes). C'est le convive qui selon ses envies du moment choisit ce qui lui convient, le repas est ponctué d'entremets qui sont surtout réalisés pour le plaisir des yeux. Tout comme aujourd'hui, le repas de fête est un véritable festival pour les yeux et pour le palais. Les convives mangent avec les doigts et, à la fin du repas, un serviteur apporte une aiguière remplie d'eau pour qu'ils puissent se laver les mains. Les tranchoirs, qui avaient servi d'assiettes, sont donnés aux pauvres.

Malgré ses multiples activités professionnelles, Guillaume trouve le temps d'assister à quelque spectacle de la "Rhétorique" locale, la plus ancienne de Flandre, voire de se plonger dans une lecture édifiante, ou dans un roman de chevalerie. Mais ce qu'il préfère avant tout, c'est consulter ses comptes florissants, évaluer les bénéfices réalisés, calculer son niveau de fortune.

A la fin de sa vie, Guillaume dispose de biens immobiliers importants, ce qui démontre une fois de plus son intelligence financière, car l'inflation est importante, surtout entre 1480 et 1520. Elle est due entre autres à l'accroissement de la richesse, à l'augmentation de la demande en marchandises, et en partie à la fourniture accrue de métaux précieux d'Europe centrale et d'Amérique, « *En une brève période de temps, celui qui autrefois vivait de cent florins ne peut maintenant plus en faire autant avec deux cents* ». Cette inflation va pousser Guillaume à investir ses bénéfices commerciaux dans des biens immobiliers. Sa vie durant, il achètera toute une série de terres (fiefs) un peu partout dans la région, à Boidshouke, Caeskerke, Eggghewaerscapelle, Essene, Lampernisse, Keyem, Leke, Oosduynkerke, St.Cathelyne-Capelle, St.Niclaas-Bewesterpoort, Vladsloo, Westende, Wulpen, Zarren, Reninghe et Vlamertinghe. Le tout représente environ 300 mesures (150 hectares) et des rentes seigneuriales sur 185 autres mesures (80 hectares).



Willem vanden Kerchove twee leenen danof teerste groot een ghemet X roeden lands ende tander  
 een half ghemet liggende in de prochie van Alveringhem staende als byzondere teenen verheve  
 vander meester vrame ende ten dienste als voren

« *Willem van den Kerchove twee leenen danof teerste groot een ghemet X roeden lands ende tander een half ghemet liggende in de prochie van Alveringhem staende als byzondere teenen verheve vander meester vrame ende ten dienste als voren...* »

Il possède en outre plusieurs maisons à Nieuport avec comme fleuron la très importante demeure dénommée "de Craene" dans la Craenestraat. Ses autres maisons se trouvent dans la Mandemaekerstraat, à la Kokstraat (pour celle-ci, il obtiendra de la municipalité une intervention dans les frais engagés pour sa couverture en tuiles), à la Langhestraat et à la St.Mariestraat.

Les rentes de Guillaume avoisinent les 100 livres parisis l'an. Avec un tel niveau de fortune, il est le premier de la lignée à avoir les moyens de hisser le niveau social de la famille, de vivre et de s'allier noblement.

Une réussite aussi brillante peut aussi aviver la convoitise ou la jalousie des hommes déjà en place. Lors de l'acquisition par Guillaume de certaines terres du Veurne-Ambacht, les dirigeants de cette région tentent, on ne sait pourquoi, de s'y opposer. Un procès s'ensuit ; le magistrat de Nieuport charge son pensionnaire Adrien Marchant d'enquêter sur l'affaire, qui est finalement tranchée en faveur de Guillaume par un jugement du 28 août 1531.

Plusieurs des terres que Guillaume a achetées, viennent d'être reprises sur la mer. Depuis que les abbayes sont hors d'état de reconquérir leurs anciens territoires sur la mer, ce sont des entreprises privées qui s'en chargent. En tant qu'homme d'affaires avisé, Guillaume s'est associé avec d'autres entrepreneurs pour gagner du terrain sur les flots, même si des inondations arrivent régulièrement, en moyenne tous les trois ans. Les brèches des digues sont obstruées avec de la toile à voile, des sacs de sable et de la terre grasse (schorren). C'est surtout du côté de Wulpen et de Oostduinkerke que de nombreuses terres sont reprises et que des bois sont plantés pour éviter que les dunes instables ne se déplacent.

L'existence si bien remplie de Guillaume s'achève, après ce qui paraît avoir été une longue maladie, qui nécessite la venue régulière de l'assistant du chirurgien. La maladie étant synonyme d'impureté, la saignée qui permet d'épurer le corps est le remède idéal. Le moment de l'incision est très important, car il dépend de la position des astres ou des signes du zodiaque. Le sang récolté et l'urine du malade, sont apportés par l'assistant chez le chirurgien, qui hume, palpe et goûte les liquides afin de définir la suite des événements. Malheureusement, l'événement suivant est la mort de Guillaume, décédé le mercredi 27 février 1538 (1539ns).

Jossine, veuve, portera le deuil de son mari jusqu'à son décès, survenu deux années plus tard, le 2 janvier 1540<sup>223</sup>. Tous deux sont enterrés sous une dalle importante où figurent les armes Kerchove et celles des van der Gracht, dans la chapelle dite "Spaanse Capelle" de l'église Notre Dame. Cette chapelle dite aussi « Doorne Croone », avait été restaurée et ornée par leurs soins.

Au cours des siècles suivants, le cuivre ornant la pierre tombale a dû se détériorer jusqu'à ce qu'au XVIIIème siècle, une solution surprenante soit trouvée. Le cuivre entourant la dalle de Guillaume est retiré et remplacé par celui ornant une autre dalle funéraire, fort belle et remarquablement ciselée. Il s'agit de celle de Clays et de sa femme Catheline, décédés en 1455.

En 1914, Roger de Kerchove de Denterghem fait redresser à ses frais cette pierre tombale contre la muraille intérieure de l'église. Cependant la guerre n'en est qu'à son début et au cours des années suivantes, l'église de Nieuport est entièrement détruite. Un voisin de l'église a heureusement mis en lieu sûr nombre d'objets de culte, mais la lourde pierre tombale a vraisemblablement subi une destruction complète.

A la foire des antiquaires tenue à Bruxelles en mars 1966, Michel de Kerchove de Denterghem, fils de Roger, trouve à sa grande surprise un important fragment de laiton qui provient du centre de la dalle de Guillaume. Il s'empresse de l'acheter et apprend que l'objet a été acquis dans une salle de vente de Monte Carlo où l'objet a été déposé par l'évêque de la ville. Histoire à tenir pour ce qu'elle est. Le fragment est toujours en possession des Kerchove de Denterghem.

---

<sup>223</sup> Quartiers de Jossine van der Gracht ; Gracht-Oostkerke-Scheutelaen-Walle-Hellinx-...-Brande-Hallewyn



Monument funéraire de Guillaume van den Kerchove et de sa famille



**Ce qui reste actuellement du monument funéraire de Guillaume II van den Kerchove**

**Enfants du premier lit de Guillaume II van den Kerchove ;**

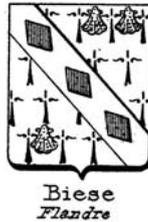
**1 JOSSE I van den Kerchove (1500-1544), qui suit au chapitre VIII**

**2 MAURICE van den Kerchove (+1537)**

Second fils de Guillaume et d'Anne-Marie Knibbe, Maurice naît vraisemblablement en 1501.

Dans les textes, on voit apparaître Maurice pour la première fois en 1512, où il est cité dans les comptes de la ville de Nieuport. On y apprend qu'un certain Jacob van Bremen, fils d'heer Jacobs, a acheté une rente viagère "... *Tsynen lyve ende ten lyve van Morisseken fs Will van den Kerchove*". Il s'agit d'une rente de 14 livres 14schilling l'an qui sera rappelée chaque année dans les comptes de la ville, jusqu'à ce qu'en 1527 cette rente soit mentionnée: "... *ten lyve van Morissis van den Kerchove*", ce qui tendrait à prouver qu'il a atteint sa majorité cette année-là. Par conséquent, il doit être né en 1501 ou 1502.

Avant sa majorité, Maurice reçoit plusieurs fiefs de son père ; En 1521 il reçoit un fief d'une superficie de 5 lignes 84 verges à Oostduinkerke, avec droit de relief et meilleure dépouille, puis le 8 novembre 1525, son père lui achète un fief à St.Katelijne Capelle <sup>224</sup>. Ainsi apanagé, Maurice van den Kerchove trouve une épouse en la personne d'Anne Biese, fille d'Adrien, qualifié d'écuyer<sup>225</sup>. Déjà en 1533, Anne Biese est citée comme épouse de Maurice.



Les Biese ne nous sont pas inconnus puisqu'il s'agit de la deuxième alliance Kerchove - Biese. La tante de Maurice, Jacquemine van den Kerchove, avait épousé 30 ans auparavant Victor Biese, fils de Denijs. Si ces derniers sont originaires de Clercken, le grand-père d'Anne Biese, Nicolas, est originaire de Noordschoote, village quasi voisin se trouvant entre Ypres et Nieuwport. En 1452, Nicolas Biese achète la bourgeoisie d'Ypres. Adrien Biese, un de ses fils, quitte la bourgeoisie d'Ypres en 1507 pour une destination inconnue. Nous pensons qu'il ait fait fortune ou qu'il s'est marié avec une riche héritière puisque son nom se trouve parfois accompagné du titre d'écuyer et qu'il est seigneur de Rugghevoet, seigneurie de 16 mesures de terres à Noordschoote, réparties en diverses parcelles <sup>226</sup>. Tout porte à croire qu'il se met d'accord avec Guillaume II van den Kerchove, lui aussi récemment enrichi, pour marier sa fille Anne avec Maurice van den Kerchove <sup>227</sup>.

<sup>224</sup> SAG Fonds Kerchove N°2063, BRB Fonds Merghelynck N°53 et 63

<sup>225</sup> BRB Fonds Goethals, Manuscrit N°738, généalogie Kerchove écrite par le chanoine Voet

<sup>226</sup> Cour des comptes N°5558

<sup>227</sup> Crayon généalogique Biese ;

Armes: portent d'hermine à trois lozanges mises en bande de Gueles, écartelés de trois coquilles d'or.

I Nicolas Biese, x 1434 Christine de Raedt, fille de Jean, Viscopere

dont a) Nicolas qui suit en II

b) (probablement) Venant, habitant à Ypres

II Nicolas Biese, fils de Nicolas, natif de Noordscote, bourgeois d'Ypres par achat le 2 oct 1452 (FM21)

Nicolas Biese est avec Guillaume de Visch, tuteur des enfants d'Omaer de Visch en 1468, tuteur en 1483 des enfants de Vincent Braem.

x à Bousinghe le 25 septembre 1463, Bartholomine de Corte, fille de Francois et d'Elisabeth Denys (FM18) dont:

1) Francois +1482

2) Madeleine, fia Nicolas de Noordscote x 1487 à Noordscote Jean Lammin, fils de Willem, de Noordschote (FM18) tuteurs: Vincent de Boeye et Guillaume de Visch

3) Adrien qui suit en III

III Adrien Biese, fils de Nicolas, de Noordscote, est ontpoorterd le 21 août 1507.

x N dont:

1) Anne Biese (1533) x1 **Maurice van den Kerchove** +1534

x2 N van Roode

2) Roland Biese (Voet)

3) Marie Biese, fille d'Adrien, ecuyer

x Philippe de Steelandt, ec, bailli de Messines, fils de Jean, sgr.de Wambeke,

Wachtebeke, grand bailli de la motte au bois en 1504 et de Jeanne de Morbecque

ils procréerent 2 fils et une fille, dont une seule s'est mariée, à savoir

Antoinette van Steelant, x Francois Tackaen, fils de Wulfaert (II2306) (FM76)

En 1536, Maurice devient 8ème échevin de la ville de Nieuport et, à cette occasion, en même temps que Jan Moreel et maître Adrien Marchant, il reçoit un pot de vin comme l'exige la coutume. En contrepartie, Maurice donne un banquet pour fêter sa nomination et reçoit à nouveau six pots de vin de la municipalité. Cependant, il n'exercera pas longtemps son mandat, vu qu'il décède sans doute fin 1536 ou début 1537, rude hiver où la peste fait une tragique réapparition en Flandre. Le 27 février 1537, son frère Josse hérite de lui des terres de Caesekenskerke, que Maurice avait acheté à Jans Bricx<sup>228</sup>, ce qui indique que Maurice ne laisse pas d'enfants.

Anne, devenue veuve, est encore relativement jeune et se remarie à un membre de la famille van Roode<sup>229</sup>, issu d'une vieille famille yproise devenue bâtarde. Cette bâtardise n'empêche aucunement l'aîné de famille d'être Haut Bailli d'Ypres. En 1543, Anne et son second mari sont mentionnés au sujet d'une rente à vie de 5£ de gros sur la maison de famille des Kerchove, dite "de Craene" sise à Nieuport. Passé cette date, nous perdons toute trace d'Anne.

### **Enfant du second lit de Guillaume II van den Kerchove**

#### **3 GUILLAME III van den Kerchove (+1559)**

Troisième fils de Guillaume II van den Kerchove, Guillaume III naît vers 1510.

Guillaume III est un grand oublié des généalogies traditionnelles concernant la famille Kerchove. Il s'intercale entre son père, Guillaume II, Bourgmestre de Nieuport, et son fils Jean van den Kerchove. Contrairement à ses deux demi-frères, Josse et Maurice, il est le fils de la seconde épouse de Guillaume II, Jossine van der Gracht<sup>230</sup>.

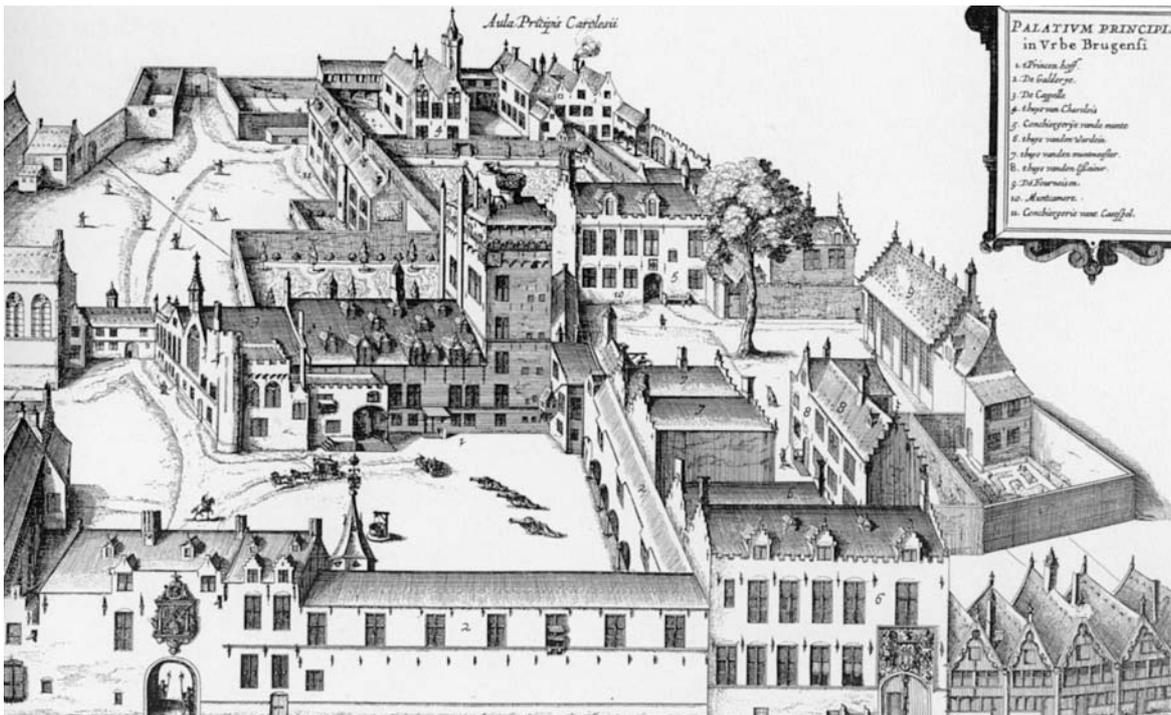
Dès le décès relativement précoce de ses deux frères aînés, Guillaume III est appelé à représenter « ad interim » les intérêts de la famille. Il devient, "quasiment de droit", échevin de la ville de Nieuport, et ce à partir de 1545. Deux ans plus tard, nous le retrouvons comme bourgmestre de la dite ville.

Les préoccupations du bourgmestre Kerchove concernent souvent le droit du commerce du poisson, surtout avec Ypres où il se rend régulièrement. En 1551, il se présente avec le pensionnaire de Nieuport et ses collègues des autres villes côtières chez la régente, Marie de Hongrie, à Bruges, pour solliciter des droits supplémentaires (issuen) sur le hareng.

<sup>228</sup> SAG Fonds Kerchove N°1181 et 1201

<sup>229</sup> SAN (Stadsarchief Nieuwpoort) N°3971

<sup>230</sup> Cette affirmation provient du généalogiste du XVII<sup>e</sup> siècle, le Chanoine Kerckof, qui a écrit une généalogie Kerchove dont l'auteur possède une copie .



### La cour des Princes à Bruges

**Le palais ducal, disparu de nos jours, fut pourvu d'un nouvel environnement architectural par Philippe le Bon en 1429. Il était situé dans la Noordzandstraat et était équipé entre autre d'un court de tennis. (Flandria Illustrata - Sanderus - 1641)**

Mais la préoccupation principale de Guillaume concerne les paiements que Nieuport doit effectuer au Receveur Général de Flandre, Jean van Roode. Parfois, Guillaume invite ce dernier avec son secrétaire, chez lui, pendant plusieurs jours pour parler affaires, le tout aux frais de la ville. En 1545, Guillaume se rend sept jours à Bruges, chez l'Empereur Charles-Quint, pour obtenir grâce des 750 couronnes d'or que Nieuport doit payer aux Quatre Membres de Flandre. La ville de Nieuport fait tout ce qu'elle peut pour diminuer les montants des impôts, avec parfois un certain succès car, le 20 mars 1555, Nieuport reçoit une réduction de 2000 gulden d'impôts, à la seule condition de l'employer à l'amélioration du port. Cette réduction avec condition identique est renouvelée en 1557.

Depuis que la guerre avec la France a repris en 1525, la pêche au hareng est entravée par des pirates français. La ville de Nieuport doit intervenir et arme un navire de guerre sensé protéger la côte. Avec le temps, le bateau de guerre devient insuffisant pour empêcher les attaques des marins français contre les bateaux de pêche. D'autres bateaux doivent être armés, et, malheureusement, certains coulent. Guillaume et ses amis échevins exécutent le paiement et la mise en place des canons sur le bateau "de Lyoen", chargé de protéger la flotte de pêche du port. Une autre affaire, qui le concerne directement, est la récupération des bijoux de la chapelle familiale de Doorne Crone, dont certains ont été donnés par feu son père, et qui avaient été volés par un certain Mathieu Waekhaers.

Lorsque l'aîné de ses neveux a atteint l'âge de le remplacer, un problème se pose, Guillaume III prend son rôle politique très à cœur et s'estime encore trop utile pour céder amicalement sa place. Cela crée inévitablement des tensions entre lui et ses neveux qui sont issus des enfants du premier lit de son père. Heureusement pour Guillaume, ses neveux, lassés d'attendre des jours meilleurs, quittent la bourgeoisie de Nieuport et s'installent, l'un à Ypres, et l'autre au

franc de Bruges. La route est libre pour Guillaume III qui reste sur les bancs de l'échevinat jusqu'en 1555, Guillaume est cité presque systématiquement premier échevin de la ville<sup>231</sup>.

Un grand jour de sa carrière politique est le 25 octobre 1555 : Guillaume III, premier échevin de la ville de Nieupoort a l'honneur d'assister à la cérémonie d'abdication de Charles Quint à Bruxelles, et à la prestation de serment de son fils Philippe II comme nouveau Comte de Flandre<sup>232</sup>. Charles Quint ayant abdiqué, « *sa majesté impériale déclare transporter purement et simplement les pays de par deça, avec entière possession et jouissance* ». Il s'agit d'un évènement fastueux qui commence dès le 19 octobre, et se déroule avec des cérémonies grandioses et toute la pompe nécessaire, au palais ducal du Coudenberg à Bruxelles.



**Le palais ducal du Coudenberg à Bruxelles (peinture de Sébastien Vrancx)**

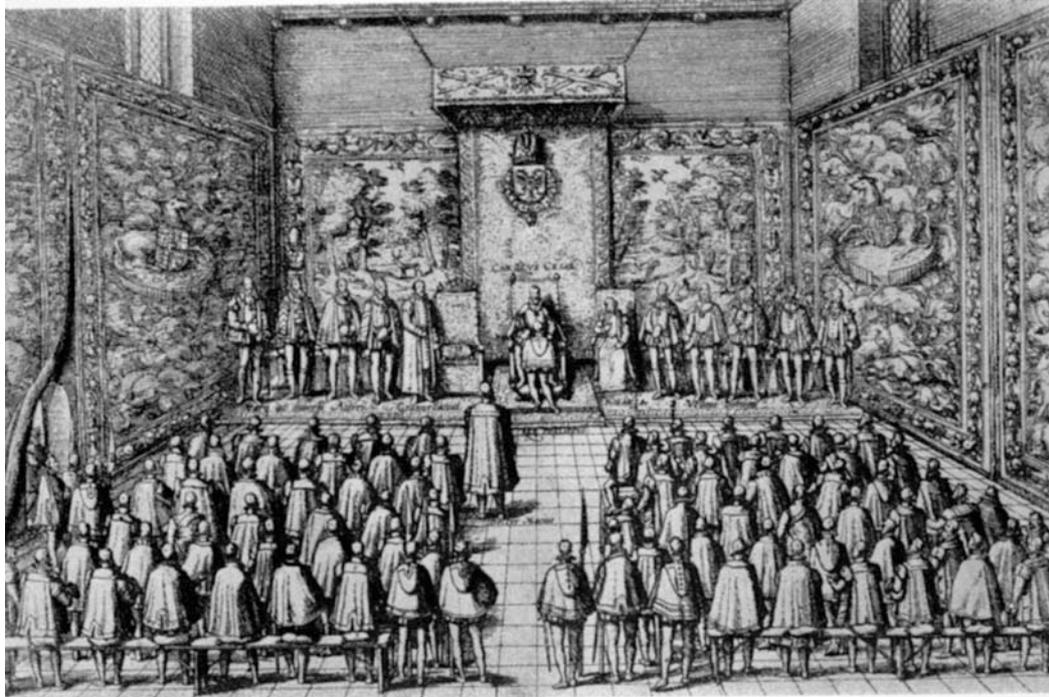
Les membres représentant les Etats de Flandre sont Claude Carondelet, prévôt de Saint Donat, chancelier perpétuel de Flandre, Pierre, Abbé d'Enaeme et Gérard Tol, prévôt de Notre Dame à Bruges, au nom de l'Etat ecclésiastique. Lamoral d'Égmond, prince de Gavre, Maximilien de Bourgogne, seigneur de Bèvres, Charles, comte de Lalaing, seigneur d'Escornaix, Pierre, seigneur de Werchin, sénéchal de Heynau, seigneur de Herzelle, tous chevaliers de l'Ordre, puis une cinquantaine de représentants des villes, parmi lesquels Charles de Gruutere, seigneur d'Exaerde, représentant la ville de Gand. La ville de Nieupoort est représentée par le chevalier Hughes de Clercq, bourgmestre de la ville et Guillaume III van den Kerchove, premier échevin.

Le jour de la prestation de serment, Guillaume et les députés attendent dans la grande salle de l'Aula Magna, ornée des trophées des ducs de Brabant et de Bourgogne. Au premier rang, les

<sup>231</sup> 1545, 1er échevin, 1547 bourgmestre de la ville, 1548 1er échevin, 1549 1er échevin, 1551/52 : "Schepen van Nieuwpoort" (FM31), 1552 2ème échevin, 1555 1er échevin

<sup>232</sup> « *Willem van den Kerchove, scepen van ghevachiertt thebbene te brussel als alle de Staden van Vlaenderen daer bescreven waren om by de Magesteyt te zien cederen van alle deze landen van heerewaerts oid ten prouffyte vanden coninck van Inghelandt (Philippe II). De tyd van XXIII daghen, te XXXVI sch.par dach* »

chevaliers de la Toison d'Or arborent fièrement leur collier. Soudain, un grand silence : l'Empereur, vieilli, entre, appuyé sur l'épaule droite du prince d'Orange. Juste derrière lui, son fils Philippe s'avance avec morgue, puis viennent les sœurs de l'Empereur : la reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, la reine douairière de France, ainsi que les neveux et nièces de Charles Quint, l'Archiduc Ferdinand d'Autriche et Christine de Lorraine.



**Abdication de Charles Quint au Coudenberg à Bruxelles.  
Parmi les membres de l'assemblée ; Guillaume III van den Kerchove,**

Dans ce brillant décor, le chancelier Philibert de Bruxelles, chevalier, seigneur d'Heynsbroeck, ancêtre des Kerchove par les Lanchals, lit la déclaration officielle qui a pour but d'expliquer la politique, les dernières volontés, les espérances, ainsi que les motifs qui déterminent Charles Quint à remettre la souveraineté des Pays-Bas à Philippe. Par après, Charles Quint fait un discours, sous le dais appelé « le riche dossier de Bourgogne ». Rappelant qu'il est un enfant du pays, il fait le bilan de son règne, et donne les Pays-Bas à son fils Philippe. Philippe manifeste en public une extrême réserve qui ne rappelle en rien l'aimable familiarité de son père, et choisit de s'entourer d'une suite d'Espagnols. C'est le prélude à bien des changements.

Ces changements ont déjà commencé : suite à la guerre et à la diminution du commerce, les ouvriers et commerçants souffrent particulièrement. Ils trouvent dans une nouvelle religion, l'anabaptisme, puis le calvinisme, un moyen pour espérer un monde plus juste, plus proche de leurs espérances. Ces hommes étant devenus le symbole de la résistance contre l'état centralisé, Charles Quint et surtout son fils vont tout faire pour les éliminer. En 1553, l'anabaptiste Geert Maes est condamné à la torture et à être brûlé vif en place publique de Nieuport : pour les habitants de la ville, c'est un choc. C'est la première fois qu'une aussi grave punition est donnée pour motif religieux. D'autres jugements avaient eu lieu, mais avec des peines plus clémentes.

Malgré tout, les membres de la nouvelle religion sont de plus en plus nombreux, et transitent par le port de Nieuport, pour se rendre en Angleterre où la résistance s'organise. Le

calvinisme ne fait que gagner du terrain. Parmi les nombreux propagandistes qui se plaignent de la situation dans laquelle la politique de Philippe II les a mis, citons Adriaan Obry, un ancien cordonnier de Brielen qui est devenu ouvrier au port de Nieuport, puis prédicateur calviniste.

La crise se fait également sentir dans les classes les plus aisées ; Guillaume van den Kerchove et ses amis, les riches marchands et bourgeois de la ville, déplorent la diminution du commerce et de la richesse. Jusqu'alors, ils figuraient parmi le magistrat de Nieuport, mais étant devenus trop proches des idées de la nouvelle religion, ils sont de plus en plus remplacés par des serviteurs dociles d'un état centralisé, non orienté vers le commerce mais vers la défense de la ville. Guillaume, fils de marchand, et sans doute ouvert aux idées de la nouvelle religion, ne sera plus réélu dans le magistrat de Nieuport, tout comme ses enfants. C'en est fini de la présence Kerchove sur les bancs des échevins de Nieuport.

Alors qu'il n'est plus échevin, Guillaume voit arriver à Nieuport des milliers d'habitants de Dunkerque, qui fuient leur ville ravagée par la soldatesque française et par les flammes dévastatrices (1558). Dunkerque est alors une ville flamande comparable à Nieuport, les deux villes entretenant d'excellents rapports commerciaux. Au lieu d'aider les habitants dans le désarroi, le magistrat de Nieuport oblige les habitants de Dunkerque à retourner chez eux après quelques jours. Il est vrai que les activités économiques sont devenues très difficiles et qu'il n'y a pas de travail disponible. A défaut d'occupation, beaucoup de pêcheurs de Nieuport deviennent marins sur des navires de guerre.

Guillaume est cité une dernière fois en 1559, lorsqu'il se rend à Bruxelles pour solliciter des droits de douane au nom de la ville. Sans doute est-il décédé peu après, probablement veuf car Guillaume a été marié, mais le nom de sa femme n'est pas connu. Peut-être s'était-il marié avec une proche parente ou un membre de la famille van Slypen. Jean van Slypen était tuteur en 1545 des deux uniques neveux mineurs de Guillaume III : Jacques et Jérôme van den Kerchove. La famille van Slypen nous intéresse en plus d'un point : leurs armoiries sont les mêmes que celles des Kerchove, sans l'oiseau en chef. Il est encore à noter que Louis van Slypen a été bailli de Nieuport entre 1465 et 1469.

De son mariage, Guillaume III van den Kerchove laisse un fils unique, Jean.

## **VI JEAN van den Kerchove (+1585)**

Fils unique de Guillaume van den Kerchove, Jean a dû naître vers 1530.

Si la brillante carrière de son père a été écornée, suite aux événements extraordinaires du moment, pour Jean, toute possibilité de carrière est mise en difficulté, en attente de jours meilleurs qui, malheureusement, n'arriveront jamais.

Alors que Jean n'est qu'un adolescent, la guerre contre la France est une menace incessante pour les navires marchands de plus en plus rares. Même les Hollandais se mettent à attaquer les navires de Nieuport dès 1560. D'autres part, la répression contre les calvinistes durcit continuellement, avec son lot de victimes : le drapier Christiaan de Queeckere, Nantkin Salomé, Jacob Dieusart, colporteurs de littérature calviniste, sont tous trois brûlés en place publique à Furnes.

C'est durant cette triste période d'oppression que Jean van den Kerchove trouve une épouse en la personne de Catherina Ryckx, fille de Jean Ryckx et petite-fille de Cornelis Ryckx. La famille Ryckx est probablement originaire de Bruges, mais se retrouve un peu partout en Flandre maritime. Corneille Ryckx, qui porte d'or au chevron d'azur accompagné de 3 merlettes de Gueules, est originaire de Bruges. Son fils, Jean Ryckx, est peut-être bien le Jean Ryckx, conseiller de Bruges en 1497, et mari d'Adrienne Cornélie van den Berghe. Jean Ryckx, fils de Corneille, possède quelques fiefs à Lijnexcapelle, qu'il laisse à sa mort à son fils Lambert Ryckx, échevin de Nieuport<sup>233</sup>.

Au contraire de son beau-frère Lambert Ryckx, Jean van den Kerchove ne figure pas parmi le magistrat de la ville. Il est vrai que les lois interdisent que frère et beau-frère figurent ensemble sur les bancs échevinaux, ce qui est également valable pour tout lien de parenté trop étroit. Sans doute, Jean van den Kerchove tente-t-il quelques affaires, ce qui n'est guère facilité par la crise et la répression qui s'ensuivent et entraînent la pauvreté ainsi que l'augmentation des prix des denrées.

Dans un sursaut de nationalisme, les nobles de tout le pays se réunissent et se plaignent devant la Gouvernante. C'est le compromis des Nobles, qui est considéré par les calvinistes comme une libération. Désormais, ils peuvent arborer leur foi au grand jour, et les calvinistes, qui s'étaient réfugiés à l'étranger, reviennent en masse vers leur pays. Les prêches calvinistes se font en public, sans aucune crainte de répression.

Les problèmes ne sont pas résolus pour autant, car le Roi d'Espagne fait venir des troupes pour mettre les calvinistes au pas. La guerre civile est inévitable. En 1570, de sérieuses inondations emportent les digues, qui ne sont plus entretenues à cause de la guerre. Les « Gueux », anciens calvinistes belges en révolte contre le régime, viennent attaquer la Flandre maritime, en passant par le trou béant laissé entre Ostende et Westende. Nieuport craint d'être attaqué par surprise par les Gueux et installe une garnison, aux frais des habitants de Nieuport. L'année suivante, les Anglais Guillaume Cotton et Henri Careu obtiennent du gouverneur le droit d'affréter des navires de guerre à Nieuport, pour chasser les bateaux hollandais, ce qui amène de nouveau des ripostes de la part des Gueux.

---

<sup>233</sup> Crayon généalogique Ryckx :

I Cornelis Ryckx

( Corneille et Jean Ryckx sont membres de l'obituaire de la société St.Luc à Bruges au XVIème siècle)

II Jan , Jan fia Cornelis possède 3 fiefs à Lijnexcapelle (1,5m/0.5m/0.5m) en 1521

dont ; 1) Lambrecht, qui suit en III

2) Catherine + 6 déc 1596 x1 **Jan vd Kerchove**, fils de Guill, esc. +14 mars 1585

x2 Josse van Moere + avant 1596

III Lambrecht,

plaque tombale à Nieuport; "*Lambrecht fia Jan fia Cornelis, vrijlaet en voorschepenen deses stede, +28 sept 1583 en mayken zijn wijf, fia Pauwels van Uikerke, +14 september van t'zelve jaer*" (FM39)



**Rencontre de deux navires de guerre du XVème siècle**

Le 26 juillet 1572, c'est la panique. La flotte des Gueux s'est portée en rade de Nieuport. Le « landhouder » Victor Masin se rend immédiatement à l'abbaye des Dunes pour y chercher les militaires qui y sont tenus en garnison. Ces précautions sont inutiles car l'ennemi, sachant la ville en état de défense, renonce à l'attaque. Désireux de s'emparer d'un port de mer, l'ennemi tente de prendre Nieuport par ruse. En 1573, un grand nombre de Gueux ont réussi à pénétrer à Nieuport. Leurs armes et munitions se trouvent sur un bateau qui, le 23 mars, essaye nuitamment de pénétrer dans le port. La ruse est découverte et le bateau confisqué. Afin d'empêcher le renouvellement des tentatives de ce genre, tous les navires sont désormais visités. Le magistrat implore le secours de la ville de Furnes, et demande des ouvriers pour aider aux travaux de fortification, ce qui est accordé.

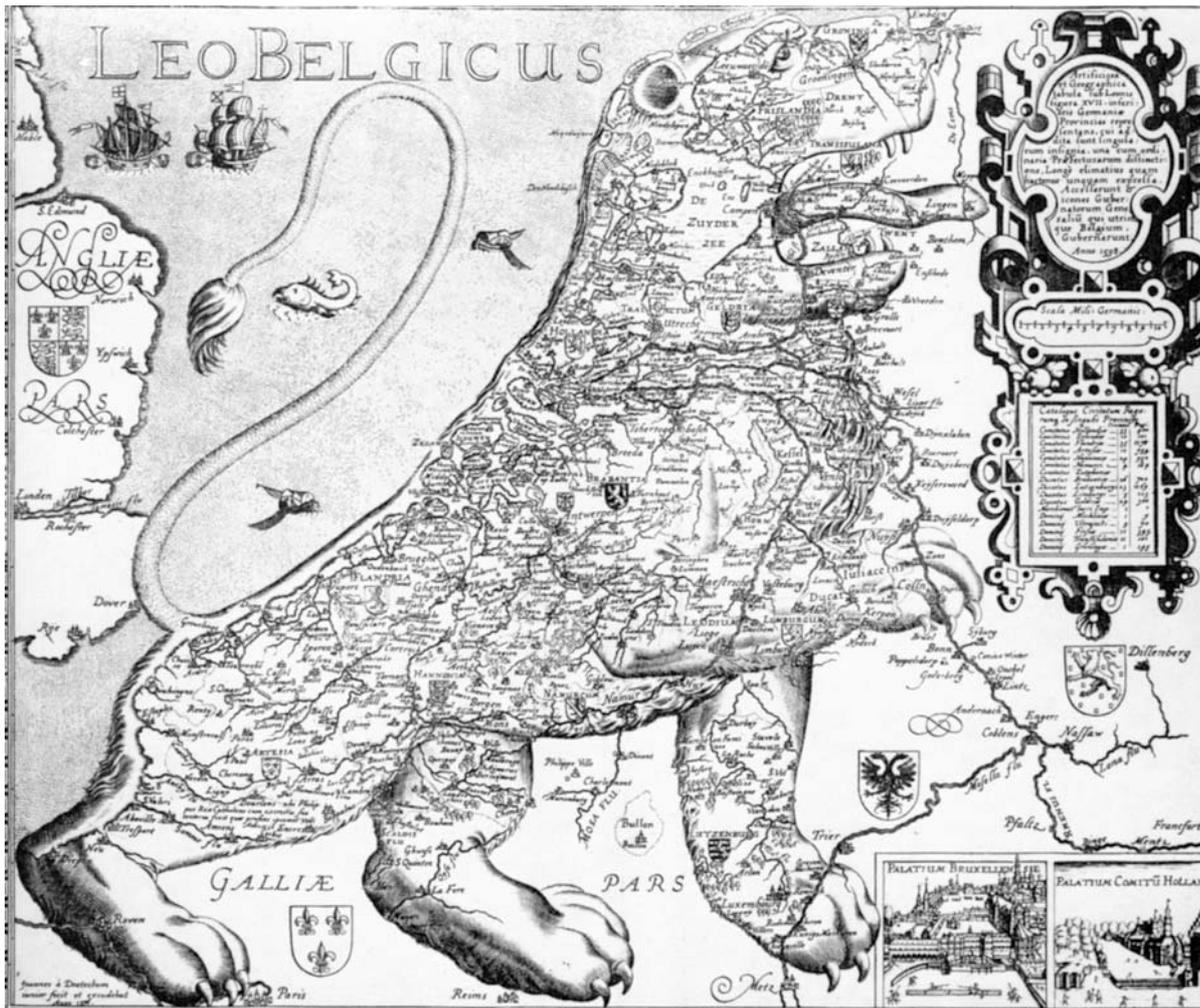
C'est pourtant sans un coup de fusil que l'armée des Gueux entre dans la ville de Nieuport, suite à la pacification de Gand signée en novembre 1576. Une des clauses de cette pacification est de donner Nieuport en otage à Guillaume d'Orange et aux Gueux. Leurs soldats se tiennent plus ou moins correctement.

Pendant la période calviniste, Lambert Ryckx, beau-frère de Jean van den Kerchove, est nommé premier échevin de Nieuport. Contrairement à ses cousins Kerchove Yprois, Jean van den Kerchove semble plus proche du parti des Calvinistes. Malheureusement pour ce parti, l'Espagne catholique n'a pas dit son dernier mot. En juin 1583, débute le plan de reconquête de la Flandre par l'Espagne : Farnèse et ses troupes espagnoles reprennent la ville de Nieuport et les autres villes de Flandre ne tardent pas à suivre.

Quelques mois après la reprise de Nieuport par les catholiques, Lambert Ryckx et son épouse Marie van Uytkerke décèdent à quinze jours d'intervalle, sans doute d'une maladie contagieuse.

Comme ils n'ont, semble t-il, pas d'héritiers, c'est Catherine Ryckx, épouse de Jean van den Kerchove, qui hérite des avoirs familiaux<sup>234</sup>.

Jean de Kerchove ne survivra pas longtemps à son beau-frère. Tandis que Nieuport se transforme en ville inexpugnable, Jean van den Kerchove décède le 14 mars 1585. Toute sa vie, il a espéré l'arrivée de jours meilleurs où le commerce fleurirait. En vain, il n'a connu que guerre, désolation et misère. Catherine Ryckx, sa veuve, convole en secondes noces avec Josse van der Moere, qui ne lui survivra pas. Elle décède le jour de la St. Nicolas, soit le 6 décembre 1596<sup>235</sup>.



<sup>234</sup> Arch. Weezekamer de Nieuport N°714

<sup>235</sup> AGR Fonds Merghelynck N° 39; Epitaphier de l'église paroissiale de Notre-Dame à Nieuport, formé par Joseph-François Rouzée, complété en 1885.

## VII ROSIANE van den Kerchove (1547-1616)

Seul enfant connu<sup>236</sup> de Jean et de Catherine Ryckx, Rosiane naît en 1547.

C'est vers 1570 que Rosiane trouve un époux en la personne de Jacques Clou<sup>237</sup>, fils de Vincent et de Haneke Christiaens. Plus que les Ryckx, la famille Clou est une famille de marins et

<sup>236</sup> Le Fonds Merghelynck N°120 mentionne la succession en 1634 de Jean Trioen alias Tryoen, époux de Marie van den Kerchove, fille de Jean. De nombreuses raisons donnent à croire qu'il s'agit d'une sœur de Rosiane, mais certains éléments sèment le doute. Marie van den Kerchove est bourgeoise d'Ypres et pas de Nieuport. Par ailleurs, il existe un Jean van den Kerchove à Ypres à la fin du XVIème siècle, qui n'a rien à voir avec les Kerchove « à la colombe ».

Petite généalogie Tryoen (FM129.44.129,130):

I Pierre, dont ;

II Jean , + Bourgeois d'Ypres en décembre 1633. x **Marie van den Kerchove**, fille de Jean, qui lui survit. Dont au moins quatre enfants, mis sous la tutelle de Pierre Tryoen fils de Pierre, et Chrétien Lamoot fils de Ghislain et Elisabeth Zelverin ;

- 1) Nicolas, qui suit en III
- 2) Pierre
- 3) Jean, peut-être est-ce lui qui est curé de Ste Walburge à Furnes et qui fonde avec Jacques Clou la Sodalité à Furnes.
- 4) Chrétien
- 5) Catherine

III Nicolas, x Catherine Thibault, fille de Gilles et Marguerite Lamoot, petite-fille de Chrétien Thibault, originaire de Baillleul. Le couple habite Nieuport. Nicolas est déjà majeur au décès de son père et à cette occasion, il se fait représenter par Ghislain Boeteman. Dont sept enfants;

- 1) Chrétien
- 2) Jean
- 3) Catherine x Francis Willaert
- 4) Jacquemine x Jacques Stalins
- 5) François x Jacques van Slype
- 6) Marguerite x Adrien Willaert
- 7) Gaspard, mineur, sous la tutelle de Ghislain Boeteman et Adrien Willaert

<sup>237</sup> Crayon généalogique Clou ;

Les quatre premiers degrés de cette généalogie sont donnés par la préface à l'Epitaphier de la Famille d'Arschot, écrit par le comte d'Arschot Schoonhoven en 1913. Nous les donnons pour ce qu'ils valent, c'est à dire pas grand chose.

I Jean Clou, + 3 juin 1420, x N.dont ;

II Philibert Clou, chr. Sgr.de Coleray x N. dont ;

III Jean Clou, sgr.de Piromain, x N. dont ;

IV Ghislain Clou, habitant de Calais, + 22 mars 1539, marié à Anne Croiselier, fille de Jacques, sgr.de Dosomefont, maieur d'Abbeville (voir vitrail dans le couvent des minimes) dont ;

V Vincent Clou, + 6 août 1575, x à Nieuport Anne Christiaens, fia Augustin + 9 mai 1563 dont ;

1 Jacques qui suit en VI

2 Antoine, échevin de Nieuport, + 23 mars 1637, x Tanneke, fille de Josse Vermaere, + 26 janvier 1639, reposent tous deux en l'église de Nieuport au milieu de la nef .

VI Jacques Clou, échevin de Nieuport en 1601, + 10 juin 1617 à l'âge de 71 ans x **Rosiane de Kerchove**, fille de Jean et de Catherine Ryckx, +21 janvier 1616 à l'âge de 68 ans. Dont ;

1 Anne

2 Vincent xYpres 1 octobre 1605 Catherine Boeteman (FM33)

3 Catherina

4 Pieter (Pierre) x (selon d'Arschot) Elisabeth Savary, fille de Jean et de Marie de Jaegher, dont au moins trois enfants ; A Pierre, B Jacques et C Jean

5 Jacob (Jacques). Il s'agit du vénérable Jacques Clou, religieux de l'abbaye de Saint Nicolas et chanoine de la collégiale de Sainte Walburge à Furnes. Fondateur de la confrérie de la Sodalité ou du Sauveur Crucifié et de la Sainte Mère Marie, dont il fit publier les statuts à la fête de Saint Jean l'Evangeliste, le 27 décembre 1637. Il dota à ses frais les membres de la confrérie des costumes de pénitents et des croix durant 9 ans. Décédé le 30 juin 1648, âgé de 67 ans, il repose dans l'église Ste Walburge à Furnes.

6 May (Marie)

d'armateurs, dont les membres sont éparpillés un peu partout le long de la côte atlantique ; à Nieuport, Dunkerque et Séville en Espagne. Ils forment ainsi un véritable réseau commercial, transportant toutes sortes de marchandises : du vin et du sel de Bordeaux, du sucre de canne de Madère, du charbon de Newcastle en Angleterre, du hareng mis en caque à Nieuport...

Si, en temps de paix, ce commerce donne d'excellents revenus, en temps de guerre, c'est autre chose : les biens transportés sont parfois réquisitionnés, ou tout simplement pillés par les corsaires, qui profitent de la guerre pour réaliser impunément des razzias sur les bateaux de commerce.

Jacques Clou ne peut que constater l'état de guerre dans lequel se trouve la bonne ville de Nieuport, et ne voit guère arriver de jours meilleurs. La reprise par Farnèse de la ville de Nieuport n'amène pas l'amélioration espérée, car la ville voisine d'Ostende reste toujours aux mains des Calvinistes, ce qui empêche tout essor commercial et laisse libre cours à la guerre.

Cependant, certaines activités militaires peuvent être une aubaine pour les marchands de Nieuport. En 1588, l'Espagne entreprend d'énormes préparatifs en vue de l'invasion de l'Angleterre. Fiévreusement, les marchands de Nieuport fournissent le matériel nécessaire à la construction de dizaines de navires de haute mer, et à la fabrication de bateaux appelés « pleyten », qui permettent le transport massif de troupes pour la traversée de la manche. Les marchands de Nieuport s'attellent également à fournir les énormes quantités de nourritures pour les quelques 16.000 soldats espagnols et leur équipage, qui ont pris logement dans les dunes autour de la ville de Nieuport.

Cette aubaine pour les marchands de Nieuport sera un désastre pour les Espagnols : une fois embarqués, ils longent la côte pour rejoindre le gros de la flotte espagnole qui arrive à Calais. A la stupeur de tous, les soldats apprennent la destruction de la flotte de guerre espagnole, l'invincible armada, devant Calais. A cause des vents peu favorables, les rescapés de la flotte espagnole sont obligés de contourner toute l'Angleterre, pourchassés par les Anglais.

Après les Anglais, c'est au tour des Hollandais : Maurice de Nassau entre en Flandre Maritime avec une puissante armée, avec comme objectif principal de débloquer Ostende, puis d'agir de concert avec elle contre les ports de la côte, et de mettre ainsi tout le rivage de la mer au pouvoir des Provinces Unies. Nieuport s'attend au pire, même si l'entreprise des Hollandais est hasardeuse. Les troupes espagnoles qui se sont mutinées faute de paiement, arrivent quand même à se mettre d'accord et préparent la contre-offensive. La bataille pour la prise du port oppose les armées dans les dunes de Westende, presque devant les murs de la ville de Nieuport.

7 Ghislain qui suit en VII

8 Joanna x 26 mai 1608 Josse Moens, orfèvre à Nieuport, veuf de Jossine Hooghe. d.p.

9 Antoine

VII Ghislain ou Philippe-Ghislain, capitaine de cuirassiers, s'en fut en Espagne où il devint juge de l'Amirauté de Séville, à laquelle il avait consacré de notoires sommes d'argent. Alcade de la noble société dit « la Hermandad de los hyos de Algo ». Il fut anobli par lettres données à Madrid le 24 novembre 1629, enregistrées le 29 mai 1630, moyennant une somme de 600 livres. Il avait épousé en Espagne Maire Cloribus, fille de Jean, d'une ancienne famille de Bruges. Dont ;

VIII Joseph Antonio Clou, vivant à Séville, qui fut poursuivi à la requête de Charles Falentin, héraut d'armes du Roi en Flandre, pour avoir laissé subsister sur les tombes de son père et de son grand-père, Jacques, mari de Rosiane de Kerchove, des armoiries timbrées et le titre de « Jonkheer ». Joseph Antoine fournit un tel lot de preuves que Falentin admit sa noblesse le 23 janvier 1682, mais fit reproche de ce que les titres de la famille Clou n'aient pas été présentés au roi d'armes de la province et à celui du royaume. Nous ignorons si Joseph Antoine se maria et s'il laissa postérité en Espagne

La bataille est acharnée, et tous se battent comme des diables. L'Archiduc Albert qui dirige l'armée espagnole est même blessé à la gorge, mais les Hollandais ne parviennent pas vraiment à s'imposer, ni à en profiter pour prendre la ville de Nieuport, qui s'est intelligemment mise à inonder toute la région et à se renforcer. Le siège de la ville est un échec, et les Hollandais retournent à Ostende.



**L'archiduc Albert et l'archiduchesse Isabelle**

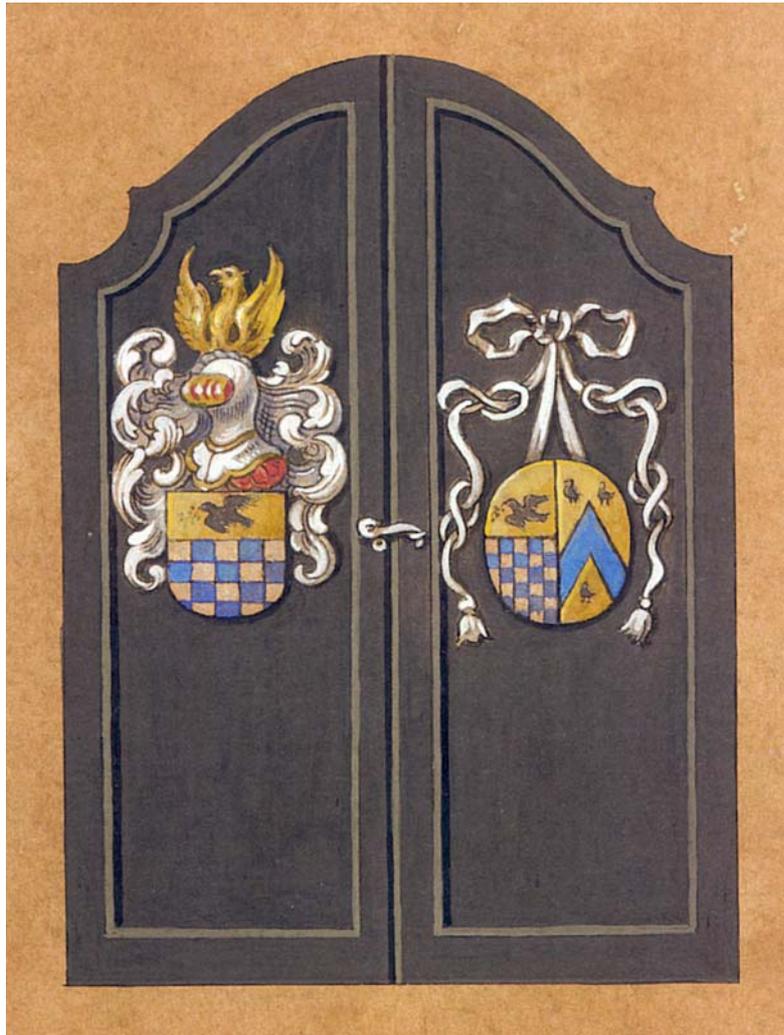
En 1601, les Espagnols investissent Ostende, et réussissent enfin la prise de la ville le 5 juillet de cette même année. L'espoir renaît enfin parmi la classe marchande. Toute la côte est pacifiée, et le gouvernement, voulant donner un signal favorable au commerce, nomme Jacques Clou parmi les échevins de Nieuport <sup>238</sup>.

Cette soudaine bonne orientation ne sera malheureusement que très passagère, car les Hollandais reprennent Ostende en décembre 1602, jusqu'en 1604, lorsque Ambroise Spinola parvient à réduire Ostende en ruine. L'échevinat de Nieuport, dans lequel avait siégé Jacques Clou une seule année, est de nouveau composé entièrement par des soldats et des dociles serviteurs de l'Espagne catholique qui, pour éviter toute rébellion, imposent la terreur. Le 3 décembre 1605, Marie, fille de Jan van Doorne, est jugée coupable de relations avec le diable et d'être la cause de la mort de François Gherbaert, Valentin de Coninck et un soldat espagnol. Le 3 décembre 1605, elle est brûlée vive sur la grand place de Nieuport, brûlée car seul le feu peut chasser le diable de son corps <sup>239</sup>.

<sup>238</sup> Généalogie manuscrite de la famille Christiaens, par le chanoine Kerckhof, dont copie chez l'auteur.

<sup>239</sup> Bachten de Cupe 1973, tome 15 p.22

Heureusement, la signature de l'armistice en 1607 amène un peu de calme, ce qui est devenu bien utile pour Rosiane et son mari, qui ont tous deux passé la soixantaine, âge respectable pour l'époque. Rosiane décède à l'âge de 68 ans, le 21 janvier 1616. Jacques Clou décède un an plus tard, le 10 juin 1617. Dans l'église, leurs enfants font placer une pierre tombale avec la mention suivante ; *“sepulture van jacob Clou, eertijds schepen van deze stad van Nieuwpoort en juff. Rosiane van Kerchove zijn huisvrouw, welke t'samen geprocreerd hebben; Anna, Vincent, Catharina, Pieter, Jacob, May, Ghislain, Joanna en Antoine. Zijn gestorven in goeden ouderdom, Jacob in 1617, 10 juni, oud 71 jaer ende Rosiane 1616 den 21 januari oudt 68 jaeren”* <sup>240</sup>



**Retable peint à la demande de Rosiane van den Kerchove – Clou en souvenir de ses parents.**

**Ce retable, de maître inconnu, doit dater des premières années du XVIIème siècle. Il pendait à la spaensecapelle de l'église Notre-Dame à Nieuport lorsqu'une reproduction fidèle en fut faite, certifiée conforme par les échevins de la ville, Gilles Ghyo et A de Rancourt, afin d'apporter la preuve à fournir par don Antonio Clou de la noblesse de ses ascendants, tant paternels que maternels.**

<sup>240</sup> Fonds Merghelynck N°39 ; Epitaphier de la paroisse de Notre-Dame à Nieuport, formé par Joseph-François Rouzée et complété par l'équipe de Merghelynck en 1885.



**Intérieur du retable (disparu) , peint selon les volontés testamentaires de Rosiane van den Kerchove**

Parmi les neuf enfants de Jacques et Rosiane, deux méritent une mention. Ghislain réussit à faire fortune à Séville et y obtient la charge de juge de l'Amirauté de Séville, avant d'être anobli par lettres patentes données à Madrid le 24 novembre 1629. Jacques Clou, frère aîné de Ghislain précité, prend l'habit en tant que prémontré de l'abbaye saint Nicolas de Furnes. En 1625, il est atteint d'une fièvre violente au cours d'un voyage à Tronchiennes. Obligé de s'aliter, il est hébergé, ainsi que son confrère Jean van Waterleeth, par une de ses parente, la baronne de Hauweghem. Huit jours passent sans aucune amélioration de son état de santé. Au contraire, le malade, incapable de prendre la moindre nourriture, s'affaiblit dangereusement. L'inquiétude de la baronne de Hauweghem et de Jean van Waterleeth étant grande, ils décident de suivre les stations du chemin de croix d'Akkerghem pour obtenir sa guérison. Jacques Clou, mis au courant de ce projet, ne dit rien. Mais le jour venu, il se lève, malgré sa faiblesse, et « s'habille en secret ». La baronne de Hauweghem le surprend, prêt à partir. Terrorisée par l'apparition du religieux, qu'elle pensait incapable de sortir du lit, elle le croit devenu fou et s'enfuit. Puis, revenant avec Jean de Waterleeth, elle essaye de faire entendre raison au fiévreux et obtenir qu'il se remette au lit. Rien n'y fait. Jacques Clou n'est pas facile à manier, d'autres s'en apercevront encore.

Les trois pèlerins partent ensemble. De la demeure de Nicolas Triest à la première station, il n'y a guère plus d'un mille. Jacques Clou est déjà à bout de forces. Son compagnon doit plutôt « le traîner que le conduire ». Ainsi s'accomplit, de station en station, lentement, la pénible marche. Et voici qu'à la dernière station, brusquement, Jacques Clou se sent guéri, complètement délivré de la fièvre qui, d'après les médecins, devait durer longtemps. Il éprouve même une grande faim. Madame de Hauweghem le mène aussitôt dans un couvent

proche, les sœurs de Deynse, qu'elle connaît. Les religieuses s'empressent, et Jacques Clou, à jeun depuis dix jours, dévore deux grandes tranches de pain gris « juste comme si elle avaient été du sucre ». Après quoi il vide un gobelet d'argent contenant une pinte de bière forte. Ainsi réconforté, Clou se rend à l'abbaye de Tronchiennes, qu'il n'avait jamais pensé atteindre. Là, il fait honneur, « comme s'il n'avait jamais été malade », au repas accompagné de bière et de vin que l'Abbé lui fait servir.

Revenu à Furnes, Jacques Clou, impressionné par la grâce obtenue, instaure, dès 1626, un chemin de croix public pareil à celui d'Akkerghem, et demande aux autorités de la ville un subside pour l'organisation d'une procession. Voulant assurer l'avenir de son œuvre, il fonde le 29 novembre, avec son confrère Jean van Waterleeth et Jean Trioen, curé de Ste. Walburge, la « Sodalité du Sauveur Crucifié et de la Mère affligée au pied de la Croix », dont il fait publier les statuts à la fête de saint Jean l'Évangéliste, le 27 décembre 1637. Il dote à ses frais les membres de la confrérie de costumes de pénitents et de croix durant les 9 années suivantes.

La procession de la sodalité est devenue célèbre et a défié le temps. En 1956, elle comptait 400 pénitents, dont 120 portaient une croix lourde, et 50 une croix plus légère<sup>241</sup>.



Quartiers de Joseph-Antoine Clou, petit-fils de Rosiane van den Kerchove

<sup>241</sup> Jean de Vincennes ; Sous le ciel de Furnes, 1956.

## CHAPITRE VIII

### Josse I van den Kerchove, cinquième génération

#### 1 JOSSE I van den Kerchove (1500-1544)

Fils aîné de Guillaume et de Anne-Marie Knibbe, Josse naît en l'an 1500<sup>242</sup> à Nieuport.

Nous ne savons rien de sa jeunesse, mais ses études ont certainement été très poussées, car on ne voit jamais son nom sans qu'il ne soit accompagné des qualifications de « *eerbaeren ende wyze* » ou de « *wyze discreet ende notabel* », qui sont des qualifications généralement données aux personnes ayant reçu une éducation supérieure.

Dès ses vingt et un ans, Josse reçoit de son père une belle ferme ammaisonnée, avec un terrain d'une superficie de 25 mesures (10 hectares). Elle se trouve sur la commune d'Oostduinkerke, tout près de l'église et de la digue de mer. Puisqu'il s'agit d'un fief, chaque année Josse doit donner comme service féodal une paire de gants au seigneur de la juridiction supérieure<sup>243</sup>. Il est probable que des raisons d'ordre matrimoniales soient à l'origine de la donation de ce bien à Josse. La réalisation d'un contrat de mariage implique inévitablement des clauses d'ordre financier, surtout dans le cas d'une famille récemment enrichie.

Pour son mariage, Josse ne va pas chercher très loin, puisqu'il accepte d'épouser Adrienne de Berch, la fille de la seconde épouse de son père. Le contrat de mariage, dont une copie de la main de son petit-fils Josse II existe dans le Fonds Kerchove, précise que « .. *in 't jaer onsen Heer duist vyfhondert ende twee en twintigh... ten 16 den dach van july* (il est en outre précisé que le 16 juillet 1522 est un mercredi et que l'acte est passé sous le pontificat de « *ons pauselijk vaders Adriaens VI van zynder naem* » c'est à dire Adrien Florizoone, ancien précepteur de Charles Quint.) *...compareerde in proper persoons wyze, discreet notabel Joos van den Kerchove mitsgaders Willem van den Kerchove zyn vader, vrienden ende maghe, over een zyde...ende Jvr. Adriaene 'sBerchs mitsgaders haer joncvrouw moeder Jossyne van der Gracht ende Jan vander Gracht haeren oom, vrienden ende maghen over d'ander zyde...* »<sup>244</sup>. A l'occasion de ce mariage, Guillaume, père du marié, donne un banquet auquel il invite ses collègues du magistrat, lesquels lui offrent en retour 6 pots de vin.

Adrienne est depuis longtemps orpheline de père, Jacques de Berch, qui avait été bourgmestre de Furnes et appartenait à une famille qui, dès cette époque, utilisait des qualifications nobiliaires<sup>245</sup>. Elle possède quelques biens à Eggewaerscapelle et environs, biens mis sous tutelle depuis 1514<sup>246</sup>. Plus tard, elle héritera de son frère Jacques, décédé sans postérité, de terres à Steenkerke<sup>247</sup> et Boidshoecke.

<sup>242</sup> Les comptes de Nieuport pour 1522 indiquent que Guillaume a souscrit une rente viagère « *ten lyve van Joos zynen zone, oud 22 jare ende Adriaene svoors Joos wyve oud 22 jare* »

<sup>243</sup> BRB FM53 et 63; En 1521 Guillaume donne à son fils Josse une « *behuisd hofstede van 25 ghemeten , beosten van de zeedijck staende zuudoost kerke van Oostduinkerke.*

<sup>244</sup> SAG, Fonds Kerchove n°1361

<sup>245</sup> Nous donnons en annexe un crayon généalogique de cette famille.

<sup>246</sup> BRB FM53. Parmi les biens mis sous tutelle en 1514 figure entre autres 2m40v à Eggewaerscapelle. En 1535/36, Adrienne de Berch hérite de Jacques de Berch 8 lignes de terres à Steenkerke et un fief de 5 lignes 25 verges à Boidshoecke (Oostduinkerke)

<sup>247</sup> Archives de Bruges N°1152, Fonds Veurne, Registre des fiefs du bourg de Furnes. En 1535, Josse hérite au nom de sa femme de biens à Steenkerke.

E BERCH



ou Berch  
de après le  
Rémont  
au baron  
de la Roche  
de Rémont

nia ciuicil by oppa...  
Grand clochete au Rey  
a fol 2. part. V  
17 fol amont in bas d  
17 fol. 326

<p>J. de Berch 17 fol. 326</p> <p>J. de Berch 17 fol. 326</p> <p>J. de Berch 17 fol. 326</p>	<p>J. de Berch 17 fol. 326</p> <p>J. de Berch 17 fol. 326</p> <p>J. de Berch 17 fol. 326</p>	<p>J. de Berch 17 fol. 326</p> <p>J. de Berch 17 fol. 326</p> <p>J. de Berch 17 fol. 326</p>	<p>J. de Berch 17 fol. 326</p> <p>J. de Berch 17 fol. 326</p> <p>J. de Berch 17 fol. 326</p>
--	--	--	--

Généalogie de Berch par le chanoine Kerkhof

A partir de 1525, Josse loue un terrain (*een draey buuten den Steeger poorte*) pour un terme de 18 ans, au loyer de 12 livres l'an. Sans doute y entrepose-t-il les marchandises dont il fait commerce car, comme son père, il est dans les affaires. Nous croyons qu'il s'est spécialisé dans le matériel destiné à la construction et à l'entretien des ports et navires. C'est une brillante idée, car le commerce international et le nombre de bateaux n'a fait qu'augmenter ces dernières années.

Après l'héritage paternel, Josse fait faire de gros travaux dans la maison qu'il possède rue Longue (Langhestraat), afin d'en améliorer le confort. Le toit de chaume est remplacé par un toit de tuiles, dont un tiers est payé par la municipalité<sup>248</sup>. Cette aide municipale accordée en 1538, fait suite au grand incendie de 1512, dont il a déjà été question.

<sup>248</sup> AGR Ch. des comptes n°36836. Comptes de Nieuport pour 1538.

Josse a vécu toute son existence, ou presque, dans l'ombre de son père. Il attend que Guillaume se désintéresse de la chose publique pour prendre sa place à son tour dans le magistrat de la ville. C'est en 1535 qu'il est pour la première fois échevin (7ème) ; il est 5ème échevin en 1538, puis premier échevin en 1540, et enfin, bourgmestre en 1541, 1542 et 1543. C'est une période marquée par le conflit qui oppose Charles Quint au roi de France François Ier. Même si les manœuvres militaires n'ont pas trop d'importance, elles constituent néanmoins un obstacle au commerce avec la France.

Le bourgmestre Josse van den Kerchove est inévitablement préoccupé par la plus importante industrie de la ville : la pêche au hareng et son exportation. Plusieurs décrets sont émis par le magistrat, exhortant les pêcheurs à remettre les poissons de trop petite taille en mer, afin de garantir le maintien d'un nombre suffisant de poissons. Ces décrets ne seront guère suivis. Un autre décret concerne l'obligation des pêcheurs de transiter par le port de Nieuport au lieu de vendre le chargement directement dans un autre port, ou de transborder la marchandise d'un bateau à l'autre.

Plus particulièrement, Josse qui est un homme très pratiquant, obtient le 5 avril 1542 que l'église Notre Dame de Nieuport, qui "*est fort en ruine et un grand péril pour le peuple*", soit entièrement réparée et restaurée, et que les frais soient payés par une taxe spéciale.

Le 10 novembre de la même année, quatre navires de Nieuport, ainsi que le bateau de guerre chargé de leur protection, coulent au large de Douvres, sans doute à cause d'une violente tempête, à moins que ce ne soit les corsaires français qui n'hésitent pas à aller au large des côtes anglaises pour empêcher le ravitaillement des Flandres avec qui ils sont en guerre.

Le 6 septembre 1541, Josse figure comme tuteur de Pieter van Slypen, dans le dénombrement d'un fief. Ce Pieter van Slypen est peut être un de ses beaux-frères, car les relations entre Kerchove et Slypen sont abondantes. Un peu plus tard, il est avec ce même Pieter van Slypen, tuteur des enfants de Josse van Slypen, bourgeois de Nieuport et de Anne Trioen, originaire d'Ypres<sup>249</sup>.



Josse van den Kerchove

**Signature et cachet présumé de Josse van den Kerchove**

<sup>249</sup> AVB Chartes bleues n°967. Un sceau bien conservé est appendu à cet acte. Sceau qui peut-être tout aussi bien celui de Josse que celui d'un van Slypen, cette famille portant échiqueté d'argent et d'azur au chef plain.

Comme son père, il afferme certains impôts, tel celui perçu sur la “*Keyte de Hollande et autres étrangères cervoises arrivant au port de Nieuport*”<sup>250</sup>. Atteint assez jeune par la maladie qui va l’emporter, il ne peut lui-même rendre ses comptes, et ce seront les tuteurs de ses enfants, Vincent Waes et Jean van Slypen, qui le feront en son nom<sup>251</sup>. Il est précisé dans ce document que les tuteurs se sont référés à des livres tenus successivement par Josse, puis par sa femme dès le début de sa maladie, ensuite, à la mort de celle-ci, par meester Guillaume van de Walle, son chapelain. D’anciennes généalogies mentionnent que *Josse « tenait ménage avec un chapelain et trois chevaux dans ses écuries »*. Voici qui confirme au moins le chapelain. Ce même compte des tuteurs est rendu pour une période allant du premier octobre 1543 au “*cinquième jour du mois de mars ensuivant*” alors qu’il aurait dû courir jusqu’au 30 septembre. Ceci nous incline à fixer comme date de son décès le 5 mars 1544. Il repose ainsi que sa femme dans le tombeau de ses parents à Nieuport<sup>252</sup>.

Son épouse l’a précédé dans la tombe. Des fiefs hérités d’elle, son fils fera le dénombrement le mardi 5 sporkele (février) 1543 (1544 ns)<sup>253</sup>.

Ainsi s’achève l’évocation des cinq premières générations Kerchove connues à ce jour. Les générations suivantes (8 générations) sont le sujet du livre « Kerchove 1550-1850 ». Ce livre commence par les enfants de Josse I van den Kerchove et d’Adrienne de Berch, à savoir Guillaume III, Jérôme et Jacques van den Kerchove.

Guillaume III, l’aîné des enfants de Josse et le continuateur de la lignée, quittera Nieuport pour Ypres après son mariage avec Isabeau de l’Espinoy. Une belle alliance car l’oncle d’Isabeau est Philippe le Noir dit Nigri, chancelier de la Toison d’Or. A Ypres, Guillaume III fait partie de la magistrature comme échevin ou conseiller de la ville. De plein fouet, il va subir les désastres de la guerre de religion et prendra résolument position pour le très catholique Philippe II contre les calvinistes. Son loyalisme se trouvera couronné par l’achat de la seigneurie de Middiep à Egghewaerscapelle.

Jérôme, second fils de Josse, commence également une brillante carrière comme échevin du Franc de Bruges. Cependant, sa belle carrière est stoppée net par l’arrivée de la peste, qui vient à bout de Jérôme, alors qu’il n’a que 28 ans.

Jacques, troisième fils de Josse, se signale par une carrière militaire. Nommé homme d’armes de la bande d’ordonnance de Charles de Croy, duc d’Arschot, Jacques guerroye en Italie et Allemagne avant son étrange décès à seulement 27 ans. Etrange car au moment du décès de Jacques, Charles de Croy est trahéusement assassiné par un gentilhomme de sa maison. Nul doute qu’il y a un lien entre ces deux décès.

<sup>250</sup> BRB FM89; Commis à la collecte des droits... 4 sous 6 deniers levés sur les bières étrangères arrivant au port de Nieuport du 1 octobre 1542 au 4 mars 1544:

<sup>251</sup> AGR Ch.des Comptes N°23193. Jean van Slypen a hérité de son cousin Josse van Slypen de 23 mesures de terres à Adinkerke, que possédait initialement Louis van Slypen, bailli de Nieuport entre 1465 et 1469. Jean van Slypen et quatre de ses enfants décèdent en février 1584. Seul un fils survit à ce massacre familial ; Jean, qui épouse Anne Masekeer et qui lui donne au moins une fille, Francine, épouse de Jean Steil.

<sup>252</sup> SAG Fonds Kerchove N°828

<sup>253</sup> Selon Hellin, Adrienne de Berch porte les armes Berch écartelés de Knibbe  
Quartiers d’Adrienne ; Berch Schadegat Knibbe Coudenhove Gracht Scheutelaen Hellinex Brande

## ANNEXE I

Généalogie Knibbe<sup>254</sup>

Armes: d'Argent au lion passant de sable  
 Timbre: un lion de sable entre un vol de chauve souris

Selon la légende consacrée par des générations de transcripteurs peu regardants, l'ancêtre des Knibbe serait Harard, alias Everard Knibbe, d'origine anglaise, et cousin germain de Thomas Becket, chancelier d'Angleterre et archevêque de Cantorbéry. Thomas Becket est un grand ami du roi d'Angleterre Henri II Plantagenet, mais une fois Thomas nommé Archevêque, les amis se brouillent, et Thomas s'enfuit en France accompagné de son cousin Harrard Knibbe. Harrard Knibbe s'étant marié avec la fille d'Eustache Hanaeken, héritière de la seigneurie de Solskenswerve<sup>255</sup> à Alveringham, les Knibbe prennent racine dans la région du Veurne–Ambach<sup>256</sup>.

Cette légende est bien entendu fautive, car d'une part l'origine anglaise attribuée à une famille flamande est en général une solution très commode pour de nombreux généalogistes du passé, qui peuvent ainsi effacer une origine jugée trop peu honorable, et se targuer d'alliances « favorables ». On peut encore spécifier que le nom Knibbe vient du flamand « knibbelaer », ce qui peut se traduire par « grincheux », rien d'anglais donc.

Il est plus réaliste de dire que Harrard Knibbe, habitant Alveringham, est cité comme témoin en 1119, mais on ignore sa descendance. Un autre Harrard Knibbe est cité en 1172 lors d'une donation à l'abbaye de Furnes. Les Knibbe se font surtout remarquer en 1205, lors de la révolte de la petite noblesse terrienne contre la Reine Mathilde, veuve de Philippe d'Alsace, en raison des charges trop lourdes que cette dernière impose à la population. Les révoltés se rangent derrière Héribert van Wulveringham et Richard Blauwvoet, d'où leur appellation de « blavotins », le parti de la reine Mathilde étant celui des « Isangrins ». En 1205, les Isangrins viennent faire le siège du château d'Oeren, situé à côté d'Alveringham et défendu entre autres

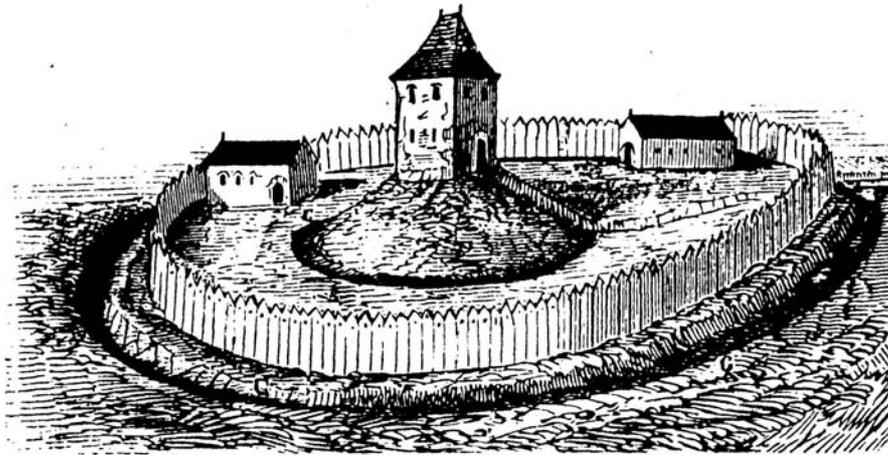
<sup>254</sup> Sources principales : retranscription d'une généalogie Knibbe, selon un manuscrit appartenant à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à François de Crombrugghe, écuyer, seigneur de Ballin et de Loringhe (FM70) ; La généalogie Knibbe du chanoine Vlaminck dans le fonds Goethals, manuscrits, N°1055, et Fonds Merghelynck N°53 à 55 ; les fiefs tenus de S.M. à cause de sa cour féodale le bourg de Furnes. Arthur Merghelynck ; Le fief manoir dit le château de Beauvoorde (1900)

<sup>255</sup> F. Van Dycke ; recueil héraldique avec notices généalogique et historique d'un grand nombre de familles nobles et patriciennes de la ville et franconat de Bruges (1851). La seigneurie de Solkenswerve appartient en 1851 à la famille de Man.

<sup>256</sup> Thomas Becket est fils de Gilbert Becket, bailli royal à Londres et petit-fils d'un bourgeois de la ville de Rouen et d'une bourgeoise de Caen. Thomas Becket est d'origine normande et la Normandie fait alors partie du royaume anglais.

par Jean et Omer Knibbe, « parmi les plus avancés dans la faction des Blavotins ». Les Isangrins gagnent la bataille, et le château d'Oeren est incendié et les frères tués <sup>257</sup>. Peut-être en compensation de ce dévouement, le mariage entre Eustache Knibbe et la fille de Gilles d'Oeren, héritière de la cour et dîme d'Oeren, est célébré en 1208, de sorte que cette seigneurie passe dans la famille Knibbe.

Sous l'influence des historiens de l'école romantique, l'image de la vie des chevaliers du Moyen-âge est généralement faussée, car la vie des chevaliers ne diffère guère de celle des paysans. Vivant dans de modestes habitations rurales et cultivant eux-mêmes leurs terres, ils se réfugient, en temps de guerre, avec leur famille dans le donjon. Celui-ci consistait généralement en une tour en bois, élevée sur une butte ou « motte », et entourée d'une simple palissade et d'un fossé. Seuls les grands princes féodaux disposaient des ressources nécessaires pour élever de puissantes forteresses.



**MOTTE-TYPE, AVEC ENCEINTE ET PALISSADE EN BOIS**

Comme les Knibbe héritent de la seigneurie d'Oeren, ils en reprennent également le nom pendant deux générations, soit jusque Jean d'Oeren, qui reprend le nom de Knibbe « parce qu'il possédait la terre de Volkknibberne à Alveringhem » <sup>258</sup>, ce qui paraît peu crédible. Il est plus vraisemblable que la seigneurie d'Oeren ait été vendue ou morcelée (peut-être en 1269) entre les enfants des deux lits de Jean Knibbe qui se sont disputés l'héritage familial, les enfants du premier lit reprenant surtout les biens à Alveringhem, tandis que ceux du second lit, ceux d'Oeren.

Au XIV<sup>ème</sup> siècle, et surtout au XV<sup>ème</sup> siècle, la famille Knibbe connaît une prolifération incroyable de branches, rendant la généalogie Knibbe fort compliquée, car les homonymes, vivant à la même époque, sont nombreux. Cependant, en quelques générations, la famille Knibbe disparaît brutalement de Furnes. Seule une branche de la famille Knibbe, ayant choisi la religion protestante, s'est réfugiée aux Pays-Bas à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle.

Généalogie Knibbe ; (les premières générations sont incertaines)

I Harard x N. fille d'Eustache Henaeken à Alveringhem près de Volkknibberne , dont;  
II Baudouin (cité en 1205,1206) dont ;

<sup>257</sup> Crédit Communal ; les communes de la Belgique ; voir Oeren.

<sup>258</sup> BRB Fonds Goethals, manuscrit N°1055, généalogie Knibbe

III Eustache x1208 N. fille de Gilles d'Oeren, (porte ech.d'azur et d'argent, au sautoir brochant sur le tout) dont ;

IV Gilles dit d'Oeren, Chevalier, sgr.d'Oeren xN dont Jean qui suit en V et deux batards

V Jean, cité lors d'une donation de 14 mesures à l'abbaye de Furnes, en 1269<sup>259</sup>

x1 Jeanne Schynkele fia Gauthier et de Jacqueline Ryvisch

x2 Furnes, Elisabeth Broods, de Furnes

premier lit

1) Jean qui suit en VIa,

du second lit ;

2) Isabelle x Nicolas van de Walle fia messire Ghislain<sup>260</sup>, dont Nicolas et Elisabeth

3) Ode x Gilles Zilverin

4) Gillis suit en VIb, auteur des Oostknibbe

5) Jacqueline x Jean de Jonghe dont Jean et N qui x Mathieu van Oeren

6) Beatrice x Guillaume Bake dont Philippe

7) Catherine x Lambert Bake dont Jean

8) Jean s.p.

9) Wautier x N dont: Nicolas, Baudouin, Wauthier, Eustache, Ide, Catherine et Brunine

10) Kesteloot (Christian?) x N.Knibbe dont:

Gilline, Jacqueline, Jolaine, Winnoc, Robert, Grégoire

11,12) Eustache et Mahieu + s.p.

VI Jean x Catherine Broods, soeur de sa belle-mère dont;

1) Philippe; qui suit en VIIa

2) Jacques qui suit en VIIb

3) Herard, échevin de Furnes 1332, député en 1342 comme homme du Cte de Flandre concernant l'abbaye des Dunes, xN dont;

A Guillaume, échevin de Furnes en 1346

aa Augustin ? cité fils de Guillaume, il est banni par la loi de Loo

B Amand, C Lamsin et des filles, dont les van Worem, de Schepene, et de Baenst

4) Henri

5) Ghislain

### **Première ligne (armes pleines)**

VIIa Philippe xN dont ;

Philippe et Jacques Knibbe, d'Alveringhem, ainsi que Pierre Knibbe, de Pollinchove sont tués à la bataille de Cassel le 23 août 1328<sup>261</sup>.

VIII Jean +1369/70<sup>262</sup> x N fia Jean van den Burch, dont ;

IX Renier, (porte armes pleines<sup>263</sup>), échevin de Furnes en 1390,1398,1402, ceurbroeder en 1390, capitaine de la flotte d'Angleterre, + (partage) 1417/18 x N dont

A Jean, (porte armes pleines), échevin et crickhouder du Furnambach,

+23 Lauwemaent (janvier) 1440, cité en 1420 concernant des biens à

<sup>259</sup> Fonds Merghelynck N°7, Cartulaire St.N., p.109 pour Jean Knibbe et p.84 pour Harrard Knibbe

<sup>260</sup> J.J.Gaillard ; inscriptions des monuments funéraires de la Flandre Occidentale.

<sup>261</sup> BRB Fonds Merghelynck N°89

<sup>262</sup> BRB Fonds Merghelynck N°52

<sup>263</sup> de Raadt ; Sceaux armoriés au Pays-Bas, 1899

Lampernisse<sup>264</sup>.

Jean et son frère Omer Knibbe, ainsi que leurs cousins Victor Knibbe, Renaud Knibbe, Richard Knibbe, Nicolas Knibbe et Henri Knibbe, tous nobles du Furnes-Ambach, délibèrent en 1436 sur les moyens de tenir tête à ceux de Bruges<sup>265</sup>

x Marguerite N, déjà mariée en 1420, dont;

aa Agnès x François de Zinneghem.

B Omer, (armes: Léopard surmonté d'un lambel), échevin de Furnes entre 1431 et 1443, landhouder et ceurheer, bourgmestre en 1464, + (partage) 1478/79

aa Hannekin, (Jean) fia Omer, échevin de Furnes entre 1497 et 1521.

### Seconde ligne : Armes Knibbe avec lambel en chef

VII B Jacques, aurait été tué à la bataille de Cassel en 1328. + (partage) 1369/70

x Adeline (alias Elisabeth) N. + (partage) 1397/98 dont :

- 1) Victor qui suit en VII A
- 2) Florent qui suit en VII B
- 3) Jacqueline x Jacques Aerwyts, dont les Broods et Buude
- 4) Guy + s.p.

VIII A Victor (Thor), échevin de Furnes 1368, hérite d'un fief de 21 mesures à Ysenberghe et un fief de 6 mesures à Oeren, venant de sa mère. x N, dont ;

- 1) Lauwens cité en 1400, vend 21 hommages à Lampernisse à son frère Chrétien
- 2) Chrétien qui suit en IX

IX Chrétien + (partage) 1408/9 x N dont:

X Nicolas, dit Ten Cruisen, fils de Chrétien (1426), achète un fief à Oeren, hérite du fief à Ysemberghe, décède avant 1449

x Béatrice N., qui vend des terres à Alveringhem, dont :

XI Chrétien Knibbe de Furnes, + (partage) 1506/07

x 1469 Oostduinkerke, Marie Priems fille de Luc. Témoins ; Thomas, Sébastien et Marie Knibbe. Dont ;

A Adrien + (partage) 1493/94, hérite de sa mère un fief de 21 mesures à Oostduinkerke.

B Petronille

C Achilles, qui suit en XII

XII Achilles + (partage) 1510/1511, Bourgeois d'Ypres en 1491 x N dont:

- 1) Christine x Josse de Grave, bourgeois de Furnes par mariage le 25 octobre 1515<sup>266</sup>.
- 2) Chrétien qui suit en XIII

XIII Chrétien, considéré comme noble en 1552, bourgmestre de Furnes en 1566, +1573

x1 1555 Sébastienne van den Berghe, veuve de Jean Ghyselbrecht :

x2 Jossine van Ghistelles, +1573

dont du premier lit:

1) Adrienne x Nicolas Speirinck

2) Petronille Jossine +1642, mineur en 1573, x1 Jean Schipman, dont Jean

<sup>264</sup> Annales de la société d'émulation de Bruges, tome V

<sup>265</sup> BRB Fonds Merghelynck N°89

<sup>266</sup> BRB Fonds Merghelynck N°13

x2 Charles Snoeckaert, qui hérite de son beau-frère Antoine Knibbe, des 21 mesures de terre à Oostduinkerke.

Tuteurs; Pierre de Boom et Jacques de Vynck

Du second lit;

- 3) Antoine, chanoine, prêtre en l'église Ste. Walburge à Furnes +1612 <sup>267</sup>.  
Trésorier (3ème dignité) 1573/84, Chantre (2ème dignité après doyen) de 1584/97
- 4) Marie, +avant 1573, x 1570 Johan Sanchez fille de Jacques, dont; Antoine et Jean
- 5) Arnaud, accepte la bourgeoisie de Furnes le 18 avril 1564 <sup>268</sup>, échevin de Furnes, en 1565/67 il est nommé commissaire du Furnes-Ambach pour enquêter sur l'assassinat de trois soldats du bailli de Bergues le 10 janvier 1567 <sup>269</sup>.

VIIIb Florent x N, dont :

IX Diaman, échevin de Furnes en 1411, et envoyé à Bruges.  
conseiller et échevin à Bruges le 24 décembre 1412 <sup>270</sup>

x N, dont :

- 1) Jacques qui suit en X
- 2) Elisabeth x Jacques de Berch, Marguiller de St.Denis à Furnes, fils de Galéas et de Marguerite de Schadegast, décédé avant 1473.

X Jacques, échevin de Furnes en 1442, + (partage) 1449/50

x N de Coudenhove, de Gand, dont:

- 1) Baudouin qui suit en XI
- 2) Jeanne veuve de Richard +16 sept 1480 (Armes avec une brisure)  
x1 Thierry van den Torre, de Casselambach, dont; Thierry van den Torre, + s.p.  
x2 Richard Knibbe fia Werin et de Dlle Catherine van Schooren. + s.p.  
Amman de Ramscapelle, qu'il vend à Jean Knibbe en 1459/60
- 3) Isabeau x Jacques de Berch, fils de Galéas et de Marguerite Schadegast.  
Grand-parent de **Josse van den Kerchove**, fia Guillaume et Anne-Marie Knibbe.
- 4) Marguerite x Guillaume de Wintere, à Hulst <sup>271</sup>

XI Baudouin, Bgmt Furnes 1479, +28 oct 1485 (armes avec brisure)

Homme de fief du bourg de Furnes en 1457 (armes avec lambel en chef)

x 1447 <sup>272</sup> Marguerite, 12 ans, fille de Galeas de Berch et Marguerite de Schadegast,  
+8 février 1504. dont ;

- 1) Meester Jacques, Ceurheer du Furnambach 1496-1505, Landhouder 1499-1507

<sup>267</sup> BRB Fonds Merghelynck N°55

<sup>268</sup> BRB Fonds Merghelynck N°13

<sup>269</sup> Ed.de Coussemaker, Troubles Religieux dans la Flandre maritime, Volume III p.227.

<sup>270</sup> L.Gilliodts-Van Severen, Bruges 1867, Tome IV page 220.

<sup>271</sup> Baron J.de Herckenrode ; Complément au nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne, 1862, p.25.

Guillaume de Wintere et Marguerite ont plusieurs enfants ; Maître Josse, Christophe (Gand, 1518), Marguerite x1 Josse Schoutet x2 Gérolf de Coudenhove à Gand, Jeanne.

Armes Wintere ; d'Azur à la fasce d'argent et 3 besants de même

<sup>272</sup> Walter Provengier ; prinsen en poorters 1384-1530, Mercatorfonds 1998. SAG,301,41,d12,f106v.

Il est spécifié que Boudouin Knibbe tient à se marier et vivre avec Marguerite de Berch, fille de Galéas. Rien de particulier si ce n'est que Marguerite de Berch n'a que douze ans. Les parents des deux tourtereaux veulent qu'ils attendent encore quatre années avant de pouvoir vivre ensemble, le temps qu'elle ait 16 ans. C'est sans compter avec le désir des jeunes gens ; ils quittent leurs familles et vivent ensemble jusqu'à ce que, de guerre lasse, les parents consentent au mariage, moyennant une dispense fournie par l'évêque (1444)

- 2) Baudouin (1485)
- 3) Richard +11 fev 1505 (Porte brisé avec un lambel en chef) x Jeanne de Douyse, dont ;  
A Jacques, cité fils de Richard Knibbe. Bourgeois de Furnes, il se marie à une bourgeoise de Duinkerke en 1525/26 <sup>273</sup>.
- 4) Marie +1583 x Duinkerke Jacques Ryeel, fils d'Adrien et de Marie Veyse. Les Ryeel Sont les seuls héritiers des biens Knibbe. (e.a. Baudouin Ryeel)
- 5?) (Il est enterré auprès de Baudouin Knibbe x de Berch)  
Philippe, chevalier de Jérusalem, échevin et ceurheer de Furnes entre 1528/34  
+25 wintermaend (décembre) 1535, (armes Knibbe, brisé, au chef à la croix de Jérusalem)  
x Anne Aelvisch, +1563, fille de Josse et de Henriette Zuelhooft. + s.p.

### Troisième ligne :

VIIb Gilles (fia Jean) Echevin de Furnes en 1322/23  
x N fille de Ghyselin van Lampernesse, Chlr. dont

- 1) Damian, Chevalier, + s.p.
- 2) Omer qui suit en VIIa
- 3) Isabelle x N dont les Moots
- 4) Catherine x N dont les Monec
- 5) Adèle x N dont les Wilhelmsone
- 6) Nicoise x N.Utenhove de Perwijse dont;  
A Jean,  
B Victor échevin de Furnes en 1368, dont un enfant + à marier  
C des filles
- 7) Marguerite x N dont les Vriends
- 8) Richard qui suit en VIIb

VIIa Omer, cité au Furnambach en 1350,  
x N Camerlijnx à Nieuport dont;

- 1) Hellin, échevin de Furnes 1372,74, +3 mai 1382<sup>274</sup>.  
x Marie fia Aubert Bladeline +1413 dont;  
A Omer, échevin du Furnambach en 1402, 1419, 1420, landhouder en 1410,1415,  
Omer (le Vieux) échevin en 1426,30, Bourgmestre en 1436, + (partage) 1435/36  
Omer, homme de fief du métier de Furnes, échevin et ceurheer de 1409 à 1420  
(porte Léopard surmonté d'un lambel)  
x Catherine van Stavele dite de Blare dont:  
aa Idonie x Jean de Wulfsberghe, dont Josse, Adrien et Catherine.  
la seigneurie d'Oeren appartient aux Wulfsberghe, déjà en 1440
- 2) Jacquemart qui suit en VIII
- 3) Bernard x N. dont  
A Nicolas, receveur de Settinghen à Alveringhem 1419, bailli de Loo 1421 à 1423  
Crickhouder du Furnambach en 1425, noble du Furnes Ambach en 1438,  
échevin en 1425,1426,28. Landhouder en 1435. Achète un dienstmanschap de 4 villages  
en 1428/29, + (partage) 1440/41 <sup>275</sup> xN dont;  
1) Walewijn, ceurbroeder du Furnambach, échevin en 1441,49,54, + (partage) 1477/78,  
cité en 1436 comme noble du Furnes Ambach, fut banni par les échevins

<sup>273</sup> BRB Fonds Merghelynck N°13

<sup>274</sup> BRB Fonds Goethals, manuscrit N°1055

<sup>275</sup> BRB Fonds Merghelynck N°52

d'Ypres mais annulé par ceux de Furnes. Dont une fille qui hérite.

2) Hellin, 3) Werin, 4) Jean, tous + s.p.

B Henri

C Louis dont Jean, Martin, Nicolas

4) Olivier s.p.

5) des filles alliées au Walle, Lammens,...

VIII Jacquemart, échevin de Furnes en 1377 x N dont

IX Renaud, Chlr, Conseiller et Chambellan du Duc de Bourgogne,

Bailli de Berghes en 1422 à 1426, bailli de Furnes 1427 à 31, bailli d'Ypres à partir de 1431.

Capitaine du Château de Nieuport de 1441 à 1449.

Participe à la grande expédition de Philippe le Bon en 1421

En 1442, Renaud et Henri K, homme de fief, déclarent que Renaud K, Chevalier et dame

Christine s'Doyers sa femme, ont vendu un fief relevant du bourg de Furnes à Dlle Marguerite veuve de Colard le Fèvre<sup>276</sup>.

+ déc 1449, partage en 1450. x Christine s' Doyers dont:

1) Simon, échevin de Furnambach 1465, 1473/76

2) Pierre, remplace son père à la garde des biens du castel de Nieuport en 1449, puis en 1454 nommé capitaine de la Tour de Bourgogne à l'Ecluse, échevin du Franc 1453, +1455

**Quatrième ligne:** Knibbe avec une étoile en pointe?

VIIb Richard x Henriette fia Werin Bladelinc

1) Werin qui suit en VIII

2) Marie x1 Jacquemart de Ram, dont; Marie x N van den Burcht dont Roland, Gilles, Boudouin, Jacques et Catheline van den Burcht

x2 Jean Soetoom dont Roland, Jeanne et Coline

3) Nicaise x Jeanne fia Henri Heyneman dont:

A Henriette x Mahieu de Pol à Hondscote

4) Guy (wijd) x Idonie fia Hubert Bladelinc dont:

Un Wijd, tuteur de Boudouin Poyt, tient un fief du château de Furnes en 1406, (Armes; Lion léopardé accompagné en pointe d'une étoile)

A Isabelle B Marie

5) Ley (man)

6) Gilles, religieux à Bergues St.Winnoc +sp

7) Jeanne, religieuse à Marquette

8) Chrétien

VIII Werin, échevin du Furnambach en 1410, landhouder en 1420,

Werin s'est disputé avec Guillaume de Visch en 1390 lors d'un pèlerinage à St.Jacques de Compostelle<sup>277</sup>.

x1 Marguerite fia Paul Zannekin, + s.p.

x2 âgé de 54 ans Cathelyne fia Renaud van Schoore<sup>278</sup> et Marguerite fille naturelle du

<sup>276</sup> de Raadt ; Sceaux armoriés des Pays-Bas, 1899

<sup>277</sup> BRB Fonds Merghelynck N°89

<sup>278</sup> Renaud van Schoore est fils de corneille (+1400) et de Marie van Oeren (+1421). De son premier mariage avec la fille bâtarde de Ghistelles, Renaud à Catherine, épouse de Werin Knibbe, et Isabeau, épouse de Renaud Knibbe (branche III). Renaud se marie en secondes noces avec Isabeau van der Gracht.

seigneur de Ghistelles, dont:

- 1) Renaud qui suit en IXa
- 2) Jean + s.p.
- 3) Anne x Guillaume Boudin, + s.p.
- 4) Nicolas qui suit en IXb
- 5) Marguerite x Jean Hooft
- 6) Jean, échevin du Franc puis bourgmestre en 1463, député du Franc de Bruges en 1466  
 bailli de Nieuport 1457/59, +1468, Un Jean est échevin de Furnes entre 1456 et 1467  
 x1 à Sluis Marguerite van Luggevoorde, de Bruges, veuve de Jean Macharis qu'elle  
 x19 novembre 1453  
 x2 13/8/1465 Jossine fille de Guy de Visch, Bgmt du Franc et de Marguerite de Baenst<sup>279</sup>  
 A Catherine x Jean Rus. et 4 bâtards :  
 B Jean, bâtard  
 C Charles, bâtard  
 D Peronne x Pierre Bruuyn ou Bruyninck  
 E Marguerite x Thomas Stibbout à Berghes  
 Une Marie Knibbe hérite de Agnès fia Guy de Visch debut 1500<sup>280</sup>,
- 7) Catherine, religieuse
- 8) Magdalene, religieuse
- 9) Richard, L.E.L., Maître des requêtes de Charles de Bourgogne.  
 Echevin du Furnambach en 1435, Landhouder du Furnambach en 1440, 1456, 58, 68, 69 et  
 1472, Crickhouder du Furnambach en 1457, +1477  
 Un Richard fia Winnoc est échevin de Furnes entre 1462, 75  
 Il est enterré auprès de sa femme en 1477, à Furnes (armes écartelées avec Hermine  
 avec trois carrés en bande ayant une coquille St.Jacques = famille Stavele  
 sgr.de Hondschoote),  
 x Jeanne Knibbe fia Jacques (Voir seconde ligne, X)
- 10) Gilles
- 11) Charles      12) Anne

IXa Renaud K, noble de Nieuport (1421), noble du Furnes-Ambach en 1436, échevin de Furnes  
 en 1437, 41, 57, ), + (partage) 1456/57 .

(porte léopardé avec bordure engrêlée)

x Marie fia Richard Robert +1473/74, dont:

- 1) Maître Renaud, Ceurheer et Landhouder de Furnes en 1468, 79/84, 89, 93, 95, 1485, 1494,  
 + (partage) 1497/98 , (porte bordure engrêlée)  
 x Catherine, fille de Lancelot, Bâtard de Stavele
- 2) Catherine
- 3) Ladislav (Leyman) , Ceurheer du Furnambach 1496, Leyman échevin de Furnes en 1468/75  
 x Adrienne fia Martin Eerenbouts dont:  
 A Jossine Knibbe, dite Coudenhove alias Kasselberghe, + 1489  
 (Armes: écartelé Knibbe et Hermine à la croix de Gueules (Stavele)  
 quartiers ; Knibbe-Stavele-Eerenbouts-Doyers)  
 x Adrien van Pollinchove, seigneur de Westoutre, sénéchal héréditaire de Loo<sup>281</sup>,  
 B Jeanne x Robert Bezur (1494)  
 C Marie x Jacques Peussin, +1497 fils de Lancelot et de Jacqueline van den Berghe,  
 veuf de Marie Veranneman

<sup>279</sup> Annuaire de la Noblesse Belge anno 1867; généalogie de Visch, p. 295

<sup>280</sup> BRB Fonds Merghelynck N°53

<sup>281</sup> Notices généalogiques tournaisiennes III 95-99

4) Marie, 5) Cornille

Héritiers des biens Knibbe: Charles Malegheer, Boutsart Donteclocke

### Cinquième ligne

IXb Nicolas, + (partage) 1452/53. Nicolas fia Werin est échevin de Furnes en 1441,  
x Elisa, fille de Tristan de Broeckere, veuve de Luc Priem, +1488, dont:

1) Jean

2) Lancelot, Ceurheer de Berg-Ambach en 1473, devient en 1480 bourgeois de Bruges,  
sous-bailli de Furnes en 1499, échevin de Furnes en 1497, ceurheer de Furnes  
en 1501,02,04,1505<sup>282</sup>, +8 avril 1507 à St.Nicolas, dernier hoir,  
Porte les armes pleines. Lancelot laisse à son « neveu » Achilles Knibbe une petite partie  
de son héritage. (armes; bordure engrêlée)

x1 Peronne fille de Charles de Visch, à Bergues

x2 1507 Gillyne fia Martin Haghebaert<sup>283</sup> veuve de Lancelot.

x3 ? Marie Veyse, veuve de Lancelot Knibbe hérite de presque tout  
dont aa Catherine (fille illégitime)

3) Jossine, seconde épouse de Jean van den Burch, fils de Pierre et de Catherine Lem, échevin  
du Franc, +1510. Veuf de Catherine Fontaine, il x3 Passchine Claerhout fille de Romain et de  
Charlotte de Gribauval<sup>284</sup>

4) N fille de Nicolas x Louis de Wulfsberghe ex matre Halewyn, dont Adrienne x Achilles van  
den Burcht

### Branche non raccordée I : knibbe avec croissant en pointe

I Henri, echevin et Ceurheer du Furnambach en 1436, 1444,50,59,  
(porte Léopard acc. d'un croissant en pointe)

x1 N, x2 N

dont du premier lit; Idoor, Guillemette Jacqueline et Patrice qui suit en II

dont du second lit; Omer

II Patrice xN, dont ;

III Maitre Georges, pensionnaire du Furnambach 1504/35, habitant Hondscote, achète  
l'ammannie de quatre communes (Pervyse, Eggewaerscapelle,..).

x1 Marguerite van Heule + s.p.

x2 1528 Marguerite Modts, dame de la cour de Testefort en Vinchem +23 juin 1579,  
fille de Charles et de Marguerite van Bambeke. Elle x2 Pierre van Bampoel<sup>285</sup>.

1) Charles, ceurheer de Furnes 1556/59, son père lui achète 36 mesures à Lampernisse,  
+ à marier à Wulveringhen le 22 décembre 1569 et y enterré

Son fondé de pouvoir en 1556 est Balthazar van der Gracht

2) Georges qui suit en IV

3) Jean, Chanoine à Furnes Ste.Walburge, dit sa première messe à Wulveringen en 1575

<sup>282</sup> BRB Fonds Merghelynk N°70

<sup>283</sup> Tablette des Flandres, Tome III, généalogie Immeloot, p.9

<sup>284</sup> Smalleganck ; Chronycke van Zeelant, JJ Gaillard ; Bruges et le Franc.

<sup>285</sup> Arthur Merghelynk ; Recueil de généalogies inédites de Flandres (1877), Tome 1.p.27.

+Lille le 6 mars 1583<sup>286</sup>. (porte un croissant de gueules sur la poitrine)

- 4) Jossine +14 août 1570 et inhumé à Furnes x Furnes 30 août 1560, Maître Nicolas Spierinck, éc, pensionnaire de Furnes dont; Nicolas x Isabeau Ryeel et Eleonore x Gilles Blomme  
Jossine est assisté de Corneille Malegheer, Charles et George Knibbe

#### IV Maitre Georges, magistrat à Furnes, ceurheer du Furnambach 1562/79

Bailli et receveur de la Sgr.de Praet à Oedelem en 1560/63

Seigneur de la cour de Testefort. (brise d'un lambel d'azur)

Tuteur en 1571/72 de Corneille fils d'André Lotin pour le fief du Zwaenenburg à

Eggewaerscapelle, +Vinkhem 10 sept 1580

x Furnes 8 nov 1563 Marie Mantel fille de Jean, +12 janvier 1614

Georges est assisté de Nicolas Spierinck et de Jean de Bloncke<sup>287</sup> dont ;

- 1) Charles, échevin à Furnes en 1595/96 puis prêtre, +23 mai 1639<sup>288</sup>,

Seigneur de la cour de Testefort;

- 2) Jossine, morte en couches, x 8 nov 1585 Gilles van Clichthove, échevin de Furnes entre 1584 et 1600, Bgmt de Furnes, + Bulscamp en 1601, fils de Jean et de Anne de Courtewijlle. Il x2 le 8 octobre 1586 Antoinette de Berch. Jossine est assisté de Mr.Adriaan Baudeloos et de Leon Spierinck

- 3) Georges, ceurheer de Furnes en 1617/29, né à Furnes, sgr.de la cour de Testefort, quitte la bourgeoisie de Furnes pour celle de Bruges le 22 décembre 1654.

+Bruges 1 octobre 1658, dernier de sa branche

(porte armes ; brisé d'un premier canton de gueules au chevron d'hermines qui est Ghistelles)

- 4) Marie, + hydropique le 22 juin 1619 et enterré à Vinckhem

- 5) Léonore , baptisée le 20 février 1578, +1609 aux pauvres claires

6-12) mort en bas age.

héritiers e.a. son cousin Charles de Briarde,...

#### **Branche non raccordée;** Knibbe avec croissant en pointe

I Gauthier Knibbe, achète en 1408 une rente de 20 sols l'an,

II Winnoc Knibbe, hérite en 1450 de la rente de 20 sols l'an de son père, cité échevin de Furnes en 1451 et entre 1470 et 1472. Puis échevin du franc de Bruges en 1473,1486,1490,1493, bourgmestre en 1475 et 1491<sup>289</sup>. x N, dont ;

II Gauthier, hérite de la rente de 20 sols. Cité échevin de Furnes en 1490, 1495. porte Lion léopardé acc. en pointe d'un croissant. Gauthier est cité avec Pierre Knibbe comme député à Nieuport en 1491, Gauthier protège en 1492 la ville de Dixmude contre les mutinés allemands. + (partage) 1515/16 et laisse à son fils Jean une rente sur une terre à Houtkerke. x N dont ;

III Jean échevin et ceurheer de Furnes en 1497/1521, huissier de la chambre à Furnes<sup>290</sup>

+ (partage) 1526/27, x1 Jeanne fia Messire Pierre Hellinck, dont ;

x2 Catherine de Dossere, + s.p.

<sup>286</sup> BRB Fonds Merghelynck N°68

<sup>287</sup> BRB Fonds Merghelynck N°68

<sup>288</sup> BRB Fonds Merghelynck N°55

<sup>289</sup> L.Gilliodts-Van Severen, Inventaires de la ville de Bruges, Tome V p.356

<sup>290</sup> BRB Fonds Merghelynck N°13

- 1) François qui suit en III
- 2) Guillaume, magistrat de la châtellenie de Furnes,  
(Armes: Knibbe, lampassé de gueules avec un cercle d'or à l'entours du col)  
x1 Marguerite de Raedt + s.p.  
x2 Marie de Schynckele, dont une fille  
A Appolonie +1636, x N.Herreweyn

IV François, né à Alveringhem, habitant Furnes, échevin de Furnes en 1527, bailli de Loo 1528/31 et du metier d'Oost Ypres 1543/45.

x Petronille de Neyere fia Guillaume et Marie Werrebroeck dont ;

- 1) Jean, crickhouder de Furnes en 1550 x Dixmude 19 avril 1575 Elisabeth de Grootte
- 2) Paul qui suit en IV

V Paul, L.E.L.,

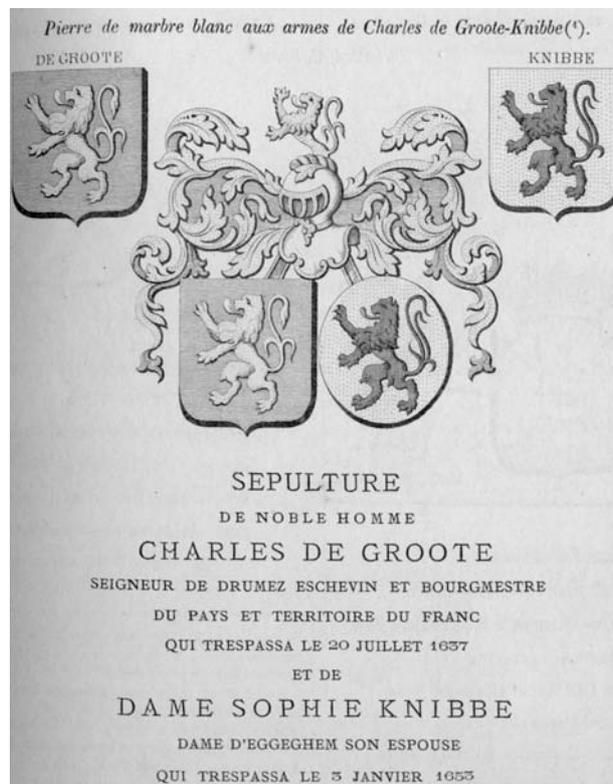
Conseiller et Maître des requêtes du Prince d'Orange en 1578

Conseiller d'Etat du Roi Chrétien IV de Danemark et son Ambassadeur extraordinaire en Angleterre. + Angleterre le 5 octobre 1592<sup>291</sup>.

x Anne van Meetkerke, dame de Codde, à Bruges, fille d'Adolphe et de Jacqueline de Cerf, +18 mai 1626. Les biens de sa mère furent confisqués quand elle suivit son mari à la cour de Danemark ou il est appelé comme conseiller du Roi en 1586/87

- 1) Paul, sgr.d' Eggeghem, commis des impositions de Flandre au quartier du Franc, +1623
- 2) Sophie dame de Deggheghem + Notre Dame de Bruges le 6 janvier 1653<sup>292</sup>

x Charles de Grootte, sgr.de Drumez, Bgmt. et échevin du Franc, quartier Est, +20 juillet 1637

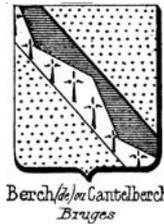


<sup>291</sup>291 F. Van Dycke; recueil héraldique avec des notices généalogiques et historiques sur un grand nombre de familles nobles..

<sup>292</sup> Ed. Dhont-de Waepenaert: quartiers généalogiques de familles flamandes (1871)

- 3) Louise, religieuse aux Pauvres Claires
- 4) Dorothée, religieuse à l'abbaye de Groeninghe à Courtrai, professe en 1618
- 5) Catherine, à Bruges

## ANNEXE II

Généalogie de Berch<sup>293</sup>

Armoiries : d'or à une bande émanché d'azur sur hermine<sup>294</sup>.

L'origine de cette famille est encore indéterminée. Des généalogistes des siècles passés, sacrifiant à une mode très répandue à leur époque, ont voulu qu'elle fut originaire d'Angleterre. Il y a peu de chance qu'il en soit ainsi. Nous pensons que cette famille de Berch est tout simplement venue de Bergues (Nord) ou de sa châtellenie. En tout état de cause, les premiers du nom se rencontrent déjà dans le Veurne-Ambach dès le début du XIV<sup>ème</sup> siècle, un Jean de Berch paie un cens à Eggewaerscapelle en 1328.

Nous commençons cette généalogie par :

I Boiden de Berch, il relève un fief de 7 mesures à Avecapelle en 1369 par le décès de Jean, son père<sup>295</sup>. Il épouse N dont, probablement :

- 1) Jacques qui suit en II
- 2) Jean, qui fait le relief d'une rente à Furnes en 1405. Cité échevin de Furnes en 1411 et 1412, il laisse en 1440 des biens à sa fille, Jeanne de Berch, épouse de Colard van Heule<sup>296</sup>.

II Jacques de Berch, qui relève les 7 mesures à Avecapelle en 1378. Il relève un autre fief qu'il vend ensuite à Roger Schellewaert, et enfin un fief de 4 mesures à Wulpen en 1398. Il épouse N dont probablement :

- 1) Jacques, qui relève en 1420 une rente de 9 livres par suite de la mort de son frère.
- 2) Guillaume qui suit en III

III Guillaume ou Galéas de Berch, qui est le premier cité dans les généalogies anciennes. Il épouse en 1400 Marguerite Schadegast, morte en 1422, fille de Wulfart<sup>297</sup> et de N.Blanckaert, dont :

- 1) Jacques qui suit en IV

<sup>293</sup> La généalogie de Berch est reprise du livre Kerchove 1350-1550 édité en 1983 ; Annexe 4, p.157. Seuls quelques ajouts y ont été introduits.

<sup>294</sup> Sauf indications ultérieures, les données de cette généalogie sont puisées dans un crayon manuscrit du XVII<sup>ème</sup> siècle en notre possession; dans un "fragment" de Dumont (T.II de l'édition de 1862,p.1047) ainsi que dans un fragment extrait du N°6610 du fonds général à la BRB.

<sup>295</sup> AGR Ch.des Comptes.N°45239, Cens de Bruges 1328

<sup>296</sup> AGR Comptes en rouleau N°1883. Hommages dans le Veurne Albacht en 1369-1370, FM55

<sup>297</sup> Celui-ci fait le relief d'un fief de 6,5 mesures à Wulpen (AGR Chambre Légale, ditto). Il portait d'après Houwaert, op.cit. "aux 1 et 4 d'or à un fer à cheval de ...; au 2 et 3 d'hermine au chevron d'or."

- 2) Marguerite, morte le 8 février 1504<sup>298</sup>. Elle épousa Baudouin Knibbe, bourgmestre de Furnes en 1457, décédé le 28 octobre 1485, fils de Jacques et de N.de Coudenhove de Gand, dont postérité.
- 3) François, cité comme chapelain de la confrérie de la Saint Croix à Sainte Walburge – Furnes<sup>299</sup>. Son frère, Jacques, hérite de lui un hommage à Leisele entre 1457 et 1466<sup>300</sup>.

IV Jacques de Berch. Cité au registre des orphelins de Furnes, le 18 février 1422, pour l'héritage de sa mère, homme de fief du Duc de Bourgogne en 1488. Il achète 3 mesures 50 verges de terres à Ysemberghe entre 1457 et 1466. Il épouse Elisabeth Knibbe, fille de Damien dont ;

- 1) Jean qui suit en V
- 2) Chrétien, qui hérite de son père le fief d'Ysemberghe. Il est commis à la recette du droit de « s'heerengelt en 1485-1486 et en 1491-1492. Il épouse une Cornélie N.<sup>301</sup>
- 3) Jeanne qui épouse le 19 juin 1463 Jacob Aernoudssone<sup>302</sup>, échevin de Furnes, fils de Jean et d'Isabeau ex Wulfaert Schadegast. Elle décède le 10 février 1479 sans hoirs. Ses biens passent à son frère Jean.
- 4) Jacques, né à Furnes et y décédé le 17 janvier 1504<sup>303</sup>. Bourgmestre et échevin de Furnes à de nombreuses reprises, il relève un grand nombre de fiefs dans plusieurs communes du Veurne-Ambacht. Il épouse à la fin du XVème siècle Jossine van der Gracht, fille de Romain, seigneur d'Oostkerke et d'Isabeau Hellinck dite de Bovekerke, remariée à Guillaume van den Kerchove. Selon l'épithaphier de Furnes, il repose dans l'église St. Nicolas de cette ville, sous une pierre bleue portant l'empreinte d'un ange tenant ses armes et accompagné de 6 enfants à genoux, 3 fils et 3 filles<sup>304</sup>. Ce sont ;
  - a) Adrienne, née en 1500 et décédé en 1543. Elle épouse en 1522 Josse van den Kerchove, fils du second mari de sa mère.
  - b) Chrétien, qui épouse Gomarine de Witte<sup>305</sup>, commis à la recette du droit « s'heerengelt » entre 1521 et 1523, comme l'a été son oncle du même prénom et comme le sera Guillaume van den Kerchove l'année suivante<sup>306</sup>. Un Chrétien de Berch est notable de Poperinge en 1531 et devient « prince » de sa chambre de rhétorique en 1533<sup>307</sup>. Sans doute s'agit t-il du même individu.
  - c) Jacques, relève un fief de 8 lignes à Steenkerke avec sa sœur Adrienne et un hommage à Wulpen avec son frère Chrétien. Hérite d'un fief de 5 mesures de son frère Chrétien , puis sa sœur Adrienne en hérite en 1535<sup>308</sup>.
  - d) Gilles, qui est mentionné dans les comptes de Nieuport durant de longues années comme locataire d'un bien de la ville. Peut-être est-ce lui qui fut échevin de Poperinge le 7 septembre 1573<sup>309</sup>.

<sup>298</sup> Fonds Merghelynck N°38;

<sup>299</sup> La Flandre, Tome II, p.81

<sup>300</sup> ADR Ch.des Comptes N°1085: Hommages dans le Veurne Ambacht.

<sup>301</sup> La Flandre, Tome II p.183

<sup>302</sup> Fonds Merghelynck N°70. Il portait "d'or à l'aigle éployée de sable"

<sup>303</sup> Mss.Azevedo.Bibl.Moretus à Namur.

<sup>304</sup> Coutumes du Bourg de Furnes, Gilliodts-Van Severen, T.IV, p.178

<sup>305</sup> "de Gueules à la croix ancrée d'or"

<sup>306</sup> Fonds Merghelynck N°7

<sup>307</sup> Annales de la société... de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, T.IV, pp. 25/51.

<sup>308</sup> AE Bruges N°1153. Table des cens de Furnes. Fonds Merghelynck N°53

<sup>309</sup> AGR Ch.des Comptes.N°36861 et suivants. B.Poeckmans; Handelingen van de leden en de Staten van Vlaanderen (1-1477/9-1506), Brux.1973

e) -f) deux filles dont le sort est inconnu.

V Maître Jean de Berch, mort le 6 janvier 1508, licencié ès lois civiles et canoniques. On le voit commencer sa carrière juridique comme pensionnaire de Dixmude en 1481. Peu de temps après, en 1483, il devient pensionnaire de la ville de Damme et, à ce titre, il semble d'usage de lui demander de représenter les petites villes de Flandre maritime auprès des autorités du comté. Il est bourgeois de Furnes, et son pensionnaire en 1489, et est toujours mentionné à ce titre dans les comptes de la ville, notamment dans ceux de 1495 et les suivants<sup>310</sup>.

Nous trouvons enfin dans les coutumes du Franc de Bruges, que Jean van der Gracht, éc. Bourgmestre du Franc de Bruges et beau-frère de Guillaume van den Kerchove, et maître Jean de Berch, pensionnaire du Franc, signifient le 15 janvier 1504, à ceux du Veurne Ambacht, la renonciation à l'acte de la hanse qui a existé depuis longtemps entre le Franc et le Bourg de Furnes<sup>311</sup>. Jean épouse à Monstreuil, le 12 décembre 1476<sup>312</sup>, Anne ou Passchine de Courtewille, fille de Jacques et d'Antoinette ex Jean de Crespeuil dit « le borgne », sgr. d'Enguinegate. Elle mourut le 1<sup>er</sup> septembre 1507 et gît avec sa mère aux Augustins à Bruges. Ils eurent ;

VI Jacques de Berch, décédé le 4 octobre 1529, échevin du Franc de Bruges, épouse le 17 septembre 1514 Adrienne van der Gracht, dame de Planques, née le 26 juillet 1496 et décédée le 9 mars 1553, fille de Jean van der Gracht et de sa première épouse Barbe van den Ryne, fille de Nicolas et de Barbe van den Beursee. Les témoins à ce mariage sont, pour la mariée, ses oncles Jean et Jacques de Courtewille, et pour le futur, François van der Gracht et Guillaume van den Kerchove, ses oncles. Ils gisent tous deux à St. Sauveur, à Bruges<sup>313</sup> et laissent ;

- 1) Jean, qui suit en VII.
- 2) Antoinette, qui épousa « Mr » Charles Pignon, de Malines, et ne laisse pas de postérité

VII Jean de Berch, seigneur de Planques<sup>314</sup>, marié par contrat du 17 février 1550 à Anne, fille de Claude de la Chapelle, sgr. de Bacquerolles et Desports et de Marie van Themseke<sup>315</sup>. Il meurt le 20 juin 1572 et gît à Lophem tandis que son épouse décédée le 2 août 1590, repose, elle, à St. Nicolas, à Furnes. Dont ;

- 1) Antoinette, baptisée le 3 novembre 1553 et morte le 15 avril 1596, qui épouse, le 8 novembre 1586, jhr. Gilles van den Clichthove, avec comme témoins au mariage, Jean Boudin et Jacques van den Kerchove<sup>316</sup>. Gilles van den Clichthove est le fils de Jean et d'Anne de Cortewille et veuf de Jossine Knibbe. Nommé bourgmestre de Furnes et de la châtellenie, il décède à Bulscamp le 18 novembre 1586, laissant postérité.
- 2) Jean, qui suit en VIII
- 3) Claude, né le 25 décembre 1565 et mort le 7 janvier 1651
- 4) Georges, mort jeune le 12 septembre 1568

<sup>310</sup> AGR Ch. des Comptes. N°34623 et suivants.

<sup>311</sup> Gilliods –Van Severen: Coutumes du Franc de Bruges T.II, p.560.

<sup>312</sup> AGR. Fonds Goethals, manuscrits, N°1050

<sup>313</sup> Fonds Merghelynck N°38

<sup>314</sup> La seigneurie de Planques, tenue de Ghyselhuys, avait un foncier de 47 mesures à Loon et 18 arrière-fiefs. W. van Hille, la cour féodale de Bourbourg dite Ghyselhuys, Gand 1975, TII, p.96.

<sup>315</sup> Quartiers; La Chapelle - Grantrain alias Blondel – Temseke – van den Berghe

<sup>316</sup> Fonds Merghelynck N°33

- 5) Jeanne, née le 3 mai 1570, morte le 22 janvier 1637, s'unit à don Lodovico de Visali, natif du duché de Milan, capitaine d'une compagnie italienne de cavalerie. Ce dernier meurt au siège d'Ostende, laissant un fils, Louis<sup>317</sup>.
- 6) Adrienne (ou Anne) né le 19 septembre 1571, morte le 15 septembre 1643, épouse à Furnes, par contrat du 28 août 1599 Roland, fils aîné de jhr.Charles (de) Schynkele, sgr.d'Oudewerve et de Jeanne de Vos<sup>318</sup>. Roland décède le 22 août 1637, laissant Anne, femme de Roland de Vicq, chlr., sgr.de Watermeulen. Sp.

VIII Jean de Berch, °29 janvier 1563, décédé à Bergues le 26 mars 1617 et y enterré, châtelain de Bourbourg, sgr.de Planques et Schoonbrouck, échevin et ceurheer de Furnes en 1596 et 1597, épouse à Bergues le 13 juillet (alias 14 août 1595) Adrienne Claeys dite de Zegerscapelle, morte à Bruges le 17 octobre 1626, fille unique d'Arnould et de Catherine, fille d'Everard van Meekeren, vice-amiral de la mer de Flandre. Ils ont plusieurs enfants née à Bergues<sup>319</sup> :

- 1) Jean, qui suit en IX
- 2) Arnould, mort jeune, jumeau de Catherine qui suit
- 3) Catherine, baptisée le 26 octobre 1601 et décédée le 13 août 1636<sup>320</sup>, mariée par contrat du 9 mars 1631 à Adrien de Beaufremetz, baron d'Estes, seigneur de Staplet, pair du Cambrais, fils de Jean, chevalier, grand bailli du Cambrais, et de Catherine de Heuchin<sup>321</sup>. Il décède le 8 juin 1647.
- 4) Anne-Marie, baptisée le 5 avril 1614, religieuse à l'abbaye de St. Victor dite du nouveau cloître de Bergues, décédée le 11 mai 1647<sup>322</sup>.
- 5) (d'après Hellin) François, qui aurait épousé à Gand (St. Bavon) le 20 octobre 1637, Anne de Viron, sp.

IX Jean de Berch, né le 4 juillet 1599, seigneur de Planques, « keurbroeder » de Bergues, il abandonne cette civilité pour celle du Franc le 24 avril 1630<sup>323</sup>, soit quelques mois après son mariage célébré à Gand St. Bavon le 2 février 1630, avec Gertrude Rym, dame de Hundelghem, fille de Charles, seigneur d'Hundelghem et de Marguerite de Norman<sup>324</sup>. Échevin du franc de 1642 au 17 juillet 1666, date de son décès « de la contagion », décédé le 20 janvier 1667. Ils eurent ;

- 1) Gérard qui suit en X
- 2) Jérôme, mort sans alliance. Il relève le fief de Planques le 27 octobre 1667
- 3) Claude, né le 5 mai 1638, receveur du droit de moulage à Bruges en 1663, mort « de la contagion » le 4 septembre 1666
- 4) Jacques, fils de Jean, décédé le 3 février 1683, épouse Anne-Marie Merghelynck, veuve de Josse de Marle<sup>325</sup>.

X Gérard Florent de Berch, sgr.d'Hundelghem, Planques, Oosthove, etc. né le 17 novembre 1634 et décédé le 21 septembre 1690<sup>326</sup>, il unit sa destinée le 30 octobre 1667 à Marie

<sup>317</sup> Une Jehanne de Berch avait épousé Jean Mortier, bourgeois de Poperinghe, mort à Proven le 10 mai 1634. Est-ce la même ou une fille de Chrétien II.(Tabl.de Flandres, T.V,p.155)

<sup>318</sup> ANB 1868, p.292. Son témoin au contrat était son beau-frère Gilles van den Clichthove.

<sup>319</sup> Denis du Péage. Notes d'Etat-Civil du département du Nord.

<sup>320</sup> BRB Fonds Goethals N°746

<sup>321</sup> Herckenrode-Vegiona, Nobiliaire des Pays-Bas, T.1,p.122

<sup>322</sup> BRB, Fonds Merghelynck N°89

<sup>323</sup> Th.Vergiet; Les Brugeois de Bergues 1389-1789.

<sup>324</sup> Généalogies de quelques familles des Pays-Bas, Amsterdam 1774,p.23

<sup>325</sup> BRB Fonds Merghelynck N°89

<sup>326</sup> Son obit à 16 quartiers figure dans Gaillard, Bruges et le Franc. T.V,p.23

Ambroisine Preston, native de Bruges (Ste.Anne) le 10 octobre 1649, et morte en couches le 30 janvier 1675, fille de Jean-Georges Preston, bourgmestre du Franc de Bruges, et d'Anne de Blommendaele <sup>327</sup>. Il semble avoir fait de mauvaises affaires, puisqu'il fut obligé d'hypothéquer la seigneurie de Planques pour 2.208 florins en 1676, et ensuite de vendre la seigneurie d'Oosthove, dont il avait fait le retrait, le 11 novembre 1670, à Maître Charles le Gillon, chevalier, pensionnaire de Bruges, beau-père d'Anne-Caroline de Kerchove, dame de Basseghem <sup>328</sup>. Ils eurent en tout cas :

- 1) Gilles alias Guillaume, qui suit en XI
- 2) Gérard, +1690
- 3) Anne Catherine
- 4) Josse
- 5) Marie Ambroisine

XI Gilles de Berch, « seigneur de Planques (sic) » échevin (1697) puis bourgmestre du Franc de 1725 à 1735 <sup>329</sup>. Député aux états de Flandre. Il épouse à Bruges Angélique de la Coste, née à Bruges le 31 juillet 1654 (sic) et y décédée le 29 avril 1704. Elle repose à St. Sauveur. Elle est la fille d'André et d'Anne-Louise Boddens. Selon Gaillard, Gilles eût :

- 1) André, mort avant son père
- 2) Adrienne, « dame de Planques (resic) » x26 mars 1721 Herman Léopold d'Olisy, chevalier du St.Empire Romain <sup>330</sup>.

---

<sup>327</sup> Annuaire de la Noblesse, 1868,p.292

<sup>328</sup> Gilliodts-Van Severen, Coutumes du Bourg de Bruges,pp.3355:6.

<sup>329</sup> Archives G.Halot.Mss donnant le magistrat du Franc de Bruges de 1605 à 1750

<sup>330</sup> Gaillard



## INDEX

- Abulget, 6, 102, 103  
 Acciaoli, 92  
 Aelmaere, 119  
 Aelvisch, 210  
 Aernoudssone, 218  
 Aerwyt, 208  
 Aken, 130  
 Albuquerque, 55  
 Allamani, 92  
 Alost, 16, 47, 55, 104  
 Alveringhem, 205, 206, 207, 208, 210, 215  
 Ancheman, 74  
 Andries, 107  
 Anvers, 56  
 Anzeghem, 49  
 Appelteren, 59  
 Atrio, 15, 20, 27, 28, 59, 65, 118  
 Aulnoye, 53  
 Avecapelle, 100, 217  
 Bachtenkerchove, 16  
 Bacquerolles, 219  
 Baelde, 61  
 Baempoele, 61  
 Baenst, 105, 207, 212  
 Baer de Neuville, 60  
 Baerd, 74  
 Baert, 53  
 Baille, 58  
 Bailleul, 107, 139, 141, 158, 162  
 Bake, 72, 207  
 Balliukin, 6, 104, 105  
 Bampoele, 128, 213  
 Bane, 104, 106, 120, 123, 124, 150  
 Banningius, 43  
 Barbançon, 53  
 Barmaker, 74  
 Barmakere, 74, 75  
 Basijn, 128  
 Basseghem, 221  
 Baudeloos, 214  
 Bauderaeve, 110, 116, 119, 121, 123, 124, 126,  
 145, 153, 154  
 Bauwen, 93  
 Beaufremetz, 220  
 Becelaere, 71, 162  
 Bécelaere, 71  
 Becket, 205  
 Becque, 97, 128, 129  
 Beer, 39  
 Beervelde, 31  
 Beisselaere, 7, 74, 125, 126, 127, 133, 173  
 Beke, 6, 8, 67, 74, 105, 127, 129  
 Belle, 74, 83, 93, 101, 110, 116, 150, 163  
 Bellermont, 43  
 Benne, 75  
 Berch, 7, 177, 201, 204, 209, 210, 214, 217,  
 218, 219, 220, 221  
 Berchem, 49, 53  
 Berchems, 130  
 Berghe, 7, 93, 101, 128, 129, 131, 132, 192,  
 208, 212, 219  
 Berghes, 16, 59, 209, 211, 212  
 Bergues, 43, 47, 59, 211, 213, 217, 220  
 Berlettes, 27  
 Beths, 38, 53  
 Bette, 39  
 Beukels, 172  
 Beurse, 219  
 Bevere, 53  
 Bezur, 212  
 Bie, 101  
 Biene, 58  
 Biese, 7, 159, 161, 166, 186  
 Bladeline, 210, 211  
 Blanckaert, 110, 217  
 Blanke, 67  
 Blauvoet, 174  
 Blauwvoet, 205  
 Blessy, 83  
 Blomme, 214  
 Blommendaele, 221  
 Bloncke, 61, 214  
 Bloumes, 98  
 Boddens, 221  
 Boerleke, 125  
 Boescepe, 58  
 Boesinghe, 6, 74, 79, 80, 83  
 Boeteman, 195  
 Boetin, 71  
 Boeye, 186  
 Boidshoecke, 201  
 Boidshouke, 182  
 Bois, 61  
 Bolancy, 53  
 Bollaerd, 101  
 Bollaert, 160  
 Bonaert, 3  
 Bonneschi, 106  
 Bonnet, 130  
 Boogaerde, 6, 105  
 Boom, 209  
 Boquet, 47  
 Borch, 56  
 Borch, 19, 20, 21, 22

- Borluut, 34, 38, 39, 40  
 Borst, 49  
 Botelyn, 47  
 Bouderaeve, 145  
 Bouderaeve, 173  
 Boudin, 212  
 Bourgogne, 123  
 Bousinge, 130  
 Boutelgier, 112  
 Bovekerke, 177  
 Brande, 183, 204  
 Breul, 69, 113  
 Briarde, 58, 214  
 Bricx, 187  
 Brielen, 191  
 Brieuer, 162  
 Brieuere, 162  
 Brique d'Or, 26  
 Broeckere, 213  
 Broederlam, 160  
 Broods, 207, 208  
 Broucke, 127, 128, 129  
 Brouckere, 125, 128  
 Brouckers, 158  
 Bruges, 22, 24, 28, 37, 39, 47, 48, 59, 61, 64,  
 70, 71, 82, 83, 98, 117, 118, 119, 121, 133,  
 135, 136, 137, 150, 151, 164, 171, 174, 177,  
 179, 187, 188, 189, 192, 196, 201, 205, 208,  
 209, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219,  
 220, 221  
 Brulette, 53  
 Brune, 79  
 Bruuns, 70, 74, 75  
 Bruuyn, 212  
 Bruxelles, 5  
 Bryarde, 142  
 Buen, 106  
 Bultinck, 43  
 Burch, 107, 213  
 Burcht, 211, 213  
 Bussche, 75  
 Busschere, 66, 98, 99  
 Buude, 208  
 Buuschere, 67  
 Bythane, 130  
 Caen, 54  
 Caesekenskerke, 187  
 Caeskerke, 182  
 Cailgau, 69  
 Calais, 16  
 Caldeis, 106  
 Cambraisis, 220  
 Camerlijnx, 210  
 Camerlinekx, 29  
 Camphin, 162  
 Canigheem, 66  
 Canin, 6, 8, 74, 79, 100, 101, 104, 111, 133,  
 146, 147  
 Cantin, 110, 113, 145  
 Capelle, 126  
 Cappler, 59  
 Careu, 192  
 Carneuyt, 162  
 Cassel, 58, 59, 60, 129, 174, 207  
 Castro y Toledo, 19  
 Catsberghe, 163  
 Cauwendaele, 55  
 Cavael, 65, 75  
 Celyszeuns, 6, 106  
 Cerf, 61, 106, 215  
 Chapelle, 28, 219  
 Christiaen, 98, 120  
 Christiaens, 195  
 Cimeterio, 115  
 Cisouin, 53  
 Claerhout, 213  
 Claeys, 220  
 Cleene Woestijne, 162  
 Cleenewerck, 60, 141  
 Clerken, 161  
 Clèves, 53  
 Clichthove, 214, 219, 220  
 Cloribus, 196  
 Cloten, 71  
 Clou, 7, 195, 196, 197, 198, 199, 200  
 Coc, 75  
 Cockeel, 156  
 Cocq, 59  
 Codde, 43, 215  
 Coene, 117  
 Coleray, 195  
 Colin, 110, 150  
 Colombi, 59  
 Colomma, 19  
 Comines, 84  
 Cool, 75  
 Coolin, 131  
 Coornehuysse, 58  
 Coornhuysse, 61  
 Coppenhole, 49  
 Coppenolle, 49, 50  
 Coppin, 71  
 Corbie, 170  
 Cornuut, 7, 162, 166  
 Corte, 70  
 Cortewille, 163, 219  
 Cortewylle, 177  
 Cotton, 192  
 Coudenburg, 100  
 Coudenhove, 209, 212, 218

- Couppyket, 162  
 Courtewijlle, 214  
 Courtewille, 219  
 Courtewylle, 58  
 Couteel, 158, 159  
 Coutere, 106  
 Coxyde, 30, 133, 135  
 Coyen, 49  
 Craenvelde, 53  
 Craeyencour, 58  
 Crequi, 58, 162  
 Crequy, 128  
 Crespeuil, 219  
 Crochte, 58  
 Croeselin, 71, 75, 123  
 Croeselinc, 160  
 Croeselinck, 160  
 Croeselins, 123  
 Croiselier, 195  
 Croisette, 28  
 Crokeman, 75  
 Crombrugghe, 53  
 Crommenhelst, 160  
 d'Arschot Schoonhoven, 195  
 d'Artrycke, 156  
 d'Aubermont, 53  
 d'Audiffredy, 49, 51  
 d'Avelin, 59  
 d'Axele, 39  
 d'Azincourt, 53  
 d'Erpe, 39  
 d'Exaerde, 39  
 d'Heynsbroeck, 190  
 d'Hockx, 126  
 d'Hond, 72, 75  
 d'Olisy, 221  
 d'Ostrevant, 160  
 d'Oultre, 83  
 Dabitz, 59  
 Damme, 161, 179  
 Davelin, 58  
 de Bruxelles, 190  
 de Cerf, 162  
 de Clercq, 136  
 de Coninck, 197  
 de Corte, 186  
 de Cour, 163  
 de Cuypere, 43  
 de Dendere, 147  
 de Graeve, 160, 161  
 de Hert, 161  
 de Hertoge, 176  
 de Hondt, 133  
 de Hondt., 136  
 de Jonghe, 159  
 de Keuwere, 162  
 de Kiem, 146  
 de Kien, 159  
 de la Cauchie, 155  
 de la Fosse, 58  
 de la Rue, 163  
 de la Salle, 170  
 de Pers, 161  
 de Pol, 211  
 de Queeckere, 191  
 de Raadt, 24, 207  
 de Raedt, 186  
 de Roes, 146  
 De Sagher, 65  
 de St.Omer, 164  
 de Stoorm, 113  
 de Vincennes, 135  
 de Visscher, 39  
 de Vriese, 155  
 de Wersenaer, 43  
 de Wilde, 118, 146  
 Deckere, 71  
 Deggheghem, 215  
 Deken, 67  
 Delattre, 48  
 delbecque, 128  
 Delbeke, 97  
 Delewaerde, 74  
 Demay, 24, 26  
 den Ovaere, 61  
 Denterghem, 22, 31, 33, 34, 82, 83, 183  
 Denys, 158, 186  
 Derby, 43  
 Des Marez, 65  
 Desports, 219  
 Destelbergen, 31  
 d'Hond, 75  
 Dhont, 39  
 Dickelbusch, 101  
 Dickelbush, 97, 99, 101  
 Diederyck, 106  
 Dierick, 129  
 Dieteren, 56  
 Dieusart, 191  
 Dixmude, 59, 61, 65, 127, 130, 157, 160, 161,  
 164, 176, 177, 214, 215, 219  
 Doemeniet, 7, 123, 124, 126, 130, 131, 133,  
 137, 139, 142, 161, 166, 169  
 Donckt, 53  
 Donteclocke, 213  
 Doornaert, 7, 158, 159, 161  
 Doppere, 6, 9, 106  
 Dosmemont, 195  
 Dossere, 214  
 Doyers, 211, 212

- Dranoutre, 70  
 Driessche, 142  
 Drongene, 104  
 Drumez, 215  
 du Bosquiel, 58  
 du Gué, 110  
 Duflou, 98, 102  
 Duinkerke, 210  
 Dunkerque, 134, 169, 191, 196  
 Edelinckx, 128  
 Edewaert, 8, 93  
 Eeckhoutte, 75  
 Eedewaert, 6, 105  
 Eerenbouts, 212  
 Eggewaerscapelle, 201, 213, 214, 217  
 Eggewaerscapelle, 182, 201  
 Elverdinghe, 74, 85, 93, 99, 101, 105, 113, 123, 143  
 Embden, 41  
 Essene, 182  
 Estes, 220  
 Etichove, 31  
 Exaerde, 3, 17, 22, 31, 33, 34, 189  
 Fael, 59  
 Fageel, 160  
 Falentin, 196  
 Feys, 65, 85  
 Flêtre, 58  
 Flocket, 67  
 Florissone, 155  
 Florizoone, 201  
 Fontaine, 213  
 Fornech, 128  
 Fransdome, 6, 8, 101, 102, 103  
 Fruitier, 58  
 Fugger, 173  
 Furnes, 47, 59, 86, 98, 100, 107, 128, 129, 135, 142, 146, 165, 174, 177, 180, 191, 193, 195, 199, 200, 201, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 217, 218, 219  
 Gaillard, 22, 207  
 Gand, 16, 17, 19, 22, 31, 37, 39, 43, 45, 61, 66, 82, 83, 116, 117, 118, 119, 150, 168, 189, 193, 209, 218, 219, 220  
 Gavere, 29, 44, 145  
 Gavre, 53  
 Gavre Mulaert, 39  
 Geraert, 61  
 Ghel, 123  
 Ghelen, 7, 123, 125, 133, 139  
 Gherbaert, 197  
 Gherscorf, 112  
 Gheys, 130  
 Ghijselin, 58  
 Ghistelhof, 24, 123, 127, 139, 141, 142, 173  
 Ghistelles, 29, 59, 208, 211, 212, 214  
 Ghys, 18  
 Ghyselbrecht, 208  
 Ghyselhuys, 219  
 Gilliodts van Severen,, 48  
 Gistelles, 22  
 Godwaersvelde, 58  
 Goethals, 18, 22, 65, 74, 186, 205, 206, 219, 220  
 Goethuys, 163  
 Gontrode, 38  
 Gracht, 7, 22, 30, 59, 133, 177, 183, 187, 201, 204, 211, 213, 218, 219  
 Gramenne, 28, 30, 174  
 Grand-Ketel, 74  
 Grantrain, 219  
 Gravelines, 16  
 Gribauval, 213  
 Griboval, 162  
 Groote, 215  
 Gruutere, 39  
 Guisignan, 58  
 Haeghe, 106, 128  
 Haghebaert, 213  
 Halewyn, 118, 162  
 Halfmarte, 131  
 Hallebast, 127  
 Hallewin, 22  
 Hallewyn, 117, 183  
 Halwyn, 213  
 Hardifort, 58  
 Harelbeke, 66  
 Harné, 71  
 Hase, 87  
 Hauweghem, 199  
 Haze, 83, 161  
 Hebben, 163  
 Heenvliet, 42  
 Heere, 6, 104  
 Heinszoons, 125  
 Hellin, 19, 65, 204, 210, 211, 220  
 Hellinck, 177, 214, 218  
 Hellinex, 204  
 Hellinix, 183  
 Henaeken, 206  
 Herlette, 59  
 Hermoye, 34  
 Herreweyn, 215  
 Herzeele, 31  
 Hesdin, 59, 66  
 Heuchin, 220  
 Heuden, 39  
 Heule, 47, 125, 160, 217  
 Heurlebout, 98  
 Heurtere, 30

- Heusden, 38  
 Heyneman, 211  
 Heynement, 179  
 Hille, 66, 67, 88, 107, 219  
 Hobbel, 67  
 Hochstetter, 173  
 Hockx, 125  
 Hollebeke, 106, 127  
 Hondschote, 83  
 Hondscote, 211, 213  
 Hooft, 212  
 Hooghe, 196  
 Hoorebeke, 22  
 Hoornekin, 70  
 Horickers, 70, 71, 72  
 Houcke, 179  
 Houtkerke, 214  
 Houtte, 61  
 Houwaert, 18  
 Hoyberghe, 107  
 Hughe, 74  
 Hugonnet, 168  
 Hulst, 209  
 Humbercourt, 168  
 Hundelghem, 220  
 Huybuick, 164  
 Ingranth, 127  
 Isoie, 71  
 Jacobzoone, 130  
 Jans, 107  
 Janszoons, 71  
 Jeude, 74  
 Jonghe, 207  
 Jordaen, 83  
 Jurdaen, 174  
 Kaenen, 131  
 Kailau, 106  
 Kasselberghe, 212  
 Keerel, 125  
 Keingaert, 61  
 Kellenaer, 59  
 Kelliau, 110  
 Kemmel, 98, 102, 143  
 Kemmele, 7, 98, 110, 118, 142, 143  
 Kerchof, 44, 45, 86, 100, 105  
 Kerchoven, 16  
 Kercke, 16  
 Kerckhoffs, 55, 56  
 Kerckhove dit van der Varent, 38, 53, 55, 57  
 Kerkhove dit van der Varent, 53  
 Kerkof, 16, 19  
 Kerkstede, 16  
 Kervyn, 49  
 Kesteman, 59  
 Ketele, 125  
 Kethulle, 58  
 Keuwere, 163  
 Keybussche, 139  
 Keyem, 182  
 Kinderen, 72  
 Kindt, 126  
 Kirchoff, 16, 56, 57  
 Kluykens, 40  
 Knekenbourg, 18  
 Knibbe, 7, 22, 30, 174, 175, 177, 185, 201, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 215, 218, 219  
 Krasnoé, 51  
 Kynds, 128  
 Kyndt, 59  
 l'Espinooy, 32, 40, 130  
 la Coste, 221  
 la Deuse, 32  
 Lalaing, 44  
 Lammens, 173, 211  
 Lammin, 186  
 Lamoot, 7, 79, 86, 100, 101, 108, 109, 111, 112, 164  
 Lampernesse, 210  
 Lampernisse, 182, 208  
 Lanchals, 32, 92, 168, 190  
 Land, 75, 106  
 Landrieu, 83  
 Langemark, 84, 123  
 Langhemark, 127, 131  
 Lannoy, 49  
 Lansaem, 7, 110, 119, 125, 126, 127, 128, 129, 161, 164, 173  
 Lattre, 15, 16, 24, 26, 28, 47, 48, 49, 58, 60  
 Le Fébvre, 55  
 le Gillon, 221  
 le Moyne, 161  
 le Pas, 26  
 le Roux, 49  
 Lede, 39  
 Leendyck, 47  
 Leenpoel, 59  
 Leeuwerghem, 39  
 Leeuwerke, 101  
 Leffinghe, 29  
 Leisele, 218  
 Leke, 182  
 Lem, 213  
 Lemède de Waret, 34  
 Leups, 6, 106  
 Leyde, 42, 43  
 Lichtervelde, 121, 128  
 Liège, 56  
 Lieven, 6, 8, 43, 61, 94, 103  
 Lievens, 98

- Lijnexcapelle, 192  
 Limbourg-Stirum, 147  
 Lippen, 66  
 Lipse, 42  
 Litzau, 53  
 Loe, 26  
 Lombartzijde, 176  
 Loo, 145, 160, 215  
 Loon, 219  
 Lotin, 58, 61  
 Loysier, 179  
 Luxembourg, 164  
 Maele, 111  
 Maercke dite de Lummene,, 53  
 Maes, 128, 159, 190  
 Maets, 66, 69, 79, 93, 96, 104, 107, 123, 160  
 Mahieu, 101  
 Malegeer, 59  
 Malegheer, 59, 213, 214  
 Malgynes, 67  
 Man, 127, 205  
 Mannekensvere, 29  
 Manschied, 74  
 Mansiet, 110  
 Mantel, 214  
 Manuwe, 59  
 Marchant, 174, 187  
 Maria Lierde, 53  
 Marotelle, 130  
 Marquette, 160, 211  
 Marquilies, 49  
 Masekeer, 204  
 Masin, 6, 8, 86, 100, 102, 104, 193  
 Masseme, 39  
 Massiet, 61  
 Matringhem, 162  
 Meerch, 131  
 Meere, 39  
 Meerhaeghe, 50  
 Meetkerke, 215  
 Meeze, 174  
 Melcruux, 126  
 Melwiet, 71  
 Melden, 53  
 Melveide, 146  
 Melvelde, 101  
 Menin, 177  
 Merchtem, 125  
 Merckem, 29  
 Merelbeke, 38, 53  
 Mergaerd, 66  
 Mergaert, 130  
 Merghelynck, 220  
 Messines, 17, 84, 186  
 Meteren, 110  
 Metsu, 6, 7, 8, 86, 99, 100, 101, 105, 112, 124  
 Meulne, 160  
 Middelburg, 54  
 Middelkerke, 29  
 Moenin, 105, 106  
 Moenins, 58  
 Moens, 196  
 Monec, 210  
 Monfrant, 142  
 Monnickerede, 179  
 Montreux, 59  
 Moor, 59  
 Moorsele, 177  
 Moorslede, 16  
 Morbecque, 186  
 Moreel, 187  
 Moretus, 218  
 Mortier, 162, 220  
 Moten, 53  
 Motoen, 159  
 Moucheron, 61  
 Munte, 47  
 Murre, 74  
 Mus, 125  
 Nélis, 65  
 Nemmegeer, 61  
 Nevele, 47  
 Neyere, 215  
 Nielles lez Bléquin, 28  
 Nieppe, 110  
 Nieulaet, 7, 142  
 Nieuport, 114, 143, 153, 154, 160, 163, 165,  
 169, 170, 171, 172, 173, 174, 176, 177, 179,  
 180, 182, 183, 185, 187, 188, 189, 190, 191,  
 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 201, 202,  
 203, 204, 211, 212, 214, 218  
 Nieuwenhof, 56  
 Nieuwenhove, 49  
 Nieuwerkerke, 84  
 Nieuwpoort, 29, 70, 71, 187, 189, 198  
 Nolpype, 123  
 Noorderover, 6, 105, 155  
 Noordschote, 131  
 Noordscote, 186  
 Noordwijck, 43  
 Noot, 19  
 Norman, 220  
 Nukerke, 49  
 Nuyts, 42, 43  
 Obry, 191  
 Oedelem, 214  
 Oeren, 30, 59, 174, 205, 206, 207, 208, 210,  
 211  
 Olivier, 119  
 Olsene, 83

- Oosduynkerke, 182  
 Oostburg, 47  
 Oostduinkekre, 201  
 Oostduinkerke, 186, 209  
 Oosthove, 220, 221  
 Oostkerke, 183, 218  
 Oostnieuwkerke, 16  
 Opstalle, 49  
 Ostende, 29, 169, 192, 196, 197, 220  
 Oudegeest, 155  
 Oudenburg, 29  
 Oudenhove, 163  
 Oudewerve, 220  
 Ousselghem, 3, 17, 22, 31, 33, 34  
 Paeldinck, 7, 65, 71, 83, 93, 120, 131, 139, 160, 161, 166, 179  
 Pamele, 49  
 Pape, 39  
 Parijs, 39  
 Passchendaele, 16, 67  
 Passendaele, 101  
 Pastemake, 75  
 Pauwelin, 110  
 Peerins, 53  
 Peeters, 49  
 Pelgrim, 128  
 Pervyse, 213  
 Perwijse, 210  
 Petit, 49  
 Peussin, 58, 212  
 Peynsement, 49  
 Pierens, 105  
 Pierin, 86, 99, 100, 110  
 Pierins, 7, 110, 111, 115, 119, 120, 145  
 Pierman, 67  
 Pieterseuns, 74  
 Pietersseuns, 100, 101, 160, 167  
 Pieterssone, 93  
 Pieterzeuns, 7, 146, 153, 155, 158, 161, 162, 163  
 Pignon, 219  
 Piromain, 195  
 Pitte, 39, 79, 126  
 Plancken, 49  
 Planque, 139  
 Planques, 219  
 Plants, 6, 105, 106  
 Poeckmans, 218  
 Pointe, 164  
 Pollaer, 39  
 Pollinchove, 128, 207, 212  
 Pollinckhove, 128  
 Pond, 128  
 Ponstraete, 43  
 Pontstraete, 43  
 Poortere, 101  
 Poperinge, 218  
 Poperinghe, 120, 145  
 Poplimont, 22  
 Portinari, 121  
 Pôte, 16  
 Potter, 55  
 Praet, 75, 214  
 Praterre, 53  
 Preston, 221  
 Preux, 53  
 Prevoost, 162  
 Priem, 70, 213  
 Priems, 100  
 Prockeel, 146  
 Proven, 220  
 Provengier, 61, 209  
 Pryem, 161  
 Putte, 39  
 Puud, 98  
 Puuyd, 6, 79, 80, 86  
 Puuydt, 79  
 Puyd, 74, 103  
 Puydt, 6, 79, 87, 100, 101, 103  
 Pypere, 7, 140, 141  
 Quadecke, 106  
 Quaremont, 53  
 Quatjonck, 61, 164  
 Quyttereels, 141  
 Raedt, 215  
 Ram, 211  
 Ramscapelle, 209  
 Rebaut, 110  
 Reckem, 53  
 Reninghe, 61, 182  
 Reninghelst, 86, 109, 118, 153  
 Reninghes, 47  
 Renty, 162  
 Reubs, 47  
 Reuse, 83  
 Ricamez, 47  
 Ricasseis, 83  
 Ricci, 92  
 Rijnvisch, 39  
 Robbyns, 50  
 Rode, 99  
 Roelof, 128, 129  
 Roeselare, 102  
 Rogier, 6, 71, 74, 101, 102  
 Rolleghem, 156  
 Rollin, 129  
 Rombies, 60  
 Roode, 130, 186, 187, 188  
 Rooden, 125, 126  
 Roosebeke, 54

- Roositas, 102  
 Roubaix, 53  
 Rouzée, 194  
 Rugghevoet, 65, 69, 70, 71, 72, 73, 186  
 Ruien, 53  
 Rumbekke, 131  
 Rus, 212  
 Ruwelins, 53  
 Rycke, 162  
 Ryckelin, 58  
 Ryckeman, 110  
 Ryckewaert, 125  
 Ryckx, 7, 192, 193, 194, 195  
 Ryeel, 210, 214  
 Rym, 38, 220  
 Ryne, 219  
 s'Roux, 161  
 Saint-Bavon, 38, 39, 40  
 Saint-Omer, 27, 59  
 Salomé, 191  
 Sanchez, 209  
 Sanders, 69  
 s'Bliccx, 101  
 Scallier, 78  
 Scalmey, 158  
 Scarpenberghe, 70, 75  
 Schadegast, 209, 217, 218  
 Schadegat, 204  
 Schellewaert, 217  
 Schepene, 207  
 Scheutelaen, 183, 204  
 Schildere, 110  
 Schinnen, 56  
 Schipman, 208  
 Schoonbrouck, 220  
 Schoore, 211  
 Schooren, 209  
 Schoten, 106, 110  
 Schoutet, 209  
 Schynckele, 215  
 Schynkele, 220  
 Scoonbeen, 83  
 Scoten, 101  
 Ségur, 51  
 Selingueham, 28  
 Senbrys, 106  
 Seninghem, 28  
 Seninghem, 28  
 Serthomaes, 39  
 Servais, 31  
 s'Heeren, 104  
 Slype, 29, 100, 203, 204  
 Smalleganck, 213  
 Smet, 6, 106  
 Smytere, 6, 8, 102, 103  
 Snaaskerke, 29  
 Snoeckaert, 209  
 Solkenswerve, 205  
 Speirinck, 208  
 Spiegele, 156  
 Spierinck, 214  
 Sporet, 145  
 St.Cathelyne-Capelle, 182  
 St.Katelijne Capelle, 186  
 St.Niclaas-Bewesterpoort, 182  
 St.Omer, 26, 27, 28, 58, 59, 164  
 St.Pieterscapelle, 29  
 St.Venant, 66  
 Staden, 102  
 Staessen, 8, 128  
 Staessens, 6, 103  
 Stainfort, 59  
 Stanhope, 43  
 Stanley, 43  
 Staple, 6, 8, 103  
 Staplet, 220  
 Stavele, 128, 210, 212  
 Steelandt, 186  
 Steenbekke, 59, 104  
 Steene, 100  
 Steenkerke, 201, 218  
 Steenvoorde, 22, 58  
 Steenwerck, 58, 162, 163  
 Steil, 204  
 Stene, 29  
 Stier, 71  
 Stilte, 102  
 Stoop, 128  
 Stot, 93  
 Strange, 43  
 Sulsique, 53  
 sVos, 67  
 Tackaen, 186  
 Tanckes, 161  
 Tant, 59  
 Tayspers, 160  
 Teerlynck, 136  
 Templeuve, 47  
 Temseke, 219  
 ten Rijne, 49  
 ter Elst, 34  
 Ter Schrage, 61  
 Termonde, 57  
 Testefort, 213  
 Themseke, 219  
 Therouanne, 27  
 Thévelin, 125  
 Thurzo, 173  
 Toufflers, 49  
 Trémouille, 43

- Triest, 199  
 Trioen, 200  
 Tryoen, 142  
 Tweeman, 67  
 Ursel, 55  
 Uten Bogaerde, 39  
 Utenhove, 39, 210  
 Uytenddaele, 61  
 Uytkerke, 193  
 Vaernewijck, 39  
 van Aken, 7, 155, 158  
 van Artevelde, 40, 83  
 van Brabant, 159  
 van Bremen, 185  
 Van Caeneghem, 59  
 van Courcelles, 151  
 van Damme, 125  
 van de Capelle, 164  
 van den Burch, 160  
 van den Driessche, 156  
 van den Keybuscche, 159  
 van den Torre, 209  
 van den Wijngaarde, 164  
 van der Borne, 67  
 van der Burch, 177  
 van der Camere, 164  
 van der Does, 43  
 van der Haghen, 160  
 van der Heyden, 22  
 van der Kinderen, 72  
 van der Linde, 58  
 van der Meersch, 155  
 van der Moere, 194  
 van der Stichele, 165  
 van Dixmude, 58, 93  
 van Doorne, 197  
 Van Dycke, 205  
 van Houten, 43  
 van Houtte, 163  
 Van Loo, 83  
 van Meekeren, 220  
 van Meulne, 152  
 van Moere, 192  
 Van Nieuwenhuysse, 31  
 van Oudenburg, 136  
 Van Oudenburg, 135  
 van Pollinckhove, 67  
 van Royen, 135  
 van Steenstraete, 110  
 van Weseck, 43  
 Vandecasteele, 166  
 Vander Heyden, 47  
 vanderHelst, 164  
 Varent, 8, 20, 21, 53, 56, 57  
 Vaulx, 17  
 Vekeman, 61  
 Velle, 106  
 Veranneman, 212  
 Veyse, 210, 213  
 Viane, 61  
 Vic, 67  
 Vicq, 220  
 Vincennes, 200  
 Vinchem, 213  
 Vinckhem, 214  
 Vincq, 110  
 Vinkhem, 214  
 Viron, 220  
 Visali, 220  
 Visch, 28, 67, 74, 79, 93, 109, 112, 113, 174,  
 186, 211, 212, 213  
 Vivés, 164  
 Vladsloo, 182  
 Vlamertinghe, 16, 29, 69, 73, 74, 79, 83, 85,  
 86, 87, 89, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 98, 99,  
 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 109, 110,  
 111, 113, 145, 146, 147, 153, 182  
 Vlaminck, 101, 205  
 Vlamynck, 61  
 Vleesch, 146, 150, 160  
 Vleeschouwers, 38  
 Voet, 6, 18, 102, 122, 186  
 Volkniebberne, 206  
 von Pylseum, 53  
 Vondelynck, 69, 128  
 Voormzeele, 29  
 Voormzele, 29, 101, 102  
 Vormezeele, 83  
 Vos, 39, 61, 173  
 Vriends, 210  
 Vroede, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 118, 147  
 Vroedhove, 74  
 Vroman, 159  
 Vynck, 209  
 Vyvere, 6, 8, 104  
 Waekhaers, 188  
 Waele, 127  
 Waghenaers, 160  
 Waignincourt, 27  
 Wale, 74, 75, 117, 121  
 Walle, 49, 69, 70, 117, 127, 183, 204, 207, 211  
 Wallewein, 130  
 Wallonscappel, 58  
 Wambeke, 186  
 Warière, 83  
 Warlop, 29  
 Wastene, 118  
 Waterleeth, 200  
 Watermeulen, 220  
 Watou, 58

- We, 86  
 Welsteen, 106  
 Werchin, 53  
 Werrebroeck, 215  
 Wervik, 66, 84  
 Weseck, 42  
 Westende, 29, 182  
 Westoutre, 104, 120, 212  
 Wevelghem, 75  
 Weynssone, 173  
 Wignancourt, 28  
 Wijtings, 71  
 Wijts, 58  
 Wilde, 127  
 Wilhelmsone, 210  
 Willaert, 6, 75, 103, 104  
 Willecourt, 58  
 Willoughby of Parham, 43  
 Wilsbeke, 160  
 Wilskerke, 29  
 Winckele, 53  
 Winnecoorens, 7, 124, 128  
 Winnecorens, 130  
 Winnezeele, 58  
 Wintere, 101, 209  
 Witte, 6, 69, 70, 72, 75, 80, 86, 98, 130, 158,  
 159, 218  
 Woesten, 86  
 Woestene, 84  
 Woesteyne, 130  
 Woestine, 22  
 Worem, 72, 73, 93, 207  
 Wormhout, 58, 59  
 Worteghem, 49  
 Wotton, 43  
 Wotton of Marley, 43  
 Wouters, 127, 159  
 Wulf, 58, 160  
 Wulfsberghe, 160, 210, 213  
 Wulpen, 182, 217, 218  
 Wulveringen, 213  
 Wulveringham, 205  
 Wulveringhen, 174, 213  
 Yourcenar, 60  
 Ypres, 8, 15, 16, 17, 24, 27, 28, 29, 37, 47, 58,  
 59, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72,  
 74, 75, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87,  
 89, 91, 92, 93, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102,  
 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 112,  
 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121,  
 122, 123, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132,  
 137, 139, 141, 142, 143, 145, 146, 147, 150,  
 151, 152, 153, 155, 156, 157, 158, 159, 160,  
 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169,  
 170, 173, 180, 186, 187, 188, 203, 208, 211,  
 215, 218  
 Yseberghe, 218  
 Ysenberghe, 208  
 Ysendijck, 47  
 Yst, 130  
 Zannekin, 7, 128, 129, 166, 211  
 Zarren, 182  
 Zegerscapelle, 220  
 Zilverin, 207  
 Zet, 128  
 Zevecote, 29  
 Zillebeke, 106, 123, 126, 128, 139, 141  
 Zinneghem, 208  
 Zonnebeke, 127  
 Zuitschote, 86  
 Zuutschote, 71  
 Zuytschote, 105  
 Zwaenenburg, 214  
 Zweene, 59  
 Zweezeele, 61  
 Zype, 83, 86, 101